«Arts et Spectacles» : les Transmusicales de Rennes

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14877 – 7 F

JEUDI 26 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le boulet allemand

LE gouvernement allemand vient de décider en catastrophe d'accroître à nouveau les aides fédérales pour les nouveaux *Lander* de l'est. Plus de 12 milliards de marks viendront s'ajouter aux 91 milliards déjà prévus dans le budget de 1993, pour des aides supplémentaires à l'investissement et au logement. En même temps, sur pression de l'opposition sociale démocrate, le gouvernement accepte de modifier radicalement sa stratégie de privatisation.

La Treuhand, l'organisme fiduciaire chargé des ventes au privé, va pouvoir assainir les firmes qu'elle ne parvient pas à vendre. Autrement dit, l'Allemagne vient de se doter d'un immense secteur nationalisé – la Treuhand emploie encore 700 000 personnes – pour un temps indéfini. Les conséquences sur les politiques industrielles et les politiques de concurrence en Europe en seront très importantes.

CETTE décision souligne l'échec du redressement économique rapide de l'Est. Deux ans et demi après l'union monétaire, les cinq nouveaux Lander restent sous perfusion. Alors que la RDA était un pays sur-industrialisé dans le bloc de l'Est, la région est devenue, après son aspiration dans l'économie ouest-allemande, une zone de consommation. Les 17 millions d'Allemands à l'est consomment deux fois *plus* qu'ils ne produisent. L'ouest doit verser plus de 150 milliards de DM par an et on ne voit pas comment ce montant pourrait diminuer dans un avenir proche.

Surestimation de la situation de la RDA, sous-estimation des difficultés, union monétaire trop généreuse : les raisons du désastre industriel de l'unification sont *nombreuses*. Aujourd'hui, le ralentissement des économies occidentales atteint l'Allemagne. Le rapide rattrapage du niveau des salaires de l'Est sur celui de l'Ouest, exigé par les syndicats qui craignaient un dumping social, freine les investissements des firmes ouest-allemandes.

LE sauvetage est désormais ruineux. Et l'incapacité du gouvernement de Bonn à imposer des sacrifices l'oblige à tirer en permanence des traites sur l'avenir. Personne n'a la moindre idée sur la manière de financer les 12 milliards de dépenses proposées en 1993. Elles s'ajouteront à un projet de déficit fédéral qui se creuse chaque mois et qui dépassera de beaucoup les 43 milliards de marks annoncés par M. Theo Waigel. L'opposition sociale-démocrate, qui réclame une hausse des impôts sur les riches, n'a *pas* tort de crier au «chaos budgétaire».

L'unification allemande devait être payée par un surcroît de croissance. Cela a pu être le cas pendant deux ans, et les autres pays européens ont bénéficié de quelques retombées. Mais cette stratégie se retourne désormais. L'unification est un boulet économique que traîne l'Allemagne et toute l'Europe avec elle. Le maintien des taux d'intérêt très élevés et les crises monétaires à répétition qui en résultent soulignent combien la situation allemande affecte ses partenaires. Sans l'acceptation des sacrifices nécessaires par les 80 millions d'Allemands, qui doit passer par le soutien de tous les partenaires politiques et sociaux au «pacte de solidarité» proposé par le chancelier Kohl, il est à craindre que l'unité allemande n'entrave gravement celle de l'Europe.

Lire nos informations page 22



Tout en approuvant la fermeté du gouvernement sur le GATT

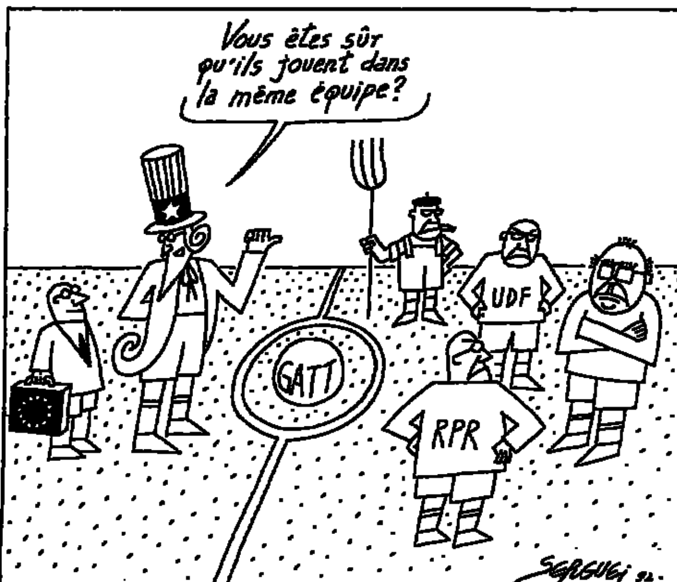
L'opposition ne veut pas cautionner l'action de M. Bérégovoy

M. Pierre Bérégovoy devait inviter les députés, mercredi 25 novembre, à approuver le refus par le gouvernement français du projet d'accord agricole conclu entre les Etats-Unis et les représentants de la CEE dans le cadre des négociations du GATT. Afin de convaincre l'opposition de lui apporter ses suffrages, le premier ministre se proposait de répondre aux deux conditions posées par celle-ci, en précisant, d'une part, qu'il ne demandait pas un vote de confiance sur l'ensemble de sa politique et, de l'autre, qu'il n'excluait pas, le moment venu, l'exercice par la France de son droit de veto. La droite semblait encore divisée, mercredi matin, sur la réponse à lui apporter.

par Daniel Carton

Les agriculteurs eux-mêmes risquent de ne plus s'y retrouver dans la petite guerre de procédure qui s'est engagée depuis mardi à l'Assemblée nationale entre l'opposition et le gouvernement. M. Bérégovoy n'avait pas d'autre solution, pour requérir le soutien de la représentation nationale dans les difficiles négociations du GATT, que de s'appuyer sur l'article 49-1 de la Constitution lui permettant d'engager la responsabilité sur une déclaration de politique générale. L'opposition le savait, mais elle s'est immédiatement méfiée des intentions, selon elle, politiciennes de Matignon. Moyennant quoi, elle a passé toute sa journée de mardi à tenter d'imaginer une parade pour à la fois ne pas tomber dans *«le piège»* du premier ministre et pour préserver l'union des trois groupes, RPR, UDF et UDC.

Lire la suite page 8



Lire également page 8 les articles de THIERRY BRÉHIER et FRÉDÉRIC BOBIN

A l'approche du Congrès des députés

M. Eltsine propose un «armistice» politique

A moins d'une semaine de l'ouverture du Congrès des députés, le président russe, M. Boris Eltsine, multiplie les signes de conciliation à l'adresse du camp conservateur. Après avoir évoqué la nécessité d'un «armistice» politique pour une période de «stabilisation» de douze à dix-huit mois, M. Eltsine a limogé, mardi 24 novembre, le directeur de la télévision, M. Egor Iakovlev, réputé pour son anti-conformisme, officiellement en raison d'«erreurs dans la couverture des conflits ethniques».

Gouverner tranquillement...

MOSCOU

de notre correspondant

«Si ça peut calmer les appétits de l'opposition, alors tant mieux.» C'est en ces termes philosophiques que le directeur de la télévision centrale, Egor Iakovlev, a accueilli mardi 24 novembre la nouvelle de son limogeage, aux termes d'un décret signé le jour même par Boris Eltsine. Ce qui ne l'a pas empêché d'émettre aussitôt une autre hypothèse, moins optimiste : *«Si cela doit signifier l'institutionnalisation du mensonge, alors c'est une tragédie.»*

En apparence, le congédiement inopiné du directeur de la télévision n'a rien à voir avec l'ouverture, dans moins d'une semaine, d'un Congrès des députés présenté depuis des mois comme une échéance majeure de la vie politique de la nouvelle Russie. M. Iakovlev «tombe» pour une raison simple et clairement définie : la diffusion, tard la veille au soir, d'un reportage sur le drame vécu récemment par les Ingouches, principales victimes des affrontements qui les ont opposés, aux Ossètes, soutenus par l'armée russe. L'émission a bien entendu suscité la colère du président du Parlement d'Ossétie du Nord, présent à Moscou pour une réunion des responsables des Républiques autonomes, qui s'en est plaint à M. Boris Eltsine, lequel a immédiatement décidé de sévir. Une sanction justifiée, à en croire le porte-parole du président, par les *«sérieuses erreurs»* commises par la télévision centrale dans *«la présentation des conflits ethniques»*.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 5

Nouvel excédent pour le commerce extérieur

La balance commerciale de la France a enregistré un excédent de 1,065 milliard de francs en octobre, selon les résultats en données corrigées des variations saisonnières publiés mercredi 25 novembre. En septembre, l'excédent s'était déjà élevé à 3,511 milliards de francs. L'objectif du gouvernement est un excédent de 25 à 30 milliards de francs pour l'ensemble de l'année.

page 28

Le franc se raffermit par rapport au mark

Les tensions sur le système monétaire européen, qui avaient été avivées par la mise en flottement de la couronne suédoise le 19 novembre, semblaient se calmer mercredi 25 novembre. Le franc, qui avait été un peu attaqué, se raffermit par rapport à la monnaie allemande, le cours du mark étant revenu en fin de matinée en dessous de 3,39 francs.

page 28

M. François Mitterrand à Jérusalem

M. François Mitterrand était attendu à Jérusalem, mercredi 25 novembre, en fin d'après-midi. Ses entretiens avec les dirigeants israéliens porteront, bien sûr, sur le processus de paix mais, d'un côté comme de l'autre, l'importance du renforcement de la coopération économique entre la France et Israël a été soulignée. De même, les dirigeants palestiniens «de l'intérieur» estiment qu'un soutien politique à leur cause ne suffit pas, et que Paris devrait augmenter sensiblement son aide au développement des territoires occupés.

page 3

Menace de pollution radioactive en mer du Nord

L'épave d'un sous-marin soviétique, qui avait coulé le 7 avril 1989 au large des côtes norvégiennes, menacerait, selon un ingénieur russe, de laisser échapper des matières radioactives. Du bâtiment, froissé comme une feuille de papier, et qui gît par 1 600 mètres de fond, sortirait du césium, et certains craignent que les torpilles nucléaires contenant du plutonium ne fuient elles aussi. Ce drame rappelle le naufrage d'un autre sous-marin nucléaire soviétique, le 12 avril 1970, au large des côtes bretonnes, et celui d'au moins six autres en trente ans, dont deux américains.

page 5

POINT

Les crimes contre l'humanité

■ Des clarifications successives. ■ 1964 : le Parlement unanime. ■ Les dispositions du nouveau code pénal.

page 12

Le sommaire complet se trouve page 28

Grandes manœuvres sur les retraites

La création du Fonds de solidarité ne résoudra pas les déséquilibres structurels des régimes d'assurance-vieillesse

par Jean-Michel Normand

Perpétuellement renvoyé aux calendes grecques, le dossier des retraites est, cet automne, le théâtre de grandes manœuvres. Les socialistes, qui ont beaucoup parlé et fort peu agi depuis 1988, s'apprêtent à clarifier le financement des régimes d'assurance-vieillesse en instaurant un Fonds de solidarité qui ne résout en rien les déséquilibres structurels dont la facture atteint 20 milliards de francs par an. En revanche, cette initiative peut permettre au gouvernement de responsabiliser les partenaires sociaux et de présenter sous un jour plus avantageux les comptes de la Sécurité sociale, lourdement pénalisés par le ralentissement de l'activité et l'aggravation du chômage. Quant aux régimes de retraite complémentaire, gérés par le CNPF et les syndicats, ils sont à la veille de discussions que la montée de conflits d'intérêts internes au patronat rend incertaines.

Présenté au conseil des ministres du mercredi 25 novembre, le projet de loi créant le Fonds de solidarité sera soumis au Parlement avant la fin de la session d'automne. Ce nouvel établissement public prendra en charge 62,9 milliards de francs correspondant à des dépenses liées à la solidarité nationale.

Lire la suite page 23

ARTS ET SPECTACLES

Le cinéma mexicain fait de la résistance

Le Centre Pompidou présente, jusqu'au 1er février, cent quarante films mexicains. Le Mexique est un des rares pays d'Amérique latine où le cinéma demeure commercialement vivace et artistiquement créatif.

■ Opéra subaquatique à Grenoble. ■ La sélection de la semaine.

pages 29 à 40

ÉDUCATION ◆ CAMPUS

A l'école des Nobel

L'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de Paris (ESPCI) vient d'être, pour la deuxième fois en deux ans, distinguée par l'Académie royale de Suède.

■ Étudiants au rendez-vous européen. ■ Les lycées rétifs au préservatif. ■ Le prestigieux cocon d'Amos Tuck.

pages 15 à 17

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Bioéthique

Sélection humaine

par Jacques Testart

AYANT développé depuis plusieurs années une analyse critique des applications potentielles de la génétique à la procréation médicalement assistée (PMA), j'ai montré comment le tri des embryons, avant même la grossesse, permettrait une pratique eugéniste d'un type nouveau, non autoritaire et efficace, mais contraire à la dignité humaine (1). En effet, l'œuf acquiert des propriétés eugéniques singulières quand l'espèce devient multiovipare, la génétique discriminante, la société compétitive et les personnes intolérantes. Alors il devient possible de choisir de mieux en mieux, et sans douleur, l'enfant à venir, nous amenant à pâlir l'image de l'humain à mesure qu'on en codifie le corps et à refuser l'étrangeté de l'Autre d'autant plus qu'il eût pu ne pas être. Cependant, la proposition que j'ai formulée en désespoir de cause et qui consiste à interdire la sélection génétique des œufs fécondés semble mal acceptée : pour beaucoup, la solution raisonnable ne serait pas de prohiber une technique, le diagnostic préimplantatoire (DPI), dont certains aspects sont positifs, mais d'en contrôler l'usage pour empêcher les dérives. Dans ce but, deux formules sont souvent avancées, dont l'une consisterait à établir la liste des handicaps justifiant le DPI et l'autre à créer une commission *ad hoc* qui éviterait le recours abusif au DPI.

Dans la première formule, on (qui ?) devrait donc définir précisément ce qu'est l'anormalité, sous les différentes formes qui la rendent intolérable. Ce jugement, à vocation consensuelle, amènerait à rejeter hors de l'humanité les individus ainsi désignés, diabolisés, et dont il existera toujours certains représentants malgré tout. Si cette démarche d'exclusion était acceptable dans notre culture, elle serait déjà appliquée pour éviter les avortements abusifs après diagnostic prénatal (DPN) ou, pourquoi pas, pour définir les bonnes raisons de stériliser, comme font les Japonais, qui en dénombrent cinquante-cinq... La loi espagnole sur les PMA promettait, en 1988, d'établir une telle liste *« dans un délai de six mois »*... On l'attend toujours. L'inventaire des indésirables n'est ni souhaitable ni réalisable, mais il laisserait aussi ouvert l'inventaire des couples susceptibles de procréer ces indésirables et potentiellement demandeurs du DPI, puisque certains handicaps graves, comme la trisomie 21, peuvent apparaître dans n'importe quelle famille.

Ainsi, sauf à définir arbitrairement le niveau du risque intolérable (un pour mille, ou un pour cent, ou davantage ?), on ne pourrait refuser à quiconque l'accès au DPI et on ouvrirait très vite à chacun le bénéfice d'indicateurs multiples pour sélectionner les enfants potentiels. Remarquons que, dans le cas du DPN, le recours au diagnostic génétique est toujours autorisé, seul l'acte d'interruption de grossesse étant réglementé. Dans le cas du DPI, la production d'embryons le plus souvent en excès, grâce aux PMA, implique que leur sélection accompagnerait « naturellement » le diagnostic et que c'est donc l'accès au diagnostic lui-même qui devrait être réglementé.

Une commission garde-fou

La deuxième formule recueille davantage l'assentiment des professionnels : une commission garde-fou donne l'apparence de la démocratie et de la réglementation à la fois, sans sérieusement menacer la liberté d'action des praticiens. A cet égard, il faut rappeler qu'il existe une commission nationale de médecine et biologie de la reproduction, créée par décret en 1988, dont l'une des attributions est d'adresser au ministre de la santé un rapport annuel portant notamment sur *« l'application des avis et recommandations formulés par le Comité national d'éthique et les autres instances officielles compétentes en éthique biomédicale, au sujet du diagnostic prénatal et de la PMA »*. La commission a été jusqu'ici incapable d'assurer cette part de ses missions pour les raisons suivantes. Dans le cas le plus fréquent où il n'existe aucun texte réglementaire séparant le licite et l'interdit, la commission n'a pas encore interrogé les équipes biomédicales sur leurs pratiques, car les réponses n'auraient pu être interprétées à la lumière d'un jugement autorisé. En revanche, dans les rares cas où un texte réglemente précisément certaines pratiques, la commision a estimé qu'interroger les équipes sur leur attitude reviendrait à les inciter au non-respect de la loi... Il ne servirait à rien d'imaginer une structure plus policière que cette commission si les interdits ne peuvent être désignés et que les positions creuses alternent avec les définitions vagues : à la *« stérilité »*, qui justifie la FIV, font écho les *« maladies particulièrement graves et incurables »*, qui justifient le don de gamètes ou le diagnostic prénatal. Ces imprécisions, qui donnent carte blanche aux spécialistes, vont devenir de plus en plus redoutables avec le progrès rapide des techniques et les besoins ainsi stimulés dans la population.

Le récent scandale de la transfusion sanguine et quelques autres affaires moins dramatiques ont montré le danger de laisser à des professionnels, fussent-ils médecins, le pouvoir de régulation des actes qu'ils exercent. C'est parce qu'il sera vite impossible d'empêcher les dérives du DPI que j'en ai proposé l'interdiction. Si cet interdit devait lui-même se révéler impossible, il faudrait convenir que notre devenir est ligoté comme un destin.

(1) *Le Désir du gène* (éditions François Bourin), 281 pages, 129 F.

► Jacques Testart est biologiste à l'INSERM (unité 355) à Clamart.

Du bon usage de la Haute Cour

Un paragraphe ayant malencontreusement sauté dans l'article d'Olivier Duhamel et Georges Vedel publié dans nos éditions du 25 novembre, nous reproduisons ci-dessous le dernier paragraphe paru en première page, et la phrase qui aurait du suivre en page 2 :

« Essayons pourtant de limiter les dégâts. Pour tenir le plus qu'il se peut Ubu-Roi hors de la République, trois règles, commandées tout à la fois par la morale, par l'hygiène politique et par la prudence, doivent être formulées. La première tend à faire droit à une évidence. En la forme, la mise en accusation énonce une présomption de responsabilité pénale. Payons cette rançon à l'absurde.

Mais les chambres, [etc.] »

Toujours quelqu'un sait...

par Muriel Flis-Trèves

LA tradition française est lourde de secrets. Certains osent pourtant depuis longtemps dire que tout secret produit plus de violence irrémédiable, irréparable, que l'affirmation, si brutale soit-elle, d'une vérité.

Au nom de la bioéthique, le code de la santé publique doit s'adapter. L'heure serait venue de légiférer. L'incertitude demeure quant à l'opportunité de cet acharnement législatif (1), mais, après tout, peut-être les avantages l'emportent-ils aujourd'hui sur les inconvénients. Nous nous contenterons ici de nous interroger sur le bien-fondé d'une des règles énoncées, qui a trait au strict anonymat qui devrait désormais entourer toute procréation médicalement assistée et le don de gamètes. En effet, le nouvel article 666-5 est rédigé sans ambiguïté : *« Aucune information permettant d'identifier à la fois celui qui fait don d'un élément ou d'un produit de son corps ou de sang et celui qui l'a reçu ne peut être divulguée... »*

Cet article de loi est inséré dans un chapitre premier relatif aux principes généraux qui président à l'ensemble du projet de loi et prétendent lui donner son unité philosophique et éthique. Qu'il s'agisse de don d'éléments du corps humain, de don de gamètes ou de procréation médicalement assistée, les principes généraux sont les mêmes : gratuité, consentement et anonymat.

Il n'est pas certain tout d'abord que l'anonymat mérite d'être cité au rang des principes généraux au même titre que le consentement ou la gratuité. On peut en effet décider que l'anonymat préserve le donneur de toute revendication ultérieure, le receveur de tout rappel et l'enfant, adulte futur, de toute interrogation douloureuse et troublante. Encore une fois, c'est un choix défendable, mais il faut savoir que d'autres pays, d'autres législations s'engagent dans une autre voie.

En rendant obligatoire l'anonymat, la loi fait alliance avec le secret et interdit la recherche sur ses origines.

Un choix disparait, et c'est un espace psychique de liberté qu'on efface. C'est aussi, par voie de conséquence, un accès à la mémoire qu'on gomme. Deviendrons-nous des « fabricants de trous de mémoire » ?

L'anonymat impose le secret au receveur et au donneur. Alors que le don d'ovocytes non anonyme permet à des couples désireux de ce choix d'envisager un don, en toute connaissance de personnes. Le projet de loi qui tend à rendre « tout anonyme » interdira désormais les expériences de don non anonyme en cours depuis plusieurs années et qui ont un sens pour ceux qui s'en occupent. Traitement de la stérilité féminine, le don d'ovocytes est toujours volontaire et gratuit.

Jusqu'à maintenant, le choix existait, le don d'ovocytes pouvait être anonyme (entre deux femmes qui ne se connaissaient pas) ou direct, à visage découvert, entre deux femmes qui décident de ce don par conviction personnelle.

Le don direct a été étudié depuis plusieurs années, et les couples sont suivis en entretien psychologique. Les enfants nés de ce don sont aussi suivis psychologiquement. A aucun moment, il n'a été accepté dans cette aventure des femmes manipulées ou contraintes. L'évaluation de la liberté de donner et de recevoir a toujours été au centre de nos préoccupations.

Après réflexion sur les conséquences de leur choix, certains couples ont choisi dans l'intimité de leur conscience et la clairvoyance de leurs idées ce mode direct de don d'ovocytes.

Le don d'ovocytes direct nous met au cœur des questionnements sur le secret, la filiation, la sexualité et l'identité. S'il est vrai que vouloir donner ses ovocytes directement à quelqu'un de proche correspond à *un désir de perpétuer la* filiation, de continuer la souche familiale et de ne pas rompre la *chaîne de l'appartenance familiale* ou amicale, il est clair aussi que ce choix de donner ainsi sous-entend *que le secret n'existera pas quant* au mode de procréation et que l'on dira à l'enfant devenu grand l'identité de celle qui a présidé à sa vie.

Si celle qui mène une grossesse sait l'origine des ovocytes qu'on met dans son ventre, l'enfant qui naîtra et sera adulte un jour saura le nom de celle qui a donné ses ovocytes pour qu'il existe.

Interdire le droit à un savoir sur ses origines, c'est barrer pour l'enfant un droit à penser : *« De qui je viens ? »*

L'anonymat lui interdit un droit fondamental : celui d'un savoir sur ses origines.

Ce savoir fragile, approximatif et fervent semble indispensable à tout être humain ; désormais une loi va interdire à certains êtres humains, ceux nés d'une PMA, la possibilité de se chercher, de se trouver, de se retrouver ou de se perdre en affrontant cette quête de filiation. Demain, si la société évolue dans un autre sens, elle pourra changer une modalité, pas un principe général.

Il n'y a que lorsque le savoir est possible que l'on peut choisir d'y renoncer. *« En Angleterre, les enfants adoptés peuvent avoir des informations sur leurs géniteurs biologiques. 10 % cherchent à obtenir ces informations et seulement 1 % parmi ceux-ci souhaitent réellement rencontrer leurs géniteurs... »* Il est estimé que les pourcentages seraient plus bas pour le cas des enfants nés par insémination artificielle (IAD) et pour ceux nés d'une fécondation *in vitro* (FIV) ou d'un don. Qu'en serait-il (2) ?

Pour renoncer au savoir, encore faut-il pouvoir se dire qu'il est à portée de main ? La possibilité de savoir suffit parfois au désir des enfants adoptés sans que cela implique une rencontre réelle avec les géniteurs biologiques.

Toujours quelqu'un sait : les consentements sont écrits, la loi l'énonce formellement, et elle a raison de le faire, mais cela signifie qu'ils sont prononcés devant tiers, enregistrés et archivés. Qui ne ressent l'insupportable d'une telle situation, même si elle ne met en cause ni la bonne volonté médicale ni la bonne intention législative : le futur adulte ne saura pas, mais il saura que quelqu'un sait ou a su. Il pourra en vouloir à ceux qui involontairement l'auront ainsi à jamais infantilisé et manipulé. Est-ce là le meilleur choix éthique de cette fin de XX[e] siècle ?

Si certains couples préfèrent l'anonymat pour préserver le secret de l'infertilité ou ne pas être menacés par l'irruption d'une réalité non désirée dans leur vie de famille nouvelle, ce choix doit être respecté, il est respectable. Il doit exister. N'interdisons pas alors à des couples consentants pour faire le choix du don direct de livrer à leur enfant un savoir sur ses origines.

Ne laissons pas le législateur se faire l'allié du secret et du mensonge quand il s'agit du savoir sur les origines, et laissons la possibilité qu'un jour puisse se dire la vérité. Qu'à cette place il n'y ait pas un vide.

Offrir la pluralité des choix du don, c'est offrir un espace où la liberté psychique peut s'exprimer. Qu'on laisse dans la loi une dérogation au principe de l'anonymat du don d'ovocytes et donc la possibilité pour l'enfant devenu adulte de poser des questions sur ses origines : sa mémoire. L'institution médicale se sent toujours plus confortable dans l'anonymat et le secret.

« Mais de quel secret s'agit-il ? »

Toujours quelqu'un sait...

(1) Revue *Pouvoirs*, n° 56 : « Contre l'acharnement législatif », E. Pisier, D. Mehl, M. Flis-Trèves.

(2) « Désir d'enfant, enfant de ses désirs. Droits de l'enfant », G. Delaisi de Parseval, *Colloque du 24 juin 1989* (Sénat).

► Muriel Flis-Trèves est psychanalyste, attachée à la maternité de l'hôpital Antoine-Beclère, à Clamart.

BIBLIOGRAPHIE

« L'Empire des mouchards » de Luc Rosenzweig et Yacine Le Forestier

Un pays mis à nu

Notre collaborateur Luc Rosenzweig vient de publier, avec Yacine Le Forestier, aux Editions Jacques Bertoin, un livre intitulé *l'Empire des mouchards*. Nous avons demandé à Roger de Weck, rédacteur en chef du *Tagesanzeige* de Zurich d'en rendre compte.

Imaginez que la France vive une nouvelle révolution et que s'installe, du jour au lendemain, un nouveau régime. L'équipe au pouvoir déciderait de faire table rase. Elle ouvrirait les archives des renseignements généraux, elle publierait les fichiers des services secrets. Tout le monde, ou presque, aurait accès aux dossiers les plus confidentiels des grands groupes industriels. Vous apprendriez ce que pensent et disent de vous vos meilleurs amis. Vous liriez la liste des amants ou des maîtresses de votre conjoint. Vous ouvririez le livre de votre vie...

Or il ne s'agit pas de la France, mais de l'Allemagne de l'Est. C'était un pays et c'est aujourd'hui une contrée qui a été mise à nu. La police politique y savait à peu près tout de tout le monde. Au fil des ans, les agents de la Staatssicherheit – la Sécurité d'Etat – ont accumulé des tonnes de rapports et des kilomètres de fiches qui, désormais, nourrissent les colonnes des journaux et les ressentiments de la population allemande. La RDA était probablement l'Etat le mieux observé du monde. Quand les Allemands s'y mettent, ils sont *gründlich* – ils vont au fond des choses.

Cela est précisément le mérite de la grande enquête qu'ont menée Luc Rosenzweig et Yacine Le Forestier sur *l'Empire des mouchards*. L'ouvrage vient de paraître aux Editions Jacques Bertoin. Le Forestier, qui est journaliste à Berlin, et Rosenzweig, dont les lecteurs du *Monde* savent qu'il est un des meilleurs connaisseurs des deux Allemagnes (car il en reste deux), ne se sont pas contentés d'éplucher d'innombrables dossiers de la Stasi. Ils décrivent avec minutie le mécanisme de cette grande machine de la mort des âmes. Et, surtout, ils expliquent.

Comment se fait-il que la Stasi ait compté, sur une population de dix-sept millions d'Allemands de l'Est, quelque cinq cent mille indics et mouchards ? Bien sûr, il y a la perversion du sens moral dans une société qui a subi, pendant plus d'un demi-siècle, le joug de deux totalitarismes. De surcroît, il y a l'« hystérie sécuritaire » d'un Etat artificiel et qui, aux avant-postes de la guerre froide, ne cessera de ressentir sa fragilité. Tels antifascistes revenus de Moscou à la fin de la guerre n'ont-ils été accueillis au cri de « traître » ? Ils avaient peur et ils ont voulu faire peur.

Mais, manifestement, les structures d'oppression staliniennes ne suffisent pas à élucider le phénomène de la Stasi. De fait, les auteurs tentent de décortiquer ce qui fait la spécificité du modèle totalitaire allemand et d'explorer les racines historiques et idéologiques de cette prédisposition à l'« Anpassung » – concept difficilement traduisible en français, car il résume à lui seul deux passions allemandes essentielles, le conformisme et la faculté de s'adapter aux normes les plus absurdes ou monstrueuses.

De l'avis des auteurs, le luthérianisme, dont relèvent peu ou prou quatre-vingt-dix pour cent de la population est-allemande, en est l'une des clefs. *« Mais je vous aime tous »*, s'écrie le chef de la Stasi, Erich Mielke, lors d'une séance de la Chambre du peuple le 13 novembre 1989. A la veille de sa chute, le vieillard octogénaire s'accroche à l'illusion d'un bonheur général administré par l'Etat tout-puissant. Comme si la RDA avait tenté la synthèse du marxisme et du luthéranisme. Réforme n'est pas révolution, et Luther ne cherchait que le salut de l'individu. Marx voulait, c'est peu dire, *« améliorer »* la société. Mais il est des points de rencontre entre les deux doctrines. Et les auteurs de citer l'un des grands historiens du protestantisme, Emile G. Léonard : *« Dans ce monde où chaque homme trouve sa vocation divine dans ses devoirs d'Etat, l'ordre voulu par Dieu est assuré par les autorités pour lesquelles Luther, s'appuyant sur saint Paul, enseigne le respect le plus absolu, quels que soient leurs agissements. »*

On rétorquera qu'en France, terre catholique, la délation avait pris sous l'occupation allemande des proportions effrayantes. Et d'ailleurs, les auteurs concluent que la RDA n'a fait que démontrer *« à l'allemande, c'est-à-dire avec constance et sans états d'âme, qu'en chaque être humain sommeille un délateur potentiel »*. Mais Rosenzweig et Le Forestier nuancent le propos. Le *« perfectionnisme toujours plus subtil »* de la Stasi et l'ampleur de son réseau de mouchards restent un phénomène unique en son genre. Les Allemands l'ont bien compris, qui s'inquiètent à nouveau du passé autant que de l'avenir.

ROGER DE WECK

► *L'Empire des mouchards*, de Yacine Le Forestier et Luc Rosenzweig. Editions Jacques Bertoin. 270 pages. 115 F.

La visite de M. Mitterrand à Jérusalem

Les Palestiniens voudraient être eux aussi traités en véritables partenaires économiques

M. François Mitterrand était attendu en Israël, mercredi 25 novembre, dans l'après-midi, pour une visite de deux jours. Le chef de la diplomatie israélienne, M. Shimon Pérès, s'est réjoui de ce déplacement qui va permettre *« un retour à la grande amitié »* entre Paris et Jérusalem. Une amitié qui, selon lui, *« se fonde, aujourdhui, sur des relations économiques alors qu'autrefois elle reposait sur une coopération militaire »*. Pour leur part, les Palestiniens des territoires occupés mettent, eux aussi, l'accent sur l'aspect économique.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Vous les Français, faites de beaux discours. Mais quand il s'agit de mettre la main à la poche, il n'y a plus personne. » C'est dit sans animosité, avec un petit sourire en coin, et sous couvert d'anonymat. Mais l'opinion de cet universitaire palestinien, proche de M. Fayçal Husseini, le chef des modérés de « l'intérieur », est assez largement répandue dans les cercles politiques des territoires occupés. La France, dit-on – et le premier ministre, M. Itzhak Rabin, est paradoxalement du même avis, – n'aurait *« pas les moyens de sa politique palestinienne »*.

Bien sûr, les intéressés n'ont pas trop de puissants amis dans le monde pour se permettre de froisser un visiteur comme M. Mitterrand. *« La visite du président français en Israël nous paraît tout à fait normale*, nous a déclaré M. Ziad Abou Ziad, « coordinateur des relations étrangères ». *Nous n'attendons rien de particulier de la rencontre que nous aurons, jeudi, avec M. Mitterrand. Nous savons qu'il a toujours été attentif à notre cause et qu'il n'a jamais rompu le contact avec l'OLP et le président Arafat. Nous lui en savons gré. Peut-être le chef de l'Etat français pourra-t-il nous aider à sauver le processus de paix, qui paraît en danger ces temps-ci, et nous lui demanderons d'intervenir dans ce sens »*.

Pour le reste, même si M. Ziad estime que les pays occidentaux, *« et notamment l'Europe »*, devraient *« intensifier »* leur aide aux « territoires », il n'est pas question de presser le président de la République française sur ce point. Pour l'heure, l'aide économique et financière consacrée par Paris aux presque deux millions d'habitants arabes des territoires occupés par Israël revêt diverses formes. La France participe à 20 % de l'aide directe versée, chaque année, par la CEE (12 millions d'écus), soit environ 84 millions de francs.

La même proportion a été respectée pour ce qui concerne l'aide exceptionnelle de 420 millions de francs accordée, cet été, par la CEE pour alléger les difficultés nées de la guerre du Golfe. Paris aurait joué un rôle-moteur dans les débats internes qui ont précédé, à Bruxelles, l'attribution de cette enveloppe, et les Palestiniens ne l'ignorent pas. Comme un grand nombre de pays riches, la France participe aussi au financement annuel de l'UNRWA, l'agence des Nations unies qui s'occupe des réfugiés palestiniens à travers le monde, à commencer par ceux des « territoires » (un million de personnes environ).

Paris y participe à deux titres : multilatéral *via* la CEE, laquelle a donné 380 millions de francs en 1991, et bilatéral pour une somme limitée à 12 millions de francs cette année et 17 millions prévus en 1993. En clair – et les milieux palestiniens ne manquent jamais de le faire remarquer – l'effort direct de la France pour les réfugiés est de cinq à dix fois inférieur à celui consenti par d'autres pays membres de la CEE comme la Suède, l'Italie ou l'Allemagne. Ce n'est donc pas un hasard si aucun Français ne figure ici dans le personnel de l'UNRWA.

Un protocole financier

Mais les *« amicales critiques »*, régulièrement adressées à la France, concernent aussi ce qu'elle fait, ou plutôt ne fait pas, pour aider les populations palestiniennes qui ne sont pas estampillées « réfugiées ». En fait, mis à part les frais et salaires d'une vingtaine de jeunes coopérants linguistiques et techniques qui travaillent dans les territoires – animation culturelle et enseignement du français essentiellement, – le budget de coopération dévolu par Paris aux Palestiniens est assez restreint. Moins de 12 millions de francs précise, au Quai d'Orsay, un fonctionnaire syndicaliste. Encore faut-il retrancher un bon tiers de ce fonds, lequel sert surtout à subventionner des organismes de recherche ou des établissements religieux qui contribuent certes au rayonnement de la France et de sa langue dans les territoires, mais qui ne sont pas spécialement affectés à l'aide aux Palestiniens...

Aide humanitaire ou coopération ? Beaucoup de Palestiniens estiment qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure et de les aider à mettre en place une véritable infrastructure politique et économique. *« Cessez de nous considérer comme des sous-développés »*, répètent souvent les intéressés. La plupart des spécialistes européens de la question sont du même avis. *« Il y a chez les Palestiniens un véritable tissu industriel qui ne demande qu'à se développer »*, résume un expert italien.

Ses homologues français sont d'accord et citent plusieurs exemples de projets industriels palestiniens – notamment une cimenterie à Hébron – dont les promoteurs ont ouvertement sollicité l'aide financière et technique de Paris. Et qui attendent. L'autonomie de ces territoires, qui se profilera très vite à l'horizon si jamais les négociations israélo-arabes sont couronnées de succès, devrait aboutir rapidement à la multiplication de ce genre d'initiatives. On évoque déjà des contrats intéressants à remporter dans le secteur de la banque, de la construction, des télécommunications, etc.. Tout est à construire dans les « territoires ».

Or que fait Paris pour s'y préparer et répondre, le moment venu, aux demandes des entrepreneurs français qui pourraient être intéressés ? Pour l'heure, pas grand-chose. Les spécialistes sur le terrain ont suggéré, cet été, au Trésor français que soit dorénavant accordé aux Palestiniens un véritable protocole financier qui pourrait être, dans un premier temps, de l'ordre de 20 millions de francs. Ils n'ont jamais reçu de réponse. Aucun investissement ou contrat, conclu par une société française dans les territoires occupés n'est, pour l'heure, garanti par la COFACE, l'organisme d'assurance des exportations à l'étranger.

En revanche, l'encours de cet organisme, en Israël même, dépasse le milliard de francs et, pour soutenir le développement du commerce entre les deux pays, il a été annoncé que le taux d'intérêt qui sert à garantir les contrats franco-israéliens va baisser de 5 % à 3 %. La France peut-elle continuer dans cette voie tout en soutenant le *« droit des Palestiniens à une patrie »*, sans jamais donner vraiment l'impression de croire à son éventuel avènement ? Telle est bien l'une des questions que les Palestiniens entendent évoquer devant leur visiteur français...

PATRICE CLAUDE

Paris veut augmenter sensiblement les échanges commerciaux avec Israël

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Renouer des liens politiques et affectifs quelque peu distendus ces dernières années, profiter de « l'entracte » américain – dû à un long interrègne à Washington – pour réaffirmer la présence de la diplomatie française au Proche-Orient : tels seraient les principaux objectifs de la visite d'Etat de M. François Mitterrand en Israël, puis en Jordanie. Pour autant, à en juger par la présence, dans la suite présidentielle, de plusieurs chefs d'entreprises ainsi que de MM. Dominique Strauss-Kahn et Hubert Curien, respectivement ministres de l'industrie et du commerce extérieur, et de la recherche et de l'espace, ainsi que de M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, il est clair que la tournée du président français comporte aussi une dimension économique.

Lors d'une visite à Jérusalem au mois de mai dernier, M. Strauss-Kahn, s'était fixé comme objectif de doubler les échanges avec Israël en cinq ans. Le ministre du commerce extérieur avait promis d'étudier l'octroi de crédits d'un montant de 2,5 milliards de francs à Israël pour financer de grands travaux d'infrastructures.

Informatisation scolaire

Parmi les « grands » contrats convoités par les industriels français, il y a d'abord les projets ferroviaires, l'Etat hébreu souhaitant doubler la ligne existant entre Haïfa et Tel-Aviv et prolonger la ligne Tel-Aviv-Bersheba jusqu'à Eilat au bord de la mer Rouge. Bien que ce soit une société française, la SOFRETU, filiale de la RATP, qui a obtenu naguère le contrat d'études du schéma directeur des chemins de fers locaux, rien ne dit que les Français soient mieux placés que leurs conccurents allemands, italiens et américains pour emporter le contrat de réalisation de travaux évalués à au moins 4 milliards de francs. A cet égard, l'absence de M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, des transports et du logement, dans la délégation présidentielle, n'augurerait rien de très encourageant.

Même interrogation pour ce qui concerne un projet d'autoroute à péage qui traverserait Israël du nord au sud, un projet de tramway à Tel-Aviv et un troisième contrat pour la réhabilitation d'une centrale électrique, non nucléaire. Des discussions sont aussi en cours avec Alcatel à propos de la fabrication d'un satellite de communication civile dont le lancement pourrait être effectué par la fusée européenne Ariane. La Russie et les Etats-Unis sont sur les rangs dans cette affaire.

Le seul projet qui peut paraître bien avancé – une mission de haut niveau de l'entreprise Bull était encore très récemment en Israël à ce sujet – porte sur l'informatique à l'école. Il s'agirait pour la société française de fournir au ministère de l'éducation près de quatre-vingt-dix mille ordinateurs personnels. Ce contrat est évalué à environ 1 milliard de francs.

Redevenus excédentaires pour la France en 1991 (357 millions de francs), les échanges commerciaux avec Israël augmentent lentement et devraient s'établir à près de 8 milliards de francs, cette année. Les ventes des industriels français qui avaient augmenté de plus de 600 millions de francs, l'an dernier, devraient, pour la première fois, dépasser, en 1992, la barre des 4 milliards de francs (4,1 milliards prévus contre 3,98 en 1991).

Pour autant, la France n'en reste pas moins, avec 4,6 % seulement du marché, le huitième fournisseur de l'Etat juif, loin derrière les Etats-Unis (19 %), l'Allemagne (11 %), la Belgique et la Suisse – grâce à leurs exportations de diamants bruts, – le Royaume-Uni, l'Italie et le Japon. Au total, les pays de la CEE fournissent environ la moitié des importations d'Israël et reçoivent le tiers de ses exportations.

P. C.

Le Conseil de sécurité indisposé par l'attitude de Bagdad

L'ONU maintient l'embargo contre l'Irak

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

On se demande pourquoi M. Tarek Aziz, vice-premier ministre irakien, s'est donné la peine de venir à New-York. Ses propos au Conseil de sécurité, réuni à la demande de Bagdad, ont largement desservi sa cause et ont provoqué une déclaration très dure des quinze membres du Conseil. Il faut dire qu'avant même son arrivée à New-York, la décision était prise de ne pas lever, ni même alléger, les sanctions en vigueur depuis vingt-huit mois. Dans une longue déclaration, le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur hongrois, M. André Erdos, avait énuméré les raisons qui militaient en faveur d'un maintien de l'embargo : les refus de Bagdad d'accepter la surveillance à long terme, par l'ONU, de son industrie d'armement, de renoncer aux revendications territoriales sur le Koweït, de vendre du pétrole – sous contrôle – pour nourrir la population, de cesser la répression contre les Kurdes et les Chiites. L'ambassadeur américain, M. Edward Perkins, jugeant *« scandaleuse »* l'attitude de Bagdad, a affirmé que *« si les civils ne sont pas nourris, c'est parce que le régime de Bagdad a détourné les ravitaillement pour son armée »*. Le représentant adjoint de la mission française, M. Hervé Ladsous, a invité le régime irakien à *« vivre en paix avec ses voisins et avec son peuple »*. *« Il est tout de même surprenant*, s'est étonné un diplomate, *que l'Irak n'ait pas réussi à trouver un seul ami au sein de notre Conseil. »* Répondant à ces accusations, M. Aziz a dénoncé les *« quelques membres influents »* du Conseil qui ont adopté une *« attitude despotique »* à l'encontre de son pays. Il a accusé les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France d'avoir lancé *« la campagne la plus féroce de l'histoire de l'ONU »* contre l'Irak et comparé les inspecteurs de la commission spéciale du désarmement à des *« équipes d'inquisition moyenâgeuses »*.

AFSANÉ BASSIR-POUR

□ **ÉGYPTE : plus d'un millier de personnes détenues conformément à la loi d'urgence.** – Le ministre de l'intérieur, M. Abdel Halim Moussa, a indiqué, lundi 23 novembre, que *« 1 123 personnes étaient détenues conformément à la loi d'urgence »*. Il a affirmé que *« certains pays et des organisations étrangères ont intérêt à déstabiliser le pays par des opérations terroristes menées par des intégristes islamistes »*, ajoutant que les personnes arrêtées récemment à Alexandrie et qui sont en cours de jugement ont reconnu avoir été entraînées militairement en Iran et au Pakistan. – *(AFP.)*

IRAN : alors que les relations entre Paris et Téhéran sont relativement bonnes

L'arrestation d'un homme d'affaires français demeure inexpliquée

Les autorités iraniennes ont confirmé, mardi 24 novembre – sans fournir de motifs, – l'arrestation d'un ressortissant français, M. Raymond Labarbe, le mercredi précédent, à son domicile, à Téhéran.

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

Selon des sources françaises en Iran, où il était installé depuis une dizaine d'années, M. Labarbe *« se sentait chez lui »*. Il est *« un Français d'Iran devenu homme d'affaires et non pas un homme d'affaires français installé en Iran »*, selon l'expression d'un diplomate. Comme il vivait seul, sa disparition n'a pas pu être signalée tout de suite. Informée par des voisins, l'ambassade de France s'est fait confirmer son arrestation par les autorités iraniennes. Mardi soir, celles-ci n'avaient pas encore donné suite à la demande d'exercice du droit de visite, faite par le consulat français. Les Iraniens ne contestent généralement pas ce droit, mais ne sont jamais très pressés de l'accorder.

La tentation est grande de relier l'arrestation de M. Labarbe à celle, en France, de deux ressortissants iraniens, il y a quelques jours, et, en conséquence, de spéculer sur sa signification politique. Mais l'arrestation de M. Labarbe serait antérieure. Cela n'exclut évidemment pas que les autorités iraniennes puissent envisager un « échange », bien que *« l'Iran ne soit pas systématiquement le Liban »*, selon un diplomate.

Les griefs retenus contre M. Labarbe peuvent être de tous ordres, fiscaux par exemple. Il serait hâtif de tirer des conclusions. C'est, en tout cas, la première fois depuis la reprise des relations entre Téhéran et Paris, en 1988, qu'un ressortissant français est arrêté. Forte d'une petite centaine de personnes, la communauté française est essentiellement composée d'hommes d'affaires.

L'arrestation de M. Labarbe intervient à un moment où les relations entre les deux pays sont plutôt bonnes, en dépit de l'affaire Ziad Sarhadi – ce ressortissant iranien dont l'extradition par la Suisse vers la France, au début de l'été, avait failli entraîner une rupture entre Berne et Téhéran, qui réclamait sa libération immédiate. Lors de sa dernière visite à Paris, au mois d'octobre dernier, le vice-ministre des affaires étrangères, M. Mahmoud Vaezi, s'était contenté de réclamer l'accélération de la procédure judiciaire en cours. M. Sarhadi est accusé d'avoir été mêlé à l'assassinat, au mois d'août 1991, dans la banlieue parisienne, de l'ex-premier ministre iranien, Chapour Bakhtiar.

La France et l'Iran souhaitent donner à leurs liens un caractère pragmatique, et y ont réussi jusqu'à présent. On voit mal pourquoi il y aurait brusquement, aujourd'hui, un retournement de situation.

MOUNA NAÏM

□ **Protestation contre le rapport de l'ONU sur la violation des droits de l'homme.** – La radio d'État a dénoncé, mardi 24 novembre, le nouveau rapport de l'émissaire de l'ONU, M. Reynaldo Galindo-Pohl, sur la poursuite des violations des droits de l'Homme en Iran (*le Monde* du 25 novembre), affirmant qu'il avait été rédigé *« sur l'avis de certains pays »* en fonction de considérations politiques. A son avis, *« ce rapport est destiné à être un moyen de pression sur l'Iran »*, et la commission de l'ONU, n'est *« qu'un outil politique entre les mains des grandes puissances »*. – *(AFP.)*

ASIE

JAPON : deux importantes personnalités du Parti libéral démocrate impliquées

Le scandale Sagawa révèle l'ampleur de la crise du système politique

La Diète japonaise vient de reprendre l'examen du budget, interrompu pendant deux semaines par un boycottage de l'opposition. Celle-ci entendait forcer le Parti libéral démocrate (PLD), au pouvoir, à accepter l'audition de deux importantes personnalités issues de ses rangs, impliquées dans le plus récent des scandales secouant le Japon : l'affaire Sagawa Kyubin. MM. Noboru Takeshita, ancien premier ministre, et Shin Kanemaru, ancien vice-président du PLD et ex-leader de sa plus importante faction, seront entendus à ce sujet jeudi 26 et vendredi 27 novembre, l'un devant le Parlement et l'autre à l'hôpital, où il vient de subir une opération. Cependant, le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, vient de s'inquiéter de l'ampleur du discrédit qui frappe le système politique japonais.

TOKYO

de notre correspondant

Le déblocage des travaux du Parlement japonais a eu lieu comme approchait la date-butoir du 8 décembre pour l'examen du collectif budgétaire – indispensable pour que puisse être mis en place un ambitieux programme de relance économique (400 milliards de francs). Il a été rendu possible par l'acceptation par le PLD de la comparution devant la Diète de l'ex-premier ministre Takeshita et de l'audition sur son lit d'hôpital (il a été opéré de la cataracte) de l'ancien «parrain» du camp conservateur, M. Kanemaru.

Cet épisode est loin, cependant, de marquer la fin de la crise politique déclenchée par le scandale Sagawa Kyubin. Car à la pratique, courante au Japon, des dessous-de-table s'ajoutent, dans ce cas, les liens de politiciens avec l'extrême droite et les truands. Cette crise révèle, en outre, un réel vide du pouvoir. La majorité a multiplié les volte-face : elle a ainsi menacé de déposer une plainte contre le parquet qui avait révélé que sept de ses membres avaient offert 3 milliards de yens à un groupuscule d'extrême-droite, puis y a renoncé après que ses avocats eurent rappelé qu'une telle action portait atteinte au principe d'indépendance de la magistrature. Les conservateurs n'ont pas non plus répugné aux manœuvres de diversion : ainsi ont-ils demandé la comparution de membres de l'opposition sur lesquels pèsent des charges mineures. Autant de symptômes d'une absence de direction politique.

Une alternance au pouvoir n'en reste pas moins, à court terme, du domaine de l'utopie. Aussi est-ce une réorganisation du camp conservateur qui est à l'ordre du jour, ainsi qu'une réforme de ses pratiques. Selon M. Takeshi Sasaki, professeur de science politique à l'université de Tokyo, *«l'alternative pour les conservateurs est simple : la paralysie ou la réforme»*.

Le récent retrait de M. Kanemaru, arbitre en coulisse du jeu politique, s'est traduit par une lutte ouverte pour le pouvoir au sein du clan qu'il présidait, celui de l'ex-premier ministre Takeshita, aujourd'hui *de facto* divisé en deux camps (*le Monde* daté 1er-2 novembre). La majorité ne dispose plus, dès lors, d'un *«centre de commandement unifié»* écrit le quotidien *Asahi*. Cette situation engendre une confusion, qui affecte tout le jeu politique. Le jour, à peu près inévitable, où se scindera le clan Takeshita (lui-même héritier de celui de l'ex-premier ministre Tanaka) qui depuis vingt ans gouverne le pays de l'intérieur du PLD majoritaire, le camp conservateur sera contraint à un douloureux réalignement, qui le conduira peut-être à empiéter sur les forces centristes.

La relève n'est pas assurée

La gestion du pouvoir par le PLD, qui depuis près d'un demi-siècle domine la politique et l'administration, est entrée dans une nouvelle période. Il n'y a plus, en effet, de politiciens d'une stature comparable à ceux qui ont naguère dirigé le pays, capables de jouer les arbitres. Le retrait de M. Kanemaru marque, de ce point de vue, un tournant. Le premier ministre M. Miyazawa est certes un «ancien», ce qui compte au Japon. Mais il est paralysé, et certains rappellent le mot cruel de M. Tanaka à son égard : *«C'est un bon secrétaire, rien de plus.»*

Or, la relève n'est pas assurée. La nouvelle génération de conservateurs (dont beaucoup ont hérité des «fiefs politiques» de leurs pères, comme c'est le cas des figures montantes : MM. Hata, Hashimoto, Oguchi ou Ozawa) doit encore faire ses preuves : *«l'enfantement d'un nouvel ordre politique sera douloureux»*, estime M. Shigezo Hayasaka.

L'opinion publique réagit mollement. L'affaire Sagawa a quelque chose de trop familier : c'est le dix-huitième grand scandale politique depuis la guerre ! Certains ne cachent cependant pas leur indignation, dans des lettres aux journaux, devant l'impunité dont bénéficient les politiciens qui traitent sans gêne avec les truands : M. Kanemaru s'en tire ainsi avec une amende dérisoire pour avoir reçu illégalement une très forte somme de la société Sagawa.

Des mouvements encore embryonnaires dénoncent la corruption de toute la classe politique. Le Parti socialiste, première formation d'opposition, n'est pas lui-même dans une position confortable : certains de ses membres sont en effet impliqués dans l'affaire Sagawa ; et son président, M. Tanabe, était le grand partenaire des manœuvres en coulisse de M. Kanemaru.

L'indignation de l'opinion publique est néanmoins tempérée par une bonne dose de pragmatisme : le PLD reste la formation qui a conduit le pays à la croissance économique, et l'opposition ne constitue pas une alternative. La stabilité sociale dont jouit le Japon, conjuguée à l'impact encore assez faible de la récession sur la vie quotidienne, contient l'échauffement des esprits. Le fossé ne s'en creuse pas moins entre politiciens et opinion publique, comme en témoigne une floraison de bandes dessinées véhiculant une critique mordante du système politique.

Ces mutations surviennent en plein changement de l'ordre mondial. La structure du pouvoir, aujourd'hui lézardée, est un sous-produit de la guerre froide : c'est parce que le Japon était dans une situation de dépendance, requérant la protection des Etats-Unis eux aussi confrontés à l'URSS, que ses dirigeants ont pu concentrer leurs efforts sur la reconstruction, puis sur la croissance économique. Déchargés des grands choix en matière de politique étrangère ou de sécurité, ils ont habilement géré la montée en puissance du pays, tout en s'adonnant aux manœuvres les plus douteuses.

Conjuguant à la prospérité une judicieuse politique de redistribution tempérant les effets négatifs du productivisme, ils ont acquis une sorte de monopole du réalisme. Ainsi, en dépit de quelques crispations, les électeurs les ont-ils maintenus au pouvoir. Les conservateurs ont pu ainsi se soucier avant tout des intérêts de leurs clans, en perfectionnant les mécanismes de la politique par l'argent – mère de la vénalité comme, souvent, de l'incompétence.

L'existence de ce que les Japonais nomment un «parti pour soi» (c'est-à-dire : plus au service d'intérêts personnels que dela nation) s'est traduite par une perte du sens éthique et une absence de vision pour guider le pays dans une ère nouvelle. *«Les conservateurs campent sur les hauteurs du pouvoir mais ils ont perdu l'initiative»*, écrit le *Nihon Keizai*, quotidien des milieux d'affaires. A sa manière, la gauche a profité elle aussi des avantages de la tutelle américaine qu'elle dénonçait à grands cris. Sa situation d'opposant éternel l'a exonérée des contraintes du réalisme, et elle a pu se consacrer en priorité à la défense des idéaux de la Constitution pacifique.

Aussi n'est-il pas fortuit, poursuit le *Nihon Keizai*, que les défaillances du système apparaissent au grand jour, précisément lorsque la fin de la guerre froide convie le Japon à assumer davantage de responsabilités. Pris dans la tourmente, le PLD concocte une réforme visant à éliminer les *«méfaits du jeu de clans»*. Simple palliatif, ou amorce d'évolution d'une situation qui paralyse les mécanismes de décision ? Quoi qu'il en soit, l'éclatement, plausible à terme, du clan Takeshita, le plus important au sein du PLD, contribuerait à redonner quelque fluidité au jeu politique.

PHILIPPE PONS

AMÉRIQUES

CUBA

L'Assemblée générale de l'ONU a condamné implicitement le renforcement de l'embargo américain

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Les Etats-Unis ont subi, mardi 24 novembre, une défaite inattendue, qui fera date dans la période de l'après-guerre froide : l'Assemblée générale des Nations unies a adopté un projet de résolution présenté par La Havane et demandant aux pays membres de *«s'abstenir de promulguer et d'appliquer des lois ou des mesures dont les effets extra-territoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres Etats»*. Le texte dénonce sans la désigner explicitement la loi dite «Torricelli» adoptée par le Congrès et promulguée le 26 octobre par le président Bush, qui renforce et étend l'embargo économique, commercial et financier que les Etats-Unis imposent depuis trente-deux ans à Cuba.

Cinquante-neuf pays membres, dont la France, l'Espagne, le Canada, le Mexique et la Chine, ont voté cette résolution, qui n'a cependant pas de caractère exécutoire. Trois pays (les Etats-Unis, Israël et la Roumanie) s'y sont opposés et soixante-et-onze pays, parmi lesquels la Russie la Grande-Bratagne et l'Allemagne, se sont abstenus.

L'ambassadeur cubain, M. Alcibiades Hidalgo Basulto, a chiffré à 32 milliards de dollars le coût total de l'embargo décrété à l'encontre de Cuba et a qualifié *«d'abomination juridique et politique»* le *Cuban Democracy Act* dont le député démocrate du New Jersey Robert Torricelli est l'auteur. Ce texte interdit à toute filiale d'entreprise américaine installée hors des Etats-Unis de commercer avec Cuba et menace de représailles les pays tiers qui se livrent à des échanges commerciaux avec l'île. Dans le même esprit, tout navire ayant commercé avec Cuba se voit interdire l'accès aux ports américains pendant six mois. Le numéro deux de la mission américaine, M. Alexander Watson, a expliqué que l'embargo contre Cuba était *«une réponse légitime»* à l'expropriation, en 1960, par le régime de M. Fidel Castro, des biens appartenant à des citoyens américains et aux violations des droits de l'homme par ce pays, qui ignore les règles élémentaires de la démocratie.

SERGE MARTI

En visite à Paris

Mme Rigoberta Menchu souhaite jouer un rôle dans le processus de paix au Guatemala

Le Prix Nobel de la paix 1992, Mme Rigoberta Menchu, qui devait terminer, mercredi 25 novembre, une visite de trois jours à Paris, a déclaré qu'elle espérait *«participer pleinement»* au processus de paix destiné à mettre fin à trente années de guerre civile au Guatemala. Elle a précisé qu'elle ne pourrait se contenter d'un *«rôle symbolique»*.

Envisage-t-elle de participer directement aux négociations entre le gouvernement et la guérilla, suspendues depuis août ? Mme Menchu, qui occupe des fonctions officielles au sein de la Représentation de l'union d'opposition guatémaltèque, est restée vague à ce propos, précisant que sa tournée en Belgique, en France et en Espagne (trois pays qui avaient activement soutenu sa candidature au Nobel) avait précisément pour but de recueillir, sur ce sujet, les avis des chefs d'Etat ou de gouvernement et des personnalités rencontrées.

Mme Menchu a salué les efforts de Mgr Alfonso Quezada Toruno, le prélat guatémaltèque qui joue le rôle de médiateur dans ces négociations, auquel elle n'entend absolument pas se substituer.

Mme Menchu, qui envisage de rentrer définitivement dans son pays en décembre – elle vit en exil au Mexique depuis 1981, – a par ailleurs dénoncé l' *«acte d'agression»* commis lundi à Guatemala-Ciudad contre la Coordination nationale des veuves (COVAVIGUA), dont les locaux ont été visités et le matériel volé. Mme Menchu y voit un lien avec la préparation de la cérémonie de remise de son prix Nobel à Oslo, le 10 décembre, que la CONAVIGUA était chargée de coordonner. Mme Menchu souhaite que la composition de la délégation guatémaltèque soit la plus large possible. Elle compte prochainement rencontrer le président Jorge Serrano à ce sujet.

M. J.

A TRAVERS LE MONDE

BIRMANIE –

Un rapport des Nations unies dénonce détentions et tortures

Soumis cette semaine à la commission *ad hoc* de l'Assemblée générale, un rapport de l'ONU s'alarme de centaines de cas de *«détentions et d'exécutions arbitraires, de disparitions et de tortures»* en Birmanie. Le texte note que des informations sont parvenues concernant 914 détentions arbitraires. Parmi les victimes figurent *«des parlementaires, des dirigeants de parti, des écrivains, des étudiants, des entrepreneurs, des enseignants, des moines bouddhistes, des fonctionnaires, des agriculteurs et des marchands ambulants»*.

L'ONU a aussi été saisie de *«plus de 100 cas bien documentés où des tortures ou autres traitements cruels, inhumains ou dégradants auraient été infligés... dans le cadre d'activités ayant surtout pour but le recrutement forcé de soldats ou de travailleurs»*. Des *«exécutions sommaires ou arbitraires»* sont également mentionnées, notamment à l'occasion de travaux imposés de portage. D'autres sont citées lors de déplacements forcés de personnes, parfois de villages entiers. Le document fait enfin état de disparitions touchant, en majorité, des membres de l'ethnie karène et des musulmans de l'Arakan.

L'ONU s'inquiète à ce propos du sort des quelque 250 000 musulmans qui se sont réfugiés au Bangladesh début 1992. En dépit d'un accord signé en avril entre Dacca et Rangoon, *«le programme de rapatriement a été suspendu, les réfugiés refusant apparemment de retourner en Birmanie en l'absence d'une surveillance internationale adéquate»*. – (AFP.)

FRANCOPHONIE

Le récipiendaire vietnamien du Grand Prix 1992 de l'Académie contesté

Une quinzaine d'intellectuels, écrivains, journalistes et personnalités françaises et vietnamiennes (1) viennent de signer un «appel à l'Académie française» afin que cette institution reconsidère sa décision d'attribuer le Grand Prix de la francophonie pour 1992 à M. Nguyen Khac Vien. Récompensé en qualité de poète et humaniste, le récipiendaire, déclarent les signataires, s'est en fait surtout signalé comme *«chantre du régime tortionnaire de Hanoï»*, avant et après la victoire communiste de 1975.

M. Nguyen Khac Vien, écrivent les auteurs de ce texte, était chargé par les autorités de son pays *«de séduire et de conditionner (...) les personnalités occidentales visitant le Nord-Vietnam»* avant la réunification ; puis il a *«continué à cultiver (...) le même mensonge stratégique»* après 1975, occultant en particulier la répression qui a frappé les vaincus, et qui a fait près d'un million de victimes. Maintenir le Grand Prix à M. Nguyen Khac Vien serait, dès lors, rendre un *«bien piètre service»* à la francophonie et aux *«valeurs humanistes dont elle est porteuse»*, concluent les signataires.

(1) Au nombre des signataires figurent : Alain Besançon, Jacques et Claudie Broyelle, Pierre Daix, André Glucksmann, Nguyen Ngoc Ngan, Jean-François Revel, Olivier Todd, Tran Canh, Tran Van Tong, Thierry Wolton.

SOMALIE

Un navire de l'aide internationale attaqué à la roquette

Un navire affrété par les Nations unies, le *Milos L*, battant pavillon panaméen et chargé de 10 000 tonnes de blé, a été touché, mardi 24 novembre, par une roquette tirée par des miliciens alors qu'il pénétrait dans le port de Mogadiscio. Aucun membre de l'équipage n'a été blessé par le projectile, qui a déclenché un incendie à bord. Le navire a fait demi-tour vers le large, où mouillent déjà trois autres bateaux, dont un bâtiment français chargé de riz, qui attendent de pouvoir décharger leur cargaison.

Deux autres navires ont, ces dernières semaines, essuyé le feu de miliciens jaloux de la «dîme» que prélèvent leurs rivaux sur chaque cargaison. Deux avions de l'ONU ont été récemment attaqués dans les mêmes conditions, tandis que les camions chargés de vivres envoyés vers le nord du pays sont régulièrement capturés. – (AFP, Reuter.)

EN BREF

□ **ALGÉRIE : pas de mise en liberté provisoire pour les dirigeants du FIS.** – La Cour suprême a rejeté, mardi 24 novembre, la demande de mise en liberté provisoire des sept principaux dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS), dont MM. Abassi Madani et Ali Benhadj. Ceux-ci avaient été condamnés, le 15 juillet, à des peines de quatre ans à douze ans de prison ferme par le tribunal militaire de Blida, pour *«atteinte à la sûreté de l'Etat»*. – (AFP.)

□ **CAMBODGE : trois membres de l'ONU blessés.** – Trois membres de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU), en charge des opérations préélectorales au Cambodge, ont été blessés dans une embuscade, le mardi 24 novembre près de Siem-Reap, dans le nord-ouest du pays. Cette attaque est la plus grave de celles perpétrées à ce jour contre des responsables des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Deux des victimes, dont l'une est grièvement blessée, sont cambodgiennes ; la nationalité de la troisième n'a pas été précisée. L'ONU espère organiser des élections en mai 1993, après treize ans de guerre civile. Les Khmers rouges s'y opposent. – (Reuter.)

□ **COLOMBIE : décès du Père Garcia Herreros.** – Le Père Rafael Garcia Herreros, qui avait négocié et obtenu en juin 1991 la reddition du chef du cartel de la drogue de Medellin, Pablo Escobar, est décédé à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, mardi 24 novembre, a annoncé la communauté où il résidait au nord-est de Bogota. Défenseur des pauvres, il avait été surnommé «le Père télé» pour avoir animé l'émission «La minute de Dieu» pendant trente-cinq ans à la télévision colombienne. Pablo Escobar est toujours en fuite après son évasion de la prison de luxe d'Envigado, près de Medellin, où il avait été incarcéré après sa reddition. – (AFP.)

□ **HAÏTI : l'Assemblée générale de l'ONU exige le retour au pouvoir du président Jean-Bertrand Aristide** – L'Assemblée générale de l'ONU a adopté par consensus, dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 novembre, une résolution exigeant le retour au pouvoir en Haïti du gouvernement du président Jean-Bertrand Aristide (renversé par un coup d'Etat en septembre 1991) et a invité les Etats membres à appliquer l'embargo décrété par l'Organisation des Etats américains à l'encontre d'Haïti. – (AFP.)

□ **MAROC : décès de l'ancien premier ministre, M. Mohamed Benhima.** – L'ancien premier ministre, M. Mohamed Benhima, est décédé, lundi 23 novembre, à Rabat, à l'âge de 68 ans, à la suite d'une longue maladie. Chef du gouvernement de 1967 à 1969, il avait abandonné la vie politique au mois de mars 1979 alors qu'il était ministre de l'intérieur. – (AFP.)

□ **SALVADOR : suspension de la démobilisation de la guérilla.** – Le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) a annoncé, mardi 24 novembre, la suspension *«jusqu'à nouvel ordre»* de la démobilisation de ses troupes, qui avait repris vendredi et devrait s'achever le 15 décembre, selon le dernier calendrier négocié. Le FMLN justifie sa décision par le fait que le gouvernement du président Alfredo Cristiani *«ne donne aucune garantie»* que les paysans installés sur des terres dans les anciennes zones de conflit ne seront pas expulsés une fois le désarmement de la guérilla terminé. – (AFP.)

□ **SUÈDE : profanation d'un cimetière juif.** – Des vandales ont profané cinquante-deux tombes et peint des croix gammées dans un cimetière israélite de Stockholm, a annoncé, mardi 24 novembre, la police suédoise. Des dirigeants de la communauté juive de Stockholm pensent que cet acte de vandalisme est lié à la tenue d'une «conférence mondiale anti-sioniste» le week-end prochain dans la capitale suédoise, dans un endroit tenu secret par les organisateurs. A Jérusalem, le ministère israélien des affaires étrangères a demandé à la Suède d'interdire cette conférence. – (Reuter.)

□ **Un colloque sur l'Asie centrale.** – Une journée d'étude est organisée, mardi 1er décembre, au Palais du Luxembourg, par le Centre d'analyse sur la sécurité européenne sur le thème : *«Vers une nouvelle Asie centrale, enjeux et perspectives»*. Inscriptions au (1) 47-53-89-25, avant le 27 novembre. (Gratuit pour les étudiants).

EUROPE

Menace de pollution radioactive en mer du Nord

Du césium-137 s'échapperait d'un sous-marin nucléaire soviétique naufragé en 1989

Du césium-137, un élément radioactif produit lors des réactions nucléaires, s'échapperait du réacteur d'un sous-marin nucléaire soviétique qui a coulé, le 7 avril 1989, en mer du Nord, et menacerait les côtes de la Norvège. C'est ce qu'affirme la chaîne de télévision américaine ABC, qui s'appuie sur une cassette vidéo et un rapport d'origine russe. Selon l'un des architectes du sous-marin naufragé, l'ingénieur Nikolaï Nosov, qui a participé l'été dernier à une mission de contrôle, du plutonium provenant de deux torpilles du système d'armes du *Komsomolets* menacerait également de se répandre sur les lieux du naufrage. Les dégâts infligés au bâtiment seraient tels que *« des fuites pourraient avoir lieu en 1994 ou 1995. »*

Qu'en est-il exactement du naufrage de ce sous-marin soviétique? Nul ne le sait. Mais une chose est sûre : le *Komsomolets* et sa dangereuse « cargaison » sont activement surveillés par les Norvégiens, qui n'ont pas, à ce jour, fait état de l'imminence d'une pollution catastrophique de leurs côtes par ces radioéléments. Quoi qu'il en soit, le risque, si minime soit-il, n'est pas à prendre à la légère, car *« on sait assez peu de chose sur la manière dont ces produits pourraient migrer dans ces zones-là »*.

Le *Komsomolets* a été victime d'un grave incendie, au large des côtes norvégiennes par, 73e de latitude Nord, alors qu'il enregistrait le bruit caractéristique – la signature – produit par les hélices et la machine des sous-marins adverses patrouillant dans la région. Le feu, qui s'était déclaré alors que le sous-marin était en immersion à 50 mètres de profondeur, ne put être maîtrisé, et le bâtiment sombra bientôt par 1 800 mètres de fond avec quarante-deux hommes d'équipage dans une zone de canyons sous-marins envahis par une forte couche de vase.

Le bâtiment ayant percuté le fond à une vitesse supérieure à une centaine de kilomètres à l'heure, il y a tout lieu de croire que le choc et la pression du milieu – la coque en titane de ce sous-marin d'attaque prototype de 5 700 tonnes pouvait, paraît-il, tenir jusqu'à 1 000 mètres de profondeur – ont provoqué des dégâts supplémentaires sur les installations du *Komsomolets*. Le réacteur a-t-il beaucoup souffert comme les Russes le prétendent? Les torpilles du système d'armes se désagrègent-elles maintenant et sont-elles récupérables par des sous-marins de poche?

Les risques pour la chaîne alimentaire

Nul ne répond avec précision à ces questions, qui sont celles que d'autres ont posées lors du naufrage de plusieurs autres sous-marins, tant soviétiques qu'américains, ces trente dernières années. En l'absence de mesures précises de radioactivité faites sur la zone du naufrage, les spécialistes en sont donc réduits aujourd'hui à poser des questions et formuler des hypothèses. Combien de temps faut-il, par exemple, à des radioéléments pour remonter de ces profondeurs et contaminer la chaîne alimentaire? La seule chose, et c'est partiellement rassurant, que les experts peuvent avancer en l'absence de mesures incontestables, c'est que les eaux profondes se mélangent en général très lentement avec les eaux de surface et constituent donc de ce fait une barrière biologique naturelle à ces remontées radioactives.

De plus, les amas de sédiments (vases) présents dans les gorges des canyons ont, de l'avis même des experts en radioécologie marine, qui ont l'expérience des fûts de déchets immergés voici quelques années dans les fosses océaniques, de remarquables propriétés de rétention. Ils pourraient donc piéger le césium, qui est très soluble, diffuse facilement et présente pour ces raisons une forte propension à contaminer la chaîne alimentaire. Quant au plutonium, qui est insoluble, les risques viennent avant tout d'une possible irradiation des tissus par suite d'une incorporation de matière dans l'organisme par voie respiratoire ou digestive.

Il y a donc tout intérêt à savoir si la faune marine peut-être fortement contaminée et, si oui, laquelle. S'agit-il d'espèces vivant à grandes profondeurs ou au contraire d'espèces consommées vivant en surface, ce qui accréditerait alors la thèse d'une contamination importante des côtes et du plateau continental? Toutes ces questions sans réponse aujourd'hui devraient bientôt donner lieu à des recherches approfondies. Une campagne européenne de mesures en mer du Nord, à laquelle participeront le CNRS, l'IFREMER et l'IPSN, doit d'ailleurs commencer ce mois-ci.

Plutonium, césium, antimoine et autres radioéléments seront alors traqués dans leurs moindres traces, mais ce n'est pas avant 1995 que commenceront les mesures dans les régions situées au-delà du cercle arctique, celles-là mêmes où repose le *Komsomolets*. Nul doute que les chercheurs n'aient alors à cœur d'en savoir plus sur les environs immédiats de cette épave et sur les mouvements de ces courants marins qui baignent la mer du Nord et convoient peut-être des particules radioactives en provenance du scandaleux cimetière de déchets nucléaires ouvert voici trente ans par les Russes en mer de Barents et en mer de Kala.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Liste des sous-marins à propulsion nucléaire ayant fait naufrage

Date	Type et nationalité	Lieu du naufrage	Armes nucléaires	
10 avril 1963..........	SSN-593 Thresher (USA)	Océan Atlantique	?	122 disparus
1968..........................	(URSS)	Océan Atlantique (nord-est)	4	?
11 avril 1968..........	(URSS)	Océan Pacifique	5	?
27 mai 1968............	SSN-589 Scorpion (USA)	Océan Atlantique	?	99 disparus
12 avril 1970..........	(URSS)	Océan Atlantique (nord-est)	4	88 disparus
Juin 1983................	Type Charlie (URSS)	Océan Pacifique (nord-ouest)	8	?
10 avril 1986..........	Type Yankee (URSS)	Océan Atlantique (Bermudes)	oui	?
7 avril 1989............	Type Mike (URSS)	Océan Atlantique (nord)	oui	42 morts

Les naufrages mentionnés dans cette liste ne sont pas tous confirmés.

Une épave parmi d'autres...

Le sous-marin nucléaire soviétique K8, de la classe November, qui a sombré corps et biens dans l'océan Atlantique avec 88 hommes d'équipage le 12 avril 1970, est bien connu des autorités françaises. L'épave de ce bâtiment qui gît « au point delta » par 4 600 mètres de fond, à quelque 800 kilomètres au large des côtes bretonnes, n'est qu'un des nombreux sous-marins nucléaires soviétiques perdus dans l'Atlantique nord. Il serait, selon les informations dont on dispose, équipé de quatre armes nucléaires et pourrait présenter, du fait de la présence à bord de ces matériels contenant des matières radioactives et de ses réacteurs vraisemblablement détériorés par la formidable pression de l'eau à ces profondeurs, des risques de pollution locale. Mais l'éloignement et la très grande profondeur du lieu du naufrage devraient limiter les risques.

Quoi qu'il en soit, les Russes, si l'on en croit les déclarations faites à un journaliste de France 2 par l'amiral Nikolaï Mormoul, auteur d'un livre sur « la dramatique histoire des sous-marins nucléaires soviétiques », auraient effectué, jusqu'à très récemment, des patrouilles sur le lieu du naufrage. Par crainte d'une pollution à venir ou d'une tentative des Américains de récupérer discrètement, comme ils l'avaient tenté, durant l'été 1974, avec le navire d'exploration *Glomar-Explorer*, des ogives nucléaires ou des morceaux de sous-marins pour voir le degré d'avancement des techniques de leurs adversaires?

M. Eltsine propose un « armistice » politique

Suite de la première page

Cette décision apparaît pourtant comme bien étrange pour quiconque a regardé ladite télévision ces derniers mois, et tout particulièrement ses comptes-rendus du conflit osséto-ingouche. L'émission incriminée, en fait, était plutôt une manière de sauver, tardivement, l'honneur d'une télévision qui, comme la plupart des autres médias, avait donné des semaines durant un éclairage incroyablement pro-ossète des évènements, justifiant par là l'intervention russe.

Au-delà du prétexte ponctuel, il est clair que M. Iakovlev était dans le collimateur depuis un certain temps. La télévision qu'il dirige, désormais appelée Ostankino, continue à diffuser sur l'ensemble de l'ex-URSS, ce qui présente un problème à peu près insoluble : il faudrait en théorie ne mécontenter aucun des dirigeants des Etats indépendants – qui, de plus en plus, refusent de contribuer au financement de la chaîne ex-soviétique, – ne pas heurter non plus la susceptibilité des responsables des diverses Républiques autonomes, qui renaclent à l'autorité de Moscou, et en même temps ne pas oublier l'essentiel, qui est de ne pas déplaire au Kremlin.

La tâche est à peu près impossible, tout particulièrement à un moment où, sous la lourde patte du ministre (pourtant « libéral ») de l'information, M. Mikhaïl Poltoranine, les directives du pouvoir s'exercent avec de moins en moins de discrétion sur la plupart des médias : la télévision russe proprement dite, que M. Poltoranine citait tout récemment en exemple pour son attitude *« constructive »*, mais aussi de grands journaux comme les *Izvestia*, qui se sont réfugiés dans le giron de Boris Eltsine pour échapper aux avances du président du Parlement, ou encore la *Komsomolskaïa Pravda*, en crise depuis que son directeur prétend engager la rédaction dans la voie du *« patriotisme éclairé »*...

Handicap supplémentaire, M. Egor Iakovlev a une vieille réputation de non-conformisme. Son premier limogeage remonte à l'époque du regretté secrétaire à l'idéologie Mikhaïl Souslov, qui l'avait puni pour avoir publié une photo de femme nue dans la revue *Journaliste*. C'est aussi lui qui, à l'époque du gorbatchévisme, avait transformé l'hebdomadaire *Les Nouvelles de Moscou* en aile marchante de la glasnost, au-delà même des intentions de M. Gorbatchev. Sacrifier ce vieux briscard du journalisme ne peut donc que faire plaisir aux conservateurs et aussi aux nombreux ex-nomenklaturistes qui constituent l'actuel centre au Parlement.

Un os à ronger

C'est un os à ronger, et il y en aura sans doute quelques autres, d'ici ou pendant le Congrès : *« Il n'est pas exclu que nous devions perdre quelques membres du gouvernement »*, a déclaré lundi M. Eltsine. Bien entendu, le président russe a aussitôt ajouté que *« le cours des réformes* [serait] *sauvegardé »*, et il a répété à de multiples reprises qu'il était hors de question pour lui de céder à la pression. Il n'empêche que après les grandes batailles (verbales) de la mi-automne, l'heure est de nouveau au compromis. Oubliés les cris d'orfraie des démocrates libéraux, qui s'alarmaient du *« revanchisme »* en marche et dénonçaient les noirs complots ourdis par le président du Parlement, M. Khasboulatov, ou encore les objectifs inavoués du président de l'Union civique, M. Volsky. Le président Eltsine parle à nouveau d'*« armistice »*. Reprenant l'expression qu'il avait lui-même lancée à la fin de l'été, il évoque une *« pause de douze à dix-huit mois dans la confrontation politique »*. Le secrétaire d'Etat Guennadi Bourboulis, qui avait personnellement lancé en coulisse l'offensive contre MM. Khasboulatov et Volsky, plaide désormais publiquement pour un accord entre le président et le Congrès, pour une *« période de stabilisation »*... On souligne officiellement que le programme « anti-crise » qui va être présenté aux députés a été élaboré à partir des propositions du gouvernement et de l'Union des industriels et des entrepreneurs (présidée par M. Volsky).

On aurait tort d'en conclure que désormais tout « baigne », et que le Congrès ne réserve plus aucune surprise. Bien des ambiguïtés, des inconnues subsistent dan les arrangements apparemment passés entre M. Eltsine et M. Volsky d'une part (le second a accompagné le premier dans son récent voyage en Corée-du-Sud), et entre M. Elstine et M. Khasboulatov de l'autre (les deux hommes se sont beaucoup parlé ces derniers jours). En réalité, le compromis a toujours été hautement probable en matière économique : il a d'ailleurs commencé à s'esquisser dès le précédent Congrès des députés, au printemps dernier, qui avait été suivi par l'entrée au gouvernement de *« spécialistes »* censés renforcer l'équipe du premier ministre en exercice, Egor Gaïdar, et par un infléchissement très marqué d'une politique déjà jugée trop indifférente aux besoins des grandes entreprises et aussi de la population. Tout est à présent affaire de dosage, qu'il s'agisse des hommes ou des mesures économiques. Et il sera d'autant plus difficile de réussir un bon cocktail que, au sein du gouvernement comme au sein de l'Union civique, les opinions sont très diverses et pas toujours très claires.

Mais il est de plus en évident que l'enjeu principal n'est pas là. Ce qui importe plus que tout à Boris Eltsine, c'est que le Congrès ne lui mette pas trop d'entraves, lui laisse la liberté d'improvisation qu'il affectionne tant, et donc lui permette de garder au moins une partie des pouvoirs d'exception qui arrivent précisément à leur terme au 1er décembre. L'affaire semble en bonne voie : le président du Parlement, M. Khasboulatov, apparemment oublieux de tous les outrages que lui ont fait subir il y a quelques semaines les amis de M. Eltsine, a pris mardi sa voix la plus douce pour se déclarer disposé à *« essayer de convaincre les députés de prolonger les pouvoirs extraordinaires »*... Mais, bien entendu, M. Khasboulatov n'entend pas faire un marché de dupes. Il souhaite que le président accepte de ratifier une récente *« loi sur le gouvernement »* qui place les ministres sous le contrôle étroit du Parlement (une exigence que M. Eltsine pourra difficilement accepter). Et il voudrait aussi être admis à siéger au Conseil de sécurité à la place d'un de ses adjoints, M. Filatov, avec lequel il s'est brouillé depuis que ce dernier a fait alliance avec M. Bourboulis et ses amis.

On est là assez loin des grandes questions qu'on se pose en Occident sur l'avenir de la Russie et la stabilité du monde. Mais sans doute assez près du « vrai » problème qui se pose à M. Eltsine : pouvoir continuer, dans ce pays fort agité, à gouverner à peu près tranquillement. D'autant plus tranquillement que les journaux et la télévision se comporteront de manière *« constructive »*.

JAN KRAUZE

EUROPE

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : les élections législatives

Le Fianna Fail de M. Albert Reynolds victime des scandales liés à la corruption

Le déclin de la cote de popularité du premier ministre, *M. Albert Reynolds*, est l'élément dominant des élections législatives du mercredi 25 novembre en République d'Irlande. Le scrutin s'annonce *difficile pour* le parti du chef du gouvernement, le Fianna Fail (droite nationaliste), alors que les travaillistes sont en progrès.

DUBLIN

de notre envoyé spécial

La politique irlandaise n'est pas parmi l'une des plus sophistiquées d'Europe. Le débat se concentre sur l'essentiel, fort éloigné de toute idéologie : comment obtenir ou conserver le pouvoir, par quelles alliances, quels compromis ? Cela donne une campagne « à l'ancienne », un peu fruste peut-être, mais efficace. A Dublin, chaque candidat a achevé son marathon électoral par les derniers kilomètres de trottoirs, pour boucler le programme préétabli du *canvassing*, ce porte-à-porte parfois si désespérant.

Le reste se résume à des rencontres, dans les pubs, aux arrêts de bus, là ou se crée un attroupement. Le débat se concentre sur les moyens de provoquer le « changement », et pratiquement pas sur son contenu. L'économie, certes, avec un chômage qui touche 20 % de la population active, peut difficilement être passée sous silence. Mais, en dehors du fait que la plupart des autres indicateurs économiques pourraient faire des envieux dans la CEE, il n'y a guère de polémique sur la stratégie à suivre : la verte Irlande est fermement ancrée à la Communauté.

La politique produit des hommes carrés, rudes et efficaces, pas des tribuns. Le premier ministre, le *taoiseach*, M. Albert Reynolds, ressemble en cela à son prédécesseur, le légendaire Charles Haughey, à qui il a succédé en février dernier après avoir largement contribué à sa chute. Comme lui, c'est un *self-made man* devenu très riche. Mais si le premier gouvernait comme un politicien matois, le second gère comme un homme d'affaires pressé. « Charlie » avait dû quitter le pouvoir parce qu'il avait usé jusqu'à la corde le soutien de ses amis du vieux parti Fianna Fail et que la coupe des scandales, en trente-cinq ans de carrière politique, était pleine. Il s'était effacé parce que la petite formation des démocrates-progressistes avait menacé de rompre la coalition et de précipiter des élections qui s'annonçaient difficiles pour son parti.

« Charlie » a su cependant désamorcer bien des crises, souvent autour d'une franche explication et d'un verre. Son successeur, qui, lui, ne boit pas d'alcool, est moins porté au compromis : le 4 février dernier, les démocrates-progressistes ont claqué la porte du gouvernement et le premier ministre a annoncé des élections anticipées. Mais c'est lui qui a creusé la tombe de son propre gouvernement. Les Irlandais le savent et lui font grief de ce scrutin inutile, organisé le même jour que le référendum – ô combien biaisé – sur l'avortement (*le Monde* du 25 novembre). Les Irlandais appellent cela le « facteur Albert » : une dilapidation du capital de confiance dont il bénéficiait, une chute vertigineuse de sa cote de popularité (de 60 à 20 % d'opinions favorables), et donc de celle de son parti (de 49 à 40 % des intentions de vote).

Le « tribunal du bœuf »

Rien ne serait arrivé sans le « tribunal du bœuf » : en 1987-1988, le *taoiseach* était ministre du commerce et de l'industrie et l'ami de Larry Goodman, milliardaire flamboyant et patron du groupe industriel de viande qui porte son nom. Principaux clients : l'Irak, l'Iran, des pays à risque. Le gouvernement propose donc une assurance, sous forme de garantie de crédits à l'exportation, aux sociétés de ce secteur vital. Principal bénéficiaire : le numéro un du marché, le groupe Goodman. En juillet, M. Desmond O'Malley, chef de file des démocrates-progressistes, devient ministre du commerce. Entre-temps, tous les ténors politiques sont entendus par le « tribunal du bœuf », notamment MM. O'Malley et Reynolds. Le premier est déjà ulcéré par l'attitude du second qui, hostile à la cohabitation gouvernementale avec les démocrates-progressistes, fait tout pour les marginaliser.

M. O'Malley confie alors au juge Hamilton que M. Reynolds a favorisé les affaires de M. Goodman, lequel a raflé la mise des crédits garantis. Le premier ministre rétorque que son ministre se montre « *malhonnête* » en l'incriminant. Cette escalade verbale précipite la crise.

Le Fianna Fail n'a pratiquement aucune chance d'obtenir la majorité au Parlement. Il est même probable que son capital de 77 sièges (sur 166) va être écorné. Il devra donc supporter une nouvelle coalition. Avec qui ? Un nouvel accord avec M. O'Malley parait improbable, à moins qu'un nouveau *taoiseach* remplace M. Reynolds. Sera-t-il en position de se faire entendre, notamment des amis de « Charlie » Haughey, évincés du gouvernement par son successeur ?

Ce n'est que l'une des combinaisons politiques possibles. Le Parti travailliste, et surtout son chef, M. Dick Spring, qui sont en net progrès, vont également placer les enchères très haut. Le Labour arrive en tête des sondages à Dublin (32 %), devançant le Fianna Fail (31 %) et reléguant le Fine Gael (droite modérée) de M. John Bruton à 13 %, même si, au niveau national, ce dernier conserve sa place de principal parti d'opposition (24 %), devant le Labour (22 %) et les démocrates-progressistes (6 %). M. Spring, don Quichotte pourfendeur de la « *corruption* », se veut aussi la voix des chômeurs. Pour lui, rien ne semble exclu, même pas le poste de *taoiseach*. Encore que l'arithmétique électorale, *a priori*, accorde, au mieux, un rôle de force d'appoint au Labour. Et en acceptant d'entrer dans une cohabitation avec le Fianna Fail, le parti de M. Spring perdrait son aura politique.

Reste l'hypothèse de la « *coalition arc-en-ciel* », une alliance entre le Fine Gael (M. Bruton revendiquera alors le poste de premier ministre), les démocrates-progressistes et le Labour, unis pour barrer la route à M. Reynolds et à son parti. Les marchandages et les négociations commenceront au lendemain de la publication des résultats, jeudi soir, et la crise risque de traîner en longueur. Dans ce cas, qui sait ? Le *taoiseach* sortant pourrait peut-être faire appel à l'arbitrage d'un « spécialiste » : le vieux « Charlie »...

LAURENT ZECCHINI

GRANDE-BRETAGNE

1992, « annus horribilis » pour la reine Elizabeth

L'année 1992, au cours de laquelle la reine Elizabeth d'Angleterre et ses sujets devaient fêter dans la joie le quarantième anniversaire de l'accession au trône de la souveraine, est loin d'avoir tenu ses promesses.

L'incendie du château de Windsor n'est que le dernier malheur qui s'est abattu sur la famille royale, après les démêlés conjugaux de trois de ses quatre enfants. La souveraine, elle-même, en a convenu, avec un art *consommé de la litote* – et un humour méritoire – lors d'un banquet offert en son honneur à la City de Londres, mardi 24 novembre. « *1992*, a-t-elle expliqué, *n'est pas une année à laquelle je repenserai avec un plaisir sans mélange. Selon l'expression de l'un de mes correspondants les plus compatissants, c'est devenu une « annus horribilis ». J'imagine que je ne suis pas la seule à le penser* ».

Tout en admettant que, « *sans aucun doute* », la critique est « *bonne pour les gens et les institutions qui font partie de la vie publique* », y compris la monarchie, la reine – allusion élégante aux débordements de la presse tabloïd – s'est permis d'ajouter que « *cet examen minutieux peut être tout aussi efficace s'il est effectué avec une touche de gentillesse, de bonne humeur et de compréhension* ».

ALLEMAGNE : après l'incendie criminel de Mölln

La police offre une forte récompense pour retrouver les assassins des trois Turques

Plus de 20 000 personnes ont manifesté, mardi 24 novembre, à travers toute l'Allemagne pour protester contre le racisme, à la suite de l'attentat dans lequel trois Turques ont trouvé la mort dans la nuit de dimanche à lundi. Le chef de la police criminelle (Kripo) du Schleswig-Holstein, M. Winfried Tabarelli, a indiqué que la commission spéciale mise en place pour l'enquête « *ne disposait pour le moment d'aucun indice et enquêtait sur seize pistes possibles* ».

Un tract a été distribué mardi aux habitants de la ville où a eu lieu l'attentat (Mölln), les questionnant notamment sur des comportements suspects remarqués aux environs des deux maisons attaquées.

La police allemande a offert une récompense de 50 000 DM (environ 170 000 F) à quiconque fournira une piste permettant de retrouver les auteurs de l'attentat. Notre correspondant à Francfort, Eric Le Boucher, nous signale, d'autre part, que le groupe automobile Opel, filiale allemande de l'américain General Motors, a annoncé, mardi, qu'il offrait une récompense de 100 000 DM pour des informations conduisant à l'arrestation des assassins. Opel versera d'autre part 50 000 DM à la famille des victimes. La firme a expliqué qu'il s'agissait d'un « *petit symbole de solidarité* » d'une entreprise qui emploie de nombreux Turcs dans ses usines. Plusieurs autres chefs d'entreprise allemands se sont déjà mobilisés contre l'extrême droite. La semaine passée, M. Hilmar Kopper, le président de la Deutsche Bank, la première banque du pays, avait rappelé les responsabilités historiques des Allemands et leur devoir de vigilance sur le racisme.

D'autre part, la police a procédé, mardi, à une rafle dans les milieux néo-nazis de Quedlinburg (ex-RDA), qui a conduit à l'arrestation de cinq jeunes gens. Une centaine de membres des forces de l'ordre ont fait une perquisition dans les appartements d'une vingtaine de néo-nazis soupçonnés d'avoir attaqué un foyer d'étrangers de la ville en septembre.

La situation dans l'ex-Yougoslavie

L'ONU envoie des observateurs en Macédoine

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

Le Conseil de sécurité a accepté la recommandation de M. Boutros-Ghali concernant le déploiement d'une « *équipe exploratoire en Macédoine* ». Cette mesure répond au souhait de M. Kiro Gligorov, le président de la Macédoine, et de MM. Vance et Owen, coprésidents de la Conférence de Genève, qui demandaient le déploiement « *immédiat* » d'une équipe d'observateurs dans cette République de l'ex-Yougoslavie.

Sans demander l'avis du Conseil, le secrétaire général a informé son président de son intention de déployer douze personnes : militaires, policiers et personnel civil de la *FORPRONU*, à Skopje. Selon M. Boutros-Ghali, leur mandat serait d'inspecter la frontière de la Macédoine avec l'Albanie et la Serbie. Cette équipe devrait ensuite préparer un rapport sur le déploiement d'une équipe plus importante pour « *renforcer la sécurité* » en Macédoine. Selon un diplomate occidental, les membres du Conseil ont discuté pendant « *plusieurs heures* » de la question du nom de l'ex-république yougoslave. Plusieurs acronymes dont ARYM (Ancienne République yougoslave de la Macédoine) ont été suggérés. Un diplomate grec qui requiert l'anonymat a déploré « *l'indélicatesse* » de M. Boutros-Ghali qui a mentionné plusieurs fois le nom de « *Macédoine* » dans sa lettre au Conseil.

Le « nettoyage ethnique » s'est intensifié

Dans une deuxième lettre adressée au président du Conseil, M. Boutros-Ghali fait état de soixante-treize cas de violations, en une semaine, de la résolution 781 interdisant les vols d'appareils serbes au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Selon le secrétaire général, trente-neuf avions ont décollé ou atterri sur les terrains d'aviation supervisés par la FORPRONU. Certains membres du Conseil se disent « *étonnés* » par l'attitude des pays européens devant ces nouvelles violations des résolutions obligatoires du Conseil. D'autres disent tout simplement qu'ils attendent les instructions de leurs gouvernements. Des consultations à ce sujet devraient avoir lieu au sein du Conseil de sécurité avant la fin de la semaine.

Enfin, dans le cadre des débats sur les droits de l'homme à l'Assemblée générale, le troisième rapport sur les violations des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie a été publié à New-York. Selon l'ancien premier ministre polonais, M. Tadeusz Mazowiecki, chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme dans cette région, « *le nettoyage ethnique s'est intensifié, et les Serbes en sont les premiers responsables* ». M. Mazowiecki ajoute : « *Les exécutions arbitraires, les attaques terroristes contre les habitations et les lieux de culte ainsi que les prises d'otages* » se poursuivent partout en Bosnie-Herzégovine mais aussi dans les zones protégées par l'ONU.

Selon le représentant de la Commission des droits de l'homme, il existe aussi des discriminations et des violations « *très graves* » dans les territoires contrôlés par le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et « *encore plus* » dans le territoire contrôlé par les Croates bosniaques. Le rapport de M. Mazowiecki sera examiné, vendredi 4 décembre, à l'Assemblée générale de l'ONU.

A. B. P.

Des équipes des Nations unies commencent à réparer le barrage de Mojkovac



Plusieurs équipes spécialisées de l'ONU ont été envoyées d'urgence à Mojkovac (Monténégro) pour consolider un barrage sur un affluent du Danube et empêcher la retenue d'eau chargée de déchets toxiques de se déverser en amont de Belgrade, a annoncé, mardi 24 novembre, un responsable des Nations unies. La Communauté européenne a de son côté débloqué 110 000 écus (670 000 francs) mardi, pour contribuer aux réparations.

D'importantes quantités de plomb, de zinc, d'insecticides et autres produits toxiques sont retenues par ce barrage en terre, qui a été gravement endommagé lors des inondations du mois d'octobre. Les mines de plomb et de zinc situées non loin du barrage déversent leurs déchets dans la retenue d'eau.

Le barrage est situé sur la rivière Tara, qui se jette, au nord, dans la Drina, laquelle se jette dans la Save. La Save rejoint ensuite le Danube à hauteur de Belgrade. Si le barrage s'effondre, tout le réseau des rivières qui se jettent dans le Danube et des canaux alimentés par ce fleuve pourrait subir une pollution majeure, et à terme, c'est l'approvisionnement en eau potable de plusieurs pays qui est partiellement menacé. – *(AP)*

La Macédoine n'abandonnera pas son nom

affirme le président Kiro Gligorov

Le président macédonien, M. Kiro Gligorov, a déclaré, mardi 24 novembre, que l'ex-République yougoslave n'abandonnerait pas son nom pour obtenir une reconnaissance internationale. Dans un entretien accordé à l'agence Reuter, il s'est toutefois déclaré ouvert à toute solution qui permettrait de conserver le nom « Macédoine » dans la nouvelle appellation, comme cela a été proposé par des négociateurs internationaux.

Au sommet de Lisbonne, en juin dernier, les Douze avaient fait droit aux objections de la Grèce et décidé de ne pas reconnaître la nouvelle République tant que le mot de Macédoine figurerait dans son appellation. « *Le sommet européen d'Edimbourg en décembre modifiera sans doute la décision de Lisbonne et reconnaîtra la Macédoine sous son nom actuel* », a déclaré M. Gligorov. « *Jusque-là, la République de Macédoine restera en contact permanent avec la CEE pour trouver une juste solution menant à la reconnaissance internationale* », a poursuivi le président. « *Nous sommes prêts à nous engager par écrit sur l'inviolabilité des frontières, l'amitié et la coopération (...). Nous voulons la paix ; nous n'avons ni chars, ni avions* », a-t-il encore déclaré en jugeant la position de la Grèce « *irrationnelle* ».

A Paris, où il a été reçu mardi par M. François Mitterrand, le premier ministre grec, M. Constantin Mitsotakis, a déclaré pour sa part : « *J'ai demandé que la France nous aide pour que la décision prise à Lisbonne soit maintenue à Edimbourg (...). La réaction du président était positive.* » « *Le président a dit à M. Mitsotakis que la France avait pris position à Lisbonne et qu'il n'y avait pas de raison d'en changer* », a-t-on rapporté de source autorisée à l'Elysée.

ROUMANIE

Nicu Ceausescu a été libéré

BUCAREST

de notre correspondant

Nicu Ceausescu, le fils cadet du dictateur communiste Nicolae Ceausescu exécuté pour « *génocide* » en décembre 1989, a été libéré, mardi 24 novembre, pour « *raisons de santé* », bien qu'il soit aussi poursuivi pour « *génocide* » (1). Après un peu plus de mille jours de détention, Nicu Ceausescu, qui, très amaigri, souffre notamment d'une cirrhose du foie avec complication, a été discrètement évacué de l'hôpital de Jilava, la prison de la banlieue sud de Bucarest. Il y purgeait une première peine de cinq ans pour « *infraction à la législation sur les armes* ».

Même si le parquet a renoncé à faire appel de cette décision, la mise en « *liberté surveillée* » accordée par un tribunal de Bucarest le 20 novembre, ne clôt pas le feuilleton judiciaire dont le fils du dictateur, âgé de quarante et un ans, a été le héros involontaire depuis son arrestation mouvementée, le 22 décembre 1989, jour de la chute de son père. Son procès chaotique pour la répression de décembre 1989 à Sibiu (91 morts et 200 blessés), département dont il était premier secrétaire du parti communiste, continue. La justice post-révolutionnaire, très contestée, s'est illustrée par de nombreuses incohérences dans le jugement des dignitaires de l'ex-régime communiste. Les membres du bureau politique du PC roumain, qui avaient approuvé la répression (1 030 morts au total), avaient ainsi été condamnés, puis acquittés avant d'être à nouveau condamnés.

Selon son frère aîné, Valentin Ceausescu, arrêté et relâché faute de preuves après la révolution, Nicu Ceausescu se trouve aujourd'hui « *chez des parents* » et devrait être bientôt hospitalisé dans une clinique.

J.-B. N

(1) Interrogé à ce sujet au cours d'une conférence de presse, mardi 24 novembre, à Paris, le président Iliescu a estimé que la libération de Nicu Ceausescu était « *une décision de justice* » dans laquelle il n'était intervenu en aucune manière. M. Ceausescu, a-t-il ajouté, « *souffre d'une cirrhose très avancée* » et ses jours sont en danger.

Visite du président Iliescu à Paris

Le président de Roumanie, M. Ion Iliescu, s'est entretenu, mardi 24 novembre, avec M. François Mitterrand à l'occasion d'une visite privée à Paris, par laquelle il souhaitait marquer la volonté de son pays d'entretenir des « *relations préférentielles* » avec la France.

Au cours d'une conférence de presse, mardi soir, M. Iliescu a critiqué la déclaration commune signée le 11 novembre à Budapest par le premier ministre hongrois, M. Jozsef Antall, et le président russe M. Boris Eltsine, à propos des minorités nationales à l'étranger. Ce document, qui prône notamment l'autonomie territoriale pour ces minorités, constitue « *un danger pour l'équilibre dans la région* », a dit M. Iliescu. Le président roumain a interprété ce geste de M. Eltsine comme « *une concession aux forces* » nostalgiques de l'ex-URSS et à l'armée russe.

Interrogé par ailleurs sur l'attitude de la Roumanie à l'égard de la Serbie, M. Iliescu a évité de réitérer clairement les propos publiés mardi par *le Figaro*, où il appuyait les positions de Belgrade dans les guerres de l'ex-Yougoslavie, en soulignant que « *la Serbie est un allié historique et notre voisin le plus proche* ». « *L'expérience prouve que les dirigeants yougoslaves avaient raison quand ils avertissaient que si le principe du consensus des trois communautés en Bosnie était remplacé par le principe de la majorité, la guerre éclaterait* », a cependant estimé le chef d'Etat roumain.

Le président Mitterrand et lui-même, a-t-il affirmé, ont une « *position commune sur la politique de la Serbie* ».

□ **POLOGNE : protocole d'accord avec le FMI.** – La Pologne et le FMI sont parvenus, mardi 24 novembre, à un protocole d'accord sur une ligne de crédit de 700 millions de dollars sur une période de quatorze mois, a annoncé l'agence PAP. La signature de cet accord, très attendu car il va permettre à Varsovie de reprendre les négociations sur la réduction de sa dette commerciale, est prévue en janvier prochain. – *(UPI)*

POLITIQUE

La déclaration du gouvernement sur les négociations du GATT

La droite cherche à esquiver le piège tendu, selon elle, par M. Bérégovoy

M. Pierre Bérégovoy devait engager devant l'Assemblée nationale la responsabilité de son gouvernement, en vertu de *l'article* 49-1 de la Constitution, mercredi 25 novembre, sur une déclaration relative aux négociations du GATT. MM. André Lajoinie (PC), Alain Juppé (RPR), *Laurent* Fabius (PS), Jean-François Deniau (UDF) et Pierre Méhaignerie (UDC) devaient ensuite répondre au gouvernement. En proposant de soumettre aux députés le vote *d'une résolution*, déclarée irrecevable, mardi, lors de la conférence des présidents, la droite a cherché le moyen d'échapper au piège tendu, selon *elle*, par *le premier ministre*.

Le GATT ne sera pas un mini-Maastricht. *C'est juré : l'opposition* ne laissera pas le gouvernement semer la discorde en son sein. Ainsi les groupes de l'UDC, de l'UDF et du RPR de l'Assemblée nationale *ont-ils* cherché, *mardi*, à esquiver le piège qui, selon eux, leur est tendu par l'hôtel Matignon. D'accord pour délivrer aux négociateurs français un mandat de fermeté *vis-à-vis des Etats-Unis*, l'opposition ne veut pas, pour autant, accorder sa confiance au gouvernement.

Elle a donc refusé, dans un premier temps, de se placer sur le *même terrain* que celui choisi par M. Bérégovoy, en réclamant l'utilisation du tout *nouveau* article 88-4 de la Loi fondamentale, issu de la révision constitutionnelle de juin, *qui permet* d'associer le Parlement aux affaires européennes *via* le vote de résolutions. La proposition que l'intergroupe UDF-UDC-RPR souhaitait soumettre à l'Assemblée *rappelait que* le *projet* d'accord récemment signé est *« contraire aux intérêts fondamentaux de la France comme de la CEE »*. Elle incitait donc le gouvernement français à *« demander une réunion exceptionnelle du conseil des ministres européens »* et *« à utiliser à cette occasion tous les moyens dont il dispose, y compris son droit de veto »*, afin d'obtenir des *« garanties fondamentales »*.

Il y avait quelque chose d'irréel dans cette requête de l'opposition. Car ses rédacteurs eux-mêmes *étaient parfaitement conscients* de l'irrecevabilité du recours à l'article 88-4 *(lire encadré)*, ce que confirmait aussitôt la conférence des présidents. Mais la consigne *était* de feindre l'ingénuité. Irrecevable ? Inapplicable ? *« Arguties juridiques »*, s'offusquaient en chœur, au nom de l'UDF, MM. Charles Millon, Alain Lamassoure et *Jean-François* Deniau. M. Millon ajoutait même que le gouvernement devait *« accepter la primauté du politique »* à travers une *« déclaration solennelle qui n'a pas de valeur législative »*. Certains jugeaient toutefois la trouvaille peu à leur goût, tels M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), juriste sourcilleux, qui l'a vertement signifié à son groupe, ou, du côté de l'UDF, MM. Philippe de Villiers (Vendée), André Rossi (Aisne) et Paul Chollet (Lot-et-Garonne), qui l'ont qualifiée de *« farce »*.

Le PC prêt à voter la confiance

Désavouée sur le recours à l'article 88-4, l'opposition n'échappera donc pas à la question de confiance que lui soumet le gouvernement. *Elle assurait* qu'elle ferait dépendre son attitude de la déclaration de M. Bérégovoy. Et si celui-ci reprenait à son compte le contenu de la proposition de résolution signée par l'intergroupe UDF-UDC-RPR ? *« Nous serons extrêmement réticents à accorder la confiance, même dans cette hypothèse »*, indiquait M. Millon, qui se heurte au sein de son groupe à l'attitude maximaliste d'un courant – où l'on retrouve M. de Villiers – refusant toute caution à M. Bérégovoy, tandis que M. Hervé de Charette, par exemple, se disait plutôt tenté par le « oui » *« à titre personnel »*. Paradoxalement, le RPR indiquait qu'il se montrerait fort accommodant si le gouvernement brandissait très explicitement la menace du *« droit de veto »* et réclamait la convocation *« immédiate »* du conseil des ministres européens. *« Mais nous pensons que le gouvernement n'ira pas jusque-là »*, prédisait M. Pons.

Les « européens » de l'UDC étaient, eux, plus reservés sur le droit de veto. *« Nous sommes prêt à voter « oui » si la déclaration de M. Bérégovoy est proche de notre texte et si elle est limitée au seul dossier du GATT »*, affirmait toutefois M. Barrot, qui ajoutait, dans le même mouvement, que son groupe était *« très attaché à l'union de l'opposition »*. Le gouvernement pouvait au moins trouver une source de réconfort dans l'attitude des communistes. M. André Lajoinie, président du groupe PC, annonçait en effet que son groupe était *« prêt à voter la confiance »* si la déclaration de M. Bérégovoy était limitée à *« l'engagement ferme de refuser l'accord du GATT »* et si elle invoquait *« le droit de veto de la France »*. Ces conditions sont *a priori* proches de celles posées par le RPR, mais le PC, étant dans des dispositions politiques fort différentes, pourrait avoir une autre lecture de la déclaration de M. Bérégovoy.

Au PS, la solidarité avec le gouvernement était de mise. Elle devait être sans faille. *Mais les élus* socialistes des zones rurales exprimaient le souci de ne pas jouer *« au coq gaulois »* pour ensuite céder du terrain aux Américains. Bref, M. Bérégovoy n'avait pas droit aux effets de manche.

FRÉDÉRIC BOBIN

Ne pas cautionner la politique du premier ministre

Suite de la première page

En vain puisque l'astuce imaginée par le groupe UDF (une *proposition de résolution*), *en vertu du* nouvel article 88-4 sorti de la dernière réforme constitutionnelle, n'avait aucune chance d'être retenue.

Cette partie de cache-cache poli*tique ayant eu lieu*, chacun allait bien être forcé de revenir, mercredi, à l'essentiel : la défense de l'agriculture française dans l'Europe et face aux Américains. Or, il *semble bien que* les *multiples* contacts qui ont eu lieu à gauche mais aussi à droite avec les représentants du monde agricole français aient dissuadé les uns et les *autres de tirer trop* sur les ficelles politiques pour tenter de dénouer le problème posé.

Mercredi matin encore, MM. Jacques Barrot et Pierre Méhaignerie devaient s'entretenir avec le président de la FNSEA, M. Luc Guyau. Jusqu'à présent, le message de ces dirigeants agricoles a été clair. Inquiets des excès de leur base, ils n'attendent pas des *responsables politiques* qu'ils contribuent à jeter de l'huile sur le feu. De la même façon qu'ils ne veulent pas que le gouvernement Bérégovoy tombe sur cette affaire, ils ne sont pas désireux d'anticiper sur les échéances politiques pour permettre à la droite de se saisir *plus tôt que prévu du dossier*. Enfin, s'ils attendent un message fort de la France à l'égard de Bruxelles, leur intention n'est pas non plus de casser l'Europe. Ils souhaitent seulement que *la France* retrouve une certaine marge de manœuvre pour se sortir de l'or*nière dans* laquelle elle se trouve.

Gouvernement et opposition s'apprêtaient donc, mercredi après-midi à l'Assemblée *nationale*, à imposer des limites à leurs querelles et à s'asseoir sur leurs petits *calculs politiques. Dans sa déclaration*, M. Bérégovoy devait ainsi être amené, indiquait-on mercredi matin à l'hôtel Matignon, à redire qu'il n'entend nullement solliciter *un vote de confiance sur* l'ensemble de sa politique, mais obtenir un mandat particulier de la représentation nationale pour défendre les intérêts de l'agriculture francaise, *qui ne sont ni de gauche ni de* droite. Le premier ministre comptait également envisager, avec quelques formes tout de même, la possibilité du recours au droit de veto, en affirmant, à *tout* le *moins*, son refus d'un vote à la majorité.

Dans leur proposition de résolution avortée, les trois groupes de l'opposition réclamaient expressément que le gouvernement brandisse *la menace* de l'exercice de ce droit de veto au cours d'une réunion exceptionnelle du conseil des ministres européens. En réalité, le passage de cette résolution n'était *qu'une concession* des députés centristes et d'une partie des élus UDF au groupe *RPR* plus fortement accroché à cette exigence. M. Raymond Barre a été, par *exemple*, le *premier* à expliquer mardi devant ses collègues centristes que la menace du droit de veto devait être utilisée avec précaution, *« que la France devait éviter de se fermer toutes les portes pour ne pas voir s'accomplir l'irréversible »*.

A Matignon comme dans une bonne partie des rangs de l'opposition, on voulait croire mercredi matin que la bonne foi nationale pourrait l'emporter sur la mauvaise foi politique. Pour l'opposition en *tous cas*, si elle a pu être envisagée, l'abstention n'était pas une solution. M. René Monory, est intervenu spectaculairement mercredi matin en déclarant sur RTL *« qu'il fallait soutenir le gouvernement pour qu'il soit fort à Bruxelles »*. Cet engagement du président centriste du Sénat était peut-être de nature à ôter les derniers scrupules au sein du groupe UDC. *Mais il* est vrai que le soutien de l'opposition à M. Bérégovoy n'allait pas *sans difficultés* pour elle. Obnubilés par leur réélection, les élus ruraux ne sont *plus* disposés à la moindre concession à l'égard du gouvernement. La campagne de *Maastricht* a aussi laissé des séquelles. A quatre mois d'élections législatives, la tentation de la surenchère n'est pas facile à repousser.

DANIEL CARTON

□ **Les Verts soutiennent le gouvernement, M. Lalonde veut le censurer.** – Les Verts ont adressé, mardi 24 novembre, une lettre aux présidents des groupes de l'Assemblée nationale, signée de Mme Dominique Voynet, MM. Gérard Galtier et Antoine Waechter, *dans laquelle* ils leur demandent de *« soutenir le gouvernement dans sa politique de fermeté »* afin de *« défendre conjointement le monde rural et le rôle démocratique de l'Assemblée nationale »*. En revanche, dans un entretien à *Libération* du 25 novembre, M. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, affirme : *« Il faut censurer le gouvernement. Il a, depuis le début, tout fait de travers. (...) Il a échoué à définir une politique agricole, il a échoué à négocier au sein du GATT. »*

L'opposition face à la Constitution

En déclarant irrecevable la proposition de résolution déposée par la droite, le bureau de l'Assemblée nationale n'a fait qu'appliquer la Constitution.

La Constitution n'autorise pas l'Assemblée nationale à voter *une résolution soutenant ou critiquant* le gouvernement. Cette interdiction n'est pas inopinée, *mais l'expression d'une volonté* clairement affirmée par les constituants de 1958. Instruits *par l'expérience* de la IIIe et de la IVe Républiques, ils ont tenu à retirer aux parlementaires le droit d' « *interpeller* » le gouvernement, droit qui, trop souvent, leur permettait de contraindre celui-ci à démissionner, sans qu'ils aient à prendre, formellement, la *responsabilité de* le renverser.

Ils ont donc permis aux députés et aux sénateurs de ne voter *que dans des cas strictement* limités : pour amender, approuver ou rejeter les projets ou proposition de lois, pour élire les différentes instances de leur assemblée, pour modifier les règlements de celles-ci, pour fixer leurs ordres du jour com*plémentaires (celui qui n'est pas* fixé par le gouvernement), pour créer des commissions *d'enquête, pour mettre en accu*sation devant la Haute Cour des ministres ou des anciens ministres, ou pour déclarer la guerre. Cette stricte limitation des possiblités des députés et des sénateurs fut un éléments essentiel du *« parlementarisme rationalisé »* cher à M. Michel Debré, cheville ouvrière de la rédaction de la Constitution de la Ve *République*.

Ce n'est pas la *première fois* que cette règle constitutionnelle complique l'expression de la volonté de la représentation nationale. Lorsqu'en janvier 1991, *M. François Mit*terrand souhaita que le Parlement approuve son intention *d'engager l'armée française* dans la guerre du Golfe, et comme il ne s'agissait pas d'une « *guerre* » *avec l'Irak, mais* d'une opération « de police internationale » en application d'une décision du conseil de sécurité des Nations unies, *M. Michel Rocard, alors premier* ministre, n'eut d'autre solution que dedemander à l'Assemblée *nationale* et au Sénat l'approbation *« d'une déclaration de politique générale »*, en fait strictement limitée au conflit du Moyen-Orient.

L'utilisation ainsi faite de l'ar*ticle 49 de la Constitution* est, certes, à la limite d'un détournement de texte. En son alinéa 1, *cet article dispose : « Le premier ministre, après délibération du conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale. »* En son alinéa 4, il ajoute : *« Le premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale. »* M. Pierre Mauroy en avait déja usé pour faire approuver, au Palais Bourbon, sa politi*que énergétique*, et M. Rocard, au Palais du Luxembourg, la position de la France sur les *événements* d'Europe de l'Est en novembre 1989.

Toutefois, lorsque le Parle*ment a modifié* la Constitution pour la rendre compatible avec le traité de Maastricht, les dépu*tés et les sénateurs* ont obtenu l'introduction d'un article 88 alinéa 4 qui indique : *« Le gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au conseil des Communautés, les propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative. Pendant les sessions ou en dehors d'elles, des résolutions peuvent être votées, dans le cadre du présent article, selon des modalités déterminées par le règlement de chaque assemblée. »*

Une tentative vouée à l'échec

C'est cette disposition que l'UDF *a proposé de mettre en* jeu, avec le soutien de l'UDC et du RPR. En fait elle ne peut pas s'appliquer à propos de la position de la France sur le volet agricole de la négociation sur le GATT.

D'abord il n'y a pas eu transmission d'un document par la *commission de Bruxelles au* conseil des ministres de la Communauté européenne, puisque les *commissaires ne* doivent se prononcer que ce mercredi 25 novembre. En tout état de cause, il ne s'agira pas d'un *« acte communautaire »*, mais *d'un relevé de protocole* d'accord, qui ne prendra sa véritable forme juridique que lorsque sera *achevée la négociation globale* sur l'ensemble de la libéralisation du commerce mondial avec tous les pays *concernés*. De plus il n'est pas évident que, dans l'aspect strictement agricole, il y ait *« des dispositions de nature législative »*. Enfin le *Conseil constitutionnel, obligatoirement* saisi de par la Constitution, n'a pas encore validé la modification du règlement de l'Assemblée indispensable à la mise en œuvre de cette réforme de la loi fondamentale.

La tentative de l'opposition était donc juridiquement vouée à l'échec. Dire, *comme l'inventeur* de cette manœuvre, M. Alain Lamassoure, député UDF et parlementaire européen, que *« politiquement on fait ce qu'on veut »*, c'est raisonner comme M. André Laignel, lorsque celui-ci, dans la passion de la *victoire socialiste de* 1981, avait lancé à l'opposition : *« Vous avez juridiquement tort parce que vous êtres politiquement minoritaire. »* De tels raisonnements ne peuvent avoir cours dans un État de droit.

THIERRY BRÉHIER

L'affaire du sang contaminé

Le Sénat a élu la commission chargée d'examiner la mise en accusation de M. Fabius, de Mme Dufoix et de M. Hervé

Le Sénat a élu en son sein, mardi 24 novembre, les trente membres de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution portant mise en accusation de M. Laurent Fabius, de Mme Georgina Dufoix et de M. Edmond Hervé devant la Haute Cour de justice (*le Monde* du 25 novembre).

Cette commission, constituée à la représentation proportionnelle des *groupes, comprend : neuf sénateurs* RPR, MM. Michel Caldaguès (Paris), Philippe François (Seine-et-Marne), Gérard Larcher (Yvelines), René-Georges Laurin (Var), Marc Lauriol (*Yvelines*), Paul d'Ornano (Français établis hors de France), Jacques Oudin (Vendée), Mme Nelly Rodi (Yvelines), M. Jacques Sourdille (Ardennes) ; quatre Républi*cains et indépendants*, MM. Bernard Barbier (Côte-d'Or), Philippe de Bourgoing (Calvados), Charles Jolibois (Maine-et-Loire), Bernard *Seillier (Aveyron)* ; *six membres de* l'Union centriste, MM. Pierre Fauchon (Loir-et-Cher), Jacques Golliet (*Haute-Savoie*), Bernard Guyomard (Paris), Claude Huriet (Meurthe-et-Moselle), Bernard Laurent (Aube), Pierre Vallon (Rhône) ; deux membres du Rassemblement démocratique et européen, MM. Etienne Dailly (Seine-et-Marne), Georges Othily (Guyane) ; un non inscrit, *M. Christophe Türk (Nord)* ; sept PS, MM. Jacques Bellanger (Yvelines), Gérard Delfau (Hérault), Claude Estier (Paris), Aubert Garcia (Gers), Paul Loridant (Essonne), *Jean-Pierre* Masseret (Moselle), Franck Sérusclat (Rhône) ; un PC, M. Robert Vizet (Essonne).

Présentés sur une liste unique, tous ont été élus dès le premier tour de scrutin, à une large majorité. Toutefois, l'auteur de la proposition de résolution, M. Huriet, est celui *qui a recueilli le moins de voix* (175 sur 203 suffrages exprimés). La commission devait se réunir, mercredi en fin de matinée, pour élire son président et son rapporteur, et, surtout, définir ses méthodes de travail.

Selon qu'elle choisira ou non de procéder à des auditions et d'ouvrir ses réunions à la presse, la durée de ses travaux pourra varier de quelques jours à plusieurs semaines. Après un vote en séance plénière du Sénat, la proposition de résolution doit ensuite être transmise à l'Assemblée nationale.

□ ***Réunion de la commission chargée d'examiner la levée de l'immunité parlementaire de M. Boucheron.*** – La commission *ad hoc* chargée d'examiner la levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron, député (non-inscrit) de la Charente, ancien *maire (PS) d'Angoulême, a désigné*, mardi 24 novembre, M. René Dosière (PS, Aisne) comme président et M. François Massot (PS, Alpes-de-Haute-Provence), comme rapporteur. La commission a convoqué pour le mardi 30 novembre le député de la Charente, qui *n'est toutefois pas tenu de se présenter* et peut se faire représenter par un de ses collègues. Si M. Bou*cheron ne défère pas* à cette convocation, les députés se prononceront au seul vu des réquisitions du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, qui est l'auteur de la demande de levée d'immunité. Les conclusions de la commission seront ensuite transmises à l'Assemblée *nationale, qui devra* se prononcer par un vote en séance publique. En décembre 1990, une commission *ad hoc* s'était déjà réunie pour examiner une demande concernant M. Boucheron, mais elle n'avait pas eu le temps de conclure avant la fin de la session parlementaire.

A l'Assemblée nationale

Le RPR, l'UDF et l'UDC refusent de participer à la commission d'enquête sur le sida

Les trois groupes de l'opposition RPR, UDF et UDC à l'Assemblée nationale ont annoncé, mardi 24 novembre, qu'ils refusaient de participer à la commission d'enquête parlementaire *relative* à l'état des connaissances scientifiques sur le sida, constituée à la demande du *groupe socialiste. M. Bernard Pons*, président du groupe RPR, a indiqué que les trois groupes de l'opposition avaient *« coordonné leur décision »* de ne pas désigner de candidats à cette commission pour protester contre les conditions, selon *lui « scandaleuses »*, dans lesquelles la proposition socialiste a été déclarée recevable par le garde des sceaux, alors que celle des centristes a été rejetée. Seuls les socialistes et les communistes ont désigné leurs candidats à cette com*mission d'enquête, dont le principe a* été adopté vendredi 20 novembre en séance publique *(le Monde* daté *22-23 novembre)*.

M. Auroux, président du groupe socialiste, a souhaité que l'opposition *« revienne sur son erreur et n'utilise plus ce drame à des fins politiciennes »*. Il a également reproché aux sénateurs de l'opposition de vouloir *« faire durer l'examen »* de la commission *ad hoc* chargée de la mise en accusation de MM. Laurent Fabius, Edmond Hervé et de Mme Georgina Dufoix devant la Haute Cour, qui se transformerait, selon lui, *« en commission d'instruction »*.

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

POLITIQUE

L'examen des projets de loi sur la bioéthique

Les députés veulent limiter strictement la procréation médicalement assistée

Les députés ont commencé, mardi 24 novembre, l'examen du projet de loi réglementant le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain ainsi que la procréation médicalement assistée. Ce texte, défendu par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, devait être adopté mercredi soir 25 novembre, comme les deux autres projets de loi relatifs à la bioéthique déjà examinés par l'Assemblée nationale. Au cours de la discussion, les députés ont tenu à définir strictement les conditions du recours à la procréation médicalement assistée afin d'éviter notamment l'utilisation de cette technique *post mortem* ou pour convenances personnelles.

Des trois projets de loi sur la bioéthique, le plus dérangeant est sans conteste celui qui modifie le code de la santé publique pour encadrer deux pratiques désormais courantes, l'utilisation des parties du corps humain pour les transplantations ou les greffes, et la procréation médicalement assistée (PMA). Ce texte dérange, trouble ou déstabilise, en mêlant intimement, au détour d'un article, la lutte pour la vie et le respect de la mort.

Une fois réaffirmés les grands principes adoptés dans le premier projet de loi examiné au cours des dernières séances, qui définit le statut du corps humain – le consentement, la gratuité et l'anonymat du don, – les députés ont fait l'expérience de cette difficulté, mardi matin, à propos des prélèvements d'organes. Ils ont tout d'abord indiqué que les prélèvements d'organes sur une personne vivante, dans une stricte logique thérapeutique et pour lutter contre d'éventuelles dérives *« marchandes »*, ne peuvent se faire qu'au profit d'un des membres directs de la famille du donneur, sauf pour la moelle osseuse, qui se régénère presque immédiatement.

Ils ont ensuite supprimé les prélèvements sur les mineurs vivants – sauf pour la moelle osseuse au profit des seuls frères et sœurs. Puis les parlementaires ont abordé la question délicate du prélèvement sur une personne décédée, avec en mémoire la douloureuse affaire des prélèvements abusifs d'Amiens (1).

Au-delà du « simple » don, c'est la question de l'autopsie qui a été abordée lorsque M. Jean-François Mattei (UDF, Bouches-du-Rhône) a souhaité interdire les prélèvements *« à but scientifique »*. M. Bernard Bioulac (PS, Dordogne), rapporteur de la commission spéciale sur la bioéthique, a montré toute la difficulté de l'entreprise. *« Dans une autopsie, on opère des prélèvements en disant qu'ils vont servir au diagnostic, mais cette démarche a toujours une connotation scientifique directe ou indirecte.* (...) *La recherche qui tend à éclairer la mort d'un individu a nécessairement des retombées collectives »*, a-t-il poursuivi, en faisant référence avec beaucoup de précautions aux progrès accomplis grâce aux autopsies pour la connaissance du phénomène des morts subites de nourrissons.

Un fichier informatisé

Décidés, comme M. Jacques Toubon (RPR, Paris), à *« ne rien voter qui renforce dans l'opinion l'idée que, lorsqu'on est victime d'un accident, on est à la merci d'un service d'urgence »*, les députés ont conservé le principe du consentement présumé pour les prélèvements après le décès du donneur, qui existe déjà dans la loi Caillavet, sauf refus exprimé de son vivant par la victime et dont la famille ou les proches peuvent témoigner. Les députés ont également retenu le principe d'un fichier national informatisé où s'inscriront les personnes prêtes à offrir leurs organes.

Les parlementaires ont ensuite abordé la question de la conservation et de l'utilisation des tissus et cellules du corps humain. Ils ont permis *« à titre exceptionnel »* à des établissements privés d'opérer certaines transformations des tissus et cellules que le secteur public n'est pas capable de prendre entièrement à sa charge, telle que la culture de la peau pour les grands brûlés, ou, auparavant, la confection des valves cardiaques. Ces établissements, compte tenu de la valeur ajoutée liée à ces pratiques délicates, ont, tout aussi exceptionnellement, obtenu la possibilité de réaliser des profits, dans des conditions strictes précisées par décrets, étant donné le caractère gratuit des matières de base nécessaires à leurs préparations.

Le problème des embryons « surnuméraires »

En début de soirée, il restait encore aux parlementaires à étudier l'autre chapitre majeur du projet de loi : la procréation médicalement assistée (PMA) (2). Les députés ont précisé que cette technique est *« destinée à répondre au projet parental d'un couple »*. *« L'homme et la femme »*, comme il est indiqué strictement dans le texte adopté, *« doivent être vivants, consentants et en âge de procréer »*, ce qui exclut donc les PMA *post mortem* ainsi que les PMA décidées pour convenances personnelles. *« Ce dont nous ne voulons pas, ce sont des enfants orphelins »*, a expliqué M. Toubon. Soucieux d'éviter une médecine de confort ou de complaisance, ils ont décidé que la PMA *« a pour objet exclusif de pallier la stérilité dont le caractère pathologique a été médicalement constaté ou d'éviter la transmission à l'enfant d'une maladie particulièrement grave et incurable »*.

Mais la commission spéciale ne s'est pas contentée d'encadrer ce processus de procréation artificielle. Aiguillonnée par M. Toubon, elle a également abordé *« avec lucidité et courage »* le délicat problème posé par les embryons *« surnuméraires »*, c'est-à-dire les embryons réalisés en trop au cours des manipulations et que la science ne permet pas d'éviter pour l'instant. Les embryons qui ne feront pas l'objet d'un *« projet parental »* seront conservés pendant cinq ans au maximum à la demande du couple. En accord avec le gouvernement, les députés ont permis d'en transférer certains au profit de couples remplissant les conditions requises. Ils ont aussi autorisé, *« à titre exceptionnel »* et avec le consentement du couple, des recherches scientifiques sur d'autres embryons.

Cette dernière disposition a profondément choqué Mme Christine Boutin (UDC, Yvelines), qui, *« bouleversée »*, a déploré *« cette chosification, ce sommet de l'objétisation »* de l'embryon que constitue la possibilité d'effectuer sur lui des travaux scientifiques. *« L'embryon, c'est un être humain ! »*, a-t-elle clamé en vain dans l'hémicycle. Devant un ministre de la santé *« admiratif et fier de participer à ces nuits »*, M. Toubon a justifié la démarche de la commission en déclarant que cette possibilité exceptionnelle ouverte à la science est *« la seule solution pour résoudre les problèmes d'implantation et de nidification qui existent actuellement »*, et pour faire en sorte que ces embryons en trop n'existent plus. *« Ces dispositions ne portent en aucun cas atteinte aux principes que nous avons adoptés »*, a-t-il ajouté.

M. Mattei a mis un terme au débat en s'interrogeant judicieusement sur le profond déséquilibre qui existe entre *« la solution de facilité »*, pour les couples stériles, que peut être la PMA, *« rapide et sommaire »*, et l'adoption plénière, qui, elle, est particulièrement longue et compliquée.

Les députés ont enfin défini les conditions de prescription et de mise en œuvre du diagnostic prénatal qui ne figuraient pas dans le texte initial du gouvernement. Le diagnostic prénatal, qui ne concerne, dans la définition de la commission, que les activités de biologie moléculaire ou de cytogénétique – à l'exclusion donc de l'échographie, – *« a pour but une intervention diagnostique ou thérapeutique sur l'embryon ou le fœtus et ne peut avoir pour objet que de prévenir ou de traiter une affection d'une particulière gravité, dans l'intérêt de l'enfant à naître »*.

GILLES PARIS

(1) En août 1991, au CHU d'Amiens, des organes avaient été prélevés sur la dépouille mortelle d'un jeune accidenté de la route sans que ses parents en soient avertis (*le Monde* du 18 mai).

(2) Dans son rapport, M. Bioulac indique que les naissances par PMA concernent 1 % des naissances annuelles – dont deux mille inséminations artificielles par donneurs et deux mille cinq cents inséminations *in vitro*. Marginales, ces naissances sont extrêmement coûteuses, puisque *« la venue au monde d'un enfant par fécondation* in vitro *peut atteindre 250 000 F »*. Elles sont prises en charge pour une large part par la Sécurité sociale.

La crise antillaise

Les producteurs de bananes durcissent leur mouvement en Martinique et en Guadeloupe

FORT-DE-FRANCE et POINTE-A-PITRE

de nos correspondants

La seconde journée de mobilisation des producteurs de bananes de Martinique, mardi 24 novembre, a été marquée par un net durcissement. A la suspension du trafic aérien par l'occupation des pistes des aéroports de Fort-de-France (Martinique) et de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) s'est ajouté le blocage des routes d'accès à ces deux villes par les transporteurs. Les planteurs de la Martinique leur ont apporté leur soutien en déléguant des tracteurs sur un barrage établi à l'entrée de Fort-de-France. La pénurie de carburant se fait déjà sentir. Les responsables de la coordination agricole reprochent au gouvernement de ne pas les entendre, malgré les déclarations M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, selon lesquelles *« de nouvelles mesures seront annoncées dès cette semaine »* en faveur des producteurs antillais.

Leurs revendications portent aussi bien sur des mesures de compensation des pertes, dues à la mévente de leurs produits, que sur l'élaboration d'une politique différente de régulation du marché français de la banane. A la veille de l'entrée en vigueur, en 1993, de l'organisation commune des marchés (OCM), les planteurs antillais accusent les producteurs africains, et notamment le Cameroun et la Côte d'Ivoire, d'être à l'origine de l'effondrement des cours – ils estiment leurs pertes à 210 millions de francs – en raison d'exportations massives effectuées en violation des quotas qui, depuis 1962, attribuent deux-tiers du marché métropolitain aux bananes antillaises et un tiers aux bananes africaines. Les planteurs locaux y voient la main des multinationales américaines. En Guadeloupe, mais surtout en Martinique, les conseils généraux et régionaux, la plupart des syndicats professionnels et l'ensemble des partis politiques ont apporté leur soutien à l'opération « île morte » des planteurs.

M. Aimé Césaire, député (app. PS) et maire de Fort-de-France, a mis en cause *« la responsabilité du gouvernement »* qui, selon lui, *« doit, dans les meilleurs délais, proclamer avec force qu'il tiendra sa promesse d'établir des licences d'importation pour mettre fin aux importations intempestives »*. M. Jacques Chirac, président du RPR, et M. Jean Auroux, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, ont apporté, mardi, leur soutien aux producteurs antillais.

JEAN-MARC PARTY et EDDY NEDELJKOVIC

GUERRES, INEGALITES, POLLUTIONS...

... SI VOUS ETES CONTRE, SIGNEZ POUR LES NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME !

__Pourquoi les Nouveaux Droits de l'Homme ?__ La Déclaration des Droits de l'Homme a 200 ans. Depuis, la Terre a tourné 75 000 fois autour d'elle-même, avec de nouvelles guerres, de nouvelles inégalités, de nouvelles détresses : handicapés marginalisés, enfants maltraités, personnes âgées rejetées, intégrité génétique menacée, etc.

Sans que l'on touche à l'œuvre de 1789, ces nouvelles injustices exigent aujourd'hui des droits nouveaux, pour la sauvegarde de la liberté, de la dignité et de l'intégrité de l'homme. C'est pourquoi, nous vous invitons à joindre votre signature à celle de milliers de personnalités pour demander à nos parlementaires – héritiers de ceux de 1789 – de reconnaître solennellement, par la loi, cette nouvelle génération de droits. Vous participerez ainsi à l'appel unanime de la France – patrie des Droits de l'Homme – pour faire entrer dans le droit, de nouveaux Droits de l'Homme. Soyez-en remercié.

Pierre BERCIS
Président de l'Association Nouveaux Droits de l'Homme.

Ils ont déjà signé...

__PRESIDENT D'HONNEUR :__ Léopold Sedar SENGHOR, *de l'Académie française, ancien Président du Sénégal* ● __COMITE DE PARRAINAGE:__ Présidente : Edmonde CHARLES-ROUX, *écrivain;* Adolfo PEREZ ESQUIVEL, *prix Nobel de la Paix, président de Justice et Paix;* Jaime PAZ ZAMORA, *Président de Bolivie;* Raul ALFONSIN, *ancien Président d'Argentine;* Amine GEMAYEL, *ancien Président du Liban;* Petre ROMAN, *ancien premier ministre de Roumanie* ● __COMITE D'APPEL:__ Présidente : Janine ALEXANDRE-DEBRAY, *écrivain, présidente du festival d'Automne à Paris;* Stelio FARANDJIS, *secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie;* Françoise GAILLARD, *professeur de philosophie;* Guy GEORGES, *conseiller d'Etat;* Gérard JAQUET, *médecin, ancien ministre;* Edmond JOUVE, *professeur de droit;* Claude OLIVIERI, *universitaire;* Jean PIERRE-BLOCH, *président de la LICRA;* Jean RABINOVICI, *journaliste;* Evelyne SULLEROT, *sociologue* ● __PRESIDENTS DES COMMISSIONS NATIONALES CONSULTATIVES :__ Paul BOUCHET, *conseiler d'Etat, Commission Nationale des Droits de l'Homme;* Jean-Pierre CHANGEUX, *professeur au Collège de France, Comité National d'Ethique;* Jacques FAUVET, *Commission Nationale Informatique et Libertés* ● __ANCIENS PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET ANCIENS PREMIERS MINISTRES :__ Raymond BARRE, Jacques CHABAN-DELMAS, Laurent FABIUS, Pierre MAUROY, Louis MERMAZ, Pierre MESSMER, Michel ROCARD ● __DIPLOMATES :__ Zvonimir BALETIC, *ministre de Croatie;* Andrei GRATCHEV, *conseiller de Mikhaïl Gorbatchev;* Stéphane HESSEL, *ambassadeur de France;* Henri LOPES, *sous-directeur à la Culture - Unesco;* Gilles MARTINET, *ambassadeur de France;* Jiri PELIKAN, *conseiller de Vaclav Havel* ● __PRESIDENTS DE CONSEILS GENERAUX :__ Maurice ARRECKX *(Var);* Jacques BARROT *(Haute-Loire);* Alain CARIGNON *(Isère);* Charles JOSSELIN *(Côtes d'Armor);* Christian PROUST *(Territoire de Belfort);* Jean SAUVAGE *(Maine-et-Loire)* ● __MAIRES :__ Walter AMSALLEM *(Beauvais),* Philippe AUBERGER *(Joigny),* Jacques AUXIETTE *(La Roche-sur-Yon),* Marcel BARBIN *(Thairé d'Aunis),* Dominique BAUDIS *(Toulouse),* Alain BAYROU *(Briançon),* Alain CARIGNON *(Grenoble),* Jacques CHABAN-DELMAS *(Bordeaux),* Georges CHEVRIER *(Rambervilliers),* Bernard CORNU *(St-Martin-le-Vinoux),* Philippe COURBOIN *(Chantilly),* Michel CREPEAU *(La Rochelle),* Georges DELBECQUE *(Virson),* Maurice DELPLACE *(La Garde)* Jean-Louis DUMONT *(Verdun),* Michel FORT *(Le Vergeroux),* Georges FRECHE *(Montpellier),* Jean-Louis FROT *(Rochefort s/ Mer),* Claude GRENIER *(Angoulins s/ Mer),* Edmond HERVE *(Rennes),* Jocelyne JOSEPH *(Charron),* Serge LAMAISON *(St-Médard-en-Jalles),* Joseph LECUYER *(Pontivy),* Noël MAMERE *(Bègles),* Bernard MARCHAND *(Le Thou),* Pierre MAUROY *(Lille),* Michel NOIR *(Lyon),* Pierre PENNE *(Carry-le-Rouet),* Michel PERICARD *(St-Germain-en-Laye),* Jean-Claude PORTHEAULT *(St-Jean-de-la-Ruelle),* Roger QUILLIOT *(Clermont-Ferrand),* Jean-Marie RAUSCH *(Metz),* Michel RICART *(Lognes),* Michel ROLANT *(Valbonne - Sophia Antipolis),* Philippe SCHMIT *(Longjumeau),* Alain SPADA *(St-Tropez),* Catherine TRAUTMANN *(Strasbourg),* Robert VIGOUROUX *(Marseille)* ● __COMEDIENS :__ Louis ARBESSIER, Pierre ARDITI, Stéphane AUDRAN, Carole BOUQUET, Antoine BOURSEILLER, Jean CARMET, Nicole COURCEL, Evelyne DANDRY, Mireille DARC, Micheline DAX, Danièle DELORME, Mylène DEMONGEOT, Sophie DESMARETS, Danièle EVENOU, Françoise FABIAN, Huguette FAGET, Brigitte FOSSEY, Ginette GARCIN, Daniel GELIN, Claude GENSAC, Annie GIRARDOT, Hippolyte GIRARDOT, Roland GIRAUD, Bernard GIRAUDEAU, Roger HANIN, Robert HIRSCH, Marlène JOBERT, Michel LEEB, Josianne LEVEQUE, Michaël LONSDALE, Sophia LOREN, Jeane MANSON, Sophie MARCEAU, Giulietta MASINA, Mélina MERCOURI, Marie-José NAT, Maria PACOME, Jean PIAT, Michel PICCOLI, Claude PIEPLU, Marie-France PISIER, Robin RENUCCI, Catherine RICH, Claude RICH, Michel ROCHER, Jean-Paul ROUSSILLON, Catherine ROUVEL, Jackie SARDOU, Michèle SIMONNET, Marina VLADY, Jacques WEBER, Lambert WILSON ● __REALISATEURS - METTEURS EN SCENE - AGENTS ARTISTIQUES :__ Josette ARRIGONI, Jean-Christophe AVERTY, Claude BERRI, Bertrand BLIER, Philippe de BROCA, Marcel CARNE, Alain CORNEAU, Georges CRAVENNE, Robert ENRICO, Federico FELLINI, Christine GOUZE-RENAL, Robert HOSSEIN, Marcel MARECHAL, Gérard OURY, Claude PINOTEAU, Yves ROBERT, Marc SIMENON, Bertrand TAVERNIER, Henri VERNEUIL, Andrzej ZULAWSKI ● __MUSIQUE - AUTEURS-COMPOSITEURS-INTERPRETES :__ Marcel AMONT, Isabelle AUBRET, Hugues AUFRAY, BARBARA, Michel BERGER (†), Plastic BERTRAND, Pierre BOULEZ, Jean-Claude CASADESUS, Etienne DAHO, Bob DECOUT, Manu DIBANGO, Yves DUTEIL, Henri DUTILLEUX, Miguel-Angel ESTRELLA, Jean FERRAT, Léo FERRE, Patrice FONTANAROSA, Michel FUGAIN, France GALL, Richard GOTAINER, Françoise HARDY, Jean-Michel JARRE, Marcel LANDOWSKI, Eddy MITCHELL, Marc OGERET, Michel SARDOU, Yves SIMON, Francesca SOLLEVILLE, Gilles VIGNEAULT ● __PLASTICIENS-CHOREGRAPHES PHOTOGRAPHES - CREATEURS :__ Maurice BEJART, Ricardo BOFILL, CESAR, Robert DOISNEAU, Jean-Paul GOUDE, Daniel HECHTER, PIEM ● __ECRIVAINS - EDITEURS :__ Jorge AMADO, Nicole AVRIL, Jean-Claude BARREAU, André BERCOFF, Hector BIANCIOTTI, Pascal BRUCKNER, Renaud CAMUS, Marie CARDINAL, François CAVANNA, Françoise CHANDERNAGOR, André CHOURAQUI, Régine DEFORGES, René ETIEMBLE, François FEJTO, Dominique FERNANDEZ, Antoinette FOUQUE, Irène FRAIN, André FROSSARD, Patrick GRAINVILLE, Benoîte GROULT, Henri GUILLEMIN (†), Paul GUIMARD, Paul GUTH, Gérard ISRAEL, Ismaïl KADARE, Simone LACOUTURE, Jean LACOUTURE, Jacques LANZMANN, Amin MAALOUF, Antonine MAILLET, Predrag MATVEJEVIC, Albert MEMMI, Erik ORSENNA, Gilles PERRAULT, Jean-Pierre ROSNAY, Ernesto SABATO, Yves SIMON, Philippe SOLLERS, Virgil TANASE, Françoise VERNY, Marina VLADY ● __MEDIAS - PRESSE - COMMUNICATION :__ Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Claude BOURDET, Hervé BOURGES, Colette CHADUTEAU, Jérôme CLEMENT, Evelyne DASSAS, Georges DE CAUNES, Jean FERNIOT, Georges FILLIOUD, Jean-Louis FOULQUIER, Frédéric GRENDEL, Nicolas HULOT, Jean OFFREDO, Frédéric POTTECHER, André ROUSSELET, François SIEGEL ● __JURISTES - HISTORIENS - MEDECINS - HOMMES DE SCIENCES :__ Guy BRAIBANT, *conseiller d'Etat;* André BRAUNSCHWEIG, *ancien Pdt de la chambre criminelle de la Cour de Cassation;* Léo HAMON, *professeur de droit, ancien ministre;* Paul LEGATTE, *ancien membre du Conseil constitutionnel;* Louis-Edmond PETTITI, *Pdt de l'Institut de formation en droits de l'homme du barreau de Paris;* Mario STASI, *bâtonnier de l'Ordre des Avocats;* Maurice BUTTIN, Jacques MIQUEL, Francis TERQUEM, *avocats;* Alain DECAUX, *de l'Académie Française,* Jean DELUMEAU, Jean ELLEINSTEIN, Michel VOVELLE, *historiens;* Jean-Claude CHERMANN, Jean-Paul ESCANDE, Henri LABORIT, Paul MILLIEZ, Alexandre MINKOWSKI, Luc MONTAGNIER, *professeurs de médecine;* René FRYDMAN, Albert JACQUARD, Jacques TESTART, *généticiens :* Patrick BAUDRY, Jean-Loup CHRETIEN, *astronautes;* Catherine DOLTO-TOLITCH, Félix GUATTARI, (†); Julia KRISTEVA, *psychanalystes;* Michel CROZIER, Jean ZIEGLER, *sociologues;* Marc AUGE, *Pdt de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales,* Alain BOMBARD, *biologiste;* Jacques CHONCHOL, *agronome, directeur de l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine;* Jean-Marie DROT, *directeur de la Villa Médicis;* Louis EYRAUD, *vétérinaire, ancien parlementaire;* Théodore MONOD, *de l'Institut;* Roland MORENO, *inventeur;* Haroun TAZIEFF, *vulcanologue;* Paul-Emile VICTOR, *explorateur-ethnologue* ● __SPORTIFS :__ Gérard d'ABOVILLE, Florence ARTHAUD, Jacqueline AURIOL, Isabelle AUTISSIER, Marielle GOITSCHEL, Raymond POULIDOR, ● __ORGANISATIONS - SYNDICATS - PERSONNALITES DE LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE :__ Abbé PIERRE, *Pdt d'Emmaüs;* Patrick AEBERHARD, *Pdt d'honneur de Médecins du Monde;* Lucie AUBRAC et Raymond AUBRAC, *grands résistants;* José BIDEGAIN, *Pdt d'A.I.C.F. ;* Léon BOUTBIEN, *médecin, Pdt de l'Union Internationale des Résistants et Déportés;* Yves BUANNIC, *Pdt d'Enfants du Monde-Droits de l'homme;* Claude CHEYSSON, *Pdt de la Fondation de l'Arche de la Fraternité:* Véronique COLUCCI, *"Restos du coeur";* Arezki DAHMANI, *Pdt de France-Plus;* Albert DECOURTRAY, *archevêque de Lyon;* Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ, *Pdte de ATD Quart-Monde;* Jean-Claude DELARUE, *Pdt de l'ADUA;* Elisabeth de MIRIBEL, *secrétaire du Général de Gaulle, juin 1940;* Harlem DESIR, *S.O.S. Racisme;* Gérard FENOY, *secrétaire général de France-Amérique Latine;* Jacques GAILLOT, *évêque d'Evreux;* Bronislaw GEREMEK, *historien, co-fondateur de Solidarnosc;* Guy GILBERT, *prêtre;* France GUBLIN, *Pdte d'Enfance et Partage;* Jean KAHN, *Pdt du CRIF;* Jeannette LAOT, *syndicaliste;* Peter LEUPRECHT, *directeur des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe;* Edmond MAIRE, *ancien responsable syndical;* Jean-Luc MOUDENC, *Pdt des Jeunes Démocrates Sociaux;* Kendal NEZAN, *Pdt de l'Institut Kurde de Paris;* Charles PALANT, *MRAP;* George PAU-LANGEVIN, *ancienne Pdte du MRAP;* Jacques PELLETIER, *médiateur de la République;* Florence PRUD'HOMME, *Alliance des Femmes;* Bertrand RENOUVIN, *responsable Nouvelle Action Royaliste;* André SAINJON, *syndicaliste;* Hipolito SOLARI YRIGOYEN, *Pdt de la Commission des Droits de l'Homme de l'Union interparlementaire mondiale;* Charles TILLON, *grand résistant, ancien ministre* ● __CHEFS D'ENTREPRISES :__ Alain AFFLELOU, *Pdt Afflelou;* Hélène AHRWEILER, *Pdte du Centre National d'Art Contemporain Georges Pompidou;* Michel ALBERT, *Pdt. des AGF;* Jean-Pierre AUBERT, *Pdt du CIC-Paris;* Jean-Michel BARBOU, *Pdt Imprimerie Barbou;* Christian BLANC, *Pdt de la RATP;* Georges BONIN, *Gouverneur du Crédit Foncier;* Yvette CHASSAGNE, *Pdte honoraire de l'UAP;* Pierre DELAPORTE, *Pdt d'honneur d'EDF;* Paule DUFOUR, *Pdte du Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe;* Pierre EELSEN, *ancien Pdt d'Air-Inter;* Philippe ESSIG, *Pdt d'honneur de la SNCF;* Louis GALLOIS, *Pdt de l'Aérospatiale;* Jean-Claude HALLE, *Directeur de la Communication de la B.N.P.;* François HEILBRONNER, *Pdt du GAN;* Dominique JAMET, *Pdt de la Bibliothèque de France;* Philippe LAURETTE, *délégué général Europe et Entreprises;* Loïk LE FLOCH-PRIGENT, *Pdt de ELF;* Jean-Jacques PIETTE, *Pdt du Comptoir des Entrepreneurs;* Antoine RIBOUD, *Pdt de BSN-Gervais Danone;* Jean-Cyril SPINETTA, *Pdt d'Air-Inter;* René TEULADE, *ancien Pdt de la Mutualité Française;* René THOMAS, *Pdt de la BNP;* Jacques VANDIER, *Pdt d'honneur de la MACIF ;* Bernard VIDAL, *Vice-Président du Groupe Amazonie ...*

...vous aussi, signez, pour la reconnaissance officielle des Nouveaux Droits de l'Homme.

NOM : ______________________ PRÉNOM : ______________________

ADRESSE : ______________________

Je signe pour les Nouveaux Droits de l'Homme	Je soutiens les Nouveaux Droits de l'Homme
Signez ici ou par minitel 3615 NDH	CCP Paris 2550608 F

Merci de retourner ce bon à : Nouveaux Droits de l'Homme, 14, Cité Vaneau - 75007 Paris

Nouveaux Droits de l'Homme

POLITIQUE

Un entretien avec M. Louis Mexandeau

« L'administration française a été un instrument de la politique de collaboration de 1940 à 1944 » nous déclare le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre

Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, M. Louis Mexandeau est chargé, notamment, d'organiser les manifestations commémoratives de la Résistance de 1993 à 1995. A ce titre, il précise, dans l'entretien qu'il nous a accordé, la responsabilité qui incombe à l'administration française, sous le régime de Vichy, comme « instrument de la politique de collaboration », « rouage » de l'extermination des juifs organisée par les nazis et partie prenante de la répression dirigée contre les résistants.

« Quelle est, selon vous, la responsabilité de l'appareil d'Etat français, de 1940 à 1944, dans la collaboration avec l'occupant, la répression de la Résistance, la mise en œuvre des lois raciales édictées par le maréchal Pétain et l'extermination des juifs décidée par les nazis ?

– L'ordonnance du 9 août 1944, signée par le général de Gaulle, date du 16 juin 1940 – veille de la nomination de Pétain comme président du conseil, chargé de demander l'armistice – les premières décisions de « l'autorité de fait » se disant gouvernement de l'Etat français, qu'elle déclare *« nulles et non avenues »*. Dans les faits, à partir du 16 juin 1940, il reste des préfets, des magistrats, des gendarmes, qui exécutent les décisions du gouvernement de Vichy. Cela concerne principalement la partie non occupée de la France. Dans la zone occupée – sans parler de l'Alsace-Moselle, annexées, et du Nord-Pas-de-Calais, quasiment annexés –, le régime de Vichy a très peu de pouvoir. Ses lois ne sont pas appliquées. Ce sont les autorités d'occupation qui font la loi. Cela ne veut pas dire que l'Etat français n'ait pas prêté la main à la mise en œuvre de leurs décisions.

» Cette administration – fonctionnaires, policiers, gendarmes et magistrats – a été un instrument de la politique de collaboration. Cela s'est fait à différents degrés mais, incontestablement, une partie importante – de moins en moins importante à mesure que les années passaient – de l'administration française a appliqué la politique de collaboration et s'est faite l'auxiliaire des Allemands. Il y avait des variations, mais l'intention générale était clairement celle-là.

Réparation matérielle et réparation morale

– Est-ce que vous considérez que l'apppareil d'Etat français a été partie prenante de l'extermination des juifs d'Europe ?

– Oui, il y a participé. Disons que l'administration a montré là le mauvais côté qu'elle peut avoir, l'administration « bête et zélée », qui a souvent pris le dessus. On a établi des fichiers de juifs comme s'il s'agissait de recenser du matériel promis à la réquisition, sans vouloir savoir qu'il s'agissait d'êtres humains menacés. L'administration a été un des rouages et a servi d'appui. C'est pourquoi elle était suspecte, notamment dans des régions résistantes comme celle où j'ai passé mon enfance, le Pas-de-Calais. Il y a eu une collaboration passive de l'administration, contrairement à ce qu'a été l'attitude d'éléments populaires et d'agents du service public, comme les cheminots.

– Est-ce que la République doit réparation aux victimes du régime de Vichy ?

– Pour la France libre, la République n'a jamais cessé d'exister. Vichy est une « autorité de fait ». Une loi du 9 septembre 1948, préparée par François Mitterrand, alors ministre des anciens combattants, et présentée par son successeur, Jules Catoire, fixe le principe de la *« réparation des préjudices subis, résultant d'actes commis à partir du 16 juin 1940 du fait de l'ennemi ou de l'autorité de fait se disant « gouvernement de l'Etat français »*. Cela vise notamment, bien sûr, la milice, et concerne les exécutions, mesures privatives ou restrictives de liberté, mesures de réquisition de main-d'œuvre pour l'ennemi, blessures, accidents ou maladies ayant entraîné une infirmité, etc. Tout cela ouvre droit à pension pour les victimes ou leurs ayants droit.

» Les victimes d'une discrimination quelconque fondée sur la qualité de juif ont vu reconnaître leurs droits à réparation dès la fin de la guerre. C'est ainsi, par exemple, qu'a été institué le titre d'interné politique, qui s'applique à tous ceux qui furent arrêtés, gardés à vue ou exécutés. Au-delà, la loi du 17 janvier 1986 a conféré aux étrangers victimes de la déportation pour un motif d'ordre politique ou racial le titre de déporté politique, à la condition qu'ils aient acquis la nationalité française. Toutes ces victimes ont droit à la mention « mort pour la France ».

– Voilà donc des cas où la République apporte réparation à des gens qui ont été victimes d'actes commis par le régime de Vichy. Cela contredit la thèse selon laquelle la République n'aurait pas à répondre des forfaits de l'« Etat français »...

– La loi a prévu l'indemnisation et le reclassement professionnel des fonctionnaires et agents des services publics *« ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre »* (2 juin 1947). L'annulation des mesures de spoliation a été assurée par une ordonnance Mendès France du 14 novembre 1944, pour les biens mobiliers et immobiliers. Cette ordonnance concernait toutes les personnes victimes de spoliation du fait de la guerre et précisait que cela incluait les spoliations résultant de la loi du 3 octobre 1940 portant sur le statut des juifs. Des textes complémentaires – le dernier datant de 1982 – prévoient le reclassement professionnel et la restitution des biens. Les personnes victimes d'interdits professionnels – enseignants, médecins, avocats juifs – ont bénéficié d'une reconstitution de carrière.

» Pour le deuxième point de votre question, il y a toujours un problème d'interprétation, car nous avions un ennemi. Les faits résultent, au départ, de la guerre et de la victoire de l'Allemagne. Est-ce qu'un gouvernement d'extrême droite, institué en France par un coup de force hors de tout contexte de guerre avec l'Allemagne, serait allé aussi loin ? La question est posée. L'Allemagne est toujours présente à l'arrière du tableau. C'est pourquoi l'assimilation entre l'Allemagne et la France est un peu rapide. Quelles que soient les responsabilités écrasantes des hommes de Vichy, ceux-ci n'étaient que les exécutants d'une politique dont l'épicentre était l'Allemagne nazie. C'est elle qui a ouvert les camps, exterminé, etc. On ne peut pas assimiler le statut des juifs, inacceptable discrimination entre les citoyens, et l'extermination massive, programmée, d'une partie d'entre eux.

– Cependant, à partir du moment où, parmi les « victimes de guerre » dont votre ministère a la charge, certaines sont reconnues comme victimes non d'une puissance étrangère, mais de l'Etat français de Vichy, et ont reçu ou reçoivent une réparation matérielle, qu'est-ce qui s'oppose à ce qu'elles reçoivent aussi une réparation morale ?

– Cette réparation morale est l'une des missions de ce ministère qui se développent de plus en plus. Le travail de réparation matérielle, de reconnaissance des titres, etc., continue, bien entendu, mais le travail de mémoire se développe de plus en plus, avec un aspect de commémoration auquel nous nous associons ou dont nous prenons l'initiative : la Journée nationale de la déportation, ou le concours national sur la Résistance et la Déportation, ou les manifestations concernant des lieux de commémoration. Au-delà, le gouvernement a décidé de créer une mission interministérielle pour la commémoration du cinquantenaire de la Résistance, des débarquements et de la Libération, dont j'assure la présidence.

» L'internement a été incontestablement négligé. Nous allons inclure dans notre programme du cinquantenaire les camps – notamment celui du Vernet – où ont été internés, d'abord, les républicains espagnols et les ressortissants allemands ou autrichiens fuyant le nazisme, puis les juifs. Traiter de l'internement, c'est traiter aussi, implicitement, de la collaboration et du rôle joué par l'administration, puisque sans celle-ci, sans la participation de la gendarmerie, il n'y aurait pas eu d'internement.

Le rôle de Pétain

– Qu'est-ce qui s'opposerait à l'adoption de la proposition de loi de M. Jean Le Garrec, tendant à faire du 16 juillet, jour anniversaire du début de la rafle du Vél'd'Hiv', une journée à la mémoire des victimes de Vichy ?

– On comprend une telle motivation, mais la multiplication des commémorations nuit à leur efficacité. Les associations d'anciens combattants, partenaires de ce ministère, sont à la recherche d'un anniversaire commun pour la fin de toutes les guerres, le 11 novembre ayant été le plus souvent avancé, afin de donner plus de force à cette commémoration. Nous avons une journée à faire vivre, qui est celle de la déportation. Elle vit notamment par le concours, qui vise à entretenir la mémoire de cette époque dans les jeunes générations. On pourrait lui ajouter ce thème.

» C'est une course de vitesse qui est engagée entre la mémoire et l'oubli. Pour 1993, cinquantenaire de la création du Conseil national de la Résistance, de l'arrestation et de la mort de Jean Moulin, je voudrais qu'on rendît hommage à des actions de résistance moins connues, plus humbles.

– On ne cultive pas le souvenir pour le souvenir, mais pour ce qu'il enseigne. Le message de ces manifestations commémoratives ne risque-t-il pas d'être brouillé par l'indulgence dont semble bénéficier Pétain au plus haut niveau de l'Etat ?

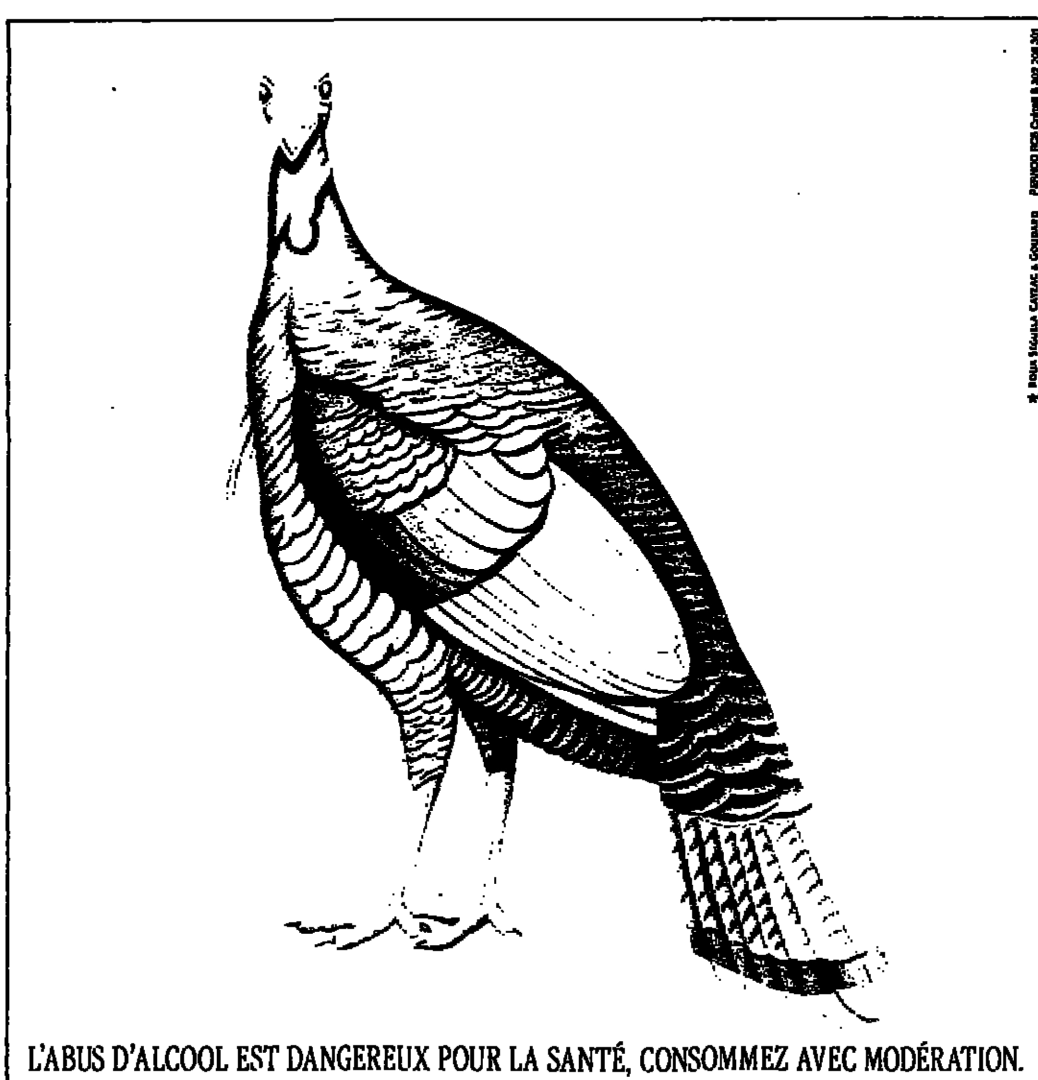
– Je ne vois pas qu'il y ait une indulgence particulière pour Pétain. Un pays doit tenir compte de toute son histoire. Nous ne pouvons pas nier celle de 1914-1918, ne serait-ce que pour les terribles conséquences humaines qu'elle a eues. Cette guerre nous apparaît, aujourd'hui, comme une guerre civile inutilement sanglante, mais elle reste, pour les huit mille ou neuf mille survivants, un épisode marquant de ce siècle. La France a été victorieuse grâce à l'action de ses soldats et à celle d'un certain nombre de chefs, qui ont été honorés cette année.

» Entre 1940 et 1944, les Français n'étaient pas aussi massivement pétainistes qu'on l'a parfois dit et écrit. Je ne peux pas oublier que le propre frère de Pétain, pendant la guerre, l'a empêché d'entrer dans sa maison natale à Cauchy-à-la-Tour, dans le Pas-de-Calais. Un envoyé de Vichy, venant en décembre 1940 dans le Nord, disait : *« Le gaullisme et le communisme ont ici une puissance inconnue ailleurs. La mentalité de mes compatriotes du Nord me fait peur. »* Il ne faut pas oublier non plus que sous le régime de Vichy, la solidarité avec les juifs, toujours insuffisante, bien sûr, a cependant existé.

» L'action de Pétain pendant la seconde guerre mondiale est évidemment négative dans la mise à mort de la République, dans la politique de collaboration avec l'Allemagne nazie. Le geste – le dépôt de gerbe – que l'on reproche, tout à coup, au président de la République doit être mis en regard de son engagement constant contre l'action de ce « gouvernement de fait » qui s'est intitulé « Etat français ». Il faut quand même être net : le gouvernement de la République fait tout son devoir pour l'œuvre de mémoire et de réparation. François Mitterrand est allé à la cérémonie commémorative du Vél'd'Hiv' le 16 juillet dernier. Bien sûr, on peut toujours faire plus, et il faudra faire plus. »

Propos recueillis par
PATRICK JARREAU

□ **Rectificatif.** – Dans le commentaire qui accompagnait les résultats de l'élection cantonale partielle de Narbonne-Sud (*le Monde* du 24 novembre), c'est par erreur qu'était signalé un recul, tant en voix qu'en pourcentage, de Mme Maryse Arditi, candidate des Verts. Par rapport au scrutin de septembre 1988, Mme Arditi gagne 132 suffrages et 3,72 points.



POINT / LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Définir l'innommable

La Cour de cassation doit examiner, les jeudi 26 et vendredi 27 novembre, le pourvoi formé contre l'arrêt de non-lieu rendu le 13 avril par la chambre d'accusation de Paris au bénéfice de l'ancien chef milicien Paul Touvier. C'est la notion même de crimes contre l'humanité qui sera à cette occasion au centre des débats de la Cour, huit mois après le tollé déclenché par la décision de la chambre d'accusation.

Apparue dans le droit international pour la première fois lors du procès des dignitaires nazis à Nuremberg, cette qualification juridique a été introduite dans le droit français par une loi votée en décembre 1964. En 1985, un arrêt de la Cour de cassation dans le dossier de Klaus Barbie précisait les contours juridiques du crime contre l'humanité en indiquant qu'il devait s'inscrire dans le cadre d'un *« Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique »*. La prochaine décision de la Cour de cassation dans l'affaire Touvier devrait marquer une nouvelle étape dans la définition du crime contre l'humanité, jugée *« floue »* par de nombreux juristes.

Le Parlement, qui s'est saisi cette année de ce débat où se mêlent l'Histoire, la morale et le droit, a pour sa part intégré dans la loi une définition du génocide.

Des clarifications successives

Il a fallu bien longtemps pour qu'un jour l'humanité s'aperçoive que certains comportements n'étaient pas seulement criminels à l'égard des individus. Il a fallu bien longtemps pour que l'on prenne conscience que des familles, des tribus, des ethnies, des nations pouvaient disparaître, anéanties par quelque chose qui apparaissait encore plus abominable que les conséquences des affrontements militaires.

Alors que l'Histoire s'écrivait sous la forme d'une suite ininterrompue de guerres toujours présentées comme glorieuses, quelques voix s'élevaient pour crier leur honte devant l'inacceptable. Penseurs, philosophes, religieux ou hommes politiques dénonçaient ici ou là l'esclavage, les massacres, les tueries, les exterminations. Ce n'est que bien plus tard, en 1946, que fut créé le mot « génocide ». Mais, dès le 18 mai 1915, la France, la Grande-Bretagne et la Russie s'insurgeaient contre le massacre des Arméniens dans une déclaration évoquant déjà *« les nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation »*.

Les mots, les idées se rassemblaient progressivement, et bientôt ils ont formé la première loi mondiale permettant de poursuivre *« jusqu'aux extrémités de la Terre »* les auteurs de *« crimes contre l'humanité »*. Créée par l'accord de Londres du 8 avril 1945, la charte du tribunal militaire international de Nuremberg du 8 août 1945 donnait, dans son article 6c, la définition du crime contre l'humanité en précisant qu'il était constitué *« par l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile avant ou pendant la guerre, ou bien par les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal ou en liaison avec ce crime »*. Définition reprise par la résolution des Nations unies du 13 février 1946.

En France, une ordonnance du 28 août 1944 punissait les crimes de guerre en énumérant les infractions *« qui ne sont pas justifiées par les lois et coutumes de la guerre »*. Elle fut complétée le 15 septembre 1948, sans que la notion de crime contre l'humanité soit ajoutée. Il fallut attendre la loi du 26 décembre 1964 pour que cette notion apparaisse dans notre code pénal sous une forme souvent jugée trop laconique puisque la loi se borne à déclarer : *« Les crimes contre l'humanité, tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations unies du 13 février 1946 prenant acte de la définition de crime contre l'humanité telle qu'elle figure dans la charte du tribunal international du 8 août 1945, sont imprescriptibles par leur nature. »*

Le cas Barbie

Ce texte a néanmoins eu des conséquences fondamentales, car si les crimes de guerre pouvaient bénéficier de l'oubli du temps les crimes contre l'humanité restaient indélébiles. Ainsi fallait-il, pour être à l'abri des poursuites, n'avoir commis « qu'un » crime de guerre, alors même que la polémique n'est pas réglée sur la définition respective des deux crimes. Déjà, devant le tribunal militaire de Nuremberg, François de Menthon, représentant de l'accusation pour la France, tentait cette parabole : *« L'autorité arrête et juge une femme pour fait de résistance, c'est légitime ; l'autorité inflige à cette femme un interrogatoire sous la torture, c'est un crime de guerre ; elle la déporte vers un camp d'extermination ou l'utilise à des expériences médicales, c'est un crime contre l'humanité. »*

D'une manière différente, en renvoyant Klaus Barbie devant la cour d'assises, la chambre d'accusation de Lyon, le 4 octobre 1985, avait fait une distinction entre deux catégories de déportés du convoi du 11 août 1944. Les uns entraient dans la catégorie des victimes de crimes contre l'humanité, car il s'agissait, selon les juges, de *« juifs innocents »*, alors que les autres, *« combattants de l'ombre, constituaient pour les Allemands, nazis ou non, indépendamment de toute idéologie, des adversaires dangereux à éliminer »*. Et tout en admettant que *« les moyens les plus atroces »* avaient été utilisés, la cour estimait qu'elle se trouvait devant un crime de guerre.

Cette décision fut cassée le 20 décembre 1985 dans un arrêt devenu célèbre par lequel la juridiction suprême donnait une définition du crime contre l'humanité en écrivant : *« Constituent des crimes imprescriptibles contre l'humanité, au sens de l'article 6c du statut du tribunal militaire international de Nuremberg (...) – alors même qu'ils seraient également qualifiables de crimes de guerre selon l'article 6b de ce texte – les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition. »*

La notion d'amnistie

Tout semblait dit, même si M. Pierre Truche, alors procureur général de Lyon, critiquait l'arrêt, soutenant en substance que seules les populations civiles pouvaient être victimes de crimes contre l'humanité. Mais des zones d'ombre subsistent et, dans son exposé de 1985, le conseiller rapporteur, M. Christian Le Gunehec, avait lui-même relevé qu'il ne s'agissait pas de donner *« une définition définitive et intemporelle du crime contre l'humanité »*.

Par ailleurs, si le crime contre l'humanité est imprescriptible, que devient-il face à la notion d'amnistie ? La famille de M. Lakhdar Toumi, disparu en 1957 après avoir été torturé en Algérie par des militaires, et la famille de M. Abdelkader Yacoub, disparu à Paris après avoir subi des violences policières en 1958, avaient déposé une plainte pour crime contre l'humanité. Mais, dans deux arrêts du 29 novembre 1988, la cour leur répond en considérant que la qualification de crime contre l'humanité, *« qui caractérise un crime de droit commun commis dans certaines circonstances, et pour certains motifs, ne permet pas de déroger aux règles de compétence et de procédure ordinaire, dès lors que la loi n'a pas institué de disposition spéciale pour leur poursuite et leur jugement »*. C'est notamment sur ces arrêts que se fondait le parquet pour demander à la cour de rejeter les plaintes déposées contre Georges Boudarel, ancien commissaire politique d'un camp de prisonniers français tenu par le Viet-minh en Indochine.

Aujourd'hui, c'est Paul Touvier qui invoque le crime de guerre et discute le fait que l'Etat vichyssois a pratiqué une politique d'hégémonie idéologique en s'abritant derrière l'arrêt de la chambre d'accusation de Paris. La Cour de cassation va trancher une fois de plus, et dans l'avenir le texte adopté le 23 juillet 1992 (*voir ci-contre*) devrait lever la plupart des ambiguïtés, répondant ainsi aux vœux du bâtonnier Ugo Iannucci, disant en 1985 : *« Il est important pour l'avenir que la notion de crime contre l'humanité soit clarifiée de façon que chaque chef policier, chaque chef militaire, ne se sente pas à l'abri de la raison d'Etat ou des ordres reçus. »*

MAURICE PEYROT

1964 : le Parlement unanime

Ce fut l'unanimité. En deux jours – les 16 et 17 décembre 1964, – l'Assemblée nationale et le Sénat votèrent à l'unisson l'article unique de la loi introduisant la notion de crimes contre l'humanité dans le droit français. Il n'y eut alors ni longues discussions ni grands débats.

C'est que le temps pressait. Vingt ans après la capitulation allemande devant les armées alliées, le 8 mai 1944, la prescription n'allait-elle pas empêcher de poursuivre devant les tribunaux les auteurs et complices de ces crimes de masse (déportations, assassinats) ? Telle était l'inquiétude affichée par Edouard Le Bellegou (SFIO), rapporteur de la commission de législation au Sénat, qui déclara à la tribune : *« Une grande émotion s'est emparée du monde lorsque, il y a quelque temps, la République fédérale allemande faisait connaître qu'au 8 mai 1965 elle considérerait, suivant sa législation interne, les crimes de guerre comme définitivement prescrits par l'expiration du délai de vingt ans. »*

Les parlementaires, au nom de la morale, décidèrent de faire barrage en France à une telle possibilité. Le sénateur Louis Namy (PCF) fit passer un frisson sur les bancs de la Haute assemblée : *« Près de cent mille criminels de guerre nazis attendent la date du 8 mai 1965 pour réapparaître au grand jour. Forts de la prescription des poursuites, ils sont prêts à se prévaloir de leurs sinistres exploits au sein des mouvements nazis, à récupérer leurs fonds bloqués dans les banques suisses et à grossir les rangs des revanchards de l'Allemagne de l'Ouest. »*

Marie-Claude Vaillant-Couturier (PCF) évoqua pour sa part devant les députés le retour possible des ombres monstrueuses du médecin d'Auschwitz, le docteur Mengele, réfugié en Amérique du Sud, ou d'un Martin Bormann. Paul Coste-Fleuret (Centre dém.), auteur de la proposition de loi avec Raymond Schmittlein (UNR), et rapporteur de la commission, agita le spectre de Hitler : *« Supposons que, le 9 mai 1965, il se manifeste à nouveau et dise : « Mes crimes sont prescrits », et que, tout comme Guillaume II, il finisse des jours paisibles dans un Etat étranger où il trouverait asile ! Cela serait évidemment inadmissible. »*

Afin que de telles hypothèses ne puissent devenir réalité, le vote de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité semble aller de soi. Et chaque député, chaque sénateur, en montant à la tribune, invita aussi le gouvernement français à aller plus loin en prolongeant les travaux de l'Assemblée générale des Nations unies du 23 novembre 1947 afin de *« créer une chambre criminelle de la Cour internationale de justice »*.

Le député René Sanson (UNR) résuma le sentiment général d'une formule : *« L'esprit, le cœur et la raison ne doivent pas connaître de frontières. » « Il faut le dire immédiatement,* lança Paul Coste-Fleuret, *la meilleure solution ne relève peut-être pas du droit interne ; seule une solution internationale (...) convient particulièrement à la nature même du crime contre l'humanité, lequel déborde le droit interne parce qu'il est un véritable crime international. »*

Depuis vingt ans, les révélations de la Libération sur les camps de la mort et les chambres à gaz s'étaient amplifiées. Révélations ravivées par le procès d'Eichmann à Jérusalem (1961) et celui des gardes-chiourmes d'Auschwitz (1963-1965).

Les preuves et la mémoire

Le temps, paradoxalement, venait ici en aide aux juges pour mieux juger les criminels. La mémoire se précisait au fur et à mesure que les années glissaient. *« C'est seulement maintenant, par des recoupements, avec quelques bribes d'archives, et surtout grâce aux aveux de ceux que nous arrêtons que nous pouvons reconstituer ce qui s'est passé »*, explique justement Raymond Schmittlein. Et Coste-Fleuret ajoutait : *« ... qui ne voit que loin, de dépérir, les preuves en ce domaine ont été rendues plus faciles ? A la Libération, ces procès étaient quelquefois compliqués faute de documents et de témoignages. Mais voici que, depuis vingt ans, des archives ont été accumulées, des ouvrages ont paru et des témoignages ont été produits. Tant et si bien que la preuve est aujourd'hui plus facile qu'au moment de la Libération »*.

Les 16 et 17 décembre, lors de scrutins publics, 471 députés sur 473 et 271 sénateurs sur 271 adoptèrent la proposition de loi soutenue par le gouvernement. Deux jours plus tard, la dépouille mortelle de Jean Moulin, chef du Conseil national de la Résistance, était transférée du cimetière du Père-Lachaise au Panthéon. La République, représentée par le général de Gaulle et Georges Pompidou, portée par la voix magistrale et brisée d'André Malraux, soulignait au crayon rouge qu'elle n'oublierait pas.

LAURENT GREILSAMER

Les dispositions du nouveau Code pénal

Nous publions ci-dessous les articles du nouveau Code pénal concernant les crimes contre l'humanité. Ces dispositions devraient être applicables à la fin de l'année 1993 si l'ensemble des textes de procédure pénale sont votés à cette date :

Des crimes contre l'humanité

CHAPITRE Ier

Du génocide

Art. 211-1. – Constitue un génocide le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre, à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants :

– atteinte volontaire à la vie ;

– atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique ;

– soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe ;

– mesures visant à entraver les naissances ;

– transfert forcé d'enfants.

Le génocide est puni de la réclusion criminelle à perpétuité.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables au crime prévu par le présent article.

CHAPITRE II

Des autres crimes contre l'humanité

Art. 212-1. – La déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirées par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisées en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile sont punies de la réclusion criminelle à perpétuité.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux crimes prévus par le présent article.

Art. 212-2. – Lorsqu'ils sont commis en temps de guerre en exécution d'un plan concerté contre ceux qui combattent le système idéologique au nom duquel sont perpétrés des crimes contre l'humanité, les actes visés à l'article 212-1 sont punis de la réclusion criminelle à perpétuité.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux crimes prévus par le présent article.

Art. 212-3. – La participation à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de l'un des crimes définis par les articles 211-1, 212-1 et 212-2 est punie de la réclusion criminelle à perpétuité.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables au crime prévu au présent article.

CHAPITRE III

Dispositions communes

Art. 213-1. – Les personnes physiques coupables des infractions prévues par le présent titre encourent également les peines suivantes : 1° L'interdiction des droits civiques, civils et de famille, selon les modalités prévues par l'article 131-26 ;

2° L'interdiction d'exercer une fonction publique, selon les modalités prévues par l'article 131-27 ;

3° L'interdiction de séjour, selon les modalités prévues par l'article 131-31 ;

4° La confiscation de tout ou partie de leur biens.

Art. 213-2. – L'interdiction du territoire français peut être prononcée dans les conditions prévues par l'article 131-30, soit à titre définitif, soit pour une durée de dix ans ou plus, à l'encontre de tout étranger coupable de l'une des infractions définies au présent titre. Les exceptions prévues aux 1° à 4° de l'article 131-30 ne sont pas applicables.

Art. 213-3. – Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement de crimes contre l'humanité dans les conditions prévues par l'article 121-2.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

1° Les peines mentionnées à l'article 131-39 ;

2° La confiscation de tout ou partie de leurs biens.

Art. 213-4. – L'auteur ou le complice d'un crime visé par le présent titre ne peut être exonéré de sa responsabilité du seul fait qu'il a accompli un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires ou un acte commandé par l'autorité légitime. Toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le montant.

Art. 213-5. – L'action publique relative aux crimes prévus par le présent titre, ainsi que les peines prononcées, sont imprescriptibles.

(Journal officiel de la République française, 23 juillet 1992.)

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le « rodéo » mortel de Mantes-la-Jolie en correctionnelle

« Ces samedis soirs où y'a rien à faire »

La cinquième chambre du tribunal correctionnel de Versailles, présidée par M. Jean-Michel Hayat, a condamné, mardi 24 novembre, à des peines de six mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve trois des quatre participants majeurs du « rodéo » tragique de la nuit du 8 au 9 juin 1991 à Mantes-la-Jolie. Le quatrième prévenu a été condamné à six mois de prison dont trois avec sursis. Cette virée en voiture volée s'était achevée par la mort d'une policière de trente-deux ans, Marie-Christine Baillet, écrasée contre son véhicule, puis de Youssef Khaïf, vingt-trois ans, tué par un policier.

Cela aurait pu être une audience correctionnelle ordinaire où défile le tout-venant des voleurs de voitures et des cambrioleurs de supermarchés. Mais les quatre jeunes qui comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Versailles ne s'étaient pas contentés d'un samedi soir vrombissant, sans permis de conduire, au volant de voitures volées dans les rues de la ZUP du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie. Cette nuit-là avait fait basculer Mantes dans les affres de la guerre des banlieues. Après de longues allées et venues entre les barres de la cité, ils s'étaient heurtés à un barrage de police vers 2 heures du matin.

Rancœur à l'encontre des policiers

La Renault 9 conduite par Lhadj Saïdi, dix-neuf ans à l'époque, avait écrasé une femme gardien de la paix. Vingt minutes plus tard, un policier, qui venait d'assister à la mort de sa collègue, tuait d'une balle dans la nuque le conducteur d'une Volkswagen qui poursuivait le « rodéo ».

« Rodéo » ? Le mot est revenu comme un leitmotiv au cours de l'audience correctionnelle qui, en prélude aux procès criminels, ne jugeait que des vols et recels de voitures. Les juges tentaient d'établir que l'équipée des quatre jeunes Marocains, à laquelle participaient également quatre mineurs, avait été concertée, organisée. Selon des déclarations policières, les conducteurs auraient voulu attirer les forces de l'ordre vers des groupes de jeunes censés les accueillir à coups de pierres. Ce scénario de la provocation, relativement classique, était accrédité par la présence au Val-Fourré d'affichettes d'inspiration anarchiste proclamant sur un ton « rap » : *« C'est pas dans les écoles, dans les lycées-ghettos, qu'on apprend qu'la bagnole c'est pour les rodéos (...) »* et s'achevant par un mot d'ordre net : *« Pas de flics dans le quartier. Pas de quartier pour les flics. »*

Les jeunes de la cité du Val-Fourré, secoués deux semaines auparavant par la mort du jeune Aïssa Ihich, suite à une crise d'asthme non soignée au commissariat de Mantes, nourrissaient une rancœur évidente à l'encontre des policiers. Mais les prévenus ont affirmé ne pas avoir eu connaissance de cette littérature, assurant, tête baissée, que le vol presque simultané des voitures et leur équipée commune n'étaient que le fruit d'un *« hasard »*. *« Tout le monde voulait aller à une soirée, personne n'avait de transport. C'est malheureusement vrai »*, a sussuré l'un d'eux, tandis que l'un de ses compagnons évoquait ces *« samedis soirs où y'a rien à faire »*, où *« tout le monde est tenté par le vol d'une voiture »*.

Ces fils d'ouvriers immigrés, employés – ironie de l'histoire –, dans les usines automobiles de la vallée de la Seine, n'appartenaient pas au *« noyau dur de délinquants »* décrit à l'époque par la police. Certains avaient déjà été *« admonestés »* par le juge des enfants. Ils étaient déjà experts dans l'art de faire démarrer des voitures volées, *« cette petite délinquance qui trouble le plus l'ordre public »*, a rappelé le représentant du ministère public, Mme Anne Le Dimna, dont les réquisitions modérées devaient être suivies par un tribunal visiblement attentif à ne pas jeter de l'huile sur le brasier que demeure le Val-Fourré.

PHILIPPE BERNARD

MÉDECINE

La polémique sur les services d'urgence

Les cadres hospitaliers annoncent une journée nationale de grève

La polémique provoquée par la publication, dans le mensuel *50 millions de consommateurs*, d'une « liste noire » controversée des services hospitaliers d'urgence connaît un prolongement inattendu avec la décision prise par le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) d'organiser, le 15 décembre prochain, une journée nationale de grève, ainsi qu'une manifestation dans la capitale.

C'est un euphémisme que de dire que les membres du Syndicat national des cadres hospitaliers (1) n'ont pas apprécié la publication dans *50 millions de consommateurs* d'une « liste noire » des services d'urgence des hôpitaux publics. Leur colère est d'autant plus vive qu'ils estiment que cette *« pseudo-enquête »* a reçu le *« soutien apparent »* de M. Bernard Kouchner, ministre de la santé, ainsi que de la direction des hôpitaux. Pour le SNCH, elle n'est que la *« mauvaise reprise »* du bilan effectué par le professeur Adolphe Steg, qui préconisait, il y a plus de deux ans déjà, une restructuration complète de cette activité (*le Monde* du 12 avril 1989). Les responsables de ce syndicat dénoncent le manque d'analyse sérieuse et de vérifications. Le mensuel de consommateurs reconnaît, pour sa part, quelques inexactitudes dues, selon lui, à *« des erreurs d'impression »* (2).

M. Jacques Coz, président du SNCH, déclare *« être profondément choqué »* par les accusations qui, ajoutées aux commentaires de M. Kouchner, *« portent un discrédit sans précédent sur les établissements visés et sur leurs prestations »*. *« Les amalgames et les accusations de ce type, en matière de santé, peuvent être graves de conséquences*, ajoute M. Coz. *Affoler la population sans véritable explication et sans citer ses sources, lorsqu'on parle par exemple de « coupe-gorge » hospitaliers, relève de l'irresponsabilité. »* Le SNCH reconnaît toutefois la *« nécessité absolue »* d'une réforme des urgences entamée depuis plusieurs années et réclamée par les représentants des médecins comme par ceux des cadres hospitaliers.

Le Syndicat national des cadres hospitaliers utilise le dossier des urgences pour aborder une série de problèmes de fond, notamment le financement des hôpitaux publics. *« Tous les ans, des dizaines d'hôpitaux publics constatent l'insuffisance de crédits autorisés par les pouvoirs publics dans le cadre du budget global alors que leur activité connaît, dans certains secteurs, une réelle croissance*, explique-t-on auprès du syndicat. *Tous les ans, ces établissements se tournent vers les pouvoirs publics. Tous les ans, les représentants de l'Etat constatent leur incapacité à doter ces hôpitaux de moyens leur permettant de mettre en œuvre la politique affichée. Les ministres de la santé et des affaires sociales ne devraient donc pas s'étonner des tristes conséquences dues aux contraintes budgétaires. »*

Selon les responsables du SNCH, *« il n'est pas digne de désigner des boucs émissaires »*. *« Il faut que cesse cette irresponsabilité ministérielle*, nous a déclaré M. Coz, *et que l'on donne aux hôpitaux publics les mêmes règles de financement que celles dont disposent les hôpitaux privés »*.

JEAN-YVES NAU

(1) Le SNCH groupe 5 000 membres, soit 60 % environ des directeurs et des cadres des hôpitaux publics. L'annonce de la journée nationale d'action du 15 décembre devait être faite mercredi 25 novembre, en présence des représentants des cadres hospitaliers CFDT et Force ouvrière, ainsi que de l'intersyndicale nationale des praticiens hospitaliers.

(2) La revue *50 millions de consommateurs* a publié, mardi 24 novembre, une version corrigée de sa liste des urgences médicales conseillées ou à éviter.

Dans l'hebdomadaire « Der Spiegel »

Le gouvernement allemand est accusé d'« inertie » devant les risques de contamination du sang

Le magazine *Der Spiegel* a accusé le gouvernement allemand, dans son numéro du lundi 23 novembre, d'avoir réagi avec encore plus de lenteur que les autorités françaises en 1985, devant la menace posée par la contamination par le sida d'échantillons de sang destinés aux hémophiles. Le nombre des victimes aurait même été en Allemagne, selon l'hebdomadaire, supérieur à celui de la France.

« Dans les deux pays, les autorités sont restées inertes durant les décisives années 1983 et 1984, où la plupart des hémophiles ont été infectés », selon *Der Spiegel*. La France a commencé à dépister le virus chez les donneurs de sang le 1er août 1985, soit trois mois après avoir pris connaissance de la menace. Les autorités allemandes ont recommandé le dépistage en décembre 1984, mais n'ont systématisé son utilisation qu'après octobre 1985.

Le ministère de la santé a réagi à l'attaque du *Spiegel* : *« Les mesures prises alors par le ministère de la santé ne peuvent être critiquées sur la base des connaissances acquises aujourd'hui. »* – (Reuter.)

ENVIRONNEMENT

Après les inondations du Sud-Est

Mme Ségolène Royal souhaite un renforcement de la sécurité pour les campings

« Contrairement à ce qui a été souvent suggéré, l'imperméabilisation des sols, résultant de l'urbanisation ou des infrastructures, n'a pu intervenir que d'une manière marginale » dans la catastrophe survenue le 22 septembre à la suite de pluies diluviennes, en Ardèche, dans la Drôme et le Vaucluse, et plus précisément à Vaison-la-Romaine, a souligné mardi 24 novembre, Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Celle-ci présentait, avec M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, le rapport demandé au lendemain de la catastrophe à des experts pour en déterminer les causes et suggérer des mesures de prévention.

Selon le rapport, *« à Vaison-la-Romaine, les pertes humaines et les dégâts matériels graves résultent de la hauteur des eaux, mais surtout de leur vitesse »*. Fait très rare, trois phénomènes hydrologiques ont été observés ce jour-là. Il y eut tout d'abord des ruissellements torrentiels. Comme à Nîmes en 1988, ils se sont écoulés le long des bassins qui, dans cet endroit, à Vaison, ont un sol pentu et peu perméable. Puis une crue torrentielle de l'Ouvèze : celle-ci a atteint 100 000 mètres cubes par kilomètre carré. Et, enfin, l'inondation des plaines (à Bédarrides par exemple) avec des hauteurs d'eau importantes sur de grandes étendues à écoulement lent. *« L'homme est impuissant pour maîtriser l'écoulement hydraulique de tels volumes d'eau, quand ils surviennent aussi brutalement. Il peut, par contre, limiter ses effets dévastateurs par une occupation établie avec discernement des terrains qui paraissent susceptibles d'être inondés et en s'efforçant d'apprécier au plus juste les risques encourus »*, lit-on dans le rapport.

Parmi les suggestions formulées par les experts, Mme Royal a retenu en priorité celle concernant les campings. L'interdiction d'implantation de campings en bordure de rivière à régime torrentiel lui semble finalement irréaliste et peu souhaitable, car elle pourrait alors favoriser le camping sauvage, beaucoup plus dangereux. Le ministre demande aux préfets de veiller à ce que ces campings soient dotés d'alarmes et que l'on donne aux campeurs des informations précises sur les mesures de sécurité et sur les risques possibles. Son ministère étudie actuellement des moyens coercitifs à donner aux préfets pour faire respecter ces consignes. De même, Mme Royal a rappelé aux préfets qu'ils ont pouvoir d'intervenir pour éviter des constructions dans les zones exposées aux risques.

Le rapport souligne aussi la nécessité pour les services de météorologie et d'hydrologie de travailler ensemble et non en solo comme cela se fait actuellement. Les experts laissent penser que les prévisions auraient certainement pu être meilleures et plus utiles le 22 septembre : *« La mission propose que des rapprochements soient initiés entre les deux disciplines tant au niveau des formations initiale et continue qu'à celui de la recherche ou des activités opérationnelles. »*

Ch. Ch.

SOCIÉTÉ

URBANISME

Au conseil des ministres

M. Bianco souhaite créer des « directives territoriales d'aménagement »

Les grandes aires métropolitaines françaises comme la vallée du Rhône ou la Côte d'Azur seront dotées de « *directives territoriales d'aménagement* », élaborées par l'Etat et promulguées par décret en Conseil d'Etat. Telle est la mesure la plus « originale » du projet de loi qui devait être présenté au conseil des ministres, mercredi 25 novembre, par le ministre de l'équipement, M. Jean-Louis Bianco.

Au printemps, le Conseil d'Etat avait publié un rapport (*le Monde* du 17 avril) diagnostiquant une véritable pathologie de l'urbanisme née de la décentralisation : révision incessante des plans d'occupation des sols (POS), laxisme des préfets, inflation du contentieux, non application des décisions de justice, etc. Les conseillers d'Etat avaient formulé une soixantaine de propositions précises tendant à clarifier et à raffermir les « règles du jeu ». Le projet de modification du code de l'urbanisme présenté par M. Bianco en a retenu quelques unes.

Le nouvel outil d'aménagement qu'il propose sous le nom de « *directive territoriale* » est destiné à « coiffer » les schémas directeurs et les POS trop limités en surface, entièrement dans la main des collectivités locales et sans cesse modifiés. Les adversaires du projet y verront une reprise en main par l'Etat, non de l'urbanisme de détail, mais des grands aménagements à l'échelle d'un ou de plusieurs départements. Autre mesure prévue par le projet du ministre de l'équipement : les POS ne pourront plus être appliqués par anticipation, toute modification devra faire l'objet d'un vote du conseil municipal et une zone verte ne pourra plus être déclassée qu'à la suite d'une véritable révision du POS.

Par ailleurs, le projet tend à mieux protéger les droits des propriétaires et des promoteurs. Ainsi, lorsqu'un permis de construire sera attaqué devant une juridiction administrative, le constructeur en sera immédiatement informé, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. De même, en cas de vente de terrain ou d'immeuble, si la commune fait jouer son droit de préemption, elle devra le justifier par des motifs sérieux. Enfin, la procédure qui permet à un préfet de contrôler la légalité des documents d'urbanisme sera renforcée. Dans ce toilettage du code de l'urbanisme, M. Bianco a « oublié » de reprendre une mesure proposée par les conseillers d'Etat : l'interdiction de réviser les POS avant trois ans et de les modifier avant deux ans. Manifestement, on a craint de la part des élus locaux une levée de boucliers à quatre mois d'une échéance électorale et qui, surtout, aurait pu entraîner le rejet de l'ensemble du projet.

MARC AMBROISE-RENDU

DÉFENSE

Mort du général Michel Fourquet

La très brillante carrière du général Fourquet, aviateur, gaulliste et polytechnicien – les trois qualifications y sont très étroitement mêlées, – est restée presque ignorée du grand public. L'intéressé n'était pas homme à captiver les balcons de l'Histoire.

Entré dans l'aviation à sa sortie de l'X, lieutenant en 1939, il se bat en France, gagne très vite la Grande-Bretagne. En 1944, à trente ans, il est colonel, compagnon de la Libération, titulaire des Distinguished Flying Orders britannique et américain et de la Legion of Merite. On le retrouve évidemment dans les plus importants états-majors français et interalliés de l'après-guerre. Et, cela va de soi, attaché à celui du général de Gaulle revenu au pouvoir.

Dans une armée à la fidélité mal assurée, l'Elysée et le ministère de la défense mettent en place des môles de sécurité : les assez rares gaullistes de stricte observance. Le général Fourquet est nommé en 1960 commandant du groupement aérien tactique n° 1, qui couvre la région est de l'Algérie : celle de Constantine. Bon choix ! Lors du putsch d'avril 1961, il proclame sans hésiter son loyalisme et invente, dans une région qui ne sait à quel saint se vouer, l'art d'utiliser politiquement, sans combats ni menaces, une arme d'apparence aussi abstraite que l'aviation.

Il montre ses appareils partout où il peut. A bord de son avion de liaison aux ailes peintes de croix de Lorraine, il court par sauts de puce réchauffer les loyalismes.

Le putsch s'effondre. Le général prend la tête de l'aviation en Algérie, puis de l'ensemble des forces aux pires moments de 1962. L'important, c'est maintenant la force de frappe nucléaire française. Après l'aviateur et le gaulliste, le polytechnicien entre en scène. Aux responsabilités militaires succèdent les responsabilités militaro-industrielles, puis purement civiles. Si le Français moyen a peu connu le général Fourquet, la République gaullienne, elle, a su le reconnaître.

JEAN PLANCHAIS

[Né le 9 juin 1914, à Bruxelles (Belgique), le général Michel Fourquet, polytechnicien, a combattu dans les forces aériennes françaises libres avant de devenir chef d'état-major adjoint du commandant des écoles de l'air en 1945, puis commandant de la 21e escadre de bombardement de 1946 à 1947. Il devint ensuite de 1947 à 1948 directeur adjoint du cabinet militaire du ministre des armées, Pierre-Henri Teitgen, puis membre de la délégation française au groupe permanent à Washington (1951-1954). De 1956 à 1958, il appartient à l'état-major particulier de trois ministres de la défense et, en 1959, est attaché à l'état-major particulier du général de Gaulle à la présidence de la République. En 1960, il commande le groupe aérien de Constantine et joue un grand rôle dans l'échec du putsch en Algérie. Commandant des forces supérieures en Algérie (1962), il est, de 1962 à 1965, secrétaire général de la défense nationale. En 1966, il est délégué ministériel pour l'armement et président du conseil d'administration de l'ONERA avant d'être nommé chef d'état-major des armées (1968-1971). Il occupe ensuite différentes fonctions de président et d'administrateur de sociétés (Société des autoroutes Est-Lorraine, Aérospatiale, Société générale de surveillance, Sommer-Allibert.]

SPORTS

RUGBY : après la démission de Robert Paparemborde

Pierre Berbizier reste entraîneur du XV de France

Robert Paparemborde a quitté son poste de manager général des équipes de France, mardi 24 novembre, lors d'un comité directeur exceptionnel de la Fédération française de rugby (FFR). Pierre Berbizier, dont il avait *demandé le départ*, demeure entraîneur de l'équipe de France. Il sera désormais épaulé par un comité de sélection, présidé par l'ancien international Guy Laporte, qui doit en préciser les contours le 12 décembre.

La troisième mi-temps a eu lieu, pour une fois, avant le match. A l'Elysée exactement, où le président de la République élevait, mardi soir, Albert Ferrasse, ancien roi d'Ovalie, au rang de commandeur dans l'ordre du mérite, sous l'œil des pontes de la FFR. Parmi eux, Bernard Lapasset, l'actuel président de la fédération, a gardé en mémoire une phrase de M. François Mitterrand : « *Un président qui n'a pas connu la contestation n'est pas un bon président* ». Selon cette formule d'un « Tonton » à l'autre, Bernard Lapasset peut se considérer comme un chef de grand talent. Quelques heures après les mondanités élyséennes, il a constaté que son pouvoir sortait renforcé de dix jours de crise. Car le comité directeur de mardi soir devait bien trancher un conflit qui dépassait la personne de Pierre Berbizier. L'entraîneur a servi de prétexte à une déclaration de guerre entre factions redevenues rivales, la déroute face aux Argentins (*le Monde* du 17 novembre), servant de détonateur à une lutte pour le pouvoir.

« *La vraie question*, résumait Bernard Lapasset, *était de savoir qui commande à la fédération* ». Depuis le départ d'Albert Ferrasse, qui lui a imposé pendant vingt-trois ans des méthodes personnelles, la FFR vit une crise de légitimité. Sa géographie s'est divisée en quatre fiefs : celui des partisans de l'ancien président, ralliés à son fils spirituel, Bernard Lapasset ; celui de Jacques Fouroux, l'ancien entraîneur du XV de France ; de Robert Paparemborde et de l'ancien président du Stade toulousain, Jean Fabre. Ce dernier devait hériter du trône, l'hiver dernier, lorsqu'un retournement d'alliance entre clans ennemis lui a barré la route. Bernard Lapasset était élu grâce aux voix de son adversaire Robert Paparemborde, qui devenait vice-président et responsable des équipes de France (*le Monde* du 17 décembre 1991).

Cette union contre nature a mis moins d'un an à voler en éclats, de déclarations aigres-douces en ragots de coulisses. Dès cet été, Robert Paparemborde posait les premières banderilles contre Pierre Berbizier, auquel il avait pourtant donné des pleins pouvoirs ambigus, en accord avec Bernard Lapasset. Après la tournée en Argentine, il lui reprochait publiquement son déficit en communication. Puis il laissait entendre que Jean-Claude Skréla, l'ancien entraîneur de Toulouse, pourrait le remplacer. Fin octobre, à Lille, la rencontre entre les Springboks et les Barbarians français prenait des allures de *meeting* officieux des opposants de tous bords à Berbizier et Lapasset.

Tentative de putsch

La défaite des Français contre les Sud-Africains, puis la déroute nantaise face aux Argentins ont laissé penser à Robert Paparemborde que l'heure de l'hallali avait sonné. Mardi 17 novembre, l'ancien pilier réclamait la tête de Pierre Berbizier et demandait des réformes de l'encadrement sportif de l'équipe. Formulées contre l'avis du président de la FFR, en déplacement à Londres, ces propositions ressemblaient à une tentative de putsch. D'autant que Robert Paparemborde avançait comme successeur à Pierre Berbizier le nom de Pierre Villepreux, ancien prestigieux entraîneur du Stade toulousain, susceptible de lui rallier les suffrages des partisans de Jean Fabre et de mettre ainsi Bernard Lapasset en minorité.

Dans la précipitation Robert Paparemborde, qui se défend d'avoir voulu viser la place de président, a sans doute surestimé ses forces, et minoré l'inertie légaliste des têtes de la fédération. Rentré d'Angleterre, Bernard Lapasset s'est rapidement assuré de la fidélité de ses troupes et, persuadé de vaincre, il a convoqué ce comité directeur où Robert Paparemborde et son ami Jean-Pierre Rives, qui sortait pour une fois de son rôle d'éminence grise, ont maintenu leurs points de vue, en vain.

En quittant son poste de manager général des équipes de France, désormais supprimé, Robert Paparemborde a donc reconnu l'échec de sa tentative de débarquer Pierre Berbizier de l'encadrement du XV de France. Bernard Lapasset n'a, lui, pas même eu besoin de recourir à un vote, au cours d'une réunion de trois heures, pour constater que la grande majorité des trente-quatre membres du comité directeur le soutenaient. Il s'est offert le luxe de se poser en rassembleur d'une fédération qui navigue, depuis quelques années, entre traîtrises et félonies.

Guy Laporte sélectionneur

La crise est-elle terminée pour autant ? Bernard Lapasset sait qu'il devra désormais compter avec une minorité pleine d'amertume, puisque ses rivaux restent au comité directeur. Il n'ignore pas qu'à la fédération beaucoup murmurent que si Robert Paparemborde n'a pas apporté les bonnes réponses, trop lestées d'arrière-pensées, il a posé les bonnes questions. Le président a donc joué le consensus en nommant à la tête du comité de sélection – un retour aux anciennes pratiques – un homme élu sur la liste de Robert Paparemborde : Guy Laporte.

Ancien buteur du XV national, celui-ci est chargé de jouer les hommes d'ouverture, et de proposer, lors du prochain comité du 12 décembre, les noms des membres de ce comité, parmi lesquels la rumeur cite des vieilles gloires comme Walter Spanghero, André Herrero ou Philippe Dintrans. Pierre Berbizier, dont les pleins pouvoirs seront fortement rognés, siègera parmi eux. Mais l'entraîneur semble toutefois ne bénéficier que d'un sursis, jusqu'à la fin du Tournoi des cinq nations, dont l'ouverture contre l'Angleterre, le 16 janvier, s'annonce difficile. Pierre Berbizier ne dispose que de trois mois pour restaurer son crédit. Depuis quelques temps, les coups tordus dans les coulisses du rugby français sont devenus plus fréquents que les exploits des joueurs sur le terrain.

JÉRÔME FÉNOGLIO

Selon M. Baumel

Le rapport sur les dépenses d'armement de la France constitue « un terrible aveu »

La publication d'un rapport confidentiel du ministère de la défense (*le Monde* du 25 novembre) est « *un terrible aveu* » qui confirme « *le grave affaiblissement de notre effort de défense* », a déclaré mardi 25 novembre le député (RPR) des Hauts-de-Seine, M. Jacques Baumel, membre de la commission de la défense à l'Assemblée nationale. « *Pour la première fois depuis trente ans, notre dissuasion nucléaire subit une grave réduction de ses crédits* (...) *alors que l'Europe et la France restent dominées par un véritable Himalaya de 12 000 ogives de l'Est* (...). *C'est un outil de défense affaibli et vieillissant que va laisser à son successeur un gouvernement qui n'aura pas eu la lucidité ou le courage de procéder aux choix essentiels et à l'adaptation de notre armée aux données stratégiques d'aujourd'hui.* »

En inaugurant, mardi 24 novembre à Paris, les nouveaux locaux de l'association EUCOSAT, le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, a rappelé pour sa part que, si « *le budget global est stabilisé* » pour la défense, les crédits « *consacrés aux outils spatiaux* » sont en augmentation, et que l'espace reste « *une priorité de notre politique de défense* ».

REPÈRES

RELIGIONS

L'appel du recteur de la Mosquée de Paris après les profanations de Mulhouse

M. Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, a qualifié de « *nouvelle affaire de Carpentras* », mardi 24 novembre, la profanation d'une soixantaine de tombes musulmanes dans le cimetière militaire de Mulhouse (Haut-Rhin), au cours de la nuit du 21 au 22 novembre. En conséquence, M. Boubakeur lance un « *appel personnel et solennel aux plus hautes autorités de l'Etat* », citant le président de la République et le ministre de la défense, pour qu'elles réagissent, comme elles l'avaient fait après la profanation du cimetière juif de Carpentras en 1990, et viennent manifester leur solidarité à « *la communauté musulmane française très éprouvée* ». A l'initiative du maire de Mulhouse, M. Jean-Marie Bockel, une manifestation est prévue, dimanche 29 novembre à 9 heures, devant les tombes profanées.

PATRIMOINE

Une pincée de crédits pour les secteurs sauvegardés

Huit millions de francs seront consacrés, en 1993, à l'instruction des dossiers de municipalités demandant à faire bénéficier leur centre-ville de la procédure des secteurs sauvegardés. Cette pincée de crédits, en augmentation de 60 % sur ceux de 1992, devrait permettre d'étendre les dispositions de la loi Malraux à une dizaine de villes supplémentaires. C'est ce qu'a annoncé M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, aux cinq cents fonctionnaires, élus et professionnels réunis à Dijon, mardi 24 novembre, pour dresser le bilan de trente ans de politique des secteurs sauvegardés.

Le ministre a également annoncé la création d'un observatoire des villes, la simplification de certaines procédures et l'amélioration de la formation des architectes dans le domaine du patrimoine historique. En revanche, il n'a pas soufflé mot de l'extension des déductions fiscales que le conseil des impôts a récemment suggérée pour encourager les propriétaires à restaurer leurs immeubles. Il n'a pas fait droit non plus à la requête de la commission nationale des secteurs sauvegardés, qui demandait un crédit d'urgence de 30 millions de francs pour relancer une politique actuellement en panne (« *Le Monde Heures locales* » du 23 novembre).

EN BREF

□ **Trois décès par surdose d'héroïne frelatée à Nancy.** – Deux jeunes gens et une jeune fille sont décédés par surdose d'héroïne entre le 22 et le 24 novembre, dans la région de Nancy (Meurthe-et-Moselle). Un trafiquant présumé, M. Jérôme Martin, soupçonné d'avoir vendu de la drogue frelatée responsable de ces décès, a été interpellé, mardi 24 novembre, par les gendarmes et placé en garde à vue. Les trois toxicomanes avaient, semble-t-il, participé à une soirée dansante, samedi, à Nancy, au cours de laquelle Jérôme Martin leur aurait vendu de l'héroïne. Il n'aurait pas agi seul, et les services des douanes de Nancy recherchent activement un certain « Djamal ». Le substitut du procureur de la République de Nancy a lancé un appel à toute personne ayant pu se procurer de la drogue ces jours derniers.

□ **Interpellation d'un couple de toxicomanes soupçonné d'attaques à main armée.** – Deux jeunes toxicomanes, Caroline Lorin, vingt-cinq ans, et François Rosnoblet, vingt-six ans, ont été interpellés, vendredi 20 novembre, à Igny (Essonne). Ils sont soupçonnés d'avoir attaqué trente-quatre pharmacies et bureaux de poste en région parisienne depuis le 8 août. Le montant global des différents vols, commis principalement dans les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, est estimé à 160 000 francs. Selon les enquêteurs, le deux toxicomanes, sans emploi ni domicile fixe, avait besoin de 1 000 à 2 000 francs par jour pour acheter de la drogue.

□ **Douze ans de prison requis contre M. Habib Ben Ali.** – Mme Marie-Odile Person, substitut du procureur de la République de Paris, a requis, mardi 24 novembre, devant la quatorzième chambre du tribunal correctionnel de Paris, une peine de douze ans d'emprisonnement contre M. Habib Ben Ali, frère du président de la République tunisienne, impliqué dans un trafic international de drogue (*le Monde* du 19 novembre). Selon le réquisitoire de Mme Person, M. Ben Ali, *alias* « Moncef », qui séjourne actuellement en Tunisie où une information judiciaire a été ouverte, était « *le convoyeur qui rapatriait les fonds vers la Tunisie et contrôlait parfaitement l'argent de ce trafic* ». Des peines de deux ans à dix-huit ans d'emprisonnement ont été requises contre les vingt-quatre autres prévenus. Le tribunal devrait rendre son jugement lundi 30 novembre.

□ **Rectificatif.** – C'est M. Daniel Boisson – et non pas son cousin, Gilbert Boisson, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions du 24 novembre – qui a cité le nom de M. Patrick Poivre d'Arvor à propos des démarches promotionnelles de leur ancien associé, M. Pierre Botton, au cours du journal de France 2 du mardi 17 novembre. Nous prions M. Gilbert Boisson de bien vouloir excuser cette malencontreuse confusion.

FOOTBALL : coupes d'Europe

Paris et Auxerre en ballottage

En allant faire match nul (2-2) face au Standard de Liège en match aller des huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA, Auxerre a pris, mardi 24 novembre, une bonne option pour la qualification en quarts de finale. Menés 2-0 après une petite heure de jeu, les Bourguignons ont arraché le nul peu avant le coup de sifflet final. La tâche sera, en revanche plus difficile pour le Paris-Saint-Germain dont l'affrontement, au Parc des Princes, contre Anderlecht s'est soldé par un match nul (0-0) après une rencontre animée et tendue émaillée d'occasions perdues. Deux joueurs, le Parisien David Ginola et le Bruxellois Philippe Albert, ont écopé d'un carton rouge et ont été expulsés du terrain.

Des incidents ont éclaté à l'issue de la rencontre. Des supporters bruxellois ont manifesté leur colère en arrachant des sièges en plastique et en les jetant sur la pelouse. A l'extérieur du Parc, où mille deux cents CRS avaient été déployés afin de prévenir tout affrontement, des Parisiens se sont attaqués à des véhicules belges. Sept d'entre eux ont été arrêtés. En fin d'après-midi, trois supporters bruxellois avaient été interpellés alors qu'ils tentaient de fracturer un magasin.

VOILE : la course autour du monde

Trois des favoris du Vendée Globe reviennent à la case départ

Jean-Luc Van den Heede (*Sofap-Helvim*), Philippe Poupon (*Fleury-Michon*) et Yves Parlier (*Cacolac-d'Aquitaine*), trois des favoris du Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance, ont dû faire demi-tour par suite d'avaries, mardi 24 novembre, alors qu'ils se situaient au large du cap Finisterre (pointe nord-ouest de l'Espagne).

Dans une mer très forte avec un vent soufflant en tempête, Jean-Luc Van den Heede, qui avait terminé troisième de la première édition du Vendée Globe, n'a pu réparer la rupture de l'axe fixant les haubans à hauteur du deuxième étage de barre de flèche de son mât. Il a décidé de rejoindre les côtes françaises, tout comme Philippe Poupon, qui a constaté une voie d'eau à la jonction entre la quille et la coque. Suite à un brutal empannage provoqué par une panne de pilote automatique, Yves Parlier a démâté et devra regagner la France sous gréement de fortune.

Pour reprendre la course après réparations, les trois navigateurs devront repasser par la ligne de départ aux Sables-d'Olonne. A la suite de ces avaries, Alain Gautier (*Bagages-Superior*) a pris la tête de la course devant Loïck Peyron (*Fujicolor*).

□ **AUTOMOBILISME : *Rallye de Grande-Bretagne*.** – Contraint à l'abandon par un problème de moteur dans la troisième étape du Rallye de Grande-Bretagne, mardi 24 novembre, Didier Auriol (Lancia Delta) a perdu ses dernières chances de devenir le premier Français champion du monde des rallyes. Largement en tête de ce championnat après ses six victoires remportées entre janvier et septembre, le Français a ensuite abandonné aux rallyes de San-Remo (perte d'une roue) et de Catalogne (rupture de la direction assistée). Pour conserver son titre mondial, le Finlandais Juha Kankkunen (Lancia Delta) devait battre l'Espagnol Carlos Sainz (Toyota Celica), qui a abordé la quatrième et dernière étape du Rallye de Grande-Bretagne avec 1 mn 16 s d'avance sur son adversaire.

Le Monde

EDUCATION • CAMPUS

A l'école des Nobel

L'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de Paris (ESPCI) vient d'être, pour la deuxième fois en deux ans, distinguée par l'Académie royale de Suède

LORSQUE le nom du Prix Nobel de physique 1992 fut rendu public, le 14 octobre dernier, les étudiants de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de Paris (ESPCI) – communément appelée «PC» – ont cru à une plaisanterie. Un an auparavant, M. Pierre-Gilles de Gennes, leur directeur, avait déjà été distingué par l'Académie royale de Suède. Le lauréat 1992, M. Georges Charpak, soixante-huit ans, père d'un *«petit machin de dix centimètres sur dix»* qui a révolutionné l'étude de la physique des particules, est lui aussi professeur honoraire dans cet établissement.

«Un prix Nobel était déjà une distinction formidable, entend-on parmi les électrons qui gravitent autour de l'école, *mais deux successifs, c'est exceptionnel.»* Il a fallu se rendre à l'évidence. L'ESPCI, école d'ingénieurs de la Ville de Paris, moins connue que Polytechnique ou que Centrale, plus discrète que la première école de commerce venue, abrite bien deux Prix Nobel. Quatre autres scientifiques de cet établissement avaient précédé MM. de Gennes et Charpak : Pierre et Marie Curie en 1903, en physique, pour leurs recherches sur la radioactivité ; Marie Curie, en 1911, en chimie cette fois, pour la découverte du radium dans un laboratoire de l'école ; et enfin, en 1935, Frédéric Joliot et Irène Joliot-Curie pour leur découverte de la radioactivité artificielle. Et de cinq prix Nobel, qui dit mieux ?

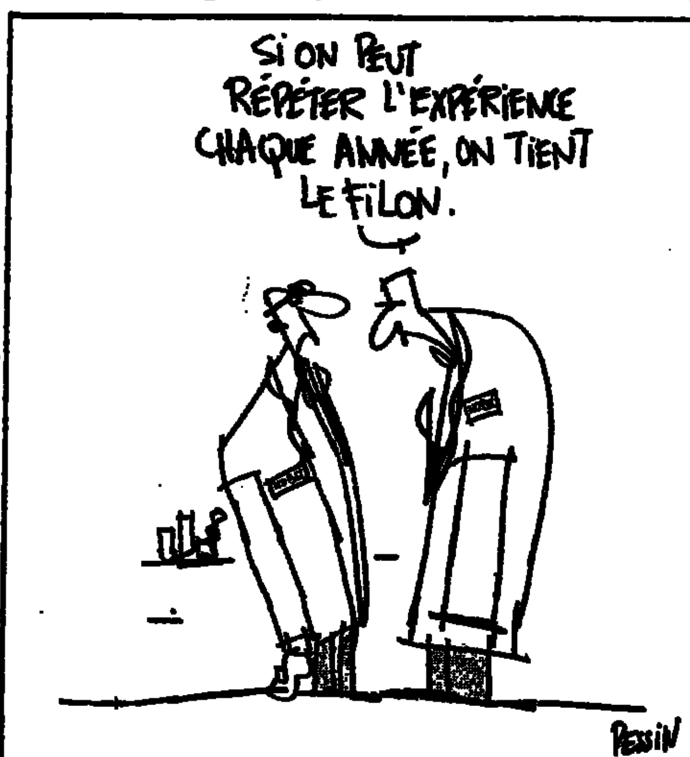
La nouvelle n'a pas modifié l'état d'esprit qui règne dans cet établissement du Quartier latin. Enseignants, chercheurs et étudiants ont le triomphe modeste. Et qui s'étonne de ce sang-froid, cherchant du regard quelque banderole célébrant «l'école des Nobel», s'entend répondre : *«Eux* (les deux Prix Nobel) *n'ont pas la grosse tête, nous aurions tort de succomber à cette tentation. De plus, MM. de Gennes et Charpak ont été distingués pour des travaux qui n'ont pas été effectués dans les laboratoires de l'école.»* A l'ESPCI, un code d'éthique non écrit mais largement assimilé interdit de s'approprier des distinctions méritées ailleurs.

Ce recul n'est pas dépourvu d'un certain humour. La crainte principale des étudiants concerne désormais le court de tennis, niché au milieu des bâtiments de l'école. Pour célébrer le prix Nobel de Pierre-Gilles de Gennes, directeur de «PC» depuis 1976, une grande réception avait été organisée sur le quick dont le grillage avait été dessoudé pour implanter un chapiteau. Il avait fallu attendre des mois, le printemps et pratiquement la fin des cours, pour pouvoir à nouveau disputer un match. *«Pour Charpak, ils vont nous refaire le coup...»*

Des dizaines de brevets

Mais rien n'est dû au hasard. Si l'ESPCI a vu son directeur et un de ses enseignants honorés de la plus haute distinction, c'est grâce à l'attirance, phénomène physique étudié dans les laboratoires, qu'exerce cet établissement sur les chercheurs de haut niveau. L'astuce est simple : les quelque cent trente chercheurs permanents de l'école, dont la moitié assurent des enseignements, ont la possibilité de déposer des brevets de propriété industrielle en leur nom propre et sont chargés de leur valorisation – une autonomie qui n'est que peu développée dans les autres établissements scientifiques. Le revers de cette médaille est que les chercheurs doivent assumer les risques financiers liés à leurs brevets. *«Il y a ici une mentalité d'entrepreneurs, un désir de prendre des risques plutôt rare dans le monde de la recherche»,* explique le directeur scientifique de l'établissement, M. Jacques Lewiner.

Ce directeur du laboratoire d'électricité générale s'est d'ailleurs piqué au jeu. Propriétaire de quatre-vingts familles de brevets dont cinq déposés avec le dernier Prix Nobel, M. Lewiner se souvient, amusé, de la célébration du bicentenaire de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en mai 1991. Il s'était retrouvé, à cette occasion, auréolé du titre de plus grand déposant de brevets français à titre privé !



Pour déposer un brevet, il faut avoir quelque chose à protéger. De fait, tout au long de la scolarité, priorité est donnée à la recherche fondamentale et appliquée. La pédagogie est guidée par la proximité permanente avec les chercheurs et l'apprentissage en laboratoire. Dès 1948, au moment du démarrage du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et des centres de recherches dans l'industrie, les élèves devaient effectuer une quatrième année consacrée à la recherche, dans les laboratoires de l'école ou en entreprise. Depuis 1970, elle se tient dans le cadre de troisièmes cycles (DEA) en collaboration avec l'université Pierre-et-Marie-Curie-Paris-VI. *«L'ouverture à l'université a donné une cohérence à ce cursus. L'option recherche choisie par l'école est désormais confirmée par cette dernière année»,* explique M. Lucien Monnerie, directeur des études et directeur du laboratoire des polymères.

La deuxième caractéristique de «PC» est la bidisciplinarité. On y enseigne la physique et la chimie. La spécialisation dans l'une de ces deux disciplines intervient relativement tard, en troisième année, et cette double formation est particulièrement appréciée par les entreprises.

Former des «savants dissipés»

Elle exige un travail soutenu de la part des étudiants et entretient la réputation de l'ESCPI comme celle d'un établissement où *«l'on bosse plus qu'ailleurs. Mais cela permet une certaine ouverture d'esprit. Nous pouvons discuter avec des spécialistes de chimie et de physique sans être totalement démunis»,* explique Stéphanie Rossano, étudiante en deuxième année et incapable pour l'instant d'opter pour l'une ou l'autre discipline.

Cette double compétence encourage aussi l'émergence de «savants dissipés», capables de changer de domaine d'études, selon la formule utilisée pour désigner M. Paul Langevin, prédécesseur de M. Pierre-Gilles de Gennes à la tête de l'ESPCI.

Aujourd'hui, P.-G. de Gennes, *«touche-à-tout génial et médiatique»* (*le Monde* du 23 octobre 1991), veut élargir encore l'horizon de ses étudiants en introduisant une troisième discipline dans leur scolarité : la biologie. *«Il y a dans cette volonté des justifications d'ordre technique. Dans les métiers qui n'ont que peu de liens avec ce domaine, il est désormais nécessaire d'avoir une culture biologique pour trouver la bonne réponse. Mais il y a aussi une raison plus fondamentale : l'étude des sciences naturelles force à observer le vivant. Or l'un des grands problèmes des jeunes est qu'ils ne savent pas regarder, parce que personne ne leur a appris. Le système scolaire fait l'impasse sur cette culture de l'observation : nous devons essayer de combler cette lacune.»*

Depuis sept années, M. de Gennes plaide pour l'introduction de la biologie. Il est aujourd'hui près du but *(voir encadré)*. Mais la ligne centrale de l'ESPCI restant la pédagogie par l'apprentissage de la recherche, cette modification du cursus ne se fera pas sans l'implantation de quelques laboratoires dans ce domaine. Cette liaison entre la théorie et la pratique n'est possible que grâce au faible nombre d'étudiants formés : quarante-huit par promotion il y a encore cinq ans, soixante-douze aujourd'hui. *«Une augmentation qui était rendue nécessaire par la demande des entreprises,* explique M. André Salaber, président de l'association des anciens élèves, directeur général adjoint chez Schlumberger. *Et il y avait aussi un problème de seuil critique.»*

Ce petit nombre d'étudiants a autorisé la mise en place du préceptorat. Instauré en 1980 lors de la réforme de la scolarité qui a vu se réduire d'un tiers la part des enseignements magistraux, ce système de tutorat a été copié sur le modèle des universités britanniques. Pour être sûr de son choix, le directeur des études est parti, démarche inhabituelle, étudier sur place leur fonctionnement. Entre Oxford et Cambridge, il a opté pour le second modèle, plus adaptable. Aujourd'hui, les étudiants passent, lors de chaque module d'enseignement, une heure par semaine par groupes de quatre avec un enseignant.

L'ESPCI a su aussi refuser des évolutions qu'elle n'approuvait pas. Ainsi, la *«dérive gestionnaire des écoles d'ingénieurs»,* comme l'indique P.-G. de Gennes, qui modère toutefois la critique en soulignant que le phénomène est d'une plus grande ampleur aux Etats-Unis, n'a pas touché cet établissement. Malgré la pression de certains étudiants, d'anciens élèves et d'autres grandes écoles, «PC» a toujours limité les cours de marketing ou d'économie. *«Il est primordial qu'il reste en France des ingénieurs capables de créer des procédés,* précise P.-G. de Gennes. *On ne peut se contenter de former d'un côté des commerçants capables de les acheter, et de l'autre des exécutants qui peuvent faire fonctionner les usines conçues dans un autre pays.»*

Les élèves peuvent, tout au plus, suivre quelques heures consacrées à la propriété industrielle, mais il s'agit là de la seule échappée sur le terrain de l'économie. *«Nous formons des chercheurs,* confirme M. Lewiner. *Certes, ils seront moins bien payés, auront des carrières peut-être plus difficiles que des managers, mais c'est notre mission. Evidemment, nous ne produisons pas de jeunes loups, mais des scientifiques conscients de leur valeur.»* Si certains élèves regrettent cette option, personne ne la remet en cause : *«Ceux qui viennent ici savent qu'ils seront formés à la recherche,* indiquent les étudiants du bureau des élèves. *Evidemment, cela a quelques conséquences négatives : nous sommes particulièrement nuls pour trouver des sponsors !»*

Changer de concours

Si l'«effet Nobel» n'a toujours pas été utilisé par les étudiants, nul doute qu'il est en train de jouer. La fusion de l'ESPCI avec l'École de chimie de Paris, envisagée un temps, a été écartée. En revanche des alliances avec l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm se dessinent, et M. de Gennes tente aujourd'hui d'obtenir que le concours de l'ESPCI se passe sur le concours des Mines, des Ponts et des Télécoms, plus prestigieux, au lieu de celui des ENSI (Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs), comme c'est actuellement le cas. Une telle modification pourrait intervenir pour la rentrée 1994.

Cette volonté de «changer de concours» au profit d'un cadre plus prestigieux et plus coté est plutôt étonnante lorsque l'on connaît les discours critiques tenus par le directeur de l'ESPCI sur la sélection par concours et la formation dispensée dans les classes préparatoires scientifiques. *«Il faut vivre avec son monde. S'il y avait au plan national un esprit de bouleversement suffisamment fort, il serait nécessaire de supprimer le système concours. Mais on ne le fera pas en un jour»,* se défend M. de Gennes, qui s'est lancé, depuis l'attribution du prix Nobel, dans un tour de France des lycées pour transmettre sa passion de la science.

«C'est effrayant de voir comment actuellement l'effet vocation intervient peu», s'indigne-t-il. Et d'envisager pour l'avenir proche un concours amélioré, dans lequel les épreuves écrites vérifieraient si les connaissances de base sont bien acquises et un entretien, volontairement poussé, permettrait à l'étudiant d'exprimer ses désirs profonds.

MICHÈLE AULAGNON

Tutelle parisienne

L'«effet Nobel» n'a pas encore été étudié par les scientifiques de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles. Mais si l'intuition du chercheur passe par l'observation, ils sont nombreux à avoir remarqué que les ondes nouvellement émises par l'établissement de la rue Vauquelin, à Paris, avaient tendance à désagréger les critiques et à multiplier les louanges de façon exponentielle. Ce changement d'attitude est particulièrement net en ce qui concerne la Ville de Paris. Aujourd'hui, M. Jean Tiberi, maire du cinquième arrondissement, affirme, sincère, que *«cette école est un symbole».* Jusqu'à l'annonce de la remise de la plus haute distinction scientifique à son directeur, l'ESPCI apparaissait plutôt comme un organisme placé dans la corbeille de la mairie par l'histoire, sans que personne ne se souvienne très bien pourquoi.

En fait, c'est une défaite qui est à l'origine de la création de «PC». La déroute française de 1870 avait entraîné la perte de l'Institut de chimie de Mulhouse, devenu allemand. En 1882, la Ville de Paris accepte la proposition d'un chimiste alsacien de fonder une école scientifique. Aujourd'hui, l'ESPCI est la seule école d'enseignement supérieur qui appartienne à la Ville de Paris. Son conseil d'administration est d'ailleurs présidé par M. Jacques Chirac, en sa qualité de maire de la capitale.

Mais cette originalité ne lui fut pas toujours bénéfique, les services de la ville ayant parfois du mal à comprendre que cet établissement n'était pas une école semblable à celles dont les communes ont habituellement la charge. *«Parfois, M. de Gennes était convoqué comme un directeur d'école maternelle»,* raconte un enseignant. *«La Ville de Paris nous a soutenus remarquablement jusqu'à il y a environ dix ans. Depuis, elle s'est un peu désintéressée de notre sort»,* note la brochure de présentation de l'école, *«(...) même si elle nous a permis d'augmenter les promotions».*

Introduire la biologie

Il y a deux ans, il fut d'ailleurs envisagé de replacer l'ESPCI dans le giron du ministère de l'éducation nationale, en lui accordant le statut de «grand établissement». Cette modification aurait permis d'introduire la biologie, ce que refusait la Ville de Paris, d'assurer au personnel une meilleure mobilité vers l'extérieur et d'accueillir plus facilement des professeurs venant de l'extérieur. *«Fort heureusement la discussion a été menée avec nous et non pas seulement entre la Ville de Paris et le ministère de l'éducation nationale,* indique aujourd'hui M. de Gennes. *Il faut en être reconnaissant aux deux.»* La décision fut prise de ne pas changer d'autorité de tutelle, afin que l'ESPCI puisse toujours bénéficier de la souplesse et de l'autonomie que lui accorde sa situation particulière, même si elle n'a toujours pas de budget propre.

L'école coûte cher à la ville, environ 35 millions de francs par an. Le reste de son budget, 85 millions de francs au total, provient du CNRS, de contrats de recherche et de la taxe d'apprentissage. La Ville de Paris, séduite par l'«effet Nobel», est aujourd'hui prête à financer l'introduction de la biologie dans l'établissement. Et, si le budget 1992 n'a pas été sensiblement augmenté, il ne devrait pas en être de même pour les prochains exercices. D'ailleurs, l'école vient d'acquérir une machine de résonance magnétique nucléaire sur matériaux solides, pour 9 millions de francs. La Ville de Paris a participé à son financement à hauteur de 25 %. Comme le disent certains, inquiets de voir l'effet Nobel se dissiper rapidement, *«il faut aller vite. L'ESPCI va avoir du mal à obtenir un prix Nobel tous les ans».*

M. A.

Brouillard sur le lycée

Après deux années de débats incertains, la rénovation des lycées devait être la grande affaire de cette année scolaire. A la fin du mois de juin dernier, M. Lang était apparu en grand sauveur d'une réforme qui s'enlisait : il annonçait qu'il ne toucherait pas à l'architecture d'ensemble des nouvelles filières élaborées par M. Jospin, mais lâcherait du lest sur la question-clé, âprement débattue par les spécialistes des disciplines et de syndicats enseignants comme le SNES : le nombre d'options laissées au choix des élèves.

Faire sauter ce verrou, c'était prendre le risque de voir le nouveau système rapidement dévoyé. Est-ce un signe prémonitoire ? Tandis que, depuis la rentrée, le directeur des lycées, M. Christian Forestier, arpente les établissements pour expliquer qu'*«un bac sans option est un bac à part entière»,* le SNES, de son côté, réclame déjà que les élèves soient regroupés dans les classes, sur la base de leurs options, notamment dans la voie scientifique...

Autre verrou : le bac. Sans réforme du bac, on voit mal comment la rénovation, engagée cette année en classe de seconde, pourra réellement prendre corps. Et comment elle permettra ce *«rééquilibrage»* des filières de second cycle que les ministres successifs prônent depuis une bonne dizaine d'années. Or, dès le mois de juin dernier, M. Lang avait calmé les défenseurs de l'examen en leur promettant, sans plus d'explications, qu'il ne serait pas le profanateur de ce *«monument historique».* D'éventuelles mesures de rénovation de l'examen devaient, toutefois, être annoncées durant l'automne. Elles somnolent, pour l'instant, sur le bureau de M. Lang, et ce silence pèse sur l'ensemble du dispositif. Les élèves actuellement en seconde, qui vont devoir, dans trois mois, choisir leur filière, ne connaissent pas encore le poids qu'auront les différentes disciplines au baccalauréat.

Démission

Troisième incertitude : les contenus. Mis en place il y a trois ans, les groupes techniques disciplinaires naviguent un peu à vue. Si les nouveaux programmes sont déjà publiés pour certaines disciplines (sciences et mathématiques), ils sont carrément en panne dans d'autres secteurs comme le français, l'économie, l'histoire-géographie et les arts plastiques. Le président du groupe d'histoire-géographie, M. Jean-Clément Martin, professeur à l'université de Nantes, a ainsi démissionné, en septembre dernier, et n'est toujours pas remplacé. Et l'on sait déjà que les nouveaux programmes d'économie n'entreront pas en vigueur comme prévu à la rentrée 1993, mais l'année suivante.

Le SNES avait prévenu, dès le mois de juillet dernier, qu'il ne se contenterait pas de quelques retouches au projet initial de M. Jospin et pousserait les feux, notamment sur la question des programmes et sur celle des options. Chose peu fréquente, on a vu récemment le SNES faire front commun avec le ministère pour la défense d'une option maths en première en plus des enseignements de tronc commun de la nouvelle voie scientifique... contre l'avis de l'Association des professeurs de mathématiques (APM) et de la Société des mathématiques de France (SMF). De retouches en revirements, au fil des mois, on a finalement un peu perdu de vue l'idée qui, au départ, justifiait la réforme : casser les effets pervers de filières malthusiennes, commandées par le système des prépas et des concours d'accès aux grandes écoles.

CHRISTINE GARIN

REPÈRES

DESCARTES. Esquissée dès 1983, la cité Descartes de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) a été officiellement inaugurée, jeudi 19 novembre, avec la pose de la première pierre des nouveaux locaux de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) et de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG). *«Pôle scientifique de l'Est parisien»*, installée sur quelque 130 hectares, la cité Descartes devrait, à l'horizon de l'an 2000, accueillir plus de 18 000 étudiants et 400 chercheurs. Outre l'université nouvelle de Marne-la-Vallée (1 600 étudiants à la rentrée 1992), neuf grandes écoles sont prévues sur le site : à l'ESIEE (Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique) installée depuis 1988, l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière, l'Ecole nationale supérieure du Trésor et l'Institut français d'urbanisme déjà implantés, devraient s'ajouter les ponts et chaussées, l'ENSG, l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique et une école d'architecture. La cité Descartes a l'ambition de multiplier les coopérations scientifiques et pédagogiques entre ces établissements.

ENSEIGNANTS. Le nouveau statut des professeurs de lycée professionnel (PLP) est paru au *Bulletin officiel* du 19 novembre. Depuis juin 1991, les PLP n'avaient officiellement plus de statut, le Conseil d'Etat ayant annulé les dispositions du précédent texte qui instaurait un recrutement dans ce même corps de professeurs à deux niveaux de grades distincts (PLP1 et PLP2), contrairement aux règles de la fonction publique. Le nouveau statut, sans surprise, entérine les modifications survenues depuis 1991, et qui anticipaient la mise en conformité des textes (on ne recrute déjà plus les PLP qu'au seul grade de PLP2).

Plus occupé par l'avenir de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et son propre avenir, le principal syndicat des enseignants du technique, le SNETAA, a peu réagi à la publication du nouveau texte. Il attire toutefois l'attention sur certains «points noirs», parmi lesquels la question des horaires de service : 18 heures pour les enseignements généraux, à l'image des certifiés, mais toujours 23 heures pour les disciplines techniques pratiques, ce qui constitue, à ses yeux, un frein au recrutement.

ESSEC. L'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) vient de modifier le règlement de son concours d'entrée afin de permettre l'accès en première année à des élèves issus de classes préparatoires littéraires et admissibles aux écoles normales supérieures de la rue d'Ulm ou de Fontenay-Saint-Cloud. L'admissibilité à l'une de ces deux écoles vaudra admissibilité à l'ESSEC, les candidats n'ayant à subir que les épreuves d'admission (tests, entretien, langues). Dès la rentrée 1993, une vingtaine de places seront ainsi réservées à des littéraires. Pour l'école de Cergy, il s'agit de marquer sa volonté de donner une place plus importante à la culture générale.

PÉTROLE. L'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs, école d'application de l'Institut français du pétrole, inaugure, cette semaine, ses nouveaux locaux à Rueil-Malmaison. Avec ses sept mille ingénieurs diplômés depuis sa création, ses trois cycles internationaux et ses quatre programmes doctoraux, l'ENSPM constitue, pour les entreprises françaises et internationales (40 % d'élèves étrangers), un pôle privilégié de formation dans les secteurs du pétrole, de la chimie, du gaz, de l'ingénierie et des services.

RECRUTEMENTS. Les inscriptions par minitel aux concours de recrutement de professeurs pour la session 1993 ont été closes le 12 novembre dernier. Cette campagne d'inscriptions est marquée par une forte augmentation du nombre des inscriptions : + 22 % pour l'ensemble des concours externes (+ 21 % pour le CAPES, + 40 % pour le CAPET, + 37 % pour les concours de recrutement des professeurs de l'enseignement professionnel). La tendance est également à la hausse, quoique moins forte (+ 12 %) pour les concours internes. Au total, le ministère de l'éducation nationale espère que cette croissance du nombre des inscrits se traduira par une progression de même ampleur du nombre des candidats.

RELIGIONS. Les formations en sciences des religions (sociologie, anthropologie de la religion) sont l'objet d'une demande importante. Ainsi, un Institut de sciences et de théologie des religions (ISTR) a ouvert ses portes à la dernière rentrée à Marseille dans le cadre de l'Institut universitaire catholique Saint-Jean (annexe de la «catho» de Lyon). Par ailleurs, parallèlement à la mise en place d'une formation en sciences des religions (de la licence au doctorat), la faculté de théologie de Lille propose désormais une formation plus spécialisée consacrée à l'islam, qui débouchera à terme sur un diplôme en sciences islamiques.

► **ISTR : 38, rue Paul-Coxe, 13015 Marseille. Tél : 91-03-03-73.**

► **Université catholique de Lille : 60, boulevard Vauban, BP 109, 59016 Lille Cedex. Tél : 20-78-26-78.**

Les lycées rétifs au préservatif

La politique de prévention du sida lancée par le ministère de l'éducation suscite encore beaucoup de craintes dans les établissements

COMBIEN de fois Mme Monique Burgard, infirmière au lycée technique Marie-Curie de Versailles, n'a-t-elle pas entendu ces mots, de la bouche des adolescents : *«Je la connais, la fille avec qui je sors ; elle est sérieuse.» «Je n'ai pris aucune précaution parce que j'avais une vraie relation.»* En 1989, cet établissement a été parmi les premiers à doter le foyer des élèves d'un distributeur de préservatifs. Mais en deux ans et demi, seulement 110 boîtes ont été achetées... soit 330 préservatifs pour 1 700 lycéens. *«Tous trouvent normale la présence du distributeur*, explique Monique Burgard. *Mais cela ne modifie pas forcément leur comportement.»*

Le lycée Marie-Curie est une enclave dans la très bourgeoise Versailles. Seul établissement de l'académie à proposer certaines sections techniques, il accueille autant d'élèves habitant Versailles que Mantes-la-Jolie. Une particularité qui lui a sans doute permis de franchir le pas plus vite. Six autres établissements de l'académie ont néanmoins suivi son exemple.

Il y a urgence à modifier images et comportements des jeunes des lycées. C'est ce que le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, est venu rappeler, mardi 24 novembre au lycée Van Dongen de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), un autre établissement pilote en la matière. *«Cessez surtout de multiplier les fantasmes sur la transmission du mal»*, a-t-il lancé aux lycéens qui l'interrogeaient sur l'efficacité des campagnes publicitaires *«trop moralistes»*, le coût des préservatifs *«encore trop élevé»* et le rôle des parents *«qui entretiennent le tabou»*.

Depuis la circulaire du 26 juin dernier, les proviseurs des lycées sont officiellement incités à installer, dans leurs locaux, des distributeurs de préservatifs. Adoptées dans le cadre de la politique de prévention du sida et des maladies sexuellement transmissibles, ces initiatives, précise le texte, doivent être conduites avec *«tact et mesure, dans le respect de la liberté et de l'intimité de chacun»*.

La prudence est de règle dans ce domaine touchant à la sexualité des jeunes. En 1989, les proviseurs de lycée s'étaient violemment opposés à l'installation de distributeurs dans les locaux scolaires. Et les brochures et affiches sur la contraception et la prévention du sida éditées récemment par le secrétariat aux droits des femmes et par l'Association française de lutte contre le sida (AFLS) n'ont pas été distribuées directement aux lycéens mais diffusées au compte-gouttes par le canal des chefs d'établissement et sur leur seule demande.

Ces derniers sont en fait directement visés par les messages répétés du ministre, M. Jack Lang. Ils devraient, dans les prochaines semaines, recevoir une «note technique» destinée à compléter la circulaire du mois de juin. Réalisée en collaboration avec l'Association française de lutte contre le sida, elle a au moins le mérite d'afficher clairement la couleur par son titre : *«Comment installer un distributeur de préservatifs dans un établissement scolaire ?»* Les chefs d'établissement y trouveront des conseils sur l'installation, les prix pratiqués ainsi qu'une liste détaillée de fabricants.

La population lycéenne est une population sexuellement active : c'est une évidence, attestée par toutes les enquêtes, mais que les adultes, chefs d'établissement, parents d'élèves ou enseignants, ont encore bien du mal à accepter. Une enquête réalisée en 1991 auprès de lycéens de la région de Grenoble montre clairement que les trois années passées au lycée coïncident bien avec les premières expériences sexuelles. Un quart des lycéens interrogés lors de l'enquête avaient une vie sexuelle plus ou moins régulière et 48 % avaient fait l'amour au moins une fois. Mais, surtout, un tiers de ces premières expériences sexuelles s'étaient passées sans protection : ni préservatif ni pilule contraceptive.

Dans certains établissements, une prise de conscience a eu lieu et les tabous sont tombés. Conseillère principale d'éducation au lycée professionnel (LP) Marie-Laurencin à Paris, Mme Catherine Achouline est un partisan convaincu du distributeur. *«Après avoir reçu l'association AIDE dans l'établissement, nous nous sommes aperçus que certaines de nos élèves n'avaient jamais touché ni vu un préservatif.»* La proposition faite au conseil d'administration d'installer un appareil dans les toilettes n'a pas rencontré de résistance. *«Seules quelques personnes se sont posé la question de savoir si cela était utile alors que l'établissement est composé uniquement de jeunes filles...»*, rapporte néanmoins Catherine Achouline.

A quelques encablures de la cité des 4 000, le collège et lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers a installé son distributeur il y a six mois. *«La décision prise l'an dernier a fait l'unanimité*, raconte M. Ali Arabi, proviseur de l'établissement. *Beaucoup de parents, inquiets, ont manifesté du soulagement à l'idée que le lycée s'occupe du problème du sida.»* Le lycée de la meunerie à Paris fait aussi figure de pionnier : la direction de l'établissement vient de remplacer l'ancien distributeur, vieux de quatre ans, par un autre flambant neuf. *«Assez de pruderie*, s'exclame M. Maurice Guénancia, proviseur du lycée. *Nous avons déjà trop attendu. La lutte contre l'épidémie ne va tout de même pas être freinée parce qu'on a peur de voir un élève gonfler une capote comme un ballon dans la cour de récréation.»*

Incitation à la licence

Mais certains n'ont pas cette décontraction. Au Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN-FEN), le syndicat des proviseurs de lycée, le sujet suscite encore le trouble : *«La liberté des mœurs est-elle partout la même*, s'interroge prudemment son président, M. Marcel Peytavi. *Est-ce le rôle d'un établissement de proposer des préservatifs à ses élèves ? Si la circulaire a conforté certains proviseurs, d'autres sont inquiets.»*

M. Jean-Pierre Bocquet, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), très présente dans les lycées, manifeste, lui, une franche hostilité à l'initiative de M. Jack Lang. *«Cela laisse sous-entendre que l'utilisation d'un préservatif est normale pour tout le monde. Pour certains membres de notre fédération, la présence de ces machines est une incitation à la licence, une atteinte à leurs convictions.»*

A Paris, une des villes les plus touchées dans le monde par le sida, deux lycées seulement (le lycée de la meunerie et l'Ecole nationale de commerce) ont actuellement franchi le pas. Deux établissements qui d'ailleurs ne proposent que des enseignements post-baccalauréat. A Grenoble, le paradoxe est d'une autre nature. Avant même que la circulaire ne soit diffusée, l'ensemble des infirmeries avaient un stock de préservatifs mis à la disposition des élèves. Mais l'idée de faire sortir les préservatifs au grand jour, hors les murs de l'infirmerie, a, dans deux lycées, suscité l'émoi des parents d'élèves. *«L'enjeu de ces distributeurs, c'est bien finalement d'exposer le préservatif aux yeux de tous. Pour certains adultes, ce seul fait est une incitation au développement des relations sexuelles»*, observe le docteur Michel Zormann, conseiller technique auprès du recteur de Grenoble.

«Ces comportements feront certainement sourire plus tard comme tous les problèmes soulevés par l'évolution des mœurs. Il faut prendre le temps nécessaire pour convaincre», suggère Marcel Peytavi. Dans une région comme l'Ile-de-France, le sida est la cause d'un décès sur cinq parmi les hommes de vingt-cinq à quarante-quatre ans et d'un décès sur trois à Paris. Sachant que la maladie se déclenche en moyenne sept à dix ans après la contamination, une question se pose : combien de temps faudra-t-il encore attendre ?

FRÉDÉRIC REY

Etudiants au rendez-vous européen

Bain linguistique et diversité culturelle des Douze

PARME

de notre envoyé spécial

FEDERICA, Nelly, Maria-Paola et Tom n'ont pas attendu la reprise des cours, à l'université de Parme, pour retrouver le chemin des amphis. Quatre jours durant, du 13 au 16 octobre dernier, lors de la conférence conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européennes sur l'avenir de l'enseignement supérieur qui s'est déroulée dans la cité chère à Stendhal, ils ont jonglé avec les traductions, sauté de l'anglais à l'italien ou au français, résumé exposés et interventions et joué les attachés de presse avec une efficacité de vieux routiers de l'Europe universitaire. Faisant, au passage, la démonstration que les échanges d'étudiants entre les universités des Douze peuvent être l'occasion d'un brassage accéléré d'expériences.

Car rien ne préparait ces étudiants belges, français ou italiens à assurer l'intendance d'une conférence internationale. Pour Nelly Bourdin, étudiante en licence d'italien à Caen, venir passer un an en Italie faisait partie des projets logiques, *«pour le plaisir de découvrir vraiment ce pays, de parler cette langue toute la journée»*. Un programme d'échanges Erasmus lui a permis de le faire dès cette année. Tom Lambrechts, étudiant flamand en quatrième année d'une école de commerce bruxelloise, vient de débarquer pour un an, attiré, par *«la nouveauté, le soleil... et les filles»*, lâche-t-il dans un éclat de rire.

Plus audacieuse, Maria Paola Chiesi ne parlait pas un mot de français il y a un an. Mais, quand l'occasion s'est présentée, cette étudiante en cinquième année de pharmacie n'a pas hésité : elle a décidé de passer un an, 1991-1992, à l'université libre de Bruxelles, avec qui sa faculté de pharmacie avait organisé des échanges d'étudiants dans le cadre d'Erasmus. Federica Mora, étudiante en lettres, s'est retrouvée, de son côté, à l'université de Caen pour quelques mois, l'an dernier.

Quatre trajectoires et quelques points communs. Pour ces étudiants européens, cette expérience internationale aura permis, manifestement, de couper le cordon avec la famille, de se débrouiller seul, de vivre sa vie. Et, tout d'abord, de trouver un logement. Si Maria Paola avait, avant son départ pour la Belgique, une chambre en cité universitaire, Nelly a été moins bien lotie. Le service des relations internationales de l'université de Caen lui a bien trouvé un hébergement pour son arrivée à Parme, mais *«cher et pas terrible»*. Forte de ses premiers contacts, elle vient de trouver un gîte plus accueillant, partagé avec d'autres étudiants.

Vélo et bistrot

«Mais toute ma bourse – 1 540 francs par mois – part dans le loyer. Si l'on ajoute les repas et les transports, cela fait un budget très serré», note-t-elle, ajoutant toutefois que l'université de Parme met à disposition des étudiants européens, durant le temps de leur séjour, un vélo pour les déplacements et une carte d'accès dans l'un des bars «privés», ces bistrots où les étudiants ont leurs habitudes.

Deuxième point commun : l'efficacité de ce bain linguistique intensif. Tom, qui s'apprête à passer l'année en Italie, a commencé par suivre la formation de langue organisée par l'université de Parme pour tous les étudiants Erasmus. Et il envisage sans trop d'angoisse de plonger dans les cours de management à l'italienne. Il est vrai que l'exemple de Maria Paola est éloquent. Elle reconnaît qu'elle a eu du mal, au début, à suivre les cours de pharmacie en français. Mais elle s'y est mise en quelques semaines, avec l'aide efficace des étudiants belges. *«J'ai appris beaucoup plus comme ça que si je connaissais la langue avant. Etre complètement seule, c'est la seule façon d'apprendre vraiment une langue»*, remarque-t-elle.

Enfin, et ce ne fut pas leur moindre surprise, les étudiants Erasmus découvrent la diversité des systèmes universitaires européens, les différences de pédagogie ou de système d'examens. Bref, ces frontières profondes, mais souvent insensibles, entre les universités des Douze.

Tom le futur manager et Maria Paola la pharmacienne sont arrivés dans un cadre très balisé. *«La liste des cours que je dois suivre cette année a été établie par mon école après évaluation des séminaires italiens correspondants»*, note le premier. *«Les responsables de notre fac de pharmacie avaient analysé les cursus de l'université de Bruxelles et établi des équivalences précises»*, confirme la seconde.

Pour Nelly, en revanche, la découverte du système universitaire italien a été plutôt déconcertante. *«Le cursus italien est complètement souple. On passe les examens quand on est prêt, au fil des cinq années d'étude et sur des programmes beaucoup plus larges qu'en France. Ce n'est pas évident de se couler dans le moule : il me faut cinq unités de valeur pour passer en maîtrise, mais ça ne correspond pas aux examens italiens par matière.»* La validation de son année d'études en Italie se fera donc sur la base d'un volume horaire de cours certifié par les enseignants de Parme.

Federica va plus loin. Elle a été étonnée par le caractère très étroit des programmes de lettres, en France. *«En Italie, tu as une approche beaucoup plus large. La littérature française, par exemple, est découpée en quatre grandes périodes, des origines à nos jours, et on peut être interrogé sur tous les grands auteurs. Les étudiants français, au contraire, travaillent pendant des semaines sur un ouvrage qu'ils vont décortiquer à fond.»* Ces différences de pédagogie modifient notamment le rapport au livre et à la lecture. Les Français travaillent sur des polycopiés, alors que les Italiens, par exemple, sont obligés de se dépatouiller avec des œuvres complètes. Et chacun reconnaît que le travail est beaucoup plus individuel en Italie, suppose davantage d'initiative. Comme l'a constaté Maria-Paola à Bruxelles : *«Je savais faire une recherche bibliographique au début de la quatrième année, alors que les étudiants belges n'y étaient pas du tout préparés.»* En revanche, note-t-elle, les études italiennes sont beaucoup plus académiques et théoriques, et *«on n'a aucune préparation à la vie professionnelle»*.

De ces disparités, les étudiants Erasmus ne tirent aucune conclusion définitive. Ils rêvent plutôt, comme Federica, d'un *«système idéal qui combinerait les avantages des uns et des autres»*. Et elle ajoute, confiante : *«On est encore très peu nombreux à avoir fait des études à l'étranger, mais ça finira par se diffuser.»*

GÉRARD COURTOIS



ÉDUCATION ◆ CAMPUS

SOURCES

Autonomie limitée

Le Comité national d'évaluation (CNE) des universités poursuit son chemin. Avant l'automne 1993, il aura passé au crible soixante-quinze établissements d'enseignement supérieur. D'ici à juin 1995, soit dix ans à peine après sa création, il espère avoir achevé un premier tour de France complet des universités françaises.

C'est sur la base de ce minutieux travail d'observation que le CNE lance, dans son dernier rapport d'activité au président de la République, un vigoureux plaidoyer pour l'autonomie des universités (1). *« Tous les interlocuteurs du comité,* souligne ce rapport, *reconnaissent que l'autonomie est aujourd'hui très insuffisante et que les établissements n'ont finalement que peu progressé depuis trois ans. »* Entravées par une gestion et des réglementations nationales et centralisées, coincées par une tradition académique qui émiette les responsabilités et confond volontiers autonomie personnelle et autonomie des établissements, les universités ne disposent toujours pas d'une marge de manœuvre et d'initiative réelle.

Le CNE suggère donc d'avancer dans trois directions. Favoriser, tout d'abord, l'émergence d'une véritable «stratégie» des établissements et ne pas s'en tenir à une addition, souvent disparate, de demandes individuelles. Il souligne, en second lieu, que l'autonomie de gestion *« est le problème majeur aujourd'hui. Il est temps que débouchent concrètement les réflexions engagées par le ministère de l'éducation sur la réglementation comptable et financière, la mise en place de comptabilités analytiques et de contrôle de gestion, conditions* sine qua non *du renforcement du gouvernement des universités ».*

Le testament de M. Jospin

Enfin le Comité recommande un réexamen rapide et global de la gestion des personnels non enseignants des universités, qui souffrent de multiples maux : faiblesse des recrutements depuis vingt ans *(« ce qui pénalise les petites universités, les plus jeunes ou celles qui connaissent le plus fort accroissement de leurs effectifs d'étudiants »)*, hétérogénéité des statuts, *« laxisme »* quant aux obligations statutaires, inadéquation des qualifications, insuffisance de formation continue ou pérennisation des situations acquises.

Vieille antienne, le CNE revient également sur l'inefficacité de la lutte contre l'échec, notamment en premier cycle. *« Il est évident,* souligne-t-il, *que toute organisation rénovée (soutien, modules, semestre d'orientation, etc.) ne peut être efficace sans un taux d'encadrement adéquat, une gestion administrative stabilisée, une meilleure information en amont sur les pré-requis et les finalités des formations. »*

A ces conditions objectives, M. Lionel Jospin en ajoute une autre dans la dernière livraison de la revue *Politiques* consacrée à l'université (2). Dressant un bilan de son action pendant quatre ans, l'ancien ministre de l'éducation nationale dénonce *« comme absolument inacceptables deux insuffisances de notre système : l'inadéquation d'une bonne partie de notre formation à l'emploi (...) ; la durée beaucoup trop longue des études de premier cycle prévues pour deux ans, mais qui connaissent un taux d'échec scandaleux de près de 50 % en moyenne pour ces deux années. A l'heure de l'Europe unie, ce record négatif n'est pas supportable ».*

Revenant sur le projet de rénovation des premiers cycles, qu'il avait lancé en janvier 1992 et qui avait suscité diverses résistances, il ajoute, sans ménagement : *« Dès qu'il s'est agi de remettre un peu d'ordre dans le foisonnement des filières, les corporatismes des disciplines se sont immédiatement manifestés : pas question de toucher ni à ce qui existe, fruit d'un empilement multidécennal de spécialités et de sous-spécialités ; pas question même d'examiner si l'accroissement du nombre d'heures enseignées n'a pas été utilisé pour masquer les insuffisances du système pédagogique. »*

M. Jospin enfin revient, de manière plus politique, sur le problème de l'autonomie. *« Dans l'esprit de certains, situés le plus souvent à droite mais pas toujours, l'autonomie totale des universités doit se conjuguer avec un transfert des compétences en matière d'enseignement supérieur de l'Etat aux régions, comme si autonomie et décentralisation étaient les remèdes. Cette conviction,* souligne-t-il notamment, *se nourrit d'abord de motifs budgétaires : chacun se dit que le transfert entraînerait un allègement de la charge de l'Etat. Pour avoir mené à bien les négociations du plan « Université 2000 » avec les collectivités locales, je sais quelles sont les limites du possible en matière de financement. »* Ce que l'Etat a investi, les régions *« n'auraient pu le prendre à leur charge ».* On le voit, la campagne des élections législatives est proche.

G. C.

(1) Rapport au président de la République, 1992, 52 p. (Comité national d'évaluation, 131, rue du Bac, 75007 Paris).

(2) *Politiques*, n° 4, automne 1992, 174 p., 100 F (Editions Quai-Voltaire, 68, rue Mazarine, 75006 Paris : tél : 46-34-00-76).

Le prestigieux cocon d'Amos Tuck

Marketing et réseaux d'anciens élèves sont les principaux atouts des meilleures business schools américaines

HANOVER (NEW-HAMPSHIRE)

de notre envoyé spécial

A l'Amos Tuck School of Business Administration, l'un des enseignements les plus cotés de l'université de Dartmouth, on applaudit des deux mains. D'une part l'administration de ce célèbre collège de Nouvelle-Angleterre a fait savoir, à la mi-novembre, qu'elle avait reçu un don de 27 millions de dollars (de l'ordre de 130 millions de francs) provenant d'un ancien élève à présent installé dans l'Ohio. C'est la plus importante contribution reçue depuis la naissance de l'établissement, et la business school espère bien en tirer quelque profit. D'autre part, le magazine économique Business Week vient de classer la Tuck School de Dartmouth au sixième rang parmi les trente-six meilleurs établissements américains délivrant des MBA *(masters of business administration)*, au moment où cette formation à la vie des affaires suscite quelques interrogations (*le Monde* du 5 novembre).

Consolidant sa place au palmarès des MBA, cette école de management du New-Hampshire remporte une mention spéciale pour *« le niveau de ses étudiants, la façon dont la faculté s'occupe d'eux et la mobilisation de ses anciens élèves ».* Plus important encore, en ces temps de crise économique et de tensions sur l'emploi, Dartmouth se hisse au deuxième rang, tout de suite derrière la prestigieuse école de Harvard, pour le pourcentage d'élèves qui sont embauchés dès la fin de leur MBA (49 %) et à la troisième place pour le niveau de salaire offert à l'embauche. Un triple indice de satisfaction dont les étudiants de ce campus, situé au cœur de la coquette ville de Hanover, semblent connaître les raisons.

« Les installations sont superbes, nous faisons beaucoup de sport et les week-ends dans cette région de forêts et de montagnes sont bien plus agréables que si nous étions à la business school new-yorkaise de Columbia, à Harlem. Mais ce sont surtout les perspectives de carrière qui sont intéressantes ici », confie M. Alexander Fuchs, l'un des étudiants en MBA du Dartmouth College. *« En entrant à la Tuck School, notre salaire moyen, compte tenu de l'expérience professionnelle antérieure (un seul élève, sur les 160 de la promotion, n'avait pas travaillé auparavant), est de 35 000 à 45 000 dollars par an. En sortant, au bout de deux ans de MBA, nous sommes assurés d'un minimum de 60 000 à 80 000 dollars. Comme base de départ, à l'âge de vingt-huit ou vingt-neuf ans, ce n'est pas mal ! »*, assure cet étudiant qui, délaissant la carrière de consultant, *« la tarte à la crème du moment »*, a choisi la voie de la finance pour viser le secteur « fusions-acquisitions » d'une importante banque d'affaires new-yorkaise. En dépit des difficultés que connaît ce secteur d'activité depuis les deux krachs boursiers de 1987 et 1989.

De père en fils

Chaque année, la Tuck School, qui est la plus ancienne business school aux Etats-Unis (elle a été fondée en 1900), reçoit environ 700 demandes d'admission (dont 250 provenant d'Europe et 200 du Japon), dont seulement 15 % à 20 % seront acceptées à l'issue d'un entretien de quarante-cinq minutes avec le candidat, précédé par le dépôt d'un dossier circonstancié et complété par les traditionnelles recommandations. *« Nous sommes l'une des écoles les plus sélectives »*, admet M. Henry F. Malin, le directeur des admissions. *« Mais c'est la condition de notre succès. En 1986, nous étions au onzième rang. Depuis l'année dernière, nous sommes remontés à la sixième place, que nous avons conservée en 1992. »*

Les critères d'admission ? *« Le dossier, bien sûr. Mais, naturellement, si le père ou la mère de l'élève a été étudiant à Dartmouth, ça aide. De plus, si les parents sont de gros contributeurs au budget de l'école, ça aide encore plus. Enfin, si le candidat est un bon sportif, cela jouera également en sa faveur »*, ajoute crûment ce sergent-recruteur.

« Nous sommes une université privée et notre petite taille constitue un atout plutôt qu'un handicap en matière d'enseignement », souligne de son côté M. Edward A. Fox, le doyen de la Tuck School of Business. Cet établissement est rattaché à l'Ivy League, un réseau regroupant les six plus anciennes et les plus prestigieuses universités américaines (Yale, Harvard, Princeton, Columbia, Wharton et Dartmouth). *« Nous avons ici le plus fort pourcentage d'étudiants étrangers, près du quart des élèves. Ils viennent de vingt-six pays. Nous avons maintenant des étudiants russes, tchèques, et nous avons développé nos relations avec la Slovaquie. De plus, le fait d'être à trois heures de voiture de Montréal nous permet un ancrage au Canada »*, explique-t-il. Cette ouverture vers l'étranger constitue un atout indéniable au moment où les business schools américaines sont vivement incitées par les entreprises à s'internationaliser.

Officiellement, les différents classements des business schools établis chaque année par des magazines anglo-saxons *(Business Week, Forbes, US News, The Economist)* n'affectent pas la nature de l'enseignement dispensé à Dartmouth. *« Ces classements nous intéressent, ils nous irritent parfois, mais ils ne nous incitent pas à changer notre pédagogie »*, assure M. Fox. Plus nuancé, le spécialiste du recrutement reconnaît que la filière « finance » vers laquelle se destinaient 37 % des étudiants de ce collège jusqu'à la fin des années 80 est à présent un peu moins cotée.

40 millions de dollars

« Maintenant, nous nous dirigeons davantage vers l'industrie manufacturière. Cela répond aux opportunités économiques du moment et peut-être au renouvellement du patriotisme économique conforme au mot d'ordre « Achetez Américain ! », explique M. Malin en dressant la liste des grands patrons de l'industrie ayant fait leurs classes à la Tuck School. Parmi ceux-ci figure un Français, M. Didier Pineau-Valencienne, le PDG de Schneider SA, qui, en 1991, a réussi à racheter la firme américaine Square D et qui, de l'avis général, est resté très fidèle à son école.

La promotion permanente de l'image et des activités du collège de Dartmouth sont la base essentielle de son existence, notamment financière. *« Nous gérons un budget annuel d'une quarantaine de millions de dollars dont 58 % proviennent des droits d'inscription et le reste de contributions diverses »*, confie Mme Lynn Hutton, vice-président et trésorier de cet établissement où les représentants des minorités ethniques (dont la moitié sont des étudiants d'origine asiatique) représentent 20 % des diplômés.

Parmi les contributions diverses figurent notamment les fonds recueillis grâce au marketing exercé par l'association des anciens élèves à l'issue d'une concurrence féroce, chaque promotion s'efforçant d'obtenir la première place pour une collecte de fonds qui dépasse maintenant les 10 millions de dollars par an. Un succès qui a incité l'INSEAD, l'établissement français spécialisé dans la délivrance des MBA, à venir étudier sur place les méthodes employées pour s'en inspirer à Fontainebleau.

« Mais cette promotion passe aussi par nous, les élèves encore en cours d'études », tient à souligner M. Alexander Fuchs. *« J'ai organisé un groupe de business européen qui commence à prendre forme »*, ajoute cet étudiant qui aura investi près de 19 000 dollars par an uniquement en frais de scolarité (auxquels il faut ajouter le coût du logement et des autres dépenses, ce qui majore au moins de 50 % ces frais initiaux) pour obtenir son MBA. Tout en faisant preuve d'un touchant réalisme sur l'efficacité de ce diplôme. *« Je sais qu'une fois obtenu ce diplôme nous n'aurons pas nécessairement réponse à tout. Mais nous saurons au moins comment poser les questions ! C'est tout de même un progrès... ».*

SERGE MARTI

COURRIER

Citations et audimat

En tant que membre fondateur de l'ADEST (Association pour la mesure des sciences et des techniques), il m'est difficile de laisser passer les propos de votre correspondant Claude Hartmann, dans un courrier intitulé « L'audimat des labos » (*le Monde* du 8 octobre).

En effet, on ne saurait confondre la citation dont fait l'objet un article scientifique avec un quelconque audimat. Un article est cité lorsqu'il est nécessaire à un autre chercheur pour étayer ses propos. La citation est donc un élément essentiel du dispositif de construction du savoir. C'est une « dette » reconnue à d'autres. Lorsqu'un article de Luc Montagnier paru en 1983, établissant la spécificité du virus du SIDA, est cité plus de 1 355 fois, ce n'est pas, comme le suggère votre correspondant, que Luc Montagnier a plus de 1 355 *« amis »* qui lui renvoient l'ascenseur ! Il en résulte que le réseau des citations d'un article est un *« marqueur »* de la structuration des connaissances en cours, imparfait certes, mais reposant sur les déclarations des chercheurs eux-mêmes et un des seuls dont nous disposions à ce jour (avec l'analyse statistique des mots associés par les publications).

Il est utilisé par les scientifiques eux-mêmes. Bien sûr, ce genre de calcul, effectué sur une base d'environ 3 000 journaux internationaux les plus cités, ne repose que sur quelques journaux en langue française. Les articles paraissant dans ceux-ci sont en effet moins cités à cause de la barrière de la langue. Il ne faut donc pas inverser le raisonnement, en disant qu'on exclut *a priori* les langues non anglaises.

Si la prise en compte des citations conduit les chercheurs à s'orienter vers les domaines où les bonnes publications sont très citées, c'est que les enjeux y sont élevés. C'est un critère, chacun restant libre de privilégier d'autres dimensions (le transfert des connaissances par exemple). Qui s'en plaindra ?

JEAN-PIERRE COURTIAL
(Nantes)

Redressement de l'école publique

Je ne peux laisser passer sans réagir une phrase de l'article paru en page 12 du *Monde* daté jeudi 12 novembre 1992 et consacré aux zones d'éducation prioritaires. Selon l'auteur de l'article, la politique des ZEP aurait été *« brutalement laissée en plan »* par moi-même. Cette affirmation relève à l'évidence de la désinformation, même si l'auteur de l'article ne fait que reprendre d'anciennes polémiques.

Initiée par mon prédécesseur Alain Savary, la politique des zones d'éducation prioritaires a été poursuivie alors que j'assumais les fonctions de ministre de l'éducation nationale. Dès le 4 septembre 1984, lors de la conférence de presse suivant ma nomination, j'ai clairement indiqué que la politique des zones d'éducation prioritaires resterait au cœur de mon action et elle l'a été de 1984 à 1986, même si le budget dont je disposais était plus serré que celui dont ont heureusement bénéficié mes successeurs à partir de 1988. Il est vrai que j'ai replacé cette politique consistant à *« donner plus à ceux qui ont moins »* dans un cadre national réaffirmant les valeurs et les missions de l'école.

Le 28 septembre 1984, à Belfort, lors d'une journée de travail consacrée aux ZEP et à laquelle votre journal était associé, j'avais notamment déclaré : *« Il ne peut s'agir dans les zones prioritaires d'avoir un niveau d'exigences inférieur au reste du système éducatif. L'acquisition des apprentissages fondamentaux doit être la préoccupation constante des enseignants dans les zones prioritaires. Je souhaite que l'effort soit poursuivi avec rigueur, notamment en ce qui concerne la maîtrise de notre langue. C'est la base de tout et c'est la responsabilité de tous les professeurs. »*

Ce rappel des valeurs et des missions de l'Ecole ne plaît pas à tout le monde mais reste à mes yeux au principe du redressement de l'école publique.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

LE MONDE DES CARRIÈRES

CABINET D'EXPERTISES
Paris
recherche
INGÉNIEUR ou ARCHITECTE
très bonne culture générale
débutant accepté
Adresser CV + photo + prét. sous réf. 8601
LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, r. du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

COLLÈGE recherche PROFESSEURS DIPLÔMÉS en
- Histoire-Géographie
- Éducation sportive

Écrire à : Monsieur COHEN
84-90, bd Gal-GIRAUD
94100 SAINT-MAUR.

Coord. Nat. d'Assoc. de Jeu et d'Éduc. Pop. recherche
DÉLÉGUÉ
MISSIONS :
Préparat. + mise en œuvre décisions inst. élues. Suivi dossiers + relation avec partenaires institu. et associatifs.
CAPACITÉS :
Rédact., Relat., Organisat., analyse, connaissance secteur associatif. Basé à Paris. 132 000 F brut.
Groupe 7 CCN Animat. Socio-Culturelle, envoi CV + lettre motivation :
COTRAVAUX, 11, rue de Clichy
75009 PARIS

ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS
Recherche
COLLABORATEURS
H ou F
Bon niveau de culture général pour poste à caractère commercial (pas de porte à porte)
- Formation assurée
- Rémunération très motivante comportant un minimum garanti.
- Evolution de carrière rapide pour candidat de valeur.

Tél. : 47-54-99-18.

LETTRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES A MONTPELLIER
recrute
JOURNALISTE PROFESSIONNEL
2 ans d'expér. minimum.
Adr. lettre et CV à :
M. 13, pl. de la Comédie
34000 MONTPELLIER

ECOLE RECHERCHE PROFESS. DE COMMERCE INTERNATIONAL pour classes de BTS CI. Contacter le 45-89-44-70.

STÉ TRANSPORTS SUR BONNEUIL S/MARNE (94)
RECHERCHE
RESPONSABLE LOGISTIQUE ET COMMERCIAL
- Ayant exérience et réf.
- Devra être disponible et savoir s'intégrer au sein d'une équipe.
- Salaire en proportion des qualités demandées ou offertes.

CONTACT : M. KALFON
Tél. : 45-13-10-30

ÉTABLISSEMENT MUTUALISTE D'HOSPITALISATION
(Convention collective FEHAP 1951)
RECRUTE SON
DIRECTEUR
Adresser dossier complet de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et références) à :
UNION DES MUTUELLES DE L'ARRONDISSEMENT BÉZIERS - SAINT-PONS
BP 456
34505 Béziers Cedex
A l'attention de :
M. LE RESPONSABLE DU CONSEIL DE GESTION

GROUPE AMÉRICAIN LEADER dans le cadre de son développement en France et en Europe
recherche
HOMMES/FEMMES
esprit indépendant dynamiques
pour recruter, animer et encadrer des équipes de distributeurs indépendants.
Revenus substantiels.
Ecr. au MONDE PUBLICITÉ sous n° 8585
15/17, rue du col. Pierre-Avia
75902 Paris cedex 15.

DEMANDES D'EMPLOIS

ASSISTANTE ALLEMAND/ANGLAIS, EXP. 25 ANS, CH. PLACE 30 H./SEM.
T. : 42-52-54-56.

J.H., 27 ans, DEA ÉCONOMÉTRIE STATIST. 3 ans de recherche, anglais-italien. Étudie ttes propos.
Tél. (16) 91-48-12-65

AVOCAT, 14 ANS EXPÉR.
cherche poste collaborateur, perspective association, droit de la famille, successions, secteur bancaire, maîtrise procédure civile et pénale, libre de suite, sauf région parisienne. Étudie toutes propositions.
Tél. (16) 50-57-37-84 heures repas.

CADRE ACTION SOCIALE 44 ans. Formation sup. Solide exp. et références législation, formation, ch. poste à resp. contact.
Tél. : 16/26-82-68-41.

CHARGÉ ÉTUDE
30 a. H. DEA économie de l'environ. Exp. foncier, com. scient. 69-83-32-59

Commercial, spécialisé dans l'emballage et le conditionnement, très introduit dans clientèle départements 13, 30, 34 et 84, recherche société à représenter désirant s'implanter ou se développer sur secteur sud
M. BERNARD PRIVAS
10, rue Fenebrigou,
34980 St-Georges-d'Orques
Tél. : 67-75-63-60.

F. 42 a. NIVEAU UNIVERSITAIRE LETTRES, recherche emploi secteurs associatif, culturel, archi. Pratique logiciel de mise en page. Etudie tte prop. même tps partiel.
Ecrire sous réf. : 8589
Le Monde Publicité
15/17, rue du Col. P.-Avia
75902 PARIS Cedex 15.

J.H., 24 a., en maîtrise de philosophie et licence d'info. comm., 2 ans exp. cciale, relations publiques. DYN., EFFICACE, cherhe poste :
- pigiste : stage journaliste ;
- concepteur/rédacteur ;
- flasheur/runner (Bourse) ;
- rel. ext. attachée aux R.H.

42-36-75-80 (rép.)

JF 23 ans, 5 ans d'expérience Word V + EXEL sur Mac cherche place stable SECRÉTARIAT
Tél. : 42-88-88-88

JF 30 ans, expérience en marketing opérationnel, ch. emploi d'assistante commerciale. – Tél. : 47-50-29-52.

JURISTE
INTERNATIONAL
JF 30 a., suisse, trilog (angl.-alld-fr) 5 ans exp. EXPERT, permis travail CEE, rech. emploi en RP. Tél. : (1) 40-61-01-22 (rép.).

SPÉCIALISTE CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT
Expérience largement confirmée dans la gestion des Grands Comptes.
Parfaite maîtrise des procédures. Dynamisme, rigueur, performance, aisance relationnelle et sens de la négociation.
Pratique de l'informatique.
Recherche poste à responsabilité au sein d'un service important sur Paris ou sa région
(1) 42-08-58-92 (répondeur).

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
GILLET
19, rue d'Arcole
75004 Paris
Tél. : 43-54-00-83.

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix « Que des affaires exceptionnelles » écrit le guide Paris pas cher, ts bijoux or, ttes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle bd des Italiens
4, ch. d'Antin, mag. à l'Étoile, 37, av. Victor-Hugo, autre grand choix.

Artisans

Pour tous travaux de menuiserie (agencement, réparation) et travaux de peinture. Contactez-moi au 42-06-67-84 Devis gratuit.

Cours

PROF donne COURS D'ALLEMAND ts niveaux de la 6e à la terminale Tél. (1) 45-07-01-68 (rép.)

boxes - parking

BOXES A LOUER
3e Mo RAMBUTEAU
RUE DU TEMPLE
POG 45-87-71-07

Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

3e arrdt

ARTS-ET-MÉTIERS. Beau studio avec mezzanine. VUE IMPRENABLE, tt cft, état impeccable 540 000 F – 44-78-86-81.

4e arrdt

RUE SAINT-PAUL
Superbe imm. XVIIe, 3e ét. Gd 4 P. rue et splend. cour. 3 500 000 F. 43-20-32-71

6e arrdt

Mo DUROC. Beau 2 P. Dble expo., cuis. équipée, sal. de bains. Rangements. Poutres 945 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE – 45-66-01-00.

MAISON DE CHARME
Sur terrasse plantée, 5 p., 140 m² SOLEIL
LITTRE 45-44-44-45

S/MONUMENTS ET PARC VUE EXCEPTIONNELLE DUPLEX 280 m². Originalités. Superbes. Récept. 3 chbres + 2 terras. + 2 park. + serv. DORESSAY – 46-24-93-33.

SUR JARDIN
Résidence de luxe
2 PIÈCES 65 m², balcon
LITTRE 45-44-44-45

7e arrdt

AV. BOURDONNAIS
6 P., 2 chb., 2 serv. P. de t. Balc. Px à déb. 45-33-06-41

MÉTRO DUROC. Studio ds imm. p. de t.. Kitch équipée. Vue s/jardin. Clair. Calme. 495 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE. 45-66-01-00

RUE OUDINOT. Quartier agréable. GD STUDIO, cuis. séparée, s. de bns. rangt. 850 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE. 45-66-43-43

St-Dominique (Latour-Maubourg) Imm. anc. séj. + 2 ch. s/cour fleurie 1 950 000 F. Poss. park. SERGE KAYSER. 43-29-60-60

INVALIDES. Part. à part., bel immeuble, récept., 220 m², galerie, bur., gd salon + 4 p., office, cuis., vue soleil, balcon. 9 000 000 F. Tél. : (16) 54-78-51-46.

9e arrdt

ST-GEORGES
3 P., 50 m². Rénové. 5e. Asc., calme, soleil. 49-95-07-08

11e arrdt

MONTPARNASSE. A saisir - stand., soleil, 5 P. 106 m². A rafraîchir, Park. 2 400 000 F 43-35-18-36.

14e arrdt

DENFERT-ROCHEREAU STUDIO TT CFT, cuisine bains, dans imm. pierre de taille. BON STANDING 535 000 F – 43-35-52-82

PARC MONTSOURIS
Studio 32 m², état neuf s/jard., 5e asc., RER, bus, 675 000 F 34-86-06-64

PARIS-14e
2 PIÈCES. REFAIT NEUF DBLE EXPO. CALME 40 m² A SAISIR – 740 000 F 43-35-52-82.

Pr. DENFERT. Ht de gamme dern. ét. s/jard. 128 m². Box. Plein soleil. 43-35-18-36

15e arrdt

R. LECOURBE. Ds imm. p. de taille. Gd studio, bon état. 2 fenêt. s/rue, cuis. éq., s. de bns. Cave. 860 000. CASSIL RIVE GAUCHE. 45-66-43-43

RUE DUTOT
CHARME EXCEPTIONNEL
2 P. 40 m² s/jardin.
49-95-07-08.

SQUARE BRASSENS
(près) 3 p., cuis. dche, 1er ét. qualité. 43-38-17-36

16e arrdt

LA FONTAINE 4 P.
Bel appt 115 m², liv. dble, 2 chb., bur. Ds imm. de stand., pierre de t. 1er ét. asc. Clair. Très belle rénovat. 3 100 000 F. 42-89-24-63

HENRI-MARTIN
Gd appt 4 chbres, 4 bains, LUXUEUSES PRESTATIONS 1er ét. clair, ensoleillé 42-89-20-27, direct. ppeaire.

17e arrdt

NOLLET-DAMES
Gd séj. 2 chb. rénov. 1 550 000 F.
49-95-07-08

WAGRAM-PEREIRE
Bel imm. 1880. Pierre de taille, 1er, asc., 120 m², 5 P. Charme, pl. sud. Vue dégagée, calme verdure. 3 450 000 F
EXCLUSIVITÉ. 42-84-02-86.

RUE DE ROME
2 PCES 33 m², balcon.
530 000 F.
IMMO MARCADET : 42-51-51-51.

19e arrdt

QUAI DE LA LOIRE
Poss. prof. lib., 3 P., 50 m². Urgt à saisir. 750 000 F. IPB. 46-27-91-41.

92 Hauts-de-Seine

INVESTISSEURS
+ 7 % DE RENTABILITÉ LOCATIVE
1 AN DE GARANTIE DE LOYER.
Jusqu'à 60 000 F d'économie d'impôt
TÉL. : 60-12-58-56

Sceaux centre, RER, beau 4 pces 84 m², 4e et dern. étages, asc., vue/parc refait en 88, s. de b., cab. douche. 1 580 000 F + pkg couv. 90 000 F. 46-60-46-02

94 Val-de-Marne

CLÉS EN MAIN
Neuf, 18 000 F le m²
Joinville, résidentiel véritable maison de ville. Immeuble Ville d'exception Duplex 5/6 pièces 140 m² + terrasse/jardin.
Frais réduits. 42-61-61-51

Etranger

URGENT
PARTICULIER VEND PALS-PLAGE (ESPAGNE) (à 80 km de Perpignan) en bordure de GOLF, BORD DE MER, pinèdes. SITE TRÈS HAUT STANDING dans petite résidence PENTHOUSE DUPLEX EXCEPTIONNEL 121 m² habitables + terrasse 58 m², avec piscine et barbecue, construction récente, appt vendu équipé, meublé, décoré. AFFAIRE EXCEPTIONNELLE Tél. : (1) 43-35-33-47.

appartements achats

CABINET KESSLER
78, Champs-Élysées, 8e recherche de toute urgence beaux apparts de standing. Petites et grandes surfaces. Évaluation gratuite sur demande 46-22-03-80 - 43-59-68-04

GROUPE DORESSAY
Rech. APPTS 100 à 300 m² pour clientèle sélectionnée. 46-24-93-33.

Recherche 2 à 4 p. PARIS Préfère RIVE GAUCHE PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-35-43, même le soir.

viagers

Près Mo PORTE-D'ORLÉANS Imm. 1985, gd 3 pces park. occupé, fme 78 ans, soleil, calme. 90 000 F + 5 100 F/mois – CRUZ – 42-66-19-00.

résidence services

BOULOGNE LES HESPÉRIDES DU PARC
A VENDRE
2 pièces 52 m² + balcon 10 m² ouest s/jardin privé 1 832 000 F
A LOUER
2 pièces 52 m² et 3 pièces 73 m²
COGEDIM 30-21-87-30

LES HESPÉRIDES DAUMESNIL
A VENDRE
URGENT cause succession PRIX SACRIFIÉ
3 pièces 71 m² + balcon 9 m², 5e ét., sud s/jardin, cave, parking 2 590 000 F
COGEDIM 43-41-46-41

hôtels particuliers

16e NORD
MAGNIFIQUE HOTEL PARTIC., DE PRESTIGE, 500 m² + s/sol DORESSAY – 46-24-93-33.

Urgent pour client pressé, recherche très bel hôtel part. ou appart. grand standing (env. 250/300 m²). KESSLER 46-22-03-80 - 43-59-68-04

immeubles

PARIS Xe
Part. vend imm. lib. de toute occup. 218, rue Lafayette. Tél. : (1) 47-00-81-49.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 45-62-30-00

Le Monde
AGENTS IMMOBILIERS
Renseignements
46-62-75-13
46-62-73-43

locations non meublées offres

Paris

MARAIS
entièrement rénové
studio 39 m², 4 875 F + 390 F ch.
3 p. 79 m², 8 480 F + 790 F ch.
45-87-71-07

11e BASTILLE. Imm. nf gd stand. Beau 3 P., asc., balc. Plein sud s/jard. Park. Loyer 7 350 F, charges 600 F. CASSIL – 45-66-43-43.

6e DUROC. Séj. 30 m² + chbre + cuis. séparée + s. de bns ref. neuf, chauff. indiv. Loy. 8 100 H.C. CASSIL RIVE GAUCHE – 45-66-43-43.

9e. NOTRE-DAME-DE-LORETTE Imm. P-de-T. Beau 2 P. ref. neuf. Gd volume. Poutres. Loyer 5 600 H.C. CASSIL – 45-66-43-43.

Mo RAMBUTEAU
Imm. neuf de standing
4 P, 112 m² – 13 450 F + 900 F charges + box
3 P, 76 m² – 9 050 F + 605 F charges + box
3 P, 82 m² – 9 000 F + 660 F charges + box
2 P, 66 m² 8 450 F + 590 F charges + box
45-87-71-07.

ST-PLACIDE, beau 3 P. 105 m², 4e ét. ascenseur. 11 500 F. PARTENA 39-55-06-24

Région parisienne

CHARENTON Mo LIBERTÉ de résidence neuve de stand. 3 P, 67 m², à partir de 5 900 F + 536 F charges 4 P, 97 m² à partir de 8 100 F + 776 F charges 43-53-37-99, 14 h - 18 h 45-87-71-07.

pavillons

« L'HAY-LES-ROSES »
Vend pav. jumelé plein-pied, 5 pièces, chauffage central gaz, cave, jardin clos 435 m². Garage + emplacement 2 voitures. Près bus, écoles, exposition sud.
Prix 1.200.000 F
Tél. : 46-86-94-96.

BUTTES-CHAUMONT, rare, pav. S/2 nvx + gar. + toit-terr. + jard. Dif. poss. agt. 3 200 000 F IPNE 42-28-40-69. A VOIR !

maisons de campagne

A SAISIR
VEND CAUSE DÉCÈS MONTARGIS. à 60 mn. Paris accès direct Autoroute A6 et gare SNCF, S/pl. BELLE MAISON DE CAMPAGNE Habit. de ste s/son TERRAIN 5 000 m². Séj., cheminée, cuis. 2 chbres, bns, wc, cave voûtée, beau grenier, 3 P. à aménager, gar. dépend. Tout-à-l'égout.

PX TOT. 390 000 F
Crédit 100 % possible.
Tél. 24 h/24
(16) 38-85-22-92

55 mn PARIS SUD 77
FERMETTE GATINAISE 3 000 m² terrain
Comprenant entrée, cuis., séj., cheminée, salle dche, WC, 2 chbres, grange 60 m², écurie, étable, hangard, grenier aménageable 120 m². Chauffage central fuel, toitures neuves poutres apparentes.
Crédit possible 90 %
595 000 FAI
DI (16) 38-85-91-93

maisons individuelles

Vaucresson limite Garches Belle maison ancienne de charme, 200 m² habitables. 780 m² jard. 5 850 000 F. Tél. 46-02-60-60

A VENDRE dans le Val-d'Oise (95). Belle maison individuelle dans impasse résidence. 6 pièces, poutres en chêne, lambris, cuisine rustique aménagée, cheminée Pierre Roux de Provence avec insert. Sous-sol total, terrain clos 500 m². 1 450 000 F
Frais notaire réduits.
Tél. : 34-72-32-94, apr. 20 h.

GRIMAUD
Dans un lotissement résidentiel calme, 1 km de la plage. VILLA de 160 m² sur un terrain de 2 400 m²
PX 2 250 000 F, frais réduits.
LES BARRYS
94-56-07-13

propriétés

A VENDRE
ST-BARTHÉLEMY ANTILLES FRANÇAISES
Superbe propriété de 3 640 m² en bord. de mer, hab. de 200 m² ainsi qu'un bungalow de 160 m² face à la piscine. Zone port franc. Ni impôts, ni taxes. Dossier à disposition.
Tél. Genève : 19 41 22/738-18-17.
Fax Genève : 19 41 22/735-77-27

Proche RAMBOUILLET
Part. loue T. BELLE CHAUMIÈRE 7 p., terrain 1 ha, 3 garages, 15 000 F/mois + charges. Ecrire au journal sous réf. 8600
LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, rue du Col.-P.-AVIA
75902 PARIS Cedex 15

villas villas

MERVEILLEUSE VILLA PRINCIÈRE
A VENDRE
Époque Renaissance (XVIe siècle), 9 km au nord de Milan. 7 000 m² de surface habitable, 10 hectares de jardins botaniques. Sans intermédiaire.
DIVERSES MODALITÉS D'INVESTISSEMENT
Tél. 19-39 2 805-44-17
Fax 19-39 2 869-26-31

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

ACHAT - VENTE - LOCATION

Bureaux, locaux commerciaux et industriels, usines, terrains, etc.

280 PARK AVENUE
Sur l'avenue la plus cotée dans le monde des affaires sont mis en vente
Plus de 300 000 (301 925) mètres carrés de locaux commerciaux de très grand standing
Unités disponibles à partir d'environ 230 m² (232,25 m²).
Des étages de tour avec des surfaces d'environ 1 500 m² (1 542,14 m²).
Des niveaux rez-de-chaussée d'environ 3 500 m² (3 530,20 m²).
Pour un complément d'informations et les visites, veuillez contacter :
Arthur Rosenbloom (212-836 93 44)
David Rosenbloom (212-836 93 73)
Fax (212-371 54 34)
NEWMARK REAL ESTATE SERVICES
A Division of Newmark & Company Real Estate, Inc
477 Madison Avenue, New York, NY 10022-5802

BUREAUX ÉQUIPÉS, PARK. TS SERV.-SIÈGES SOCIAUX
Paris-Neuilly-province
MULTIBURO
Tél. : 46-40-37-03

JEAN TURON
BOURSE
150 m² div. burx cloisonnés
PALAIS ROYAL
147 m² standing
OPÉRA
2 lots : 169 et 207 m²
BASTILLE
370 m² divisibles
Belle façade en rez-de-ch.
CONVENTION
445 m² divisibles. Bureaux/locaux commerciaux
PTE DES LILAS
131 m². Locx caux à vendre
RÉPUBLIQUE
130 m² neufs fonctionnels
40-55-96-96

Jones Lang Wootton
A LOUER
PARIS-8e MONCEAU
4 000 m² rénovés divisibles, gds plateaux, possible faux plancher, climat, parkings sous sol.
Loyer attractif.
NEUILLY
Immeuble neuf 1895 m² divisibles à partir 256 m² 900 m² sur un plateau faux plancher. Ventilation, parkings.
Loyer 2 450 F/m².
47-76-44-34

AUGUSTE-THOUARD
BURX PROFESSIONNELS
BD SAINT-GERMAIN
200 m² rénovés
9 bureaux, une réception
RUE PORTALIS
150 m² - 4 bureaux
Belles prestations
RUE DE PONTHIEU
166 m²
RUE DE ROME
80 m² rénovés
Très belle décoration
OPÉRA
220 m² - 7 bureaux
RUE BERLIOZ
125 m² + 1 parking
Petit pavillon indépendant
RUE LABROUSTE
58 m² rénovés
47-59-23-03

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
SURESNES/PUTEAUX
PROXIMITÉ GARE
IMMEUBLE DE BUREAUX
Neuf. Parkings
Terrasses. Vue
3 000 m² DIVISIBLES
Vente et location
Livraison janvier 1993
Contact M. CHAUVEAU
Tél. 46-62-88-08
Fax 40-83-55-83

CBP
16, Av. de Messine - 8e
NOUS ANALYSONS VOTRE RECHERCHE EN CONNAISSANCE DU MARCHÉ.
De 100 m² à 46.000 m²
TOUT PARIS ET COURONNE
VENTE ET LOCATION
(1) 40.76.04.00

A VENDRE RESTAURANT SNACK TRAITEUR
rez-de-chaussée et 1er étage environ 180 m²
Chiffre d'affaires annuel : 1 200 000 F
Contact : Centre serveur 10, rue du Pavé 97200 Fort-de-France.
Tél. : (19) 596-63-13-33 ou (19) 596-75-19-03

IMAGE
92, avenue Kléber - 75116 PARIS
Tél. 47 27 03 03
VOTRE CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

LOCATION BUREAUX STANDING
Immeubles neufs

RUE GALVANI PARIS 17e
1500 M²
divisibles par plateau à partir de 150 m².
Equipements : plancher technique, ascenseur. climatisation, pré-cablage, jardin intérieur.
Parkings en sous-sol.

RUE MOGADOR PARIS 9e
1000 M²
divisibles par plateau à partir de 179 m².
Equipements : climatisation, pré-cablage, ascenseur, jardin intérieur.
Parkings en sous-sol.
128 M²
Locaux commerciaux en Rez-de-Chaussée
– 98 m² sur rue
– 30 m² sur cour

TRANSAMA
49 93 82 20

MGC

SAGGEL VENDÔME
GROUPE UAP
47-42-44-44
BUREAUX :
PARIS 1er
Avenue de l'Opéra
160 m²
PARIS 8e
Rue La Boétie 147 m² rénovés
PARIS 9e
Rue Scribe
500 m²
PARIS 10e
Rue de la Grange-aux-Belles
2 900 m² divisibles
PARIS 16e
Rue Goethe
Neuf 2 000 m²
HAUTS-DE-SEINE
PARIS LA DÉFENSE
Neuf
6 000 m² non divisibles
ANCIEN
2 plateaux de 1 500 m²
NEUILLY-S/SEINE
A partir de 160 m²
BOULOGNE
A partir de 400 m²
PROFESSIONNELS
PARIS 9e
Bd des Batignolles
de 280 m² à 540 m²

PORTE DE LA VILLETTE (93)
Local prof. 55 m² + S/sol 25 m², immeuble rénové, parfait état. Prix exceptionnel : 280 000 F
Tél. 43-65-66-40 (repas)

CENTRE D'AFFAIRES
CARLTON PARIS
- bureaux prestigieux, entièrement équipés.
- prestations de service personnalisées.
- domiciliation, siège social.
- prix compétitifs.

Contacter Bettina Meermans 42-94-60-00
« CARLTON »
VOTRE 1er RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES.

UNE RECHERCHE IMMOBILIÈRE
Appartements ? Bureaux ? Boutiques ? Restaurants ? Fonds de commerce ?
ALLO (1) 42-94-94-42
Fax : (1) 42-94-94-46
GROUPE R.M. BANSAY
Ne vous chargez plus DE LA RECHERCHE de vos clients
Confiez-nous ts vos locaux Immob. Fonds de commerce. Boutiques.
SERVICE GRATUIT

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
deux rendez-vous hebdomadaires
Lundi daté mardi et mercredi daté jeudi.
Pour louer, vendre ou acheter bureaux, locaux commerciaux et industriels, usines, terrains, etc.
Contacts et renseignements concernant cette rubrique :
Paula GRAVELOT – (1) 46-62-73-43

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

PARIS

5e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 74 m², 4e étage parking	31, rue Claude-Bernard AGIFRANCE – 43-31-73-41	8 712 + 1 217

7e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5 PIÈCES 136 m², 5e étage balcon	16, rue Dupont-des-Loges LOC INTER – 47-45-14-65 Frais de commission	16 508 + 1 700 12 150

8e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5 PIÈCES dont 3 chambres 144 m², 3e étage	66, bd Malesherbes GCI – 40-16-28-69 Frais d'actes	16 500 + 1 838 655

12e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5 PIÈCES 117 m², 2e étage parking	8-10, rue Jules-César AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	11 259 + 1 540 8 012

14e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 88 m², 3e étage parking	80, rue de l'Abbé-Carton AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	9 367 + 880 6 666

15e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5 PIÈCES 186 m², 1er étage parking	37, av. de Lowendal AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	21 100 + 1 860 15 014
3 PIÈCES 66 m², 3e étage	89, rue de Lourmel LOCARE – 40-61-66-00 Frais de commission	7 245 + 747 6 180
3 PIÈCES 67 m², 4e étage	18, rue Tiphaine LOCARE – 40-61-66-00 Frais de commission	6 000 + 796 5 210

16e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 77 m², 4e étage parking	185, bd Murat LOC INTER – 47-45-16-09 Frais de commission	8 340 + 744 6 318
STUDIO 29 m², 1er étage parking	60-62, av. Henri-Martin GCI – 40-16-28-68 Frais d'actes	5 263 + 882 262
6/7 PIÈCES 210 m², 4e étage	75, av. Paul-Doumer CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	20 000 + 3 325 14 670

17e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5 PIÈCES 121 m², 2e étage	11, rue Faraday AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	12 500 + 1 850 8 895

19e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES Bel immeuble récent 75 m², 6e étage parking	191, av. Jean-Jaurès SAGGEL VENDOME – 42-66-61-05 Frais de commission	6 672 + 907 4 803
3 PIÈCES 79 m², 3e étage parking	27 *bis*, rue de Bellevue SAGGEL VENDOME – 42-66-61-05 Frais de commission	7 510 + 980 5 407
4 PIÈCES 86 m², 8e étage parking	57, villa Curial SAGGEL VENDOME – 42-66-61-05 Frais de commission	6 150 + 1 442 3 708

78 YVELINES

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 92 m², 2e étage parking	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 40 quater, rue des Ursulines AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	7 670 + 1 137 5 457
3 PIÈCES 80 m², 3e étage parking	VIROFLAY 2, rue Joseph-Bertrand CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	6 545 + 1 260 4 982

92 HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
5 PIÈCES imm. neuf très bon standing 101 m², 2e étage dble parking	ASNIÈRES 44, rue de l'Alma SAGGEL VENDÔME – 47-78-15-85 Frais de commission	7 500 + 804 5 400
STUDIO 56 m², 1er étage parking	BOULOGNE 33-35, rue Anna-Jaquin AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	5 200 + 1 216 3 700
2/3 PIÈCES 51 m², 6e étage parking	BOULOGNE 229, bd Jean-Jaurès GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	5 100 + 410 283
2 PIÈCES 49 m², 4e étage parking	COURBEVOIE 2, av. du Parc AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	4 470 + 395 3 180
2 PIÈCES 52 m², 8e étage poss. parking	COURBEVOIE 81, galerie des Damiers SAGGEL VENDOME – 47-78-15-85 Frais de commission	4 200 + 968 3 024
4/5 PIÈCES 115 m², RC possib. parking	COURBEVOIE 333, bd Saint-Denis CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	7 000 + 600 5 320
2 PIÈCES 51 m², 4e étage parking	COURBEVOIE 25, rue Pierre-Lhomme SOLVEG - 40-67-06-99 Frais de commission	4 800 + 510 4 000
3 PIÈCES 72 m², 3e étage parking	COURBEVOIE 25, rue Pierre-Lhomme SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	6 600 + 730 5 350
4 PIÈCES 86 m², RC parking	COURBEVOIE 25, rue Pierre-Lhomme SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	6 600 + 602 5 096
3 PIÈCES 75 m², 1er étage possib. parking balcon	GARCHES 6, rue du Regard CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 630 + 700 4 324
3 PIÈCES 103 m², 1er étage	NEUILLY 9, bd Julien-Potin AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	10 486 + 1 550 7 462
5 PIÈCES 172 m², 5e étage	NEUILLY 139, bd du Gal-Kœnig AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	20 887 + 2 673 14 863
STUDIO bel imm. 39 m², 3e étage parking	PUTEAUX 6, rue Ampère SAGGEL VENDOME – 47-78-15-85 Frais de commission	3 550 + 420 2 556
4 PIÈCES 81 m², 1er étage parking	PUTEAUX 1, rue Volta AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	5 375 + 960 3 824
3 PIÈCES 124 m², 4e étage	SAINT-CLOUD 11, rue des Gâtes-Ceps AGIFRANCE – 46-02-48-68	9 083 + 1 655
4 PIÈCES 110 m², RC balcon 18 m² sur parc	SAINT-CLOUD 126, bd de la République SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	10 500 + 1 100 8 275
4 PIÈCES 103 m², 2e étage parking	SURESNES 22, rue Salomon-de-Rothschild AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	6 500 + 1 500 4 625

93 SEINE-SAINT-DENIS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
STUDIO 29 m², 5e étage parking	ÉPINAY-SUR-SEINE 74, rue Ph.-Dartis SAGGEL VENDOME – 47-78-15-85 Frais de commission	2 650 + 384 1 908
STUDIO 27 m², 3e étage	MONTREUIL 70, rue de Lagny GCI – 40-16-28-70 Frais d'actes	2 295 + 380 192
5 PIÈCES 100 m², 11e étage parking	NOISY-LE-GRAND 21, allée du Clos-Gagneur LOC INTER – 47-45-16-09 Frais de commisssion	4 050 + 1 434 3 186

94 VAL-DE-MARNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 88 m², 2e étage parking	CACHAN 34, av. Carnot AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	6 000 + 1 110 4 340
3 PIÈCES 70 m², RC terrasse 19 m²	NOGENT 68, rue François-Rolland SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	7 165 + 650 5 774
3 PIÈCES 68 m², 6e étage parking, balcon	SAINT-MANDÉ 31-33, av. Joffre LOC INTER – 47-45-15-84 Frais de commission	6 723 5 130
2 PIÈCES 58 m², 1er étage parking	VINCENNES 27, av. du Petit-Parc AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	5 120 + 663 3 643
3 PIÈCES 74 m², RC parking	VINCENNES 2, allée J.-Daguerre AGF – 44-86-45-45 Frais de commission	5 997 + 745 4 267

ÉCONOMIE

BILLET

Pas de reprise en vue

L'activité économique a progressé en France durant l'été. L'INSEE a publié, mardi 24 novembre, les comptes du troisième trimestre qui font apparaître une augmentation de 0,4 % du PIB (produit intérieur brut) entre juillet et septembre par rapport aux trois mois précédents. Une progression qui, sans être rapide, correspond tout de même à un rythme annuel de 1,5 %. Les chefs d'entreprise, qui broient du noir comme jamais et voient leurs carnets de commandes se dégarnir, continueront de douter. Non seulement de l'avenir, mais de la fiabilité des statistiques. Les patrons de nombreuses PME dont le chiffre d'affaires chute dans des proportions importantes ne comprennent pas que la richesse nationale – le PIB – continue d'augmenter.

Une chose est vraie : depuis des années, les résultats du troisième trimestre sont surévalués pour des raisons de mauvaise correction des variations saisonnières. Les Français ont tendance a raccourcir leurs vacances d'été au profit des vacances d'hiver : on surestime donc probablement un peu la production des mois d'été. Mais là n'est pas l'essentiel. La progression du PIB annoncée par l'INSEE au troisième trimestre succède à une quasi-stagnation au deuxième trimestre (+ 0,1 %). Sur la période de six mois d'avril à fin septembre, la croissance en rythme annuel n'aurait donc été que de 1 %. Un chiffre qui donne probablement une bonne idée de l'activité en France.

A y regarder de plus près, on s'aperçoit d'ailleurs que seule – avec un léger gonflement des stocks – la consommation des ménages (+ 0,9 %, ce qui est beaucoup) a tiré l'activité durant l'été. Les autres moteurs de la croissance, eux, sont restés en panne – les investissements surtout, qui ont continué de reculer et cela pour le huitième trimestre consécutif.

Que va-t-il se passer? Aucune reprise n'est en vue pour les cinq ou six prochains mois. Certains estiment même que nous n'avons pas touché le point bas du cycle et que le pire est à venir. Une hypothèse qui semble tout de même trop pessimiste même si la crise de l'immobilier n'a pas fini de faire des ravages.

La reprise qui se confirme aux Etats-Unis va améliorer la situation. On voit déjà les prix des matières premières manifester quelques velléités de reprise sous l'effet des achats américains. Reste que l'Europe est déprimée et que la situation de l'économie allemande, qui s'enfonce dans la stagnation, peut-être même dans la récession, est très inquiétante. Reprise outre-Atlantique, crise en Europe : quelle tendance l'emportera?

ALAIN VERNHOLES

Les élections prud'homales du 9 décembre

Les organisations d'employeurs lancent un appel à la participation

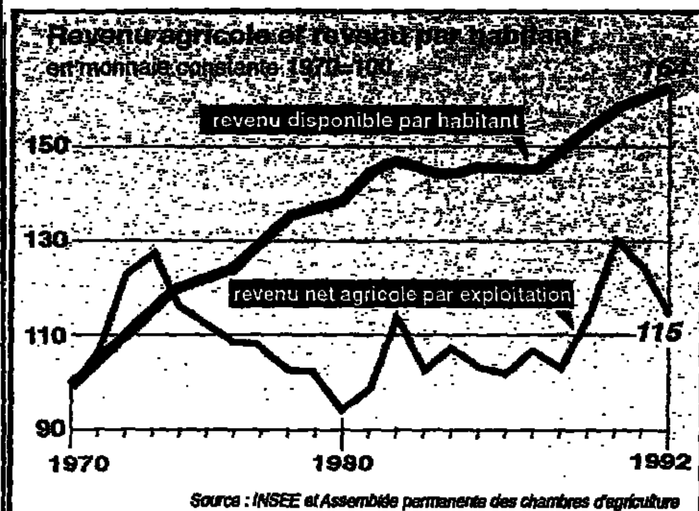
Réunis au sein du Comité de liaison des décideurs économiques (CLIDE), le CNPF, la CGPME, la FNSEA ainsi que l'UPA (artisans) et l'UNAPL (professions libérales) ont lancé, mardi 24 novembre, un appel aux employeurs pour qu'ils participent *« massivement »* aux élections prud'homales du 9 décembre.

Lors d'une conférence de presse, les animateurs du CLIDE – qui présentera des listes *« Entreprises Plus »* dans les 271 conseils de prud'hommes, regroupant plus de 7 300 candidats – ont réaffirmé leur attachement à cette forme de *« justice paritaire »* et insisté sur *« l'acte de citoyenneté d'entreprise »* que constitue la participation au vote.

M. François Perigot, président du CNPF, a appelé les employeurs *« à ne pas s'abstenir »* afin de renforcer la *« crédibilité »* des juges patronaux. En 1987, les listes présentées par les cinq organisations avaient recueilli 92,12 % des voix dans le collège des employeurs mais seulement 34,06 % des inscrits s'étaient rendus aux urnes.

Les négociations sur le commerce international

Le revenu agricole s'éloigne de la moyenne



Source : INSEE et Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Les estimations de l'évolution du revenu agricole en 1992, publiées le 24 novembre par l'INSEE, montrent un recul de 5,9 %, en francs constants, par rapport à 1991. Du coup le « décrochage » par rapport au revenu disponible de la moyenne des Français s'accentue, après une période de rattrapage.

Dans ses comptes prévisionnels, l'INSEE note aussi que les subventions d'exploitation reçues par l'agriculture ont augmenté de 44,3 % par rapport à 1991 et représentent près de 14 % du revenu.

Enfin, le commerce extérieur agroalimentaire s'est sensiblement redressé après un recul l'an dernier. L'excédent des échanges atteignait fin août 34,7 milliards de francs contre 27,2 pour la période correspondante de 1991.

Les producteurs européens de vins contre l'accord du GATT

STRASBOURG

de notre correspondant

La Conférence européenne des régions viticoles, qui s'est tenue mardi 24 novembre, demande aux gouvernements membres de la CEE de *« s'opposer au projet d'accord du GATT, qui constitue une grave menace de déséquilibre du marché, principalement dans le secteur des vins de table, déjà en difficulté »*. Dénonçant la *« politique malthusienne »* de la Communauté, l'organisation, créée par Edgar Faure en décembre 1987 dans le cadre de l'Assemblée des régions d'Europe, souhaite ainsi *« interdire aux Etats-Unis la possibilité de devenir une plate-forme d'exportations de vins de toutes origines vers les Douze »* et préserver *« le principe de la préférence communautaire, élément indispensable d'une politique viticole européenne cohérente »*.

Selon M. Jacques Blanc, président de la Conférence et du conseil régional du Languedoc-Roussillon, il est indispensable d'orienter l'organisation commune du marché viti-vinicole vers *« une gestion plus décentralisée, au niveau régional, des mécanismes d'intervention, notamment en ce qui concerne l'arrachage »*.

M. S.

Un entretien avec M. Hans Peter Stihl

« Les Français oublient qu'ils ne sont plus un pays agricole », nous déclare le président des chambres de commerce et d'industrie allemandes

Les milieux économiques allemands multiplient les appels auprès du gouvernement de Bonn pour qu'il intensifie sa pression afin d'obtenir un aménagement de la position française sur le GATT. M. Hans Peter Stihl, président de l'Association des chambres de commerce et d'industrie allemandes(DIHT), qui représente plus de 3 millions d'entreprises allemandes de l'industrie et des services, souligne dans un entretien au Monde *combien l'Allemagne tient à une conclusion de l'Uruguay Round.*

FRANCFORT

de notre correspondant

« Quelles seraient les conséquences d'un veto français à l'accord de Washington?

– Elles seraient très lourdes. La conclusion des négociations du GATT est primordiale pour l'économie et l'industrie allemandes. Les Français doivent être avertis que l'Allemagne dépend de ses exportations : elles assurent un tiers de notre produit national. Une guerre commerciale mondiale, en particulier avec les Etats-Unis, serait dramatique. Nous avons besoin d'une liberté des échanges de biens et de services.

» Mais cet intérêt est le même en France. Je regrette de voir comme les Français oublient qu'ils ne sont plus un pays agricole. La France est un pays industriel qui exporte comme l'Allemagne et même plus pour le secteur des services. Une guerre commerciale la pénalisera tout autant. Entre une guerre commerciale et une crise de la Communauté, vous choisissez plutôt la seconde issue, mais on peut éviter les deux! Ni les agriculteurs français, ni les agriculteurs allemands n'accepteront, bien entendu, l'accord de Washington. Ils vont protester. Mais, encore une fois, il nous faut choisir en tant que pays industriels.

Un fardeau déjà trop lourd

– Accepterez-vous qu'on augmente la part française de ces aides communautaires en échange d'une acceptation par Paris de l'accord?

– Non. Rappelez-vous que les subventions agricoles sont des taxes prélevées sur l'industrie et les services. Et le fardeau est déjà trop lourd.

– Faut-il accepter dès maintenant de signer le volet agricole, alors que les autres négociations ne sont pas achevées? Sur ces secteurs, les Américains ne font guère d'avancées.

– Les Américains sont réticents en ce qui concerne les services, mais ils ont bougé. Ils doivent désormais avancer plus. Sinon, bien entendu, c'est l'ensemble des négociations, y compris celles concernant l'agriculture, qui échoueront. Le GATT doit parvenir à des accords équilibrés. »

Propos recueillis
par **ÉRIC LE BOUCHER**

Dans un rapport d'information

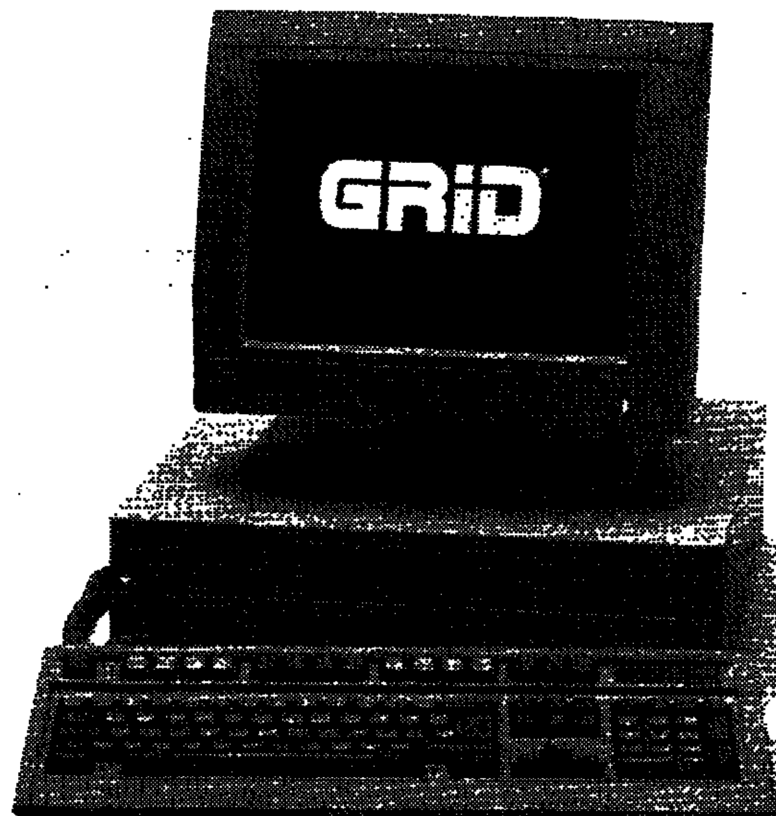
Le sénateur Roland du Luart propose un « programme pour l'alternance »

M. Roland du Luart, sénateur (UDF) de la Sarthe, a rendu public mardi 24 novembre, le rapport d'information demandé par la commission des finances sur le bilan de la politique agricole depuis 1988 et les négociations du GATT.

M. du Luart note par exemple une *« hausse excessive des cotisations sociales agricoles »*. En dépit de cette hausse, il estime que le gouvernement *« laisse une bombe à retardement d'environ 6 milliards de francs à trouver »*. A propos du GATT, il indique que le compromis de Washington est *« inacceptable, car il vise à anéantir de manière unilatérale la capacité exportatrice de l'agriculture française »*.

Présentant un *« programme pour l'avenir et l'alternance »*, le sénateur suggère par exemple la réduction du nombre de fonctionnaires du ministère de l'agriculture, la recherche de nouveaux débouchés (biocarburants, politique forestière plus volontariste), l'allègement des charges, notamment en supprimant complètement la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la création d'activités nouvelles dans les zones rurales les plus handicapées.

Nos ordinateurs intègrent les technologies les plus récentes.



GRID MFP/466+. Caractéristiques : processeur 486 à 66 Mhz • mémoire cache 64 Ko, disque dur de 240 ou 425 Mo • Mémoire interne 4 Mo de RAM extensible à 40 Mo • Contrôleur graphique Super VGA et accélérateur Windows • Windows 3.1 installé • MS DOS 5.0 • Prêt pour MS OS/2 et UNIX • mot de passe à double niveau.

Il n'y a pas de mystère à cela. Nous avons toujours cherché à être les meilleurs.

Lorsque nous nous sommes lancés dans l'aventure à Fort Worth au Texas, c'était la qualité qui faisait la différence. Plus encore aujourd'hui les ordinateurs que nous commercialisons répondent à cette exigence de qualité.

Progressivement nous sommes devenus le troisième constructeur d'ordinateurs aux Etats-Unis.

Aujourd'hui nous sommes arrivés en Europe avec une gamme complète de produits de haute qualité (notamment les GRID MFP).

La gamme des PC GRID MFP allie puissance et rapidité. Equipés d'office d'un contrôleur graphique Super VGA et d'un accélérateur pour Windows leur potentiel graphique est illimité. Les GRID MFP apportent aussi souplesse et liberté : leur mémoire interne et leur disque dur sont facilement extensibles, sans parler de leurs emplacements pour cartes longues.

Pour en savoir plus sur les nouvelles technologies que nous vous proposons, n'hésitez pas à nous contacter.

☐ Je veux en savoir plus sur les GRID MFP.
☐ Je veux en savoir plus sur les produits Tandy Grid.
☐ Contactez-moi.

Nom ______________________

Fonction ______________________

Société ______________________

Adresse ______________________ Téléphone ______________

Renvoyez ce coupon à TANDY GRID

TANDY GRiD
EUROPE

B.P. 209 92502 RUEIL-MALMAISON Cedex. Tél. : (1) 47-52-22-22.

LM 25-11



ALLEMAGNE +49-2102-38 08 65, +49-2102-38 08 01 • BELGIQUE +32-2-725 22 77 • DANEMARK +45-48-14 15 14 • ESPAGNE +34-1-302 14 40, +34-3-451 08 50 • FINLANDE +358-(9)0-755 76 11
FRANCE +33-1-47 52 22 22 • GRANDE-BRETAGNE +44-81-897 65 65 • NORVÈGE +47-2-90 26 50 • PAYS-BAS +31-76-23 03 00 • SUÈDE +46-8-590 950 00 • SUISSE +41-1-741 01 44

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Alors que M. Clinton annonce un sommet national sur l'économie

L'indice de confiance des consommateurs américains enregistre une forte remontée

La Bourse de New-York a inscrit de nouveaux records, mardi 24 novembre, et l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a également enregistré une forte avance, de 25,66 points en clôture. Cette progression des valeurs américaines s'explique surtout par l'espoir suscité après la publication des statistiques relatives à la confiance des consommateurs américains qui semble repartir de l'avant après une longue période de baisse puis de stagnation. M. Bill Clinton, le président élu, a annoncé de son côté qu'il organiserait les 14 et 15 décembre à Little-Rock un sommet national sur l'économie.

NEW-YORK

de notre correspondant

En début de séance, le marché avait pris connaissance d'une forte augmentation (3,9 %, la plus importante depuis un an) des commandes de biens durables annoncée par le département du commerce pour octobre, et un regain d'optimisme était perceptible sur le parquet, en dépit des commentaires prudents de certains spécialistes qui faisaient remarquer le niveau encore très faible des commandes en carnet, qui demeurent à leur plus bas depuis quatre ans après treize mois de baisse consécutive. De son côté, la National Association of Manufacturers (NAM), le syndicat de l'industrie manufacturière, relevait que l'essentiel de cette progression d'octobre provenait de l'aéronautique, après l'achat d'appareils civils, et de pièces détachées destinées à la défense, autant d'éléments conjoncturels qui n'autorisaient aucun pronostic sur une évolution durable de ces commandes en attendant les effets bénéfiques que devrait entraîner l'instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement promis par le candidat démocrate.

Ventes de voitures en baisse

Cette prudence a été confortée par l'annonce des ventes de voitures aux Etats-Unis pour la période du 11 au 20 novembre derniers. Les ventes de voitures particulières des trois grands (General Motors, Ford, Chrysler) et des sept fabricants japonais vendant aux Etats-Unis, ont régressé de 1,3 %, à 157 452 unités (hors exportations) durant cette période, et seule la forte augmentation de 14,4 %, à 116 171 unités, des camionnettes (minivans, pick-ups) a permis d'afficher une progression de 4,8 %, par solde, pour l'ensemble des véhicules.

En revanche, la publication par le Conference Board de New-York de son indice de confiance des consommateurs est jugé beaucoup plus encourageant. Cet institut privé indique qu'en octobre son baromètre de confiance a brusquement monté de 11 points par rapport au mois précédent pour s'établir à 65,5, ce qui constitue un tournant important après les nouvelles constatées en juin et reconduites de mois en mois. A l'approche des fêtes de fin d'année, la nouvelle a été saluée comme il convient dans le secteur du commerce de détail qui en est à son troisième hiver placé sous le signe de la «sinistrose». Trois semaines après l'élection de M. Bill Clinton à la Maison Blanche, les Américains semblent prêts à reprendre prudemment le chemin des échoppes, mais certains observateurs font valoir que cette reprise de la confiance est habituelle au lendemain d'une élection présidentielle, quel que soit le candidat désigné par le scrutin, et qu'il faut attendre le mois prochain pour tirer le véritable enseignement de cet indice de confiance.

Il reste qu'en novembre, toujours d'après le Conference Board, 16,7 % des personnes interrogées, contre 13,5 % le mois précédent, exprimaient un avis plus confiant quant aux perspectives d'emplois dans les six mois à venir, la période prise en compte par cet indice précurseur. L'indication est intéressante mais les entreprises n'ont pas terminé, loin s'en faut, leurs dégraissages. Au lendemain de l'annonce par le conglomérat industriel et financier Westinghouse de la suppression de 23 000 emplois au sein du groupe, sur une durée de deux ans, un autre géant, Boeing, indiquait le 24 novembre qu'il escomptait une nouvelle baisse de production, cette fois sur ses chaînes de montage d'appareils 757 et 767. Le groupe de Seattle est ainsi contraint de supprimer à nouveau 2 500 emplois à partir d'effectifs qui n'atteignaient plus que 84 000 personnes pour l'ensemble de ses activités dans le monde, à la mi-novembre.

SERGE MARTI

Changeant sa stratégie de privatisation

Le gouvernement allemand accroît de 12 milliards de marks ses aides aux nouveaux Länder

M. Theo Waigel, le ministre allemand des finances, a présenté mardi 24 novembre son projet de budget au Bundestag avec une surprise de taille : les aides fédérales versées aux régions de l'Est seront augmentées de 12 milliards en 1993. Elles devaient déjà représenter plus de 91 milliards de marks dans la version précédente du budget. Pour l'instant, aucun financement n'a été trouvé pour ces dépenses nouvelles.

Pour soutenir l'activité dans le bâtiment, les aides au logement seront accrues de 5 milliards de marks afin de favoriser le désendettement et la privatisation. La rénovation des logements bénéficiera de 800 millions supplémentaires. D'autre part, afin d'épauler les PMI, les aides à l'investissement des entreprises passeront de 8 % de leur montant à 20 %, pour les sommes inférieures à 1 million de DM. Les enveloppes d'aides à la recherche à l'Est seront accrues de 200 millions.

Le gouvernement réfléchit à un dispositif qui favoriserait les ventes des produits fabriqués à l'Est. D'autre part, le gouvernement opère un véritable tête-à-queue dans sa stratégie de privatisation. Suivant une revendication de l'opposition sociale démocrate, il a décidé de conserver les firmes stratégiques non encore privatisées et de les assainir lui-même.

La Treuhand, l'organisme fiduciaire chargé des privatisations, ne devait auparavant que gérer les affaires courantes des firmes avant de les vendre. C'est un changement complet en faveur d'une *« politique industrielle »*, qui signifie que l'Etat restera actionnaire d'un nombre considérable d'entreprises pendant un temps encore indéfini.

Un tel renversement était rendu nécessaire par le reflux des investissement de l'Ouest. Mercedes a récemment renoncé à bâtir une usine de camions et Krupp a rompu les négociations en vue de reprendre le sidérurgiste EKO. L'écroulement de la conjoncture à l'Ouest crée des surcapacités et les firmes abandonnent leurs projets. La Treuhand emploie encore 700 000 personnes dans 3 500 entreprises à privatiser.

ÉRIC LE BOUCHER

ÉNERGIE

Ouverture de la conférence de l'OPEP à Vienne

Le marché pétrolier malade de la surproduction

Les treize pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se retrouvent à partir de mercredi 25 novembre à Vienne (Autriche). Alors que la surproduction de pétrole est patente, le marché attend de la conférence un signal clair, seul susceptible de stopper l'effritement actuel des prix du brut.

VIENNE

de notre envoyé spécial

L'OPEP est malade. L'un de ses membres – l'Equateur – ne cesse de répéter qu'il n'a qu'une hâte : quitter l'Organisation et accroître sa production de pétrole brut. Le Gabon s'interroge (*le Monde* du 25 novembre), tandis que le ministre indonésien des mines et de l'énergie, M. Ginandjar Kartasasmita, après avoir laissé courir le bruit qu'il ne ferait pas le déplacement à Vienne, a annoncé par avance son intention de quitter la capitale autrichienne sans attendre la fin de la réunion de l'OPEP.

Malaise diffus, inquiétant mais qui sanctionne son impuissance à stopper la chute des cours du brut sur les marchés internationaux. A la mi-novembre, le «panier» de brut OPEP, un coktail de sept pétroles qui sert de référence à l'Organisation, affichait péniblement 18,8 dollars le baril. En un mois, il a perdu près de 1 dollar, ruinant ainsi l'objectif des 21 dollars que s'étaient assigné les Treize.

Le problème est ailleurs

Non pas que la demande de pétrole fléchisse. L'hiver aidant, elle devrait, au contraire, légèrement augmenter (de 1 %) au dernier trimestre dans les pays de l'OCDE, estime l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Quant aux stocks, leur niveau était dans l'OCDE, à la fin septembre, un peu plus bas que l'an passé à pareille époque.

Le problème est ailleurs. Il tient à l'incapacité de l'Organisation de respecter ses propres engagements. Lors de la précédente conférence, en septembre à Genève, l'OPEP, faute de pouvoir s'entendre sur un plafond de production, s'était fixé une *«part de marché»* de 24,2 millions de barils/jour pour le quatrième trimestre. A peine fixé, ce «vrai-faux plafond» a volé en éclats, l'OPEP produisant actuellement 25 millions de barils/jour.

«En temps normal, un accident comme celui qui s'est produit à la raffinerie de Total aurait fait flamber le prix du fioul en Europe. Cette fois, ils n'ont pas bougé. C'est la preuve que le marché est surapprovisionné», note M. Peter Bogin, du cabinet de consultants Cambridge Energy Research Associates.

Les pays responsables de l'engorgement du marché ne sont pas légion. Le Koweït a sa part de responsabilité.

Dégagé de toute discipline par ses pairs, le royaume vient de recouvrer son niveau d'extraction d'avant la guerre du Golfe (1,5 million de barils/jour) et n'entend pas en rester là. L'Iran, qui n'a pas signé l'accord de septembre, est sur une pente identique. Téhéran jure être à la veille de pouvoir produire en continu 4 millions de barils/jour (contre une moyenne de 3,2 millions de barils/jour en 1991). Quant à l'autre mastodonte de l'OPEP, l'Arabie saoudite, son niveau d'extraction est évalué à 8,4 millions de barils/jour (près de 30 % de mieux en deux ans).

«Il suffirait de réduire la production de 600 000 barils par jour, moitié-moitié entre les Iraniens et les Saoudiens, pour faire grimper les prix», fait valoir un *trader* présent à Vienne. Solution de sagesse mais difficilement imaginable dans l'immédiat tant l'animosité est grande entre les deux pays, candidats tous deux au leadership de l'OPEP. Du coup, chacun avance ses pions.

Tout en réclamant avec constance une réduction drastique du plafond d'extraction de l'OPEP, Téhéran pousse les feux de sa production. L'Arabie saoudite, lancée elle aussi dans des investissements pétroliers de plusieurs milliards de dollars, nie tout déséquilibre du marché, explique la dégringolade actuelle par les rumeurs d'un prochain retour de l'Irak sur la scène pétrolière, et fait savoir qu'elle n'a *«aucune intention d'accepter la moindre diminution de sa production»*, *via* l'hebdomadaire spécialisé *Middle East Economic Survey (MEES)*. De belles empoignades à la conférence de Vienne.

JEAN-PIERRE TUQUOI

COMMUNICATION

□ **Décès du spécialiste du Gotha princier, Arnaud Chaffanjon.** – Le journaliste et écrivain Arnaud Chaffanjon est décédé d'une longue maladie, dimanche 22 novembre, à l'âge de soixante-trois ans. Grand reporter à l'hebdomadaire *Point de vue-Images du monde* de 1963 à 1990, il a consacré sa plume aux altesses royales, en expliquant que ce n'était pas *«par dévotion à l'espèce titrée»* mais qu'il en parlait comme d'une *«ethnie»*. Auteur de nombreux ouvrages consacrés au Gotha princier et royal, passé et contemporain – *Napoléon et l'univers impérial, Grande familles de l'histoire de France, Le petit Gotha illustré*, etc., – Arnaud Chaffanjon était aussi chroniqueur à Radio Bleue.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Grandes manœuvres sur les retraites

Suite de la première page

Le fonds de solidarité assurera le versement du minimum vieillesse, mais aussi des droits consentis au titre des périodes de chômage ou de préretraite (pour les prestations servies par l'Etat) et les avantages relatifs au nombre d'enfants ou aux périodes de service national. Son financement proviendra pour 33,6 milliards de francs de la contribution sociale généralisée (CSG), consacrée jusqu'à présent aux allocations familiales. Le reste sera apporté par l'Etat, qui finance déjà le minimum-vieillesse.

Gestion paritaire

Outre qu'elle peut se prévaloir d'une certaine cohérence, cette réforme répond aux demandes répétées de la plupart des partenaires sociaux comme des partis politiques. Mais il s'agit d'une opération blanche, qui n'apporte aucune ressource supplémentaire et ne modifie pas d'un iota les règles de calcul des retraites élaborées dans les années 70 (ouverture des droits sur la base des dix meilleures années à partir de soixante ans à condition d'avoir cotisé pendant trente-sept années et demie), dont le financement apparaît, aujourd'hui, difficile. En réalité, la logique du Fonds de solidarité est doublement politique.

D'abord, parce que sa mise en place ouvre la voie à une véritable gestion paritaire des retraites servies par la «Sécu». En lui-même, le Fonds de solidarité ne présente qu'une utilité restreinte. Cependant, en identifiant ce qui relève de la solidarité, il place patronat et syndicats devant leurs responsabilités que sont les autres prestations (240 milliards de francs) directement liées au versement de cotisations. Pris au mot, les partenaires sociaux ne pourront donc plus aussi facilement se réfugier derrière le prétexte bien commode des «charges indues». Pour les pouvoirs publics, l'intérêt d'un tel «compromis historique» saute aux yeux : renvoyer au CNPF et aux confédérations syndicales le soin d'équilibrer eux-mêmes l'essentiel des comptes (structurellement, les dépenses couvertes par le Fonds de solidarité seront beaucoup moins déficitaires que les autres prestations...).

Aussi l'enthousiasme n'est guère présent dans les rangs patronaux et syndicaux. Les premiers redoutent de ne plus pouvoir échapper à d'éventuelles hausses de la cotisation-retraite des employeurs. Les seconds ne souhaitent guère allonger la durée d'activité ou revoir à la baisse le calcul des pensions, même s'ils admettent en privé que ces dispositions sont, à terme, inévitables.

Mais le gouvernement s'est arrêté en chemin. Contrairement à ce qui avait été promis, aucune véritable négociation sur la nouvelle répartition des responsabilités n'est intervenue. Les partenaires sociaux ne s'en portent pas plus mal. La CGT et Force ouvrière sont les plus hostiles au projet du gouvernement alors que les autres centrales se disent intéressées mais formulent de multiples objections. La CFDT, qui vient d'accéder à la présidence de l'assurance-chômage, revendique ainsi une prise en charge par l'Etat des cotisations de retraite des demandeurs d'emploi versées par l'UNEDIC.

L'autre dimension politique du Fonds de solidarité est plus immédiate. En transférant les excédents chroniques des allocations familiales vers les retraites, le gouvernement va enjoliver la présentation, en décembre, des comptes de la Sécurité sociale qui, si rien n'est fait, enregistreront un déficit compris entre 30 et 40 milliards de francs en 1993. Mais cela ne sera pas suffisant. L'éventualité d'une augmentation de la cotisation d'assurance-vieillesse des salariés (qui rapporterait 16 milliards de francs) est de plus en plus évoquée, de préférence à une revalorisation de la CSG, instrument moins inégalitaire mais qui, aux yeux de M. Pierre Bérégovoy, présente le double inconvénient d'être d'essence rocardienne et de nécessiter un vote du Parlement.

Budgétisation rampante

Quitte à augmenter les prélèvements sur les revenus des Français, les députés socialistes et M. René Teulade, ministre des affaires sociales, ne désespèrent pas, au passage, de vaincre l'opposition de Matignon et d'obtenir une prestation spécifique au profit des personnes âgées dépendantes.

A la fiscalisation officielle des dépenses de retraite entamée par le Fonds de solidarité s'ajoute par ailleurs une budgétisation rampante. En effet, le déficit cumulé de 1990, 1991 et 1992 (environ 35 milliards de francs) est « digéré» grâce aux avances consenties par le Trésor aux comptables de la «Sécu». Une technique forcément provisoire, mais qui pèse sur le déficit des finances de l'Etat. En outre, le budget s'apprête à restituer rétroactivement aux régimes sociaux des fonds prélevés au titre de la taxe sur le tabac.

L'autre grand rendez-vous de l'automne aura lieu début décembre à l'ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé). Loin de la tutelle de l'Etat, patrons et syndicalistes vont devoir ajuster les recettes et les dépenses pour les trois prochaines années. Afin de s'adapter aux difficultés engendrées par le contexte économique et social, l'ARRCO propose notamment de fixer un taux de cotisation unique de 6 % alors qu'aujourd'hui les entreprises peuvent déterminer leur contribution à l'intérieur d'une fourchette (entre 4 % et 8 % du salaire plafonné à 12 150 francs par mois). Etalée sur six ans, cette mesure permettrait de faire rentrer 15 milliards de recettes nouvelles.

Une telle hypothèse suscite de profonds remous au sein du CNPF, où les représentants des sociétés d'assurances et de certains secteurs en difficulté refusent par avance toute hausse de leurs cotisations. La croissance des prélèvements obligatoires subie depuis dix ans par les entreprises au titre des régimes complémentaires a été cautionnée par le CNPF, soulignent non sans amertume certains patrons, qui entendent en finir avec cette «fuite en avant». Mais cette controverse recouvre aussi un conflit d'intérêts. Accroître les recettes de l'ARRCO – et, par conséquent, les droits des futurs retraités – ne peut en effet qu'entraver l'essor des fonds de pension par capitalisation, un marché en gestation qui intéresse au plus haut point les assureurs.

Un échec de ces négociations déboucherait sur une crise qui, au-delà de l'ARRCO, pourrait rejaillir sur l'AGIRC (la caisse des cadres) et perturber les autres régimes sociaux à gestion paritaire. De quoi dramatiser encore un peu plus le débat sur les retraites, que la France semble décidément incapable d'aborder avec un minimum de sérénité.

JEAN-MICHEL NORMAND

Souhaitant une extension de l'amendement Lamassoure

Le président de la RATP demande une plus forte pénalisation financière des grévistes

Le PDG de la RATP, M. Christian Blanc, a souhaité, mardi 24 novembre, devant l'Association des journalistes ferroviaires, que l'amendement Lamassoure voté en 1987, soit étendu à la Régie. Cette disposition, qui s'applique à la fonction publique, prévoit qu'un arrêt de travail doit être pénalisé financièrement par la retenue d'une journée de salaire même si la grève n'a duré qu'une heure.

« Il est curieux que l'on puisse faire grève sans que cela ne coûte rien », a déclaré le PDG de la Régie en expliquant que les dernières grèves de deux heures en moyenne par agent et par jour occasionnaient moins de deux jours de retenue de salaire pour deux semaines.

L'application de l'amendement Lamassoure aux agents de la RATP favoriserait *« une attitude responsable »* des syndicats et *« clarifierait la situation »*, a déclaré M. Blanc.

La semaine dernière, le député UDF des Pyrénées-Atlantiques avait demandé au gouvernement d'étendre son amendement à la RATP et à la SNCF.

« Ce qui s'est passé ces derniers jours ne relève pas de l'action syndicale mais du putschisme, a estimé M. Blanc. *Il consiste à régler les problèmes en termes de rapport de force, sur la base d'un vainqueur et d'un vaincu. »* Le patron de la RATP a également relancé l'idée d'un service minimum garanti avec un service assuré à 100 % aux heures de pointe. Faute d'avoir pu y parvenir par la négociation syndicale entre juin et septembre, il s'est déclaré favorable à la voie législative.

Le ministre des transports, M. Jean-Louis Bianco, avait souligné, le 18 novembre, l'inutilité de faire une loi sur le service minimum si celle-ci n'était pas appliquée.

M. Blanc a aussi l'intention de revoir le protocole de 1970 à l'origine d'une multiplication des syndicats au sein de l'entreprise. *« Ce protocole a émietté la vie syndicale »*, a-t-il estimé et l'on compte aujourd'hui vingt-six syndicats dans l'entreprise publique.

Il s'est déclaré favorable à des regroupements syndicaux et à une plus grande décentralisation avec *« moins d'armée mexicaine »*.

M. La.

Les Douze rejettent le plan sidérurgique espagnol

Le plan de restructuration de la sidérurgie espagnole n'a pas été adopté, mardi 25 novembre à Bruxelles, par les ministres de l'industrie de la CEE, au moment où le secteur de l'acier traverse une crise très grave dans la Communauté européenne.

« Une majorité d'Etats membres n'approuvent pas ce plan », a déclaré le ministre belge des affaires économiques, M. Melchior Wathelet. Seule l'Italie a soutenu l'Espagne, qui propose de supprimer 9 800 emplois, mais est prête à octroyer près de 4,5 milliards d'écus (29,5 milliards de francs) d'aides d'Etat à deux groupes sidérurgiques, CSI et Sidenor, ce qui est contraire aux règles de la CEE en la matière.

La majorité des Etats membres se sont rangés à l'avis de la Commission européenne qui a estimé que le plan espagnol est viable, mais que *« la relation entre l'intensité de l'aide et l'étendue de la restructuration »* n'est pas adaptée.

Troisième année consécutive de crise

Les chimistes allemands poursuivent les réductions d'effectifs

Pour la troisième année consécutive, les trois grands groupes chimistes allemands (Hoechst, BASF et Bayer) présentent des résultats en forte baisse sur les neuf premiers mois. Cette chute des bénéfices, avec pour la première fois une baisse des ventes, amène souvent les chefs d'entreprise à limiter leurs investissements et à poursuivre les réductions d'effectifs qu'ils avaient envisagés ou parfois déjà entrepris en 1991.

Le secrétaire général de la fédération du patronat de la chimie allemande, M. Karl Molitor, est formel : quelque 20 000 emplois seront supprimés d'ici un an dans ce secteur. *« Nous comptons sur une baisse de 2 % à 3 % des effectifs »*, affirme-t-il dans une interview au quotidien *Berliner Zeitung* du 23 novembre. Alors que les négociations salariales débutent le 18 décembre avec les syndicats, ce responsable estime que l'objectif d'égalisation des salaires versés en Allemagne de l'Est avec ceux de l'Ouest n'est plus réalisable à cause des difficultés du secteur.

Cette déclaration intervient au moment où, à l'image des autres secteurs d'activité allemands, les trois grands chimistes (Hoechst, BASF et Bayer) annoncent des résultats en forte baisse pour les neuf premiers mois et n'anticipent pas de redressement. Trois motifs sont avancés pour expliquer cette poursuite de la dégradation : le ralentissement conjoncturel, qui s'est amplifié au troisième trimestre, la concurrence de plus en plus vive des pays asiatiques pour certains produits, comme les plastiques ou la chimie de base, entraînant une baisse des prix, et l'appréciation du deutschemark face aux autres monnaies, notamment le dollar.

Coûts de restructuration

Après une chute de 22 % de ses bénéfices en 1991, Hoechst vient d'enregistrer un recul de 19 % de son bénéfice entre janvier et septembre, à 1,537 milliard de deutschemarks, alors que son chiffre d'affaires a baissé de 2 % (34,1 milliards de deutschemarks). Le géant allemand attribue ses déconvenues non seulement à la conjoncture mondiale, mais aussi aux coûts de restructuration de sa filiale Roussel-Uclaf.

La contre-performance pour BASF est encore plus violente, avec un recul de près de 45 % de son bénéfice avant impôt pour les trois premiers trimestres de 1992. Le résultat s'élève à 1,083 milliard de deutschemarks de janvier à septembre, pour un chiffre d'affaires de 34,202 milliards de deutschemarks (– 2,5 %). Quant à Bayer, il a annoncé, lundi 23 novembre, un tassement de 15,8 % de son bénéfice, à 2,224 milliards de deutschemarks, pour un chiffre d'affaires en baisse de 2,4 %, à 31,7 milliards de DM.

Face à ces difficultés, les trois géants allemands, qui ne prévoient pas d'amélioration en 1993, ont déjà réduit leurs effectifs et envisagent de poursuivre la contraction l'an prochain. Aux 6 200 emplois supprimés cette année, Bayer se prépare à en ajouter 3 000 de plus, sur un effectif global de 158 000. Chez BASF, le nombre d'employés devrait revenir, d'ici à 1994, à 117 000, contre 125 600 aujourd'hui, soit 7 400 suppressions d'emplois. Quant à Hoechst, qui compte 178 726 personnes de par le monde, il prévoit une réduction de ses effectifs *« de 1 000 à 10 000 »*.

Enfin, contrairement à ses deux concurrents, Bayer sera le seul chimiste à augmenter ses investissements l'an prochain. Ils devraient être supérieurs de 10 % aux 3 milliards de deutschemarks prévus en 1992. Si, chez Hoechst, ils sont censés diminuer, les dirigeants de BASF ont rappelé que l'application des lois sur la protection de l'environnement entraînera un surcoût annuel de 1,1 milliard de deutschemarks pour le seul site de Ludwigshafen.

DOMINIQUE GALLOIS

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Contre des garanties

Le Cocom en faveur d'un assouplissement des exportations vers l'Est

Le Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportation (Cocom) s'est prononcé, mardi 24 novembre, en faveur d'une libéralisation des exportations occidentales de haute technologie vers les pays d'Europe centrale et orientale. Mais, en échange, le Cocom a demandé à ces pays de s'engager à ne pas utiliser ces techniques à des fins militaires et de les soumettre à son tour à des procédures de contrôle à l'exportation.

Pour la première fois, les dix-sept pays du Cocom – organisme de la guerre froide – s'étaient réunis, lundi 23 et mardi 24 novembre à Paris, avec des représentants des pays ex-communistes visés jusqu'ici par ces restrictions à l'exportation. Selon des sources proches de la délégation française, la plupart des pays invités ont approuvé la démarche qui leur était proposée, consistant à *« échanger un assouplissement des procédures d'exportation contre des garanties de l'usage civil et de la non-réexportation des produits considérés »*. Non invités, la Chine, le Vietnam et la Corée du Nord ne sont pas concernés par ces propositions.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde

DES LIVRES

VIE DES ENTREPRISES

Le groupe pétrolier joue un rôle de « parrain »

Elf Aquitaine entre dans le capital du holding de contrôle du groupe Schneider

Elf Aquitaine s'est-il trouvé une vocation de « parrain » ? Le groupe pétrolier qui vient d'accompagner l'augmentation de capital de Biderman International, numéro un français du vêtement masculin, va faire son entrée dans le capital de la Société parisienne d'entreprise et de participations (SPEP), le holding de contrôle du groupe Schneider. M. Didier Pineau-Valenciennes, le patron de Schneider, cherchait depuis quelque temps à consolider l'actionnariat de la SPEP et notamment à accueillir de nouveaux partenaires s'engageant sur le long terme.

Jusqu'à présent, le capital de la SPEP était réparti, pour l'essentiel, entre cinq principaux actionnaires : la compagnie d'assurances AXA (21,02 %), les AGF (13,1 %), la Société générale (10 %), Paribas (9,7 %) et Euris, (8,7 %). Des intentions de retrait ont été récemment prêtés à certains. En particulier à Euris dont le patron, M. Jean-Charles Naouri, a besoin de liquidités pour régler le problème des intérêts minoritaires à la suite du rapprochement Rallye-Casino.

C'est assez naturellement que M. Didier Pineau-Valenciennes a fait appel à Elf Aquitaine. Elf et Schneider ont en effet su tisser des liens. Pour la petite histoire, ces groupes sont deux gros actionnaires de la nouvelle société mise en place par Mme Edith Cresson, à son départ de Matignon. Ce sont également, avec la Société des banques suisses, des actionnaires principaux de la Comipar, le fonds d'investissement créé par M. Gérard Eskenazi, ami de longue date de M. Pineau-Valenciennes, et le holding de contrôle de la banque Pallas-Stern. Pas étonnant dès lors qu'Elf et Comipar fassent parti du nouveau tour de table de la SPEP. Le montage, dont les grandes lignes ont été approuvées par le conseil d'administration de cette société lundi 23 novembre, est d'une complexité rare. La SPEP va procéder à des offres publiques d'achat sur la Cofibel et la Cofimines, ses deux filiales belges.

Parallèlement, la SPEP procédera à une offre publique d'échanges sur un autre de ses sous-holdings, la Compagnie financière SGTE, dont Cofibel est également actionnaire. En dernière étape, le tandem Elf-Comipar rachètera à la SPEP les actions Cofibel qu'elle détient et participera à une émission d'actions à bons de souscription d'actions dont le montant devrait être de 450 millions de francs français.

La SPEP récupérera ainsi 1 milliard de francs de trésorerie qui seront consacré à son désendettement. Le trio Elf-Schneider-Comipar ainsi constitué pourrait bien former une nouvelle galaxie d'importance dans le paysage capitaliste français.

C. M.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

□ ***Affaire Ciments Français : la COB transmet le dossier Guintoli à la justice.*** – La Commission des Opérations de Bourse (COB) a annoncé, mardi 24 novembre, avoir transmis le dossier du groupe de travaux publics Guintoli à la justice, estimant que le groupe Ciments Français s'était rendu coupable d'avoir franchi, dès mars 1990, le seuil du tiers du capital dans la société arlésienne sans le signaler. Ce franchissement de seuil aurait dû donner lieu à une offre publique d'achat, a estimé la COB qui a transmis son rapport au procureur de la République du tribunal de Grande Instance de Paris.

□ **Privatisation partielle de Rhône-Poulenc avant le 1er février.** – M. Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, « a décidé, d'initier la procédure menant à la modification du capital de Rhône Poulenc annoncée le 29 octobre ». Le ministère a précisé, mardi 24 novembre, qu'il sera procédé au plus tard le 1er février 1993, lorsque les conditions du marché le permettront, à la cession d'au moins six millions d'actions qui sera réalisée en quatre tranches. Une tranche française qui prendra la forme d'une OPV (Offre publique de vente) portant sur au moins 2,7 millions d'actions, un placement public aux Etats-Unis portant sur au moins 1 million d'actions et un placement international d'au moins 1,7 millions d'actions. Par ailleurs, 10 % des titres cédés, soit au moins 600 000, seront réservés aux salariés et anciens salariés du groupe, avec un rabais de 10 % par rapport au prix de l'offre publique de vente.

□ **Le CBV déclare recevable l'OPE/OPA amicale de Colas sur Sacer.** – Le Conseil des Bourses de Valeurs a estimé recevable le projet d'offre publique d'échange/offre publique d'achat amicales sur la totalité des actions de Sacer (Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes) lancée par le groupe Colas, filiale de Bouygues. La durée de validité de l'offre est établie du 25 novembre au 15 décembre 1992 inclus, précise l'avis du CBV.

PARTICIPATIONS

□ **La financière Truffaut va augmenter sa participation dans le groupe Kenzo.** – La Financière Truffaut (groupe Worms et Cie) va augmenter sa participation dans le groupe Kenzo au premier trimestre 1993, d'une part, en portant sa participation dans Kenzo SA aux environs de 41 % (contre 25 % actuellement), et d'autre part en augmentant sa présence dans la société Tamaris (parfums Kenzo) de 10 à 23 %. Le montant total de cet investissement pourrait représenter une somme d'environ 100 millions de francs.

□ **Augmentation « probable » de la participation d'IFIL dans Saint Louis en 1993.** – M. Umberto Agnelli, vice président de Fiat, a indiqué, mardi 24 novembre, qu'il était « probable qu'IFIL augmentera sa participation dans le groupe français Saint Louis avant la fin de 1993 », M. Agnelli, qui parlait à Rome en marge du prix de l'association Italie-Japon – qu'il préside –, a ajouté : « Nous sommes en train de travailler sur cette question. Quant aux dimensions de cette augmentation, nous verrons plus tard, c'est un point que nous négocions ». IFIL détient actuellement 6,3 % dans Saint Louis, plus une participation indirecte à travers Worms dont le groupe Agnelli est le troisième actionnaire. Interrogé par ailleurs sur les perspectives des négociations pour l'entrée de Fiat dans la société automobile russe UAZ, M. Agnelli a déclaré qu'il ne s'attendait pas à du nouveau à court terme.

—— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ——

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 25 novembre ↑

Confirmation

La Bourse de Paris a confirmé mercredi 25 novembre son vif redressement de la veille (+ 2,74 %), toujours alimenté par la meilleure tenue du franc face au mark. En hausse de 0,13 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,70 % avant de souffrir de prises de bénéfices et de s'inscrire en début d'après-midi en hausse de 0,34 % à 1 724,72 points.

Si le franc français se raffermit quelque peu face à la monnaie allemande, les opérateurs ont été également satisfaits de voir la Bundesbank injecter mercredi matin plus de 10 milliards de francs sur le marché lors d'une prise en pension au taux inchangé de 8,75 %. Pour les investisseurs, l'institut d'émission allemand « ne cherche pas à mettre de l'huile sur le feu ». Autres points positifs, les bons chiffres de l'économie française (hausse de 0,5 % du produit intérieur brut au troisième trimestre et excédent de 1 milliard de francs de la balance commerciale en octobre) qui continuent à soutenir un petit courant d'achat.

Mais le risque de voir le conflit sur le GATT dégénérer pèse tout de même sur la cote. D'ailleurs, les cotations sur le marché des options négociables et le contrat CAC 40 futur du MATIF ont été suspendus peu après 10 heures en raison d'une manifestation d'agriculteurs à la Bourse de Paris. Elles ont repris à 12 h 30.

Du côté des valeurs, la cotation d'Hachette a été suspendue à l'ouverture en raison d'une offre trop importante. Elle a repris une heure plus tard, et le titre baissait de 13,8 %. Ce vif recul intervient après la modification des conditions de la fusion entre Hachette et Matra.

NEW-YORK, 24 novembre ↑

Redressement

Wall Street a été fermée mardi 24 novembre, grâce principalement à l'annonce d'un bond de l'indice de la confiance des consommateurs américains en novembre.

L'indice Dow Jones a clôturé à 3 248,70, en hausse de 25,66 points (+ 0,80 %). Il avait gagné jusqu'à plus de 35 points durant la séance.

Le marché a été très actif avec quelque 242 millions d'actions échangées, dont 44 millions dans la dernière heure de transactions.

Le marché avait timidement réagi en début de séance à l'annonce d'une hausse de 3,9 % des commandes de biens durables en octobre. Les experts tablaient sur une hausse de 0,8 % de cet indice après un gain de 0,3 % en septembre.

Le bond de 11 points du baromètre de la confiance des consommateurs a en revanche déclenché le mouvement de hausse.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est descendu à 7,53 % mardi en fin d'après-midi, contre 7,54 % lundi soir.

VALEURS	Cours du 23 nov.	Cours du 24 nov.
Alcoa	66 3/8	67 1/2
ATT	47 1/2	47 1/4
Boeing	35	34 3/4
Chase Manhattan Bank	27	28 3/8
Du Pont de Nemours	45 7/8	46 3/8
Eastman Kodak	41 1/4	41 1/2
Exxon	59 3/4	59 5/8
Ford	40 1/2	39 1/2
General Electric	82 1/4	82 7/8
General Motors	31	31 1/4
Goodyear	68 3/4	69
IBM	63 1/4	64 7/8
ITT	69 3/4	69 3/4
Mobil Oil	61 1/4	61
Pfizer	78 3/4	79 1/4
Schlumberger	61 1/2	61 1/4
Texaco	60	59 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	117 1/2	118 1/4
Union Carbide	15 5/8	16 1/4
United Tech.	42 1/2	43 3/8
Westinghouse	12 1/4	11
Xerox Corp.	77	77 3/4

LONDRES, 24 novembre ↑

Petite progression

Après avoir évolué pendant une grande partie de la journée dans le rouge, la Bourse de Londres est passée au vert mardi 24 novembre peu avant la clôture, grâce à la fermeté manifestée par Wall Street.

L'indice Footsie a clôturé en hausse de 4,2 points (0,15 %) à 2 727,1, après avoir perdu plus d'une quinzaine de points dans la matinée. Les fonds d'État ont gagné jusqu'à un tiers de point dans l'attente de détails sur les prochaines adjudications de titres publics.

Initialement, la tendance était déprimée par l'annonce d'une hausse plus forte que prévu de la masse monétaire allemande en octobre (+ 10,2 %), qui a éloigné les chances d'une baisse des taux d'intérêt et a affecté le marché à terme.

TOKYO, 25 novembre ↑

Hausse de 1 %

Pour la cinquième séance consécutive, la Bourse de Tokyo a clôturé en hausse mercredi 25 novembre, le Nikkei gagnant 205,92 points soit 1,2 % à 17 302,01 points.

La Bourse de Tokyo était en légère baisse à mi-séance, l'indice Nikkei perdant 22,67 points, soit 0,1 %, à 17 073,42 points.

L'activité était faible, les opérateurs préférant s'abstenir lors de cette dernière séance du terme de novembre.

La conviction que le gouvernement poursuivrait sa politique de relance l'an prochain, si nécessaire, a contribué à la fermeté du marché, notaient les boursiers.

VALEURS	Cours du 24 nov.	Cours du 25 nov.
Ajinomoto	1 300	1 320
Bridgestone	1 150	1 150
Canon	1 300	1 310
Fuji Bank	1 780	1 820
Honda Motors	1 250	1 290
Matsushita Electric	1 080	1 100
Mitsubishi Heavy	530	534
Sony Corp.	3 810	3 860
Toyota Motors	1 420	1 420

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4496	4500
B.A.C.	23 70	...
Boiron (Ly)	480	480
Boisset (Lyon)	224 50	213 50
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	820	795
Calberson	200	200
Cardif	736	736
C.E.G.E.P.	155 50	158
C.F.P.I.	230	230
C.N.I.M.	950	950
Codetour	253	255 30
Conforama	....	....
Creeks	118	120
Dauphin	165	160
Delmas	970	965
Demachy Worms Cie	375	....
Devanlay	961	961
Deville	97	97
Dollsos	107	...
Editions Belfond	201	....
Europ. Propulsion	176	179 50
Finacor	110	110
G.F.F. (group.fon.f.)	48	...
G.L.M.	445	445
Gravograph	132	131 50
Guintoli	720	....
I.C.C.	160 60	160
Idianova	43 50	45 60
Immob. Hôtelière	1040	1021
Interm. Computer	130	130
I.P.B.M.	35 50	...
Locamic	130 70	..
Matra Comm.	295 70	...
Molex	185	159
N.S.C. Schlumberger	730	750
Publ.Filipacchi	392	399 80
Rhone-Alp Ecu (Ly.)	288 80	274 40
Select Invest (Ly)	76	76
Serbo	142	145
Sopra	300	302
TF1	347	352
Thermador H. (Ly)	334	....
Viel et Cie	105	103
Y. St-Laurent Groupe	583	573

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 novembre 1992
Nombre de contrats estimés : 189 794

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,04	110,94	111,32
Précédent	110,02	110,86	111,46

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS D'ACHAT Mars 93	OPTIONS DE VENTE Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Mars 93
109	0,93	–	0,03	0,58

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 22 205

COURS	Nov. 92	Déc. 92	Janv. 93
Dernier	1 729	1 744	1 706
Précédent	1 685	1 700	1 713,50

CHANGES

Dollar : 5,3880 F ↓

Le dollar s'échangeait en baisse mercredi 25 novembre en début d'après-midi au cours des échanges entre banques à 5,3880 francs contre 5,4455 francs mardi à la clôture des échanges interbancaires et 5,4440 francs selon le cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	24 nov.	25 nov.
Dollar (en DM)	1,5955	1,5917
TOKYO	24 nov.	25 nov.
Dollar (en yens)	124	123,60

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (25 nov.) .... 9 11/16-9 3/4 %
New-York (24 nov.) .... 3 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-91)

	23 nov.	24 nov.
Valeurs françaises	97,30	99,70
Valeurs étrangères	84,50	85,20
(SBF, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC	460,10	451,67
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 674,77	1 720,61

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	23 nov.	24 nov.
Industrielles	3 223,04	3 248,70

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	23 nov.	24 nov.
100 valeurs	2 722,90	2 727,10
30 valeurs	2 034,30	2 040,10
Mines d'or	63,30	63
Fonds d'Etat	93,83	94,06

FRANCFORT

	23 nov.	24 nov.
Dax	1 530,89	1 510,28

TOKYO

	24 nov.	25 nov.
Nikkei Dow Jones	17 096,09	17 302,01
Indice général	1 281,89	1 294,14

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,4230	5,4260	5,5140	5,5250
Yen (100)	4,3779	4,3840	4,4521	4,4651
Ecu	6,6550	6,6600	6,6531	6,6700
Deutschemark	3,3970	3,3975	3,4122	3,4180
Franc suisse	3,7764	3,7812	3,8145	3,8257
Lire italienne (1000)	3,9175	3,9225	3,8762	3,8881
Livre sterling	8,2570	8,2670	8,3261	8,3495
Peseta (100)	4,7259	4,7327	4,6716	4,6885

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 11/16	3 13/16	3 3/4	3 7/8
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16
Ecu	10 1/2	10 5/8	10 7/16	10 9/16	9 7/8	10
Deutschemark	8 3/4	8 7/8	8 11/16	8 13/16	8 1/4	8 3/8
Franc suisse	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 1/2	6 1/8	6 1/4
Lire italienne (1000)	14	14 1/2	14 1/2	15	13 3/4	14 1/4
Livre sterling	7 1/8	7 1/4	7 1/8	7 1/4	6 7/8	7
Peseta (100)	15 1/4	15 3/4	14 7/8	15 3/8	14 1/2	15
FRANC FRANÇAIS	10	12	10	10 3/4	9 3/16	10

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ ***Microsoft s'implante à l'Est.*** – Microsoft, le leader mondial du software pour ordinateur personnel, va ouvrir dans les six prochains mois des succursales dans les capitales de quatre pays d'Europe centrale et orientale, a annoncé, lundi 23 novembre à Prague, M. Bernard Vergnes, président de Microsoft Europe. L'installation de bureaux permanents et indépendants à Prague, Moscou et Varsovie d'ici la fin de l'année et à Budapest au printemps 1993 permettra à Microsoft de développer des produits selon les besoins des marchés est-européen, a-t-il précisé. Les dirigeants de la firme américaine ont, à l'occasion de l'inauguration de leur filiale tchécoslovaque, présenté leurs premiers produits adaptés aux langues d'Europe centrale, Microsoft Windows et Works, sur les seize prévus d'ici juin prochain. Traduisant la stratégie internationale de la société, M. Vergnes a estimé que le meilleur moyen d'attirer des clients est de leur proposer des produits adaptés et des services assurés par des gens de la région et qui connaissent les problèmes locaux. – (Corresp).

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 25 NOVEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5340	C.N.E 3%	4960	5090	5090	+ 2 62
822	B.N.P. T.P.	811	820	811	....
819	Cr.Lyon. T.P	810	829	810	....
1605	Renault T.P.	1600	1605	1600	....
1650	Rhone Poul. T.P.	1650	....	....	....
1025	Saint Gobain T.P.	1020	1016	1020	....
785	Thomson T.P.	751	755	751	....
550	ACCOR	531	537	538	+ 1 32
720	Air Liquide	750	741	742	- 1 07
620	Alcatel-Alsthom	633	635	637	+ 0 63
1450	Als.Superm.	1440	1425	1430	- 0 69
270	A L S P I	267	266 10	270	+ 1 12
415	AGF Sté Centrale	422	420	423	+ 0 24
85	Avenir H. Média	90	90	90	....
895	Axa (ex Cie Midi)	897	886	897	....
140	Bafip	150	150	150	...
86	Bail-Equipem.	65	64 50	64	- 1 54
625	Bail Investiss.	626	625	628	....
320	Bancaire	339	344	348 50	+ 2 80
610	Bazar H.-V.	609	612	612	+ 0 49
1220	Berger (M)	1220	1245	1245	+ 2 05
400	Bertrand Faure	400	402	402	+ 0 50
910	Bic	928	920	939	+ 1 19
1070	B.I.P.	1070	1075	1075	+ 0 47
144	BIS	130	130	118 50	- 8 85
385	B N P (CI)	382	377	383	+ 0 26
490	Bollore Tech.	490	490	485	- 1 02
3120	Bongrain	3000	2985	2980	- 0 67
460	Bon-Marché	452	449 30	448	- 0 88
510	Bouygues	518	520	527	+ 1 74
88	BP France	89 10	89	88 10	- 1 12
955	B S N	953	955	953	....
1010	Canal Plus	1010	1029	1055	+ 4 46
164	Cap Gem.S.	162 80	163 50	169 50	+ 4 12
175	Carnaudmetalbox	182 20	180	181 70	- 0 27
2390	Carrefour	2425	2445	2440	+ 0 62
135	Casino	142 60	137 50	140 30	- 1 54
93	Casino ADP	96 50	93 50	96 50	....
480	Castorama D.L.	477 50	480	475 50	- 0 42
200	C.C.F.	199 70	200	200	+ 0 15
31	CCMC Ly	30	32	32	+ 6 67
360	C.D.M.E.	355	345	359	+ 1 13
135	C.E.G.I.D.	138 50	131	128	- 7 58
41	Centrest (Ny)	47 85	50	52 50	+ 9 72
280	C.E.P. Comm.	313 50	307	304	- 3 03
82	Cerus	82	82 40	82 40	+ 0 49
875	Cetelem	850	861	862	+ 1 41
189	CF Int.	189	....	....	....
230	CGI Info.	233	241 30	246 10	+ 5 62
950	C G I P	924	912	918	- 0 65
610	CGP	610	....	....	....
1240	Chargeurs S A	1220	1177	1203	- 1 39
255	Christian Dior	247	248	246	- 0 40
500	C I C A (M)	500	501	501	+ 0 20
290	Ciments franc.	265	270	270	+ 1 89
455	Clarins	465 10	470	465	- 0 02
345	Club Méditer.	355 50	365	354	- 0 42
730	Coles	765	751	742	- 3 01
215	Cpt. Entrep.	212	205 20	214 50	+ 1 18
1170	Compt Mod.	1228	1218	1240	+ 0 98
225	CPR (Paris Réa.)	226 20	227	226	- 0 09

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
915	Créd. Foncier	917	912	914	- 0 33
320	Crédit Lyo France	323 50	321 10	323 50	....
375	Cr Lyon.(CI)	382 50	385	385	+ 0 65
1090	Credit Nat.	1107	1090	1095	- 1 08
465	CSEE	450	430 20	449 50	- 0 11
3010	Damart	3150	3170	3060	- 2 88
395	Dassault Aviation	394 50	399	399	+ 1 14
186	Dassault Electr.	179	179 50	172 10	- 3 85
1450	De Dietrich	1398	1382	1390	- 0 57
485	Degremont	472	472	472	....
40	Dév.P.d.C.(Li)	39 90	40	39	- 2 26
62	Dév.R.Sud-Est	62	63 90	64	+ 3 23
280	D M C	270	270	270 60	+ 0 22
390	Docks France	405	400	398	- 1 73
81	Dynaction	79 50	79 50	78	- 1 89
1990	Eaux (Gle)	1916	1935	1914	- 0 10
750	E.B.F.	770	770	765	- 0 65
340	Ecco	358	338 20	353	- 1 40
325	Elf Aquitaine	323 70	325	323 50	- 0 06
1070	ElfSanofi(ExSanofi)	1074	1045	1046	- 2 61
235	Erap-Elf (Certif)	231	228	228	- 1 30
580	Eridania-Beghin	575	575	581	- 2 43
370	Essilor	380	380	382	+ 0 53
180	Essil.Int.(DP)	179	179 50	179 50	+ 0 28
750	Esso	750	750	755	+ 0 67
1160	Eurafrance	1229	1211	1226	- 0 33
440	Euro RSCG	450	449	448	- 0 44
65	Eurodisneyland	63 50	64 40	64 20	+ 1 10
840	Europe 1	852	845	849	- 0 35
28	Eurotunnel	29	29 50	29 50	+ 1 72
1450	Exor	1450	1450	1450	....
103	Financel	103 10	103	103 10	....
260	Fives Lille	266	255	261	- 1 88
770	Fougerolle	750	746	749	- 0 13
3280	Fromager. Bel	3252	3285	3285	+ 1 01
1900	Gal.Lafayette	1840	1840	1840	....
280	G.A.N.	275	276	272	- 1 09
365	Gascogne (B)	353	353 50	356	+ 0 85
1160	Gaz et Eaux	1249	1240	1245	- 0 32
600	Géophysique	599	598	582	- 2 84
620	Groupe André SA	645	635	625	- 3 10
405	Groupe Cité	402	399 50	400 10	- 0 47
300	GTM-Entrep.	303	303	301	- 0 66
1590	Guyenne-Gas.	1570	1585	1550	- 1 27
95 40	Hachette	95 40	86 50	82	- 14 0
420	Havas	414 90	414	418	+ 0 75
230	Idia	231	229 90	232	+ 0 43
290	Imétal	299 50	298	298	- 0 50
118	Immob. Phénix	117	117	117	....
130	Ingénico	134 10	135	134 90	+ 0 60
7140	Inst. Mérieux	6980	6990	6910	- 0 72
415	Interbail	413	410	408	- 1 21
370	Intertechnique	389	381	388 90	- 0 03
720	J. Lefebvre	725	710	713	- 1 66
480	Klepierre	495	490	490	- 1 01
525	Labinal	560	570	551	- 1 61
300	Lafarge	299 20	300 50	298	- 0 40

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
250	Lebon	250	250	250	..
3970	Legrand	3926	3850	3895	- 0 79
2150	Legrand (DP)	2180	2180	2076	- 4 77
121	Legris Industries	115 10	118	122	+ 5 99
700	Locindus	710	734	712	+ 0 28
3580	L V M.H.	3568	3589	3595	+ 0 76
485	Lyon.Eaux/Dumez	487	470 40	489 50	+ 0 54
37	Majorette Ly	37	...	...	...
270	Mar. Wendel	271	269 50	272	+ 0 37
194 70	Matra	194 70	176 40	180 20	- 7 45
72	Metaleurop	70 40	69 10	69 10	- 1 85
29	Métrologie In.	28 50	28	28 50	....
180	Michelin	182 80	184	186	+ 1 75
82	MMB	82	82	82 50	+ 0 61
83	Moulinex	83	83	81 70	- 1 57
770	Navig. Mixte	825	818	745	- 9 70
119	Nord-Est	127 50	129	125 20	- 1 80
198	Nordon (Ny)	195	195	200	+ 2 56
47	Olipar	43 40	43	42 70	- 1 61
925	Oréal	935	943	937	+ 0 21
325	Paribas	321 60	319	327 30	+ 1 80
194	Pechiney Int.	198 90	199	199	+ 0 05
230	Pechiney (CIP)	235	235 50	243	+ 3 40
380	Pernod Ricard	389	387 50	388 50	- 0 13
515	Peugeot	522	524	528	+ 1 15
310	Pinault	320	311	310	- 3 13
795	Plastic-Omn.	805	824	810	+ 0 62
195	Poliet Ex.Lamb.Fr.	198 50	198 50	190	- 4 28
800	Primagaz	791	790	799	+ 1 01
700	Printemps	675	672	676	+ 0 15
545	Promodes	569	565	565	- 0 70
290	Radiotechn.	283 80	285	284	+ 0 14
5900	Redoute (La)	6100	6000	6000	- 1 64
141	Rémy Cointreau	141 50	139	145	+ 2 47
490	R. Poulenc CIP	500	500	499	- 0 20
41	Rochette(La)	38 55	39 80	39 60	+ 2 72
400	Roussel Uclaf	398	399	399	+ 0 25
2800	R. Impé.Ly *	2730	2750	2755	+ 0 92
147	Sade (Ny)	149 90	148	149 90	...
2180	Sagem	2199	2199	2160	- 1 77
490	Saint Gobain	498	496	500	+ 0 40
1070	Saint Louis	1048	1061	1083	+ 3 34
1410	Salomon Ly	1450	1447	1430	- 1 38
275	Salvepar (Ny)	275	279	279	+ 1 45
1490	S A T	1499	1505	1505	+ 0 40
260	Saul. Cht.	267 80	268	269	+ 0 46
815	Saupiquet (Ns)	826	845	830	+ 0 48
520	Schneider	532	535	535	+ 0 56
10 50	SCOA	10 80	10 85	10 90	+ 0 93
315	Scor s.a.	315	312	312	- 0 95
345	S.E.B.	324	324	333 90	+ 3 06
415	Sefimeg	425	415	411	- 3 29
124	Selectibanque	125	125	124	- 0 80
135	Sextant A.	135	134 50	134	- 0 74
555	S F I M	551	551	561	....
151	S.G.E.	154 50	157 50	154	- 0 32
415	Simco	449	425 10	435	- 3 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Sk. Rossignol	725	729	730	+ 0 69
305	Sligos	302	306	306	+ 1 32
535	Société Géné	539	538	538	- 0 19
33	Sodecco(B)	34	34	34	..
77	Sodero(Ns)	78	77	77	- 1 28
1030	Sodexho	1074	1060	1060	- 1 30
75	Sogeral(Ny)	76 10	76 50	76 50	+ 0 53
435	Sogerap	385	367	365	- 5 19
1110	Som-Allib.	1081	1080	1087	+ 0 56
370	SOPHIA	372	366 10	372	
900	Sovac	906	900	890	- 1 77
265	SPEP	262	280	269 50	+ 2 86
290	Spie-Batignol	274 50	283	278	+ 1 28
580	Strafor Facom	570	569	560	- 1 75
240	Suez	239 50	241	239 20	- 0 13
1160	Synthelabo	1140	1150	1150	+ 0 88
120	Thomson CSF	129	126 60	126 60	- 1 88
230	Total	229	229	229 60	+ 0 26
141	- (certif.)	140 50	140	143	+ 1 78
199	Truffaut Fin.	176	165	170	- 3 41
415	U.A.P.	381 10	390	383 10	+ 0 52
178	U F B Locab.	178	180	180	+ 1 12
129	U G C DA (Robur)	142	144 40	142	..
430	U I C	424	424	415	- 2 12
470	U I F	480	465	460	- 4 17
735	U I S	732	733	733	+ 0 14
395	Unibail	413	409	412	- 0 24
670	Valéo	695	690	683	- 1 73
125	Vallourec	127 10	127	129 50	+ 2 30
225	Via Banque	221	225	222	+ 0 45
220	Worms et Cie	218	215 10	217	- 0 46
1190	Zodiac	1230	1210	1212	- 1 46
860	Elf Gabon	855	855	851	- 0 47
86	Amax	87	87 80	89 80	+ 3 22
150	Amer. Barrick	150	149	148	- 1 33
122	Amer Express	122	123 30	122 20	+ 0 16
260	A.T.T.	256	258	259	+ 1 17
89	Anglo Amer.C.	87 30	90	91	+ 4 24
163	Amgold	160	162	162	+ 1 25
192	Banco Santander	199 20	195 10	195 10	- 2 06
695	B.A.S.F.	698	684	708	+ 1 43
870	Bayer	835	840	851	+ 1 92
38	Blenheim Plc	39 50	38	38	- 3 80
24	Buffelsfont.	22 30	23 90	24	+ 7 62
142	Chase Manh.	147	144 90	143	- 2 72
1840	Daimler Benz	1800	1776	1776	- 1 33
58	De Beers	59 70	59 80	59 80	+ 0 17
2260	Deutsche Bank	2275	2288	2254	- 0 92
1180	Dresdner Bank	1191	1188	1183	- 0 67
32	Driefontein	33 10	32 30	33	- 0 30
255	Du Pont-Nem.	251 10	254 10	254 10	+ 1 19
220	Eastman Kodak	228 50	227	229	+ 1 10
8	East Rand	7 50	7 70	7 70	+ 2 67
25	Echo Bay	25	24 50	25	...
168	Electrolux	168	172 40	183	+ 8 93
132	Ericsson	141 50	141 70	144 50	+ 2 12
335	Exxon Corp.	332	327 20	329 50	- 0 75

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	222 70	218 90	218 90	- 1 71
24	Freegold	24 50	25	25 05	+ 2 24
10	Gencor	10 20	10 40	10 40	+ 1 96
435	Gén. Elect.	450	450 20	450	.
168	Gén. Motors	170 20	170 20	170	- 0 12
300	Gén. Belgique	298	297 60	298	..
34	Gd. Métropol.	35 40	35	36 40	+ 2 82
45	Guinness	44 95	43 70	43 75	- 2 67
18 50	Hanson PLC	19	18 90	19 15	+ 0 79
7 50	Harmony Gold	7 20	7 15	7 30	+ 1 39
330	Hewlett Packard	340	339	339	- 0 29
31	Hitachi	31	30 55	30 60	- 1 29
810	Hoechst	799	818	818	+ 2 38
57	Homestak	56	58 40	55	- 1 79
84	I.C.I	84 30	85	85	+ 0 83
345	I.B.M.	350 20	358	356 10	+ 1 68
385	I.T.T	380 40	381 40	378 60	- 0 47
161	Ito Yokado	163 20	165 90	165 90	+ 1 65
45	Matsushita	46 55	47 50	46 95	+ 0 86
260	Mc Donald's	265	265 60	268 50	+ 1 32
250	Merck	249	248	246 50	- 1 00
545	Minnesota M.	549	...	..	...
36	Mitsubishi	37	37 05	37 05	+ 0 14
340	Mobil corp.	335	....	.	.
335	Morgan J P	331 70	331	336 40	+ 1 42
3790	Nestlé	3750	3774	3820	+ 1 87
113	Norsk Hydro	111 10	111 20	112	+ 0 81
56	OFSIL	56 30	57 30	57 20	+ 3 44
1350	Pétrofina	1357	1351	1380	+ 1 69
435	Philip Morris	435 10	433 20	433	- 0 48
59	Philips	57 10	58	58 20	+ 1 93
60	Placer Dome	59 40	59 50	59	- 0 67
295	Procter Gamble	294	295 10	295	+ 0 34
150	Quilmès	149	150	150	+ 0 67
13 50	Randfontein	12 80	13 15	12 85	+ 0 39
270	Rhone Poul Rorer	265	271 10	270	+ 1 89
440	Royal Dutch	448 10	448	448	- 0 02
49	R T Z	48 35	48 85	48 50	+ 0 31
11 50	Saat.& Saatchi	11 95	11 75	11 90	- 0 42
18 50	St Helena	19 30	18 70	19 30	....
340	Schlumberger	337	333 10	332 40	- 1 36
45	Shell transp.	45	45 05	45 05	+ 0 11
1980	Siemens	1991	1991	2010	+ 0 95
166	Sony	168 50	167 20	166 10	- 1 42
74	Sumitomo Bank	74 20	75 30	75	+ 1 08
150	T.D.K.	148 70	151	151	+ 1 55
52	Telefonica	50 80	50 50	51 70	+ 1 77
27	Toshiba	26 40	26 45	26 45	+ 0 19
550	Unilever	551	550	550	- 0 18
230	Unit. Techn.	234 10	238 90	235 90	+ 0 77
143	Vaal Reefs	143 20	145 80	149 50	+ 4 40
980	Volkswagen	915	906	906	- 0 98
255	Volvo	252	254	260	+ 3 17
50	West. Deep.	50 20	50 25	51 40	+ 2 39
415	Xerox Corp	416 40	420	420	+ 0 86
110	Yamanouchi	109 50	111	111	+ 1 37
3 26	Zambia Cop	3 44	3 57	3 45	+ 0 29

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	3 65
10,80% 79/94	101 45	2 42
Emp.Etat 13,4% 83	104 22	12 44
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	105 10	7 25
OAT 10% 5/2000	110 20	4 98
OAT 9,9% 12/1997	107 05	9 41
OAT 9,8% 1/1996	104 30	8 03
PTT 11,2% 85	106 30	....
CFF 10,30% 86	105 50	7 85
CFF 10,25% nov 90	109 40	7 16
CNA 10 % 1979	102	6 88
CNB Bques 5000F	99	3 43
CNB Paribas 5000F	98 60	3 43
CNB Suez 5000F	98 50	3 43
CNI 1/82 5000F	98 16	3 43
CNT 9 % 88	100 30	5 14
CRH 10,90% déc.85	110 35	8 87
CHARB FCE 3% 100	153	....
CNCA	1040	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	631	....
Ly. Eaux cv 6,5%	790	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1576	1574
Arbel	450	440
Bains C.Monaco	883	884
B.Hypoth.Europ.	300	....
B.N.P. Intercont.	308 20	....
Bénédictine	2250	....
Bidermann Internat.	288	288
Blanzy Ouest	995	993
B T P	25	23
Cambodge	930	950
Carbone Lorraine	300 10	305
Case Poclain	1 01	....
C.B.C.	241	240
C.E.G.F (Frigor.)	720	720
Centenaire Blanzy	315	315
Ceragen	21 50	...
Champex Ny	21 90	21 90
CIC (CIP)	133 80	134 10
C.I.M.	826	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2506	2507
Comphos	585	605
Cie Industrielle	3350	....
Cpt Lyon Alemand	300	305
Concorde	510	500
Conte Mét.Prov.	13 20	13
Crédit Gén.Ind.	172	....
Cr Universel (Cie)	429	....
Darblay	650	....
Delmas Vieljeux	1915	....
Didot Bottin	580	580
Eaux Bassin Vichy	2995	....
Ecia	270	270
Ent.Mag. Paris	3800	3800
Eridania-Béghin CI	480	....
Fidei	376 20	375
Finalens	300	....
F.I.P.P.	70	....
F.N.A.C.	1680	1680
Foncière (Cie)	450	460
Fonciria	315 10	....
France I.A.R.D.	331	....
France SA (La)	1220	1201
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	330	327 40
Genefim	285	....
Gévelot	499	....
G.F.C.	349	340 10
Groupe Victoire	797	780
G.T.I (Transport)	247	235
Immobail	305	315
Immobanque	628	649
Im.Marseillaise	4031	4031
Invest.(Sté Cle.)	3140	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	930	911
Locafinancière	512	...
Louis Vuitton	521	521
Louvre	2000	2020
Lucia	247	245
Machines Bull	21 10	21 10
Mag.Uniprix	169	160
Magnant	840	....
Métal Déployé	350	350
Mors	41	41
Navigation (Nle)	170	145 60
Optorg	281	280
Oréal (CI)	531	544
Origny-Desvroise	430	460 10
Palais Nouveauté	1210	....
Paluel Marmont	490	490
Parfinance	150	152
Paris France	238	....
Paris Orléans	175 10	176 10
Parthena Invest	307	305
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	823	....
Porcher	290	290

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	389	....
Publicis	522	505
Rochefortaise	117 50	113
Rosario	131	125 10
Rougier	190	180 50
S.A.C.E.R.	517	720
S.A.F.A.A.	175	....
S.A.F.I.C Alcan	168	168
Saga	355	355
Saint Dominique (F.I.)	118 50	118 50
Salins du Midi	534	....
Savoisienne M.	143	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	513	510
S.Eaut.Part. (M)	152	....
Silic	550	550
Siovim	77	77 80
S.I.P.H.	105	...
S.M.C.I.	88	....
Sofal	475	....
Soffo	180	....
Sofical	1019	990
Sofitam (ex Sitam)	62 60	65
Sofragi	2110	....
Soudure Autogène	596	600
Sovabail	250	....
Stami	600	599
Taittinger	1999	1965
Testut-Aequitas	221	....
Tour Eiffel	209	209
Ufiner	1020	....
Vicat	437	....
Viniprix	1500	...
Virax	102 50	102 50
Maroc Sté Brasserie	300	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	510	495
Akzo Nv Sico	385	385
Alcan Aluminium	78	....
American Brands	212	215
Arbed	440	....
Asturienne Mines	80 10	....
Banco Popular Espa.	495 10	498
B.Reglements Int.	19500	19100
Can Pacifique	58 10	60 20
Chrysler Corp.	153	153 20
C I R	3 97	....
Commerzbank	820	811
Dow Chemical	290	283
Fiat	15 50	....
GBL (Brux Lamb.)	440	440
Gevaert	827	..
Glaxo Holdings Ltd.	68 30	67
Goodyear Tire	374	371 20
Grace and Co (WR)	166	174 30
Honeywell Inc. Inc.	356	339
Johannesburg	45	46 50
Koninklijke Pakhoed	70 40	
Kubota	23 30	24 45
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	68	65 20
Olivetti priv.	4	....
Pfizer Inc	430	426 50
Ricoh	23	....
Robeco	284 80	286 20
Rodamco NV	136 30	136 60
Rolinco	281 50	283 20
Saipem	4	....
Sema Group	25 50	....
SKF Aktiebolaget	57	...
Tenneco Inc.	175	...
Toray Ind.	25 20	...
West Rand Cons.	4	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	...
Calciphos	83 50	70
C G H Cogenhor	7 25	....
Coparex	587	588
Drouot Assurances	...	...
Electro-Banque	..	....
Europ. Accum.	77 50	...
Europ Soules Ind.	11	11
Gachot S.A.	37 50	37 50
Guy Degrenne	355	...
Lecteurs du Monde	176	178
Nicolas	1410	...
Particip. Perrier	262	250
Quadral	40	...
Rorento N.V	239 90	239 50
St-Gobain-Emballage	1612	....
Schlumberger Ind.	540	490
S.E.P.R.	1440	...
S.M.T. Goupil	1	.
S.P.R. act. B.	228 10	...
Waterman	1100	..

SICAV (sélection) 24/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actifon	193 97	188 78
Amén-gan	7808 83	7508 49
Amplitude	609 01	591 27
Associc	1152 45	1152 45
Atout Futur	397 37	387 68
Aurecic	1031 52	1001 48
Avenir Alizes	1727 92	1694 04
Axa Capital	178 08	172 89
Axa Court Terme	8328 67	8328 67
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	898 54	872 37
Axa.Ep.Fr.Ex Ageperg	759 46	737 34
Axa Europe	124 36	120 74
Axa Investissements	107 17	104 05
Axa NPI	114 34	111 01
Axa Ob.Fr.Extrans	147 09	142 81
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	135 45	131 50
Axa Pres.Ex.Agepre	120 58	117 07
Axa Sél.Ex.Dr Sele	146 12	141 86
Axa Valeurs PER	116 30	112 91
Cadence 1	1062 41	1041 58
Cadence 2	1051 10	1030 49
Cadence 3	1062 23	1041 40
Capimonétaire	6580 24	6573 67
Capoblig	6754 87	6622 42
Capitacic	1384 63	1364 17
Coexis	1379 37	1345 73
Comptavalor	3676 45	3670 94
Converimmo	325 37	318 99
Credinter	427 64	415 18
Credit Mutuel Capital	1343 01	1316 68 •
Cred.Mut.Ep Cour.T	700 38	700 38 •
Cred.Mut.Ep Indus	90 64	88 21
Cred.Mut.Ep J	72785 10	72785 10
Cred.Mut.Ep.long.T.	191 55	186 42
Créd.Mut.Ep.Monde	1108 57	1078 90
Cred Mut Ep.Quatre	1113	1083 21 •
Dièze	1319 68	1287 49
Drouot France	808 82	785 26
Drouot Sécurité	228 05	221 41
Ecocic	1057 96	1027 15
Ecupar	125 71	122 05
Ecureuil Capitalisation	2692 94	2666 28
Ecureuil Géovaleurs	2313 44	2246 06
Ecureuil Invest.	144 18	139 98
Ecureuil Monepremiere	70332 18	70332 18
Ecureuil Monétaire	41224 16	41224 15
Ecureuil Trésorerie	2541 53	2541 53
Ecureuil Trimestr.	2033 91	2013 77 •
Elancel	104 24	101 20 •
Energia	255 89	244 29
Eparcic	3774 22	3774 22
Eparcourt-Sicav	4522 03	4510 75 •
Epargne Associat.	26525 39	26223 37 •
Epargne Capital	11308 42	11196 46
Epargne Croissance	1661 63	1617 16
Epargne Obligat.	204 53	199 06
Epargne Premiere	15058 78	14946 68 •
Epargne-Unie	1261 65	1230 88
Epargne Valeur	427 27	415 83
Eufi Cash capi.	8315 19	8315 19 •
Eufinvest capi	589 53	572 36 •
Eurco Solidarité	1074 03	1063 40
Eurocic Leaders	971 88	943 57
Eurodyn	1092 71	1066 06
Euro Gan	5884 07	5638 53
Europe Nouvelle	490 21	467 98
Fonsicav	15116 16	15116 16
France-gan	9277 92	8921 08
France Garantie	273 29	272 74 •
France Obligations	494 42	489 52
Francic	425 47	413 08
Francic Pierre	93 57	90 84
Francic-Regions	1063 95	1032 98

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	36 83	36 83
Fructi-Capi	44 43	43 77
Fructidor	238 31	234 79
Fructifrance action C	850 70	829 95
Fructifrance action D	831 52	811 24
GAN Rendement	5243 92	5166 42
Gestilion	15541	15463 68
Gest.Associations	170 22	166 47 •
Horizon	1198 38	1161 53
HLM Monétaire	14598 61	14598 61
Indicia	942 84	924 22 •
Indust Fca.Court.T.	1541 72	1541 72 •
Interepar	107668 00	104532 04
Interoblig	14645 64	14358 47
Intersélection Fce	494 85	485 15
Japacic	140 01	135 93
Jeunepargne	295 05	290 69
Latitude	2355 86	2352 33
Leumi C.T.	13125 16	13125 16
Leumi L.T.	6805 90	6607 67
Lion Association	11778 58	11778 58
Lion Institution	31103 08	31025 52
Lionplus	1031 16	1010 94
Lion Trésor	2224 62	2202 59
Lion 20 000	27425 67	27425 67
Livret Bourse Inv	530 22	514 78
Livret Portefeuil.	685 62	665 65
Méditerranée	159 63	154 88
Mensuel CIC	10231 83	10130 52
Monedan	71393 43	71393 43
Mone.J	37957 57	37957 57 •
Monévalor	85938 03	85938 03
Mutualité dépôts	14161 17	14132 90
Natio Court Terme	297705 00	297705
Natio-Epargne	18571 80	18387 92
Natio-Ep Ret.	120 06	116 85
Natio Eparg Trésor	8178 57	8162 25
Natio-Fran.index	914 81	890 33
Natio-Imm.	1064 06	1035 58
Natio-Inter	1496 48	1456 43
Natio-Monétaire	26439 84	26439 84
Natio-Opportunités	968 62	942 70
Natio-Patrimoine	1327 69	1292 16
Natio-Perspectives	978 84	952 64
Natio-Placements	67152 23	67152 23
Natio-Revenus	1038 07	1027 79
Natio Sécurité	11607 12	11607 12
Natio-Valeurs	815 76	793 93
Nippon-Gan	4695 44	4514 85
Nord Sud Dévelop.	1639 56	1636 29
Obli-Associations	161 58	159 98 •
Oblicic-Mondial	2700 10	2660 20
Oblicic-Régions	1068 28	1052 49
Oblifutur	2983 10	2910 34
Oblig. ttes caté.	182 73	180 03
Oblilion	1426 08	1411 96
Oblisécurité Sicav	13533 32	13533 32
Oraction	990 73	966 57
Orvalor	7134 79	6994 89
Paribas Capitalisation	1584 36	1560 95 •
Paribas Opportunités	122 63	117 63 •
Paribas Patrimoine	568 80	545 61 •
Patrimoine Retraite	233 91	229 32
Pervalor	600 08	588 31
Placement A.	1392 57	1365 26
Placement J	7570 07	7554 96
Placement M.	70276 78	70136 51
Placement Nord	888 38	870 96
Plénitude	131 66	127 83
Poste Croissance	22824 82	22802 02
Poste Gestion	68968 11	68968 11
Première Oblig.	11102 07	11090 98
Prévoy. Ecureuil	116 33	115 18

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	30803 42	30803 42
Proficus	974	950 24
Quartz	130 76	127 57
Réalvalor	688 55	675 05
Rentacic	161 60	159 21
Revenus Trimestr.	5318 77	5268 11
Revenu-Vert	1159 32	1131 04
St Honoré Vie & Santé	960 80	917 23
St Honoré Bons du Tr	11743 93	11685 50
St Honoré Global	222 63	212 53
St Honoré Invest.	747 08	713 20
St Honoré Pacifique	588 91	562 21
St Honoré PME	473 09	451 64
St Honoré Real.	15687 48	15624 98
Sécuricic	1820 25	1820 25
Sécuri-Gan	13452 39	13188 62
Sécuritaux	1455 35	1455 35
Sicasdien	716 06	705 48
Sicav Associations	1928 95	1928 95
SFI-CNP Assur	843 18	824 45
S.G. Fr oppor. C et D	1064 95	1044 07
Sicav 5 000	416 87	405 71
S.I. Est	1311 95	1273 74
Sinafrance	645 57	628 29
Slivam	384 32	374 03
Slivarente	216 85	212 60
Slivinter	424 29	412 93
S.N.I	1047 89	1017 37
Sogenfrance C et D	1060 93	1040 13
Sogépargne	306 53	300 52
Sogevar	928 77	910 56
Soginter	1243 16	1218 78
Soleil Investissements	578 07	555 84
Solstice	2243 30	2237 71
State Street Act. Eur.	8683 98	8390 32 •
State Street Act. Frce	9583 97	9304 83
St. Str. Act.Japon	10174 77	9830 70
State Street Emer. Mkts	11266 15	10724 51 •
St Street OAT Plus	10803 22	10591 39
Stratégie Actions	807 90	776 83
Stratégie Rendement	1482 90	1436 22
Technocic	979 78	951 22
Techno-Gan	5613 70	5397 79
Thesora	692 14	685 29
Trésor Plus	1356 37	1342 94
Trésor Trimestriel	1037 49	1027 22
Trésoricic	136231 43	136231 43
Trilion	5248 14	5178 82
UAP Investissements	413 81	398 85
UAP Actions France	543 93	524 27
UAP Act. Select.	587 29	566 08
UAP Aedificandi	520 28	501 47
UAP Alteh.	209 63	202 05
UAP Alto Sicav	165 21	159 24
UAP Moyen Terme	146 86	141 55
UAP Premiere Cat.	11345 19	10935 12
Uni-Associations	128 06	128 06 •
Uni-Foncier	1156 86	1128 64
Unifrance	541 77	528 56
Uni-Régions	1207 42	1177 97
Univer	246 05	246 05 •
Univers Actions	1202 12	1172 80
Univers Obligations	1817 50	1773 17
Valorg	2141 63	2139 49
Valréal	55799 94	55772 05 •

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 25/11	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 444	....	5 2	5 7
Ecu	6 657	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 830	....	328	348
Belgique (100 F)	16 505	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	302 080	....	290	310
Italie (1000 lires)	3 916	....	3 5	4 2
Danemark (100 krd)	87 270	....	82	90
Gde-Bretagne (1 L)	8 256	....	7 8	8 6
Grèce (100 drachmes)	2 807	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	376 880	....	365	385
Suède (100 krs)	80 820	....	73	85
Norvège (100 k)	83 070	....	78	86
Autriche (100 sch)	48 297	....	46 4	49 4
Espagne (100 pes)	4 896	....	4 4	4 9
Portugal (100 esc)	3 805	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 209	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 382	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/11
Or fin (kilo en barre)	58400	58000
Or fin (en lingot)	58950	58150
Napoléon (20f)	332	331
Pièce Fr (10 f)	390	.....
Pièce Suisse (20 f)	335	333
Pièce Latine (20 f)	332	328
Souverain	431	426
Pièce 20 dollars	2155	2205
Pièce 10 dollars	1032 50	1097 50
Pièce 5 dollars	665	.....
Pièce 50 pesos	2170	2165
Pièce 10 florins	352	336

ÉDITIONS

Filialisations aux Presses de la Cité

Changement de cap aux Presses de la Cité. M. Christian Brégou, président du groupe de la Cité, dont les Presses sont une filiale, a annoncé, le 23 novembre, que celles-ci seraient scindées, à partir du début de l'année prochaine, en quatre maisons d'édition distinctes : Plon (qui absorbe Perrin), Julliard, la maison d'édition Presses de la Cité (et son appendice de livres pratiques, Solar) et l'ensemble des collections de poche (Presses Pocket, 10/18, Fleuve noir) deviendront quatre sociétés anonymes qui disposeront donc de leur budget et de leurs locaux propres.

Cet éclatement fait suite à une politique de centralisation et de concentration menée depuis des années par les responsables des Presses de la Cité et qui avait conduit ses différents départements à se rassembler en un seul lieu – l'immeuble imposant de la place d'Italie – et sous une même direction littéraire, celle de M. Christian Bourgois. Cette nouvelle organisation correspond à la prise de conscience d'une nécessité, celle de donner davantage d'autonomie, de souplesse et donc de responsabilité aux différents éditeurs. Elle pose aussi de nombreux problèmes que les responsables du groupe de la Cité devront résoudre dans les semaines qui viennent : l'avenir des réseaux de distribution du groupe de la Cité, l'équilibre financier des différentes maisons d'édition qui, jusqu'alors, bénéficiaient globalement de la manne représentée par France Loisirs (filiale à 50 % des Presses de la Cité), le rôle qui sera désormais dévolu à M. Bertrand Eveno, PDG des Presses, et le choix, toujours différé, d'un « patron » pour Julliard, d'autant plus nécessaire que cette maison d'édition qui s'installe rue Bonaparte aura désormais un fonctionnement autonome.

P.L.

M. Michel Lafon reprend Ramsay

Le tribunal de commerce de Paris a autorisé l'éditeur Michel Lafon à racheter les éditions Ramsay, mises en liquidation judiciaire le 13 octobre. M. Lafon, a été monteur à l'ORTF avant de créer, entre 1972 et 1978, les magazines *Podium*, *le Journal de Stéphanie* et *Journal en direct* et, en 1981, la maison d'édition qui porte son nom. Spécialisé dans la publication de documents liés à l'actualité.

C'est la quatrième fois depuis leur fondation par M. Jean-Pierre Ramsay, en 1976, que les éditions Ramsay changent de propriétaire. Gaumont, qui avait racheté la maison en 1981, l'a, sous la menace des procès engagés par les héritiers de Margaret Mitchell à propos de *la Bicyclette bleue*, cédée – en fait, donnée – à l'auteur du roman en litige, Mme Régine Deforges, en 1989. Malgré l'important succès de son roman *Noir tango*, celle-ci n'est pas parvenue à assurer l'équilibre financier de l'entreprise. M. Michel Lafon a annoncé son intention de concentrer l'activité éditoriale de Ramsay autour des livres de cinéma.

P.L.

LETTRES

Le prix Interallié à Dominique Bona

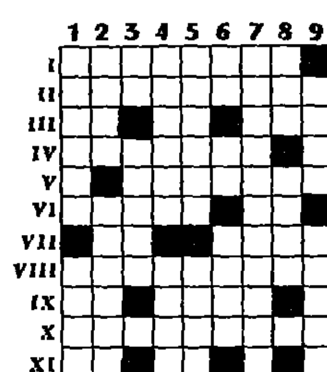
Le prix Interallié a été attribué mardi 24 novembre à Dominique Bona pour son roman *Malika* (Mercure de France), au sixième tour de scrutin, par six voix contre quatre à Frédéric Vitoux pour *Charles et Camille* (Seuil). Dominique Bona, qui a déjà publié plusieurs livres, dont deux romans et une biographie très documentée de Romain Gary, collabore au *Figaro*.

Qui est vraiment la jeune et belle Marocaine engagée par les Paul-Martin pour s'occuper des enfants pendant l'été à Saint-Tropez ? C'est le parcours de cette jeune fille farouche que s'efforce de retracer Dominique Bona dans son roman. Malika, qui a fui une société lui promettant un mariage forcé et une vie sans liberté, restera toujours, comme l'écrivait Pierre Kyria dans son compte-rendu, *« une fugitive, intrépide, déroutante, inclassable »* (« Le Monde des livres » du 16 octobre).

Le mérite du livre de Dominique Bona est de tenter de faire comprendre Malika, celle qui renvoie à cette société futile, oisive, mondaine, de bourgeois en vacances, *« l'écho d'un malaise commun »*. Mais peut-être a-t-elle trop voulu expliquer, ce qui donne à son texte, parfois, un tour un peu bavard.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5919



HORIZONTALEMENT

I. Qui refuse de se découvrir devant les dames. – II. Appareil très utile pour distribuer l'essence. – III. Dieu. Lettres pour réparer un oubli. Accompagnement de cor. – IV. Emplacement pour des opérations. – V. Une pédale. – VI. Crier comme dans un bois. Note. – VII. Bande d'étoffe. Rivière. – VIII. Se mettre à travailler. – IX. Premier sur le turf. Fournit une teinture. – X. Une femme qui cache quelque chose. – XI. Instrument du hasard. Article.

VERTICALEMENT

1. Perdre un peu de vie. Peut faire éclater la mine. – 2. Etat d'Amérique. Soignée comme une bouche. – 3. Note. Canal. – 4. Sorte de boulette. Produit des colonies. – 5. Un beau brun. Donnait des bises. – 6. Difficulté. Honoré en Egypte. Peut être produite par un choc. – 7. N'est pas un homme de ressources. – 8. Sévère. Placée. – 9. Peut aussi manquer quand il n'y a pas de raison. Etre dans l'ignorance de ce qu'on va « gagner ».

Solution du problème n° 5918

Horizontalement

I. Pantalon. – II. Emouchoir. – III. Rétama. Ce. – IV. Estoc. – V. Isba. Sati. – VI. Lait. Al. – VII. Bloc. Os. – VIII. Fainéants. – IX. Tétine. – X. Ile. Elu. – XI. Tassé. Set.

Verticalement

1. Persil. Frit. – 2. Ame. Saba. La. – 3. Notabilités. – 4. Tua. Atone. – 5. Acmé. Cette. – 6. Lhassa. Aï. – 7. Oô. Talonnés. – 8. Nicot. Stèle. – 9. Récit. Ut.

GUY BROUTY

MOTOCYCLISME

Yamaha Zest, le scooter nippo-européen

La vogue du scooter se confirmant d'année en année, les constructeurs multiplient les modèles destinés à une clientèle pas forcément jeune mais nécessairement urbaine. Concurrencé par Peugeot, qui vient de lancer son SVJ de moins de 50 cm³, et par les marques italiennes et les autres firmes japonaises, Yamaha présente le Zest, un modèle accessible sans permis puisque sa cylindrée n'excède pas 49 cm³.

Produit dans l'usine MBK de Saint-Quentin et diffusé en parallèle par la filiale française de Yamaha sous l'appellation d'Evolis, le Zest vise spécifiquement le marché du Vieux Continent. D'ailleurs, précise le constructeur, la position de conduite de l'utilisateur a été conçue afin de tenir compte *« de la morphologie d'utilisateurs européens »*. Dessiné avec un souci évident d'aérodynamisme par une équipe nippo-européenne, ce scooter avenant offre une ligne originale, avec son phare en demi-lune et le centre de gravité très bas qu'autorise la position horizontale du moteur, face à la route. Un petit disque de 155 millimètres de diamètre monté sur la roue avant permet de très bien doser la décélération, un atout appréciable pour ce genre de machine où le frein moteur est tout juste symbolique.

Au démarrage, le Zest surprend par sa vivacité, qui permet de s'extraire de la circulation assez rapidement... mais provisoirement. Sa vélocité limitée incite en effet à se positionner sagement sur la file de droite et à n'envisager un dépassement qu'après en avoir dûment évalué la faisabilité. Satisfaisant du point de vue de la stabilité, le Zest exige néanmoins à grande vitesse – c'est-à-dire 60 kilomètres-heure au compteur ! – que le guidon soit fermement empoigné, et, comme tous les deux-roues de cette catégorie, ne tolère que modérément les fantaisies.

Côté confort, la selle est généreuse mais ne peut faire oublier la rudesse de l'amortisseur monobras dont la vaillance ne peut pas grand-chose contre les trépidations des pavés. On se consolera en constatant que le Zest passe partout, que son rayon de braquage est excellent, et que le niveau sonore du moteur deux-temps est des plus réduits. Quant à l'équipement, il n'y manque rien : montre digitale pour ne pas rater ses rendez-vous, démarreur électrique et kick en cas de défaillance, jauge à essence et coffre sous la selle pouvant accueillir un casque.

Enfin, le système de verrouillage du guidon et le dispositif d'accrochage latéral pour l'antivol sont très pratiques. Mais ils ne sauraient pour autant constituer une garantie absolue contre les voleurs. Cela, hélas, n'a rien de surprenant... surtout pour les utilisateurs de scooters.

J.-M. N.

► **Yamaha Zest. Prix clés en main : 12 950 francs.**

CARNET DU Monde

Naissances

– Maja, Nicolas et Thomas
de BOUILLANE de LACOSTE
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille et petite sœur,

Eva,

à Paris, le 20 novembre 1992.

Gaëlle et Jessica
sont heureuses d'annoncer la naissance de leur sœur,

Mégane,

à Pontoise, le 20 novembre 1992.

Geneviève et Thierry NIRPOT,
4, Plants Mauves,
95000 Cergy.

Adoptions

– Nane L'HOSTIS
a la joie d'annoncer l'arrivée à Paris de son fils

Thiago,

né le 30 août 1992, à Bonito (Brésil).

2, passage Saint-Sébastien,
75011 Paris.

Décès

– Mme Maurice Bincaz,
M. et Mme Dore
et leur fille,
M. et Mme Lion,
leurs enfants et leur petit-fils,
Le général Cardot et Mme,
et leurs fils,
Mme Berger,
ses enfants et ses petits-enfants,
M. et Mme Gay,
ses fidèles amis,
ont la douleur de faire part du décès, le 19 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-deuxième année, de

M. Maurice BINCAZ,
ingénieur des Arts et Manufactures,
ingénieur général honoraire de la SNCF.

La cérémonie religieuse et l'incinération ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

SA Crématorium,
Chemin des Vignes,
74330 La Balme-de-Sillingy.

– Roseline et Maxime du Crest,
Dominique et Zoran Smolović,
Olivier et Virginie du Crest,
Vincent du Crest,
Aline du Crest,
Clément, Ksenia, Aliette et Toma,
ont la douleur de faire part du décès de

Jeanne de GRELING,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 23 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 27 novembre, à 14 heures, en l'église de Saint-Etienne-du-Grès *(Bouches-du-Rhône).*

– Caudry.

« Le soir venu, Jésus dit : « Passons sur l'autre rive. »

Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui

Mme André AVIO,
née Louise Dufour,

décédée le 23 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 26 novembre, en la basilique *Sainte-Maxellende de Caudry*, à 15 h 30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Réunion en la chapelle de la basilique à 15 heures.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

De la part de
M. André Avio,
son époux,
M. et Mme Franz de Jaegere-Avio,
M. et Mme Daniel Avio-Langlet,
M. (†) et Mme Bernard Vandaele-Avio,
M. et Mme Alain Avio-Carpentier,
ses enfants,
André-Benoît, Antoine et Sarah, Arnaud, Isabelle et François, François, Agnès, Catherine, Stéphanie, Bertrand,
ses petits-enfants,
Alice,
son arrière-petite-fille,
Mme veuve Désiré Bourgeois-Dufour,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Touratier-Knecht
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jacqueline Avio
ses enfants et petits-enfants,
M. Bernard Avio,
ses enfants et petits-enfants,
ses sœur, belles-sœurs, neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,
Mlle Julinne Manesse,
sa cousine,
Les familles Dufour, Ribeaucourt, Manesse, Richez, Roy, Gosselin,
Ses parents
Et amis,
Les docteurs Boury et Moity,
Mme Santerre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

87, rue de Saint-Quentin,
59540 Caudry.
Pompes funèbres municipales,
67, rue Aristide-Briand,
59540 Caudry.

– *Le personnel des*
Etablissements André Avio SA,

a la tristesse de faire part du décès de

Mme André AVIO,
née Louise Dufour,

et vous prie d'assister à la cérémonie *religieuse qui aura lieu le jeudi* 26 novembre, en la basilique Sainte-Maxellende de Caudry, à 15 h 30.

71, rue de la Paix,
59540 Caudry.

– Le Seigneur a rappelé à Lui

M. Georges BOBIN,
notaire honoraire,
maire honoraire de Verruyes,
conseiller général honoraire
des Deux-Sèvres,
ancien conseiller régional
de Poitou-Charente,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite.

La messe de sépulture a été célébrée le 25 novembre 1992.

La famille remercie toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

De la part de
Mme Anne-Marie Bobin,
son épouse,
Colette Le Joncour,
Jeanine et Claude Mineraud,
Brigitte et Francis Brisset,
Jacques et Maïté Bobin,
Christine Authier-Lefebvre et Pierre Lefebvre,
ses enfants,
Gwénaël et Patricia Le Joncour,
Anne et Mike Cappel,
Solen et Michel Prigent,
Inda Yansané,
Laurent et Damien Brisset,
Elise Pottier,
Angela et Christelle Bobin,
ses petits-enfants,
Charlotte et Ugo,
ses arrière-petits-enfants,
Et les familles Bobin, Couturier, de Sainte-Hermine, Fagart, Guillon.

– Le proviseur du lycée *Lapérouse* d'Albi,
L'amicale des personnels,
L'association des anciens élèves,
font part du décès de

M. Robert DELAHAYE,
proviseur honoraire,
ancien principal du collège de Munster
et du collège Château-de-l'Hers,
à Toulouse,
ancien proviseur du lycée de Gaillac,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques.

Les obsèques ont eu lieu à Albi, le 6 novembre 1992.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Henri PLUVINAGE,
née Suzanne Froula,

le 20 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Ses obsèques ont été célébrées le 25 novembre 1992, à Trocy-en-Multien (Seine-et-Marne).

– *Mme Michel Fourquet,*
son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants, son arrière-petite-fille,
Son frère et sa belle-sœur,
Et toute sa famille,
ont *la tristesse de faire part* du décès, le 20 novembre 1992, du

Général Michel FOURQUET,
grand croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération.

La cérémonie religieuse, suivant sa volonté, a eu lieu dans l'intimité en *la* chapelle de l'Ecole militaire.

– Mme Danielle de Lavilléon,
son épouse,
Artus de Lavilléon,
son fils,
Anne-Marie et Raymond de Lavilléon-Verdier,
sa sœur, son beau-frère,
Alain de Lavilléon,
son frère,
Ses beaux-frères, belles-sœurs,
Ses neveux et nièces, petits-neveux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Patrick de LAVILLÉON,

survenu à Beauvais, dans sa cinquante-huitième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 27 novembre 1992, à 10 h 30, en l'église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, 15, rue Saint-Claude, Paris-3e, où l'on se réunira, suivies de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Condoléances sur registre.

64, rue du Faubourg-Saint-Jacques,
60000 Beauvais.
Tél. : 44-05-17-50.

– **Xavier LE BOLZER**

nous a quittés le 23 novembre 1992, à l'âge de trente-sept ans.

Ceux qui l'ont aimé se réuniront au crématorium du Père-Lachaise, le jeudi 26 novembre, à 12h 15.

Des dons peuvent être adressés à l'Association des soins palliatifs, 66, rue Boissière, 75116 Paris.

Mme Marcelle Sebbane,
66, rue de Sèvres,
92100 Boulogne.

– M. Pierre Ozenne,
colonel (e.r.),
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de son fils,

Michel OZENNE,

survenu le 22 novembre 1992, à l'âge de quarante-six ans.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, avenue du Père-Lachaise, Paris-20e, le vendredi 27 novembre, à 10 h 45, où l'on se réunira.

152, rue de la Marjolaine,
95100 Argenteuil.
Tél. : 39-82-20-53.

– L'Amicale des personnels du lycée Louis-le-Grand
a la douleur de faire part du décès de

J.-E. SANTUCCI,

le 15 novembre 1992.

La cérémonie religieuse a lieu en l'église Saint-Etienne-du-Mont, ce mercredi 25 novembre, à 15 h 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bastia.

J.-E. Santucci a été au service du lycée Louis-le-Grand pendant trente-quatre ans.

Sa présence et son rayonnement resteront inoubliables pour ceux qui l'ont approché.

– Istanbul. Paris.

Mme Marie-Christine Servais,
Leur fils Arthur,
Leur famille,
Et leurs amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Laurent SERVAIS,

survenu à Istanbul, le 21 novembre 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le *vendredi 27 novembre, à 14 heures*, en l'église du village de Sainte-Marguerite (Saint-Dié-des-Vosges)

Rue du 11-Novembre,
Coinches,
88100 Saint-Dié-des-Vosges.

– Le prince Ali Kadjar
a la tristesse de faire part du décès, *dans sa quatre-vingt-unième année*, de sa mère,

HOMAY-DOKHT KYAN
Shayesteh Khanom,
veuve de
Soltan Abdol-Madjid Mirza KADJAR,
prince impérial de Perse.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité *familiale.*

126, boulevard Bineau,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Le cardinal Lustiger,
archevêque de Paris,
Et son conseil,
Le chapitre de la basilique métropolitaine Notre-Dame de Paris,
M. et Mme Antonin Malachane,
M. et Mme Robert Girard,
M. et Mme André Talagrand,
ses frère et sœurs,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

M. le chanoine
Georges TALAGRAND,
secrétaire du service
de la rémunération
et de la protection sociale du clergé,
président *national*
de la Mutuelle Saint-Martin,

décédé à Paris, le 22 *novembre* 1992, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, en la cathédrale Notre-Dame de *Paris*, le vendredi 27 novembre, à 14 h 30.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes, les remplacer par des messes.

L'inhumation aura lieu au cimetière Séjalan de Mende (Lozère).

– *Saint-Gaudens, Toulouse, Paris.*

Sa famille,
Et ses *amis*,
ont la tristesse de faire part du décès de

Célestin TOVO,
ingénieur du génie civil,

le 16 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

L'inhumation a eu lieu à Valentine (Haute-Garonne).

Remerciements

– Jean-Marie Bressand,
Ses fils Virgile, René, Eloi, Antoine,
Et ses belles-filles,
Les familles Bressand et Clerc,
remercient tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès, à l'âge de soixante-quatre ans, de

Micheline BRESSAND,
née Clerc.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 21 novembre 1992, à Besançon, en l'église du Sacré-Cœur, et l'inhumation *au cimetière des Chaprais, dans la plus* stricte intimité.

*Une messe à sa mémoire sera célé*brée en l'église du Sacré-Cœur de Besançon, le samedi 5 décembre, à *11 heures.*

9 a, rue Beauregard,
25000 Besançon.
Fax 81-50-68-74.

– *Janine Guibert*
Et sa famille,
vous remercient des marques d'estime à l'égard de

Etienne GUIBERT,

*que vous avez bien voulu leur expri*mer, et vous prient de leur faire l'amitié d'assister à la messe qui sera concélébrée le samedi 5 décembre 1992, à 11 heures, en la collégiale Saint-Loup de Brienon-sur-Armançon.

Anniversaires

– En souvenir de la mort de

Jacques BOUISSOU,
journaliste.

20 novembre 1982.

– Un an après le décès de

Jean-François BROUTÉ,

tous ses amis, fidèles à son souvenir, pensent à lui et à tous les siens.

– Il y a cinquante ans,

Herszek « Gricha » TAN

était assassiné à Auschwitz.

Engagé volontaire dans l'armée française, *il fut livré aux nazis* par le gouvernement de Vichy.

Un des mille déportés juifs du convoi numéro 2 parti de Compiègne, le 5 juin 1942. Quarante et un sont revenus.

Liliane Tan-Milewski,
sa fille,
Etka Broner,
sa femme,
Jacques Milewski,
son gendre,
Séverine Judith Milewski,
sa petite-fille.

Nous n'oublions pas.

Nous ne pardonnons pas.

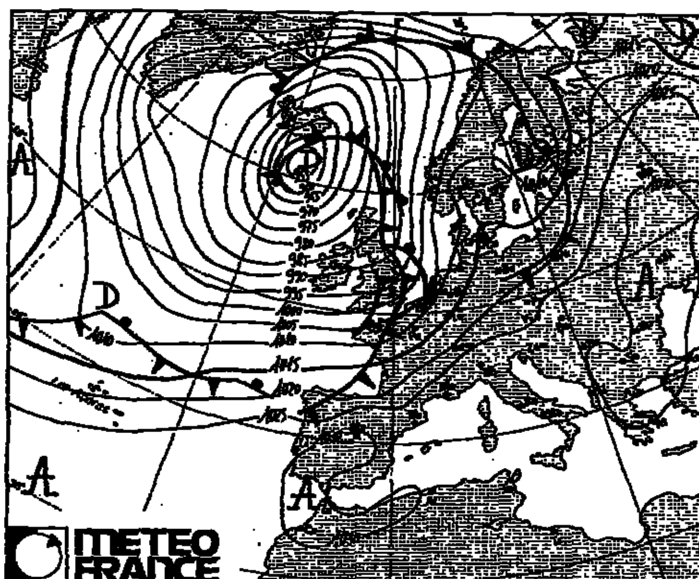
Soutenances de thèses

– **Samedi 28 novembre 1992, à 14 h 30, à l'université Paris-IV, amphithéâtre Milne-Edwards, escalier B, 3e étage, Nicole Chenik-Blanchard soutiendra sa thèse de doctorat ; « L'enseignement assisté par ordinateur et son application à l'enseignement de l'anglais de spécialité », sous la direction de M. le professeur M.-P. Gautier.**

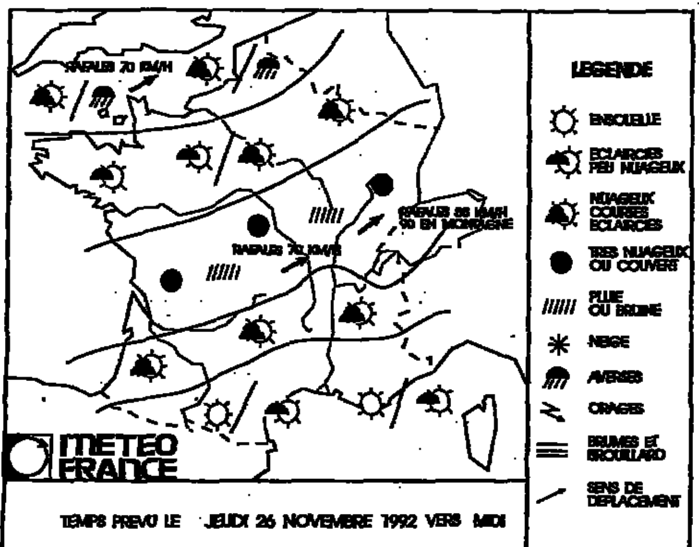
Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 26 NOVEMBRE 1992

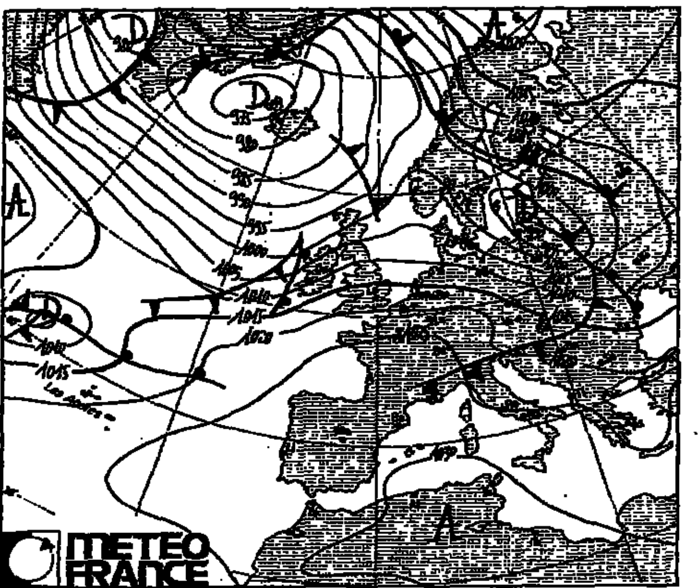


Jeudi : pluie et vent fort suivi de belles éclaircies. – Du Poitou-Charentes aux Ardennes et au Nord-Ouest, les pluies s'accompagneront d'un vent de sud-ouest soufflant à 80 kilomètres/heure sur l'Ouest et jusqu'à 100 kilomètres/heure vers la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Cette zone de pluie et de vent fort se décalera vers le Sud-Est en cours de journée. En soirée, elle s'étendra du nord de l'Aquitaine aux Alpes où la neige tombera à 2 500 mètres.

De la Bretagne au Nord, les éclaircies, présentes dès le matin, s'élargiront en cours d'après-midi. Elles gagneront alors toute la moitié nord de la France. Près des côtes de la Manche, des averses se produiront l'après-midi et le vent d'ouest soufflera à 70 kilomètres/heure.

Du sud de l'Aquitaine au Sud-Est, le ciel se voilera en cours de journée. C'est sur le pourtour méditerranéen et la Corse que le soleil sera le plus généreux. Les températures matinales iront de 7 degrés à 12 degrés sur l'ensemble du pays, très douces pour la saison. L'après-midi, le thermomètre indiquera 13 degrés à 14 degrés au nord du pays et 15 degrés à 19 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-11-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-11-1992 à 6 heures TUC et le 25-11-1992 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	17	8	N
BIARRITZ	23	14	C
BORDEAUX	18	12	C
BOURGES	14	10	C
BREST	14	10	N
CAEN	14	9	D
CHERBOURG	14	10	D
CLERMONT-FER.	17	9	N
DIJON	7	6	P
GRENOBLE	12	2	B
LILLE	12	10	D
LIMOGES	15	8	P
LYON	13	10	C
MARSEILLE	16	11	C
NANCY	10	6	P
NANTES	14	10	N
NICE	16	10	N
PARIS-MONTS.	13	12	D
PAU	22	8	N
PERPIGNAN	14	9	C
POINTE-A-PITRE	31	21	D
RENNES	15	10	N
ST-ETIENNE	16	9	C
STRASBOURG	10	3	C
TOULOUSE	14	9	D
TOURS	13	11	D

ÉTRANGER

ALGER	21	7	D
AMSTERDAM	11	10	N
ATHÈNES	13	8	C
BANGKOK	34	24	N
BARCELONE	15	5	D
BELGRADE	11	−3	B
BERLIN	9	7	N
BRUXELLES	11	10	D
LE CAIRE	22	11	D
COPENHAGUE	9	2	C
DAKAR	31	21	D
DELHI	24	10	D
GENÈVE	5	1	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	8	3	D
JÉRUSALEM	11	4	C
LISBONNE	19	16	D
LONDRES	13	7	D
LOS ANGELES	17	11	D
LUXEMBOURG	8	6	P
MADRID	16	1	N
MARRAKECH	26	9	D
MEXICO	22	12	D
MILAN	9	6	B
MONTRÉAL	3	2	C
MOSCOU	−6	−8	C
NAIROBI	25	14	N
NEW-YORK	12	9	P
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	19	7	N
PÉKIN	12	0	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	10	N
SÉVILLE	20	5	D
SINGAPOUR	30	23	P
STOCKHOLM	6	−2	B
SYDNEY	26	16	D
TOKYO	17	8	D
TUNIS	19	7	D
VARSOVIE	3	3	C
VENISE	11	6	C
VIENNE	5	4	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Ecoute nationale

PUISQU'IL n'est question que de projets de réforme, en voici une qui ne coûterait que le prix de quelques fauteuils : il faudrait créer un ministère de l'Ecoute nationale. On le confierait à Mireille Dumas. Mireille Dumas ne prendrait pas de décision, elle ne ferait pas voter de lois, elle se contenterait, comme elle le fait si merveilleusement tous les mardis soirs sur France 2 dans «Bas les masques», d'écouter et de sourire. Mais au lieu d'écouter seulement les bancroches, les mal équarris, les rebelles, les frappés, les vaincus, tout l'univers multicolore des petites annonces de *Libé* des années 70, elle passerait au confessionnal les céréaliers, les infirmières, les conducteurs de métro et les voyageurs-otages, la boulangère de Reims et les gamins des banlieues, bref tout le concentré de misères qu'on appelle l'actualité. Les autres aussi, d'ailleurs. Ne sommes-nous pas tous les laissés-pour-compte de quelqu'un d'autre?

Bien sûr, les séances seraient télévisées. Au rythme d'un quart d'heure par personne, cela prendrait quelques centaines d'années, mais au moins la stabilité gouvernementale serait-elle assurée pendant ce temps-là. Quelques jours suffiraient d'ailleurs à voir dépérir un certain nombre d'honorables institutions : le journal télévisé, les cours d'assises, SOS Amitié, l'Assemblée nationale, le médiateur, les psychanalystes. Quant à tous les autres ministères, il deviendrait vite évident qu'ils n'étaient, auparavant, que des ministères de l'Ecoute camouflés. Les futurs ex-collègues de Mireille Dumas n'auraient donc d'autre solution que de devenir ses sous-secrétaires d'Etat, ce qui ne les empêcherait pas, d'ailleurs, d'aller lui raconter leurs malheurs ou leur soulagement.

Que se dirait-il? Aucune importance. L'important, ce serait l'image de Mireille Dumas, grande soeur de la nation, penchée sur la société souffrante. On plaisante? A peine. France 2 devrait faire une expérience. Ouvrir une liste d'attente de tous ceux qui souhaitent se faire écouter par Mireille Dumas. En quelques jours, on verrait se dégonfler les rangs des coordinations, des comités de lutte, des électeurs lepénistes, des auteurs d'attentats, des spoliés de la dignité, des désespérés de la parole, des frustrés de l'écoute, justement. Car, sur cette scène surchargée de solennels et de péremptoires, où chacun s'efforce de placer sa salade en écrasant les cagettes du voisin, l'écoute n'est-elle pas ce qui manque le plus?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 25 novembre

TF 1

- **20.20 Sport : Football.** Coupe d'Europe des clubs champions : Glasgow Rangers-Olympique de Marseille, en direct ; à 21.15, mi-temps et Loto ; à 22.25, 50 minutes du match Milan AC-IFK Göteborg ; à 23.30, Résumé des matches : FC Bruges-CSKA Moscou et FC Porto-PSV Eindhoven.
- **0.15 Journal, Météo et Bourse.**
- **0.20 Série : Intrigues.**

FRANCE 2

- **20.50 ▶ Téléfilm : Le Jockey de l'Arc de Triomphe.** De Pino Passalacqua.
- **22.30 Première ligne.** Justice en France : les Enfants du juge Véron (1re partie). Documentaire de Philippe Boucher, Daniel Karlin et Tony Lainé.
- **23.25 Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- **23.45 Magazine : Le Cercle de minuit.** Invités : Christine Pascal, Jean-Pierre Bisson.

FRANCE 3

- **20.45 ▶ Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Pauvreté : la grande indignité. Reportage : Quart-monde, de Bruno Le Dref, Bruno Carette, Marc Duployer et Eric Larayadieu. Invité : André Diligent, maire de Roubaix.
- **22.25 Journal et Météo.**
- **22.55 Mercredi chez vous.** Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

- **21.00 Cinéma : Los Angeles Story.** □ Film américain de Mick Jackson (1991).
- **22.30 Flash d'informations.**
- **22.35 Cinéma : Europa.** ■■ Film franco-danois de Lars von Trier (1991) (v.o.).
- **0.25 Cinéma : J'entends plus la guitare.** ■ Film français de Philippe Garrel (1991).

ARTE

- **20.40 Danse : Hans Van Manen.** De l'attitude à la forme. Ballet *Corps*, sur le concerto pour violon, *A la mémoire d'un ange*, d'Alban Berg.
- **21.05 Musique : Alban Berg. Concerto pour violon.**
- **21.35 Documentaire : Anton Webern.** De Thierry Knauff.
- **22.00 Documentaire : Cordes sensibles.** La Suite lyrique d'Alban Berg, par le Quatuor Ludwig.
- **22.55 Documentaire : Hauts lieux de l'histoire, la Transylvanie.** De Stefan Fischer.

M 6

- **20.45 Téléfilm : Mortelle amnésie.** De Gabriel Pelletier.
- **22.30 Téléfilm : La Clé de l'énigme.** De Boris Sagal.
- **0.10 Magazine : Vénus.**
- **0.40 Six minutes première heure.**
- **0.50 Magazine : Nouba.**

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Antipodes.** Spécial Amérique latine. Avec Jorge Amado, Claude Couffon, Gérard Mendal, Celia Minart.
- **21.30 Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
- **22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Henri Ronse, metteur en scène belge.
- **22.40 Les Nuits magnétiques.**
- **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Didier Daeninckx (Zapping ; Hors limites ; Play back).
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (donné le 12 octobre 1990 aux Pays-Bas) : Les Cloches, poème symphonique pour solistes, chœur et orchestre op. 35, de Rachmaninov, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la radio des Pays-Bas, dir. Gaetano Delogue.
- **21.45 Concert** (donné le 28 mars à Radio-France) : Symphonie n° 5, de Bancquart, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Roman Kofman.
- **23.09 Ainsi la nuit.** Sonate pour violoncelle et piano n° 2 en sol mineur op. 117, de Fauré ; Nachstück, de Werner ; Sicilienne pour violoncelle et piano en sol mineur op. 78, de Fauré ; Récitatif poème, Sonate pour deux pianos, de Werner ; Sonate pour violoncelle et piano n° 1, de Fauré.
- **0.33 L'Heure bleue.** Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le Quintette des frères Belmondo ; La rétrospective : le pianiste Martial Solal ; Les nouveautés ; L'introuvable ; Des Américains à Paris.

Jeudi 26 novembre

TF 1

- **15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.**
- **16.10 Club Dorothée.**
- **17.25 Jeu : Une famille en or.**
- **17.55 Série : Hélène et les garçons.**
- **18.25 Feuilleton : Santa Barbara.**
- **18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !** Présenté par Christophe Dechavanne.
- **19.50 Divertissement : Le Bébête Show.**
- **20.00 Journal, Tiercé et Météo.**
- **20.45 Téléfilm : Les Cordier, juge et flic.** D'Alain Bonnot, avec Pierre Mondy, Bruno Madinier.
- **22.25 Documentaire : Prostitution.** De Mireille Dumas. 3. La maman du trottoir. *Le trajet douloureux d'une mère de famille.*
- **23.30 Journal, Météo et Bourse.**
- **23.40 Magazine : Le Débat.** Présenté par Michèle Cotta.
- **0.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

- **15.25 Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. La rentrée de Mouloudji.
- **16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- **16.45 Feuilleton : Beaumanoir** (et à 5.30).
- **17.10 Magazine : Giga.**
- **18.25 Le Jeu !**
- **19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.** Animé par Nagui.
- **20.00 Journal, Journal des courses et Météo.**
- **20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial.** De Paul Nahon et Bernard Benyamin. Le Chœur des hommes, de Claude Chelli, Anne-Marie Bennoun et Jérôme Caza.
- **21.50 Cinéma : La Victoire en chantant.** ■ Film français de Jean-Jacques Annaud (1976). Avec Jean Carmet, Jacques Dufilho, Catherine Rouvel.
- **23.25 Journal, Météo et Visages d'Europe.**
- **23.40 Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- **14.30 Questions au gouvernement, en direct du Sénat.**
- **17.00 Magazine : Zapper n'est pas jouer.**
- **17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.**
- **18.25 Jeu : Questions pour un champion.**
- **18.55 Un livre, un jour.** *Les Plus Belles Lettres manuscrites de la langue française.*
- **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
- **20.05 Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
- **20.15 Divertissement : La Classe.**
- **20.45 Cinéma : Le Sucre.** ■■ Film français de Jacques Rouffio (1978). Avec Gérard Depardieu, Jean Carmet, Michel Piccoli.
- **22.35 Journal et Météo.**
- **23.05 Cinéma : Une Anglaise romantique.** ■ Film franco-britannique de Joseph Losey (1975). Avec Glenda Jackson, Michael Caine, Helmut Berger.

CANAL PLUS

- **15.20 Magazine : L'Œil du cyclone.**
- **15.55 Téléfilm : La Femme à l'ombre.** De Thierry Chabert, avec Marlène Jobert, Patrick Bouchitey.
- **17.35 Documentaire : Les Allumés...** Catherine Destivelle, ballade à Devil's Tower, de Pierre-Antoine Hiroz.
- **18.00 Canaille peluche.** Les Aventures de Carlos.

En clair jusqu'à 20.35

- **18.30 Ça cartoon.**
- **18.50 Le Top.**
- **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
- **20.30 Le Journal du cinéma.**
- **20.35 Cinéma : La Servante écarlate.** ■ Film américain de Volker Schlöndorff (1989). Avec Natasha Richardson, Faye Dunaway, Robert Duvall.
- **22.15 Flash d'informations.**
- **22.25 Cinéma : Fenêtre sur Pacifique.** ■ Film américain de John Schlesinger (1990). Avec Melanie Griffith, Matthew Modine, Michael Keaton (v.o.).
- **0.05 Cinéma : La Compagnie des loups.** ■■ Film britannique de Neil Jordan (1984). Avec Angela Lansbury, Sarah Patterson, David Warner.

ARTE

- **20.40 Soirée thématique : Berlin, une ville en mutation.** Soirée proposée par Reinhart Lohmann.
- **20.45 Reportage : De la province à la capitale.** De Werner Thies. *Les goûts et les peurs des Berlinois face à la transformation de leur ville.*
- **21.25 Documentaire : Retour au centre.** De Peter Adler. *Le rapprochement culturel des deux moitiés de Berlin.*
- **22.05 Documentaire : Berlin, dernière séance.** De Kits Hilaire. *Une jeune Française, ancienne punk, raconte pourquoi cette phase de sa vie a pris fin avec la chute du mur.*
- **22.30 Documentaire : Berlin, rejoindre l'autre ?** De Nicole Bary et Christian Delage. *Regard sur la difficile fusion des quartiers de Berlin.*
- **23.00 Documentaire : Das Blaue vom Himmel.** De Mati Findel.
- **23.20 Documentaire : Façades berlinoises, empreintes du pouvoir.** De Martin Gressmann.

M 6

- **14.15 Magazine : Destination musique.**
- **17.00 Série : L'Heure du crime.**
- **17.30 Série : Campus Show.**
- **18.00 Série : Equalizer.**
- **19.00 Série : Les Routes du paradis.**
- **19.54 Six minutes d'informations, Météo.**
- **20.00 Série : Cosby Show.**
- **20.30 Jeu : Le saviez-vous ?**
- **20.35 Météo 6.**
- **20.45 Cinéma : Le Grand Chef.** ■ Film français d'Henri Verneuil (1958). Avec Fernandel, Gino Cervi, Papouf.
- **22.30 Cinéma : Soleil de nuit.** ■ Film américain de Taylor Hackford (1986). Avec Mikhail Baryshnikov, Gregory Hines, Isabella Rossellini.

FRANCE-CULTURE

- **20.30 Dramatique.** Mimi, la mangeuse de souvenirs, de Jorge Valente.
- **21.30 Profils perdus.** Louis Armand (2).
- **22.40 Les Nuits magnétiques.**
- **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Alvaro Mutis (Ecoute-moi, Armibar).
- **0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30 Concert** (en direct de Radio-France) : Les Choéphores, de Milhaud ; La Danse des morts, de Honegger, par le Chœur et l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit ; sol. : Jane Rhodes, Jean Davy, récitants, Raphaëlle Farman, soprano, Hélène Jossoud, mezzo-soprano, Sylvie Sullé, alto, Didier Henry, Philippe Rouillon, barytons.
- **23.09 Ainsi la nuit.** Trio à cordes en do majeur op. 33, de Clementi ; Quatuor pour flûtes et cordes n° 3 en ut majeur K 285 bis, de Mozart ; Sonate pour piano n° 4 en la mineur op. 164, D 537, de Schubert ; Trio pour cordes en fa majeur, de Pleyel ; Quatuor pour flûte et cordes n° 4 en la majeur K 298, de Mozart.
- **0.33 L'Heure bleue.** Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat.

Le Monde

Les tensions au sein du système monétaire européen

Les marchés financiers internationaux testent la résistance du franc

Depuis la mise en flottement de la couronne suédoise jeudi dernier qui a ravivé les tensions au sein de ce qui reste du système monétaire européen, en fait la zone mark, les marchés financiers internationaux tâtent la résistance des monnaies qui sont encore rattachées à la devise allemande. Les plus menacées sont la livre irlandaise et la couronne danoise, dont la faiblesse a entraîné un relèvement des taux d'intervention des Banques centrales intéressées. Mais c'est là menu fretin, monnaies mineures, le gros morceau étant le franc français. Ce dernier n'est pas vraiment attaqué. Toutefois, les étrangers tentent leur chance, notamment les Américains. Vendredi dernier, le cours du mark à Paris, qui était retombé deux jours auparavant à moins de 3,37 F, poussait une pointe à 3,39 F pour revenir en dessous de 3,38 F lundi matin et remonter assez vigoureusement aux environs de 3,40 F à l'heure actuelle, niveau auquel la Banque de France a montré qu'elle intervenait. Du coup, le jeu s'est calmé, le cours du mark revenant à moins de 3,39 F mercredi 25 en fin de matinée.

Aux yeux des opérateurs internationaux, la situation pour le franc serait difficile si la Banque fédérale d'Allemagne n'abaissait pas à nouveau son taux d'intervention, actuellement fixé à 8,75 %. Mais ses dirigeants l'ont réaffirmé ces jours-ci : la Bundesbank n'a pas l'habitude de se laisser dicter sa politique par les marchés, d'autant que la masse monétaire allemande a progressé de 10,3 % en rythme annuel au mois d'octobre, bien au-dessus de la fourchette de 3,5 %-5,5 % fixée comme objectif. Certes, cette masse a été gonflée par les achats de francs effectués en octobre pour soutenir notre monnaie, et les francs achetés ont été revendus à la Banque de France, mais à Francfort on reste d'autant plus vigilant que la progresssion des crédits a été très forte. Ajoutons que la crise du GATT rend la position de la France très inconfortable dans la CEE, ce qui accroît les tensions.

Mais on voit mal comment une deuxième offensive contre le franc pourrait réussir après l'échec de celle de septembre, très coûteux pour les attaquants. La Banque de France, on le sait, peut tirer tous les marks qu'elle veut auprès de la Bundesbank, ce qui est de nature à décourager la spéculation. En attendant, la Banque de France laisse monter les taux d'intérêt à Paris. Ces derniers, qui étaient retombés à 9 1/4 % la semaine dernière sur le jour le jour, sont remontés à 9 3/4 % et dépassent 10 % à un mois. Cette remontée pourrait compromettre les efforts du gouvernement pour abaisser le coût du crédit en France.

FRANÇOIS RENARD

Après avoir déboursé 3,55 milliards de francs pour La Cinq

Hachette ouvre une nouvelle ère avec Matra

La fusion des groupes Matra et Hachette devrait être réalisée le 29 décembre, après ratification de ses modalités financières par les actionnaires des deux entités. Mais en présentant l'opération mardi 24 novembre, les dirigeants de Matra et d'Hachette ont aussi fait le point sur le dossier de La Cinq. Son règlement permet de « tirer un trait définitif sur l'investissement audiovisuel du groupe », selon l'expression d'un communiqué de la direction du groupe de M. Jean-Luc Lagardère diffusé le 24 novembre.

Le passif de la chaîne – 4 milliards de francs prévus – a pourtant été réduit : les producteurs ont réglé leur différend avec Hachette, le groupe de M. Silvio Berlusconi, investisseur aux côtés d'Hachette à hauteur de 25 %, a abandonné une créance de 375,8 millions de francs, l'action engagée contre Hachette par France Télécom a été rejetée et les derniers problèmes pendants, ceux de la Société française de production (SFP) et de Télédiffusion de France (TDF) passeront devant les tribunaux le 27 novembre et le 7 décembre.

Une faute de gestion

L'aventure de La Cinq aura toutefois coûté 3,55 milliards de francs au groupe Hachette. Ce chiffre intègre les 100 millions de francs qu'Hachette devra verser au liquidateur de la chaîne, au titre de « l'insuffisance d'actifs résiduels », au terme d'un jugement rendu le 23 novembre par le tribunal de commerce de Paris. Ce dernier explique que cette « condamnation » à payer 100 millions de francs (le quart des 400 millions restant en comblement de passif, qui correspondent aux 25 % de capital détenus par Hachette) mêle à la fois « sanction » et « apaisement ». Mais il n'en est pas resté là. Le tribunal a égratigné le groupe de M. Lagardère, en indiquant que la reprise de La Cinq était vouée à l'échec. « La structure même du projet élaboré par Hachette était, dès son origine, viciée par des erreurs d'appréciation et de construction », note le tribunal, qui relève « la situation gravement obérée de La Cinq » et « son évidente et massive insuffisance d'actifs ». Le tribunal conclut qu'Hachette, « dirigeant, concepteur, porteur et réalisateur d'un projet aussi déséquilibré, a commis une faute de gestion caractérisée en engageant La Cinq dans la poursuite d'une aventure qui ne pourrait la sauver et consacrerait sa ruine définitive ».

Les dirigeants d'Hachette ont pris acte de ce passif, en soulignant que la somme de 3,55 milliards de francs avait été provisionnée en 1990-1991 dans les comptes du groupe. Et ils ont pu présenter le 24 novembre les modalités de la capitalisation d'Hachette, menée avec la BNP et le Crédit lyonnais, et les parités retenues pour la fusion avec Matra. La recapitalisation d'Hachette portera sur un montant de 2,8 milliards de francs. Elle se fera par le biais d'une augmentation de capital pour 900 millions de francs (au prix unitaire de 76,30 francs), d'une émission d'obligations (600 millions de francs) et d'un placement en TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée) pour 1,3 milliard de francs. Les parités retenues pour la fusion Matra-Hachette sont de 13 actions Hachette pour 5 Matra, soit un rapport d'échange par action de 2,6.

Le 29 décembre, la société holding de Matra et d'Hachette, MMB, devrait prendre le nom de Lagardère Groupe. En dépit de ce changement et du statut de société en commandite par actions qu'il devrait adopter, le gérant de Lagardère Groupe, M. Jean-Luc Lagardère, devra désormais compter avec la présence des banques devenues, à l'occasion de la faillite de La Cinq, ses interlocuteurs privilégiés.

D. G. et Y.-M. L.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 29 à 40

Le numéro du « Monde » daté 25 novembre 1992 a été tiré à 470 035 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Le Monde des livres » :
l'audacieuse hypothèse de Carlo Ginzburg

L'historien italien Carlo Ginzburg décrit, avec une étonnante virtuosité dans *le Sabbat des sorcières* un socle de croyances et d'expériences dans lequel il décèle la forme d'une religion agraire primitive et universelle. André du Bouchet se réclame d'une poétique de la rupture et de l'engagement de soi, dont Reverdy est le fondateur, mais c'est pour trouver sa voix propre. Georges Balandier, avec le sociologue américain William Johnston, cherche à comprendre pourquoi nos sociétés modernes se livrent avec une telle frénésie au culte des commémorations.

Avec un solde positif de 3,2 milliards de francs en octobre

Nouvel excédent de la balance commerciale

Le commerce extérieur de la France a de nouveau été excédentaire en octobre avec un solde positif de 3,2 milliards de francs. Les exportations ont atteint 108,67 milliards de francs le mois dernier contre 105,7 milliards en septembre, soit une progression de 2,8 % en un mois. Les importations quant à elles ont moins augmenté (+0,5 % en un mois) s'inscrivant à 105,4 milliards de francs contre 104,9 milliards en septembre.

Après correction des variations saisonnières, l'excédent n'est plus que de 1,06 milliard de francs contre 3,5 milliards en septembre, les exportations ayant atteint 100,4 milliards de francs et les importations 99,4 milliards. En un an, les ventes à l'étranger diminuent de 8,5 % et les importations de 3,7 %. Depuis le début de l'année, c'est-à-dire sur les dix premiers mois, le commerce extérieur de la France est excédentaire de 23,8 milliards de francs alors qu'au cours de la même période de 1981 il avait été déficitaire de 27,4 milliards de francs.

En octobre, les échanges de produits agroalimentaires ont été excédentaires de 3,8 milliards de francs. En revanche la balance des produits manufacturés a été déficitaire de 863 millions alors qu'elle avait été excédentaire de 1,6 milliard en septembre. La balance « énergie » a été déficitaire de 6,2 milliards de francs. Par pays, les échanges commerciaux ont été déficitaires avec l'Allemagne (2,6 milliards), les Etats-Unis (2,3 milliards) et le Japon (2,6 milliards).

A la suite d'arrêts de travail

Le trafic SNCF perturbé sur le réseau régional et banlieue

Le trafic de la SNCF était diversement perturbé en raison des arrêts de travail à l'appel des syndicats CFDT et CGT qui protestent contre le projet de budget de la SNCF présenté mercredi 25 novembre au conseil d'administration.

En Ile-de-France, on enregistre trois trains sur cinq sur les lignes de la banlieue est et quelques perturbations sur les lignes de la gare Saint-Lazare. Le RER de la ligne B et D circule à raison de deux trains sur trois (sans interconnexion gare du Nord), et la ligne C à raison de trois trains sur quatre. Le trafic régional est perturbé dans les régions de Marseille, de Bordeaux (un train sur trois), de Nantes, Lyon et Rennes (un train sur quatre) et de Rouen (un train sur cinq). Sur les grandes lignes, le trafic est normal pour les TGV et les trains classiques à l'exception des trains à destination du Havre et de Granville (un train sur trois) et des liaisons entre Lyon et Grenoble, Genève et Modane (un train sur trois).

□ **Le FLNC-canal historique revendique l'attentat contre le palais de justice d'Aix-en-Provence.** – Le FLNC-canal historique a revendiqué, mardi 24 novembre, l'attentat commis la nuit précédente contre le palais de justice d'Aix-en-Provence. L'explosion de deux charges de dynamite avait gravement endommagé ce monument historique (*le Monde* du 25 novembre). Les dégâts sont estimés à 6 millions de francs.

□ ***VIETNAM : incident diplomatique avec une frégate française.*** – La frégate française *Nivose* a écourté, mercredi 25 novembre, un séjour « *de courtoisie* » initialement prévu pour trois jours dans le port vietnamien de Haïphong. A l'arrivée du navire, la veille, les autorités de Hanoï ont demandé que le *Nivose* arborât leur drapeau à son mât, ce qui, selon le commandement du bateau, n'est pas prescrit par les règles internationales. La partie vietnamienne a vu dans cette affaire un refus de reconnaître la souveraineté vietnamienne. Cette visite était la première à Haïphong depuis la fin de la présence française en Indochine, en 1954. – (*AFP.*)

Au conseil des ministres

La France montrera sa détermination dans les ultimes négociations du GATT affirme M. Roland Dumas

« *Le président de la République a apporté son soutien au gouvernement et dit son entière confiance dans* [son] *action* », a indiqué M. Louis Mermaz, ministre chargé des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement, en rendant compte des travaux du conseil des ministres du mercredi 25 novembre, qui a été suivi d'un conseil restreint consacré aux négociations sur le GATT. En demandant au conseil des ministres de l'autoriser à engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur la position prise par la France sur l'accord intervenu à Washington, M. Pierre Bérégovoy a expliqué qu'il demanderait aux députés un vote de confiance « *sur ce point précis* », selon M. Mermaz.

Le porte-parole du gouvernement a ajouté que le premier ministre avait déclaré que la France n'est pas isolée et que « *si ses intérêts vitaux étaient en jeu, la France se donnerait les moyens de faire valoir ses droits, comme Roland Dumas et lui-même l'avaient expliqué à l'occasion du débat sur la révision de la Constitution* », au cours duquel ils avaient affirmé que, pour eux, « *le compromis de Luxembourg* » restait utilisable (*le Monde* du 24 novembre). Le ministre des affaires étrangères a ajouté que « *la France manifestera sa détermination jusqu'à la fin du processus* [des négociations du GATT] *à Bruxelles mais également à Genève* ».

Le conseil des ministres a aussi approuvé le projet de loi réformant le code de l'urbanisme (*lire page 14*), celui créant un fonds de solidarité pour l'assurance-vieillesse et celui permettant d'assurer un contrôle aux frontières de produits comme les matériels de guerre, les « trésors nationaux », les médicaments et les stupéfiants, qui ne bénéficieront pas de la libre circulation à l'intérieur de la Communauté européenne. Le conseil a aussi entendu une communication de M. Michel Vauzelle sur la coopération européenne en matière de justice.

M. Hubert Curien a fait le point sur le programme de recherche sur le génome humain. M. Mermaz a affirmé qu'il s'agissait là probablement du dossier le plus important examiné par le conseil et ajouté que M. Mitterrand a tenu « *à souligner l'apport considérable de la recherche française* » en cette matière. Enfin, le conseil a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement sur l'approbation par l'Assemblée nationale du collectif budgétaire pour 1992.

A l'occasion du débat sur le GATT à l'Assemblée nationale

Des agriculteurs manifestent à Paris et en province

A la veille du débat à l'Assemblée nationale, mercredi 25 novembre, sur le volet agricole du GATT, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes de province.

A Toulouse quelques dizaines d'agriculteurs ont, à l'appel de la Coordination rurale, distribué des tracts et grillé des châtaignes, qu'ils ont distribuées aux passants. A Clermont-Ferrand, à l'appel du CDJA, une centaine de paysans ont enflammé des pneus et débaptisé symboliquement l'avenue des Etats-Unis, l'appelant « *avenue des Etats-Bannis* » ou « *avenue des Martyrs du GATT* ». D'autres rassemblements ont eu lieu dans l'Ouest à Chateaubriant, Alençon, Evreux. Dans le Pas-de-Calais, FDSEA et CDJA avaient prévu de bloquer dans la matinée du 25 novembre l'autoroute Paris-Bruxelles. Enfin, un millier de paysans étaient attendus à Paris près de l'Assemblée nationale, à l'appel de la Confédération paysanne et la Coordination rurale. Plusieurs délégations départementales de la FNSEA avaient décidé de leur côté d'assister à la séance de l'Assemblée nationale.

Mort de l'organiste Xavier Darasse

Le compositeur et organiste Xavier Darasse est mort le 24 novembre, à Toulouse. Il était âgé de cinquante-huit ans.

Né à Toulouse, le 3 septembre 1934, dans une famille de musiciens, Xavier Darasse apprend la musique très jeune. En 1952, il entre au Conservatoire de Paris, dans les classes de Simone Plé-Caussade, Jean Rivier, Olivier Messiaen et Maurice Duruflé. Il y reçoit les prix d'harmonie, fugue, contrepoint, composition, analyse et orgue. En 1964, il obtient un second Grand Prix de Rome de composition.

Dès 1962, Xavier Darasse ne limite pas son action à l'interprétation et à la composition. Il devient producteur à France-Musique, chaîne pour laquelle il réalise, pendant treize ans, de nombreuses émissions. Refusant les clivages, il se passionne autant pour la musique ancienne, baroque, classique et romantique que pour le répertoire contemporain, qu'il joue en public et enregistre sur disques. Les traités de musique ancienne n'ont pas plus de secrets pour ce curieux que les différentes écoles contemporaines.

Xavier Darasse aime partager son savoir, faire découvrir les musiques qui le passionnent : il devient, de 1967 à 1973, responsable musical du Centre culturel de Toulouse, ville où il occupe déjà un poste de professeur d'orgue au Conservatoire. En 1969, il

En 1976, sur la route qui le ramenait d'un concert, il est victime d'un accident de la circulation qui le contraint à abandonner sa carrière d'interprète. Il s'investit alors davantage dans l'enseignement et la composition. Il est nommé professeur au Conservatoire national supérieur de Lyon, puis à celui de Paris. Il en devient le directeur en 1991. Cette nomination est accueillie favorablement par le corps professoral de l'établissement. Xavier Darasse était un homme de dialogue dont l'activité de compositeur, d'interprète allaient de pair avec ses talents de musicologue, de conférencier et de critique.

Xavier Darasse laisse une œuvre abondante pour orgue et pour orchestre. Il a créé des pièces des compositeurs André Boucourechliev, Jean-Pierre Guézec, Betsy Jolas, Gilbert Amy, Pierre Bartholomé, Antoine Tisné, Franco Donatoni, Charles Chayne. Certaines lui sont dédiées.

A. Lo.

Guy Ligier vend son écurie de formule 1 à Cyril de Rouvre

Maire de Chaumont (divers droite) et président de la Financière Robur, M. Cyril de Rouvre a été nommé, mercredi 25 novembre, président-directeur général de la société Ligier formule 1 dont il est devenu actionnaire majoritaire.

Après seize ans de présence en formule 1 où ses pilotes ont remporté huit victoires en grands prix, Guy Ligier, âgé de soixante-deux ans, a décidé de se retirer « *définitivement* » de son écurie, qui devrait conserver les mêmes partenaires techniques et financiers, ainsi que le moteur Renault pour 1993.

ARTS • SPECTACLES



Sonic Youth : Thurston Moore, Kim Gordon, Steve Shelley, Lee Ranaldo.

R E N N E S
les Transmusicales

SONIC YOUTH ROCK DE JOUVENCE

Les Transmusicales de Rennes ont pour vocation, généralement accomplie, de mettre en évidence les tendances les plus pointues des musiques populaires contemporaines. La douzième édition, qui aura lieu du 1er au 5 décembre 1992, cultivera bien sûr le champ d'action traditionnel du festival, le rock. En mettant en vedette Sonic Youth, précurseurs de la vague violente qui secoue en ce moment le rock américain, les Transmusicales se décernent un brevet de bonne conduite, mérité, pour avoir présenté dès l'année dernière, Nirvana descendants directs de Sonic Youth. Depuis un moment, le rap fait partie de la programmation du festival qui, cette année, remonte en amont du genre avec les Last Poets et essaie de voir plus loin avec les expériences de DC Basehead. Enfin, le phénomène house music, même s'il est souvent mal vu dans les cercles rock, ne pouvait échapper à l'emprise rennaise. Les Transmusicales connaîtront donc leur première rave.

GÖTEBORG

de notre envoyé spécial

LA salle de l'association des étudiants de Göteborg renvoie Sonic Youth à des temps révolus. Avec sa fresque beige et marron célébrant les grandes découvertes de la physique et de la mécanique (dont le roulement à billes SKF), illuminé par de grosses boules de verre suspendues au plafond, l'endroit évoque les lieux de concerts improvisés que fréquentait le groupe avant... Avant de signer un contrat avec une major du disque (en l'occurrence Geffen, filiale du groupe MCA, lui-même propriété du japonais Matsushita), avant de se retrouver, par un étrange caprice des flux du rock and roll, au centre de la scène musicale, alors que Sonic Youth s'était toujours tenu dans les marges avec une constance qui frisait l'abnégation.

Fondé au début des années 80, le quatuor, aujourd'hui composé de Thurston Moore (guitare, chant), Kim Gordon (basse, chant), Lee Ranaldo (guitare, chant) et Steve Shelley (batterie; benjamin du groupe qu'il a rejoint en 1985), a fini par imposer une musique étrange qui doit autant aux accès de colère frénétiques du punk qu'aux explorations atonales de certains compositeurs contemporains. Ces deux dernières années, le groupe a vu arriver à ses côtés une génération de musiciens anticonformistes qui ont réussi à forcer l'entrée de l'industrie du disque et du spectacle. On trouve parmi ces nouveaux «alternatifs» (aux Etats-Unis, le terme ne s'entend qu'au sens artistique et est dépourvu de toute connotation politique) aussi bien les Pixies de Boston que les groupes de Seattle, Nirvana ou Pearl Jam. Aux Transmusicales de Rennes, Sonic Youth recevra l'hommage dû à son grand âge et à sa perpétuelle jeunesse en concluant une soirée qui présentera quelques membres de la famille : Cell, le premier groupe que Sonic Youth a recruté pour le label Geffen, Magnapop, concitoyens athéniens (d'Athens, Georgie) de REM ; les très jeunes gens de Pavement, qui pratiquent une pop déglinguée d'une fraîcheur surprenante, et Sugar, le groupe de Bob Mould, fondateur de Husker Dü, l'autre grand groupe alternatif des années 80.

A Göteborg, Sonic Youth a réuni quelques centaines de jeunes gens enthousiastes mais de toute évidence récemment convertis aux joies du rock bruitiste. Les morceaux les plus connus sont les plus récents. Du coup, le groupe est libéré des attentes du public et donne un concert étrange, libre et gracieux, un peu désincarné, pour autant que le chaos électrique puisse l'être. Au fil des deux heures, on découvre la force principale de Sonic Youth : la complémentarité idéale de ses membres. Thurston Moore – à la ville porte-parole du groupe – adopte à la scène un comportement très «rockiste», il secoue sa guitare violemment, en arrache des accords monstrueux à coups de moulinets (souvenirs fugaces de Pete Townshend) et quand il chante (ce qui est trop rare) fait découvrir une voix chaleureuse qui siérait tout à fait à une musique plus pop. Kim Gordon, longs cheveux blonds, mère supérieure de toutes les vagues du rock américain, chante ou hurle d'une voix étranglée.

Lee Ranaldo, grand échalas caché derrière une lourde frange, se charge des remarques sardoniques et des vocaux à la manière de Lou Reed. Derrière, Steve Shelley assure l'ancrage rythmique, d'une frappe puissante et agile, tout au moins pendant la première partie des morceaux. Car, lorsque les guitares s'enfuient dans d'interminables parties de feedback, de larsens, de tripotage de potentiomètres, la batterie leur court après. Ces moments valent moins par l'anarchie qui règne que par les brusques remises en ordre qui leur succèdent.

Il fut un temps où Sonic Youth ne jouait que son dernier disque en date. Aujourd'hui, le groupe se conforme aux usages et propose un panorama de ses dix ans de carrière. Et l'on s'aperçoit que, sous le vacarme, existe un groupe de rock capable, rigoureux, qui résiste consciemment à la facilité, mais ne refuse pas systématiquement l'accès à sa musique.

En Europe, Pavement assure la première partie de la tournée de Sonic Youth. Pendant que le groupe joue à grand fracas, Thurston Moore parle dans la loge commune. De la genèse de Sonic Youth, réunion new-yorkaise de quatre étudiants en arts qui se rencontrèrent au moment où la *new wave* jetait ses derniers feux : *«Après l'université, nous avons décidé de faire de la musique. Nous nous sentions aussi proches de la musique contemporaine, de John Zorn ou du minimalisme, que des* garage bands [groupes formés dans les garages des banlieues occidentales à partir de 1965] *américains des années 60.»*

A cette époque, Sonic Youth fréquentait Glenn Branca, héraut d'une musique électrique qui soumettait les sons du rock (guitares distordues essentiellement) à la méthode de la musique contemporaine. Le groupe ne savait pas vraiment jouer de ses instruments et déploya de grands efforts afin de ne pas apprendre. *«Je n'ai jamais voulu jouer comme d'autres bassistes,* dit Kim Gordon. *Il nous restait quelque chose de la démarche punk : si tu as envie de jouer, joue, sans te soucier d'apprendre, même si c'est avec deux doigts.»* Pour éviter de retomber dans les ornières de ses aînés, Thurston Moore et Lee Ranaldo utilisent des guitares accordées d'une douzaine de façons différentes, souvent avec deux cordes sur la même note. *«Ce qui m'évite de tomber dans les conventions. En revanche, ça ne garantit pas contre l'utilisation de mes propres clichés. Il nous arrive de refaire une chanson que nous avons déjà enregistrée.»* C'est sans doute pour ça que le groupe procède par réactions internes : au très anarchique *Daydream Nation* a succédé *Goo*, premier album sur Geffen, sans doute le point maximum de proximité entre Sonic Youth et le rock classique. Puis est venu, l'été dernier, *Dirty* qui semblait enregistré pour démontrer que le groupe n'avait rien renié de son aventurisme.

Malgré ses origines élitistes, Sonic Youth se trouva précipité, vers 1984, au milieu du mouvement *hardcore*. Dans cette tribu minoritaire, qui voulait maintenir envers et contre tout la spontanéité, la simplicité extrême du punk, Sonic Youth trouvait sa place sans se conformer tout à fait aux canons du clan. *«Il se trouve que c'était le mouvement intéressant du moment,* se rappelle Moore. *La musique contemporaine est trop académique, coupée de la vie. La vie se trouvait dans un mouvement de très jeunes gens, sauvages et primitifs.»* Kim Gordon poursuit : *«Avec eux nous avons appris à tourner. Nous avons réalisé que, à défaut d'accès à la radio, nous pouvions accéder aux gens grâce aux concerts.»*

Sonic Youth tourne avec Black Flag, X, les groupes anarchisants de la Côte ouest auxquels les lie une relative communauté d'idée (Thurston Moore définit le fonctionnement du groupe par le terme *«communist»*, un très gros mot pour un Américain). Petit à petit, le travail intense du groupe porte ses fruits. Ses disques, distribués sur des labels indépendants, commencent à se vendre. Soixante mille exemplaires de *Daydream Nation*, le dernier album enregistré avant la signature avec Geffen, ont été diffusés. Ce retournement de tendance commençait à pénétrer la conscience des dirigeants de l'industrie du disque.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 30

TRANSMUSICALES « RAVE O TRANS »
nuit de la dance music

TO RAVE : S'EXTASIER DÉLIRER

A l'initiative de Manu Casana, qui a importé ce type de soirée d'Angleterre en France, les Transmusicales de Rennes vont connaître leur première « rave party ». Phénomène de masse, les raves réunissent chaque semaine dans toute la France des milliers de danseurs qui communient dans l'amour de la dance music. Célébrations hédonistes, musique synthétique : les raves et la house music ont fait surgir de nouveaux comportements dans le public et chez les musiciens.

LA France est longtemps restée indifférente au mouvement *house* qui bouleversait l'Angleterre. Là-bas, des jeunes gens s'étaient appropriés des rythmes neufs sortis des clubs noirs de Chicago, les stylisant à leur manière, trouvant dans l'efficacité de ces hymnes à la sensualité un tremplin pour leur imagination. La house a bâti son succès en réaction au conformisme du rock, à la prétention de ses stars, à la passivité de ses spectateurs, à la dureté des temps et à l'individualisme yuppie.

A partir d'une musique de danse américaine basée sur le minimalisme de l'instrumentation et la mise en boucle par les disc-jockeys (DJ) de thèmes rythmiques et mélodiques, les Anglais ont élaboré avec une énergie excentrique et rebelle une façon alternative de créer et de consommer une musique tout entière vouée aux plaisirs corporels. L'élitisme des night-clubs et leur législation ne pouvaient convenir à ces messes dionysiaques justement baptisées *rave parties*. En déplaçant les pistes de danse dans des lieux insolites (entrepôts, usines, champs en pleine campagne...) permettant parfois d'accueillir plus de dix mille personnes, les raves accédèrent au rang de phénomène de société en Grande-Bretagne.

La house music aurait pu être une mode sans lendemain, elle est devenue en cinq ans source de profonde mutation. La France n'en a d'abord perçu que la caricature, une musique robotique et sans âme, et le scandale, la consommation d'*ecstasy* (E). Une accumulation d'interdits (la house a été bannie sur certaines radios ; la police a interdit des raves organisées par des Britanniques dans le nord de la France), des disques mal choisis et arrivés au compte-gouttes ne firent qu'augmenter l'incompréhension. Jusqu'à ce que des initiés comme Manu Casana, musicien venu du rock, ou Luc Bertagnol (alors journaliste rock à *l'Express*) organisent enfin les premières raves parisiennes.

Pour convaincre les sceptiques, elles s'installent d'abord dans les boîtes de nuit du centre-ville – le Boy ou La Luna. A la fin de 1989, quelques centaines de curieux se réunissent dans des lieux inattendus comme le fort de Champigny ou le Collège arménien d'Aubervilliers. En 1990, les organisateurs se structurent en associations, Rave Age, Cosmos Factory, qui rassemblent chaque semaine plus d'un millier de ravers appelés à *« libérer leur corps et leur esprit »*. Deux ans après, le nombre des adeptes est tel qu'il n'est pas rare de voir les soirées (« Overground Highways », « Beatattitude », « Even Heavens » ...) jouer la concurrence. De quatre mille à cinq mille *ravers* se rassemblent alors chaque week-end à Paris. La province n'est pas en reste. Les mêmes expériences se répètent avec succès, attirant souvent plus de monde que la plupart des concerts de rock. Le bouche à oreille suscite un mouvement qui semble se développer en profondeur. Les Français, à leur tour, vibrent de nouvelles sensations. Dans la description de ces aventures nocturnes, les mots transe, possession, décollage, voyage (ou *trip*) reviennent souvent. Des esprits plus ou moins bien intentionnés verront là les effets de l'E, la drogue généralement associée à cette musique – comme le LSD le fut au psychédélisme, – censée provoquer une irrésistible béatitude. Mais la chimie n'a souvent rien à voir là-dedans. Si l'E a beaucoup circulé dans les raves anglaises, la France a été relativement épargnée, préférant se rabattre sur les *smart-drinks*, des boissons vitaminées inoffensives. Dans une rave réussie, tout doit concourir à l'épanouissement des sens, à un dépassement jubilatoire.

D'abord la mise en condition, ces manières un peu initiatiques de prendre connaissance des fêtes grâce à de petits tracts (*flyers*) ou au Minitel (3615 RAVE), de se rendre dans ces lieux excentrés, souvent par des services de navettes spécialement mis en place. Une façon en somme de sélectionner par la motivation. La cérémonie ensuite, où l'originalité de l'espace et de son décor (souvent vidéo), la sophistication des éclairages (stroboscopes, images fractales, laser...) et des machines à fumée, la puissance titanesque de la sono sont autant de stimuli qui amplifient les effets d'une judicieuse programmation musicale, qui peut durer sans peine jusqu'au petit matin. La magie de la house tient à l'évidence de ses rythmes et aux manipulations quasi chamaniques des variations des b. p. m. (*beats per minute*, qui définissent l'intensité de l'effort demandé. La moyenne se situe autour de 100 b. p. m.). Libérés des contraintes de la chanson (refrain, couplet, concision), les titres s'étirent et s'enchaînent, mettant en scène et en boucle les thèmes les plus familiers comme les sons et les fréquences les plus inattendus.

La house cultive à la fois un besoin de défoulement narcissique et une énergie collective qui met le spectacle sur la piste de danse. Mieux vaut d'ailleurs ne pas y résister : subie passivement, la rave peut tourner au cauchemar, la musique paraîtra insupportablement répétitive, les ingrédients de la fête dévoileront le ridicule de leurs artifices et les danseurs levant béatement leurs bras au ciel pourront provoquer d'irrésistibles fous rires.

Si seuls des amateurs, au sens noble du terme, ont pu susciter de tels événements, leur succès grandissant a exigé de plus en plus de savoir-faire. Une soirée sérieusement conçue exige un budget d'environ 150 000 F, et pourtant les bénéfices ne sont pas rares, attirant de plus en plus d'opportunistes, mais aussi des organisateurs soucieux de professionnalisme. L'association Fantom est née en janvier 1992 et, en trois fêtes mémorables (la dernière a réuni plus de quatre mille personnes), elle a déjà acquis une excellente réputation. Membre de ce collectif d'une dizaine de passionnés, Soizick en livre la philosophie. *« Nous sommes dix copains dont pas mal d'artistes, très joueurs et fêtards, qui, une nuit de 1991, ont flashé sur une rave géante à la Défense. Nous nous répartissons les tâches en nous assurant bien que tous les problèmes légaux sont réglés. Il est très difficile de trouver des lieux satisfaisant à toutes les normes de sécurité et les autorisations sont longues à obtenir, surtout depuis la catastrophe de Furiani.*

» Contrairement à certains, nous n'annonçons jamais une rave avant d'être certains de l'endroit. Nous n'avons jamais de problèmes de violence, le public – très varié – vient là pour s'éclater et s'ouvrir aux autres dans des ambiances très cool. » L'avenir ? *« L'esprit rave s'exprime dans plusieurs types d'expression artistique. Nous travaillons beaucoup le décor, les volumes, la vidéo... L'année prochaine, nous voulons accentuer cet aspect culturel et présenter ces nouveaux artistes à un plus large public. »*

Manu Casana est sans doute le grand initiateur de la *rave culture* en France. Cet ancien musicien punk a résidé à Londres et vécu l'explosion house en Angleterre avant d'être le premier à exporter chez nous ces disques d'un nouveau genre, d'organiser à Paris les premières *parties* et de fonder en 1990 le doyen des labels house indépendants français, Rave Age Records. Il a été chargé par les Transmusicales de l'agencement de la première rave rennaise. Etait-il difficile de s'insérer dans un festival de rock ? *« Pas de problèmes, les gens des Trans se sont bien pliés aux exigences du genre. Même si au départ il n'est pas évident d'expliquer à des techniciens rock que la sono utilisée pour Sonic Youth ne sera pas suffisante, que sa configuration est différente et doit entourer les danseurs, etc. Nous avons aussi réussi une programmation très évolutive qui ira des douceurs planantes de The Orb à la dynamique plus pop de 808 State, pour finir sur la techno plus extrémiste d'Underground Resistance. »*

La variété des ambiances, une progression par paliers constituent le secret des raves les plus réussies et sont le signe qu'elles sont animées par un bon DJ. Comme le dit Didier Lestrade, journaliste spécialisé (*Libération*), pionnier et militant de la *dance*, *« on nous inflige trop souvent de véritables rouleaux compresseurs. J'ai l'impression que les gosses d'aujourd'hui cherchent la gratification instantanée, et viennent danser pour se vider rapidement de toute énergie. Une nuit doit se développer, faire « monter » et « descendre » les gens, jouer avec eux comme de la pâte à modeler. Les meilleurs clubs savent tenir les danseurs pendant dix heures. Les DJ capables de le faire sont ceux qui ont le plus d'expérience et le plus de culture musicale ».*

Les hommes derrière les platines sont bien ceux qui tirent toutes les ficelles, les véritables stars de ce mouvement. Parce qu'ils connaissent mieux que quiconque les ingrédients nécessaires à la danse et à la manipulation de leur public, il était logique que les DJ finissent par intervenir directement dans l'élaboration de la musique. D'abord en mettant en valeur les éléments les plus efficaces des disques des autres par le remixage et la production – la plupart des remixeurs vedettes sont des DJ actifs en phase perpétuelle avec l'actualité. Les progrès technologiques leur ont permis de concevoir leurs propres produits, donnant du même coup naissance à un nouveau courant – la house. Ils complètent maintenant leur collection de disques d'une panoplie d'ordinateurs. Sampler, séquenceur et synthétiseur composent le matériel de base.

Le sampler, échantillonneur en français, est une mémoire qui enregistre n'importe quel son et le restitue ou le modifie au gré de l'utilisateur. Le synthétiseur est

The Last Poets

Les mots d'avant le rap

« THE LAST POETS : c'est un titre, un texte écrit lors du séjour de Hugh Masekela, trompettiste remarqué, à New-York, en 1965. *Masekela était venu d'Afrique du Sud* avec Willie Kgotsitisile. C'est à la Columbia University que Kgotsitisile a composé *The Last Poets*. Nègres d'Afrique du Sud et Noirs américains avaient alors pas mal à se dire. Les choses ont-elles tellement changé ? Dans *The Last Poets*, Kgotsitisile n'y allait pas par le dos du manche de guitare : c'est clair, aux temps du blues et des poètes, les derniers, allait succéder celui des armes. Le pouvoir est au bout du fusil.

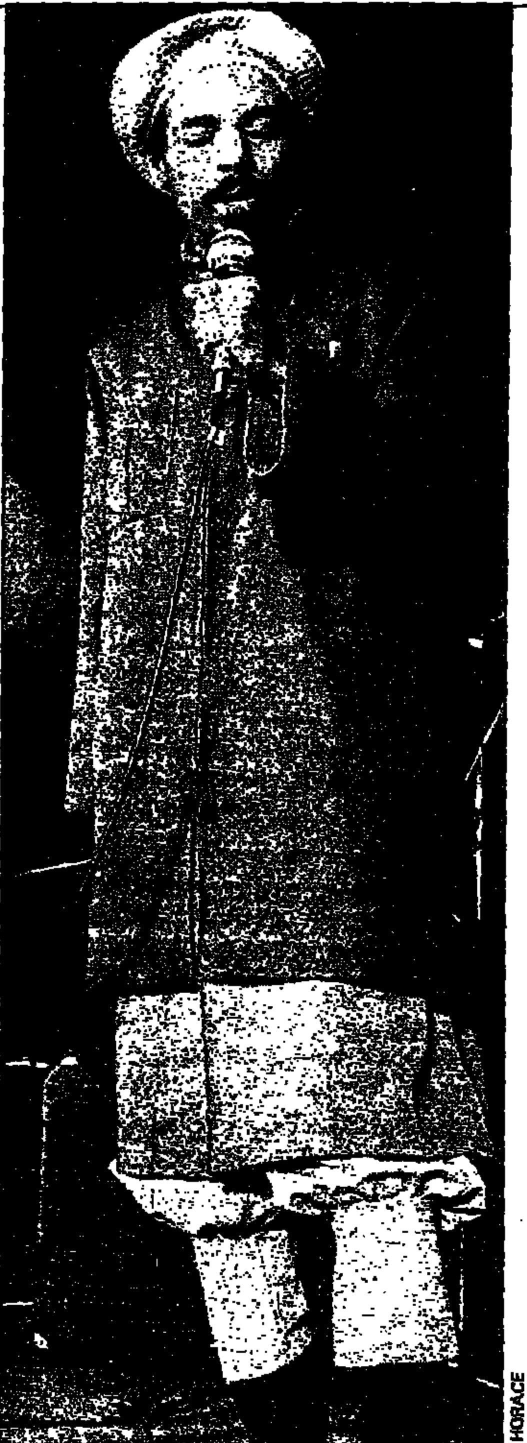
Quelques années plus tard, à New-York, un groupe, un commando armé jusqu'aux dents, de tambours et de cordes vocales, se poste aux carrefours, déboule dans les rues et fend les ghettos. Ils se sont donné le nom de Last Poets. Comme individus, ils se nomment Abiodun Oyewole, Gylan Kain et Felipe Luciano (mais savait-on *comment ils se nommaient quand on est tombé sur eux, scandant leur Niggers Are Scared of Revolution* au coin de la 95e Rue, *par un après-midi étouffante de juin ?*). Ils scandent, cadencent et respirent des textes de leur cru. Ce sont des textes très crus. Ça parle de cul et de révolution, de sexe et de drogue, ça reprend, en version violente, les grandes formes rythmiques et vocales des *preachers* (les prédicateurs noirs), c'est la version gauchiste des joutes salaces du ghetto (les *« dirty dozens »*), ça reprend tout et ça renverse tout, avec une allégresse nuptiale, une vigueur, une drôlerie qui... – *au fait que sont-elles devenues ?*

Bien plus loin si l'on veut, il y a les groupes d'hommes, la famille africaine, le tambour interdit dans les plantations parce qu'il en dit trop long et fomente les révoltes. Bien plus près, il y a le funk, la soul, James Brown et la transe, la poésie grinçante du ghetto, la gaieté de l'ivresse et ce goût de chiffrer, de coder, de changer la langue, que l'on trouve aux Antilles, et partout où il y a des déclassés. En 1970, les Last Poets sont invités à enregistrer. Gylan Kain et Felipe Luciano refusent. Refus du commerce, de la diffusion, du marché, de la récupération. Irrécupérables ! Incurables... Oyewole reforme donc un *groupe* avec Alafia *Pudim, Omar Ben Hassen et Nilaja aux percussions. Leur premier disque, chez* Douglas Records, est un *énorme* succès populaire, *pochette* éloquente, devant des poubelles dans la rue (la photo est à peine floue), textes intégraux à l'intérieur. On s'y retrouve tous. *Run Nigger*, cours pauvre nègre, comme tous ceux qui se font tirer comme des lapins par les boulangères de Reno. « *Les négros* (niggers) *ont peur de la révolution* », « *Réveillez-vous niggers* », « *New York, New York* » (un des plus beaux poèmes urbains sur la ville), on a encore tout en tête.

La vie des Last Poets leur ressemblait. On les méprisait. On les filait. On voulait les descendre pour des broutilles. On les pistait dans des motels abandonnés. *Run Niggers !*

Kain et Luciano créent de leur côté The Original *Last Poets. On les voit dans Right On, le film de Herbert Danska. D'autres trios se forment.* Bill Laswell *suit l'affaire.* On peut remonter aux textes lus, hurlés d'Amiri Baraka (le Roi Jones) dans la Spirit House de Newark. On peut songer aux beatniks et à leurs lectures musicales, plus anecdotiquement au duo de Philippe Brun et du surréaliste Soupault et, bien sûr, au be-bop de Gillespie. Ce ne sont que champs magnétiques. Mais si les Last Poets figurent en tête de l'arbre généalogique que l'on voit sur la pochette intérieure du premier disque de Galliano, le signe de piste est clair. Pour eux, qui ne cherchaient qu'à disparaître, se retrouver en fondateurs du rap est une ironie de plus. Tomber sur leur disque aujourd'hui, ce qui peut sortir des torpeurs et réveiller des siestes consensuelles, ce serait quoi ? Disons-le : ce serait une chance. Mais il faut le savoir, elle ne laisse pas tranquille.

FRANCIS MARMANDE



HORACE

SONIC YOUTH ROCK DE JOUVENCE

Suite de la page 29

« Nous n'avions pas signé avec une major parce que l'objectif nous paraissait irréalisable et que personne ne nous l'avait demandé », explique Thurston Moore ; et Kim Gordon ajoute : *« Jusqu'ici, les groupes indépendants qui l'avaient fait, Husker Dü ou les Replacements, avaient eu à le regretter. Mais les Pixies commençaient à vendre des disques et surtout le succès de REM a fait réaliser à ces gens que le marché des* college radios [radios universitaires], *du rock alternatif existait et qu'il suffisait de l'exploiter. »*

Par l'intermédiaire de son avocat (nous sommes aux Etats-Unis), le groupe fait alors savoir en 1989 qu'il est prêt à s'abandonner aux sirènes capitalistes. Geffen est le plus prompt et n'aura pas à le regretter. Pas tant parce que Sonic Youth va rencontrer un succès extraordinaire. Mais parce que le groupe, bon camarade, va recommander à la maison de disques des jeunes gens un groupe de Seattle qui ont déjà enregistré un premier album pour le label indépendant Sub Pop : Nirvana.

Visiblement, le succès du trio de Kurt Cobain (4 millions d'albums vendus aux Etats-Unis) a marqué les grands frères de Sonic Youth. Au bout de quelques minutes de conversation, le mot Nirvana finit toujours par surgir. Kim Gordon : *« Nous leur avions donné des bandes Nirvana, de Dinosaur Jr* [recruté depuis par le groupe Warner]. *Nirvana avait d'autres offres et ils sont venus chez Geffen parce que*


EMMANUEL BONNET

un clavier électronique qui produit des sons manipulables en créant des sonorités nouvelles ou en restituant celles d'instruments traditionnels. Le séquenceur (souvent de la marque Atari) est l'ordinateur central qui pilote l'ensemble, c'est par lui que tout se superpose. Ces machines font à la fois fonction d'instruments de musique et de studio d'enregistrement. Leur miniaturisation et leur prix relativement bas en font un matériel domestique aussi appelé *home studio*.

Comme le confirme Charles Hurbier, musicien (ex-Dr Mix and the Remix), producteur de nombreux titres dance et propriétaire du studio Mix-It, *«la plupart des musiciens dance réalisent leurs disques chez eux. Le matériel est de plus en plus performant. Les prises acoustiques sont de plus en plus rares. Ils arrivent dans nos studios avec leur produit fini sur disquettes et n'ont besoin de nous que pour le mixage»*. Par son accessibilité et les vertus de l'*instant composing*, le *home studio* libère les imaginations et multiplie le nombre de créateurs potentiels. Il modifie les manières de façonner et de consommer la musique, et suscite quantité d'effets pervers.

Convertis aux raves avec quatre ans de retard, les Français se sont mis à la composition et à la production, assimilant à grande vitesse les dizaines de modes et courants *(garage, deep, techno, ambiant...)* nés de la house originelle. Car, contrairement à une idée reçue, la dance aujourd'hui est multiple, capable de satisfaire des publics différents pour des types d'émotions variées. Quelques artistes ont œuvré en défricheurs : Laurent Garnier, DJ internationalement reconnu, auteur il y a un an d'un EP (45 tours longue durée) intitulé *As French Connection* chez FNAC Music; Electrotête, auteur dès 1990 d'un mini-hit underground, *I Love You* (Rave Age Records). Mais l'effervescence du mouvement apparaît maintenant au grand jour puisque, en l'espace de trois mois, quatre maisons de disques ont publié des compilations *made in France*.

Dans l'ordre sont parus *Paris Union Recording* chez Delabel, *Respect For France* chez FNAC Music, *Rave : Lation* chez BMG et tout nouveau, tout beau *Teckno Nostrum* chez Rave Age Records. Ces disques rassemblent une quarantaine de personnalités venues d'horizons divers : DJ comme Laurent Garnier ou Roudoudou; ex-rockers comme Patrick Vidal (ex-Marie et les Garçons), Pills ou Zip Zing (ex-Métal urbain); musiciens pop comme Dalcan ou Arnold Turboust; quelques journalistes aussi comme Nick Kent *(Spectral Evidence)*. Laurence Romance *(Euphoria)* et Jay Remi *(Alphabet)* qui témoignent que la France n'a pas encore engendré de génération house spontanée.

On distingue plusieurs tendances dans ces premiers essais : la recherche aboutie d'une house française à potentiel international (Pills et l'ensemble du catalogue FNAC); des essais pop plus ou moins réussis (Dalcan et Ame Strong SA se distinguant par leurs mélodies accrocheuses); des tentatives *ambiant house* (sur *Rave : Lation*) lorgnant vers la musique new age et son ambition (Deus Ex Machina) ou sa prétention (Triggerville, Sly Wysiwyg); l'énergie tonique de la techno (culminant à 150 b. p. m. sur *Teckno Nostrum*). Pas encore de son français, donc, même si certains le veulent déjà *«romantique»*, *«sophistiqué»*, *«mélodique»*, entre la dureté nord-européenne et la sensualité de la house italienne. Les maladresses évidentes côtoient les bonnes surprises. Manque surtout l'urgence d'un parti pris radical et décisif qui a rendu certains titres étrangers si irrésistibles. La tiédeur sied mal au genre.

Peut-on croire à la viabilité commerciale de ces artistes? Les chiffres de ventes de ces compilations sont encore modestes, moins de cinq mille exemplaires chacune. En Angleterre, l'explosion de la house s'est appuyée sur le dynamisme du secteur indépendant. En France, les structures capables de relayer un courant underground restent fragiles, malgré l'éclosion de quelques fanzines *(Eden, Even Heavens, Techno Transe)* et de magasins de disques spécialisés (TSF, BPM). Les maisons de disques qui se sont lancées dans la *dance* font le pari de développement de carrières. Mais le simple reste le support le mieux adapté à la dance et l'on parle plus volontiers de carrière de labels, les unités de production supplantant souvent les artistes.

Pourtant Didier Lestrade est pessimiste. *«A la fin des années 70, la France était un des leaders mondiaux de la dance music avec des producteurs comme Jacques Morali (Village People) ou François Kervokian (Kraftwerk), des artistes comme Patrick Hernandez ou Space. Les gens qui s'en occupaient à l'époque ont disparu. Le rock a mis trente ans à se faire comprendre et accepter en France, et maintenant ce sont de vieux rockers qui tiennent les médias et les maisons de disques. Ils détestent la dance music.»*

Parce que les disques ne s'écoutent ni à la radio ni chez soi; parce que la dance reste le dernier genre à privilégier le support du simple, elle reste un enjeu mineur pour l'industrie du disque et les médias. Mais ses méthodes, son vocabulaire commencent à se répandre par contagion. Une génération de musiciens dont l'éducation s'est faite en dansant dans les raves commence à produire: Neneh Cherry, Massive en Grande-Bretagne, Dominique Dalcan en France. C'est sans doute là que l'onde de choc des raves laissera les traces les plus durables..

STÉPHANE DAVET

★ «Rave o Trans». Le 5 décembre à minuit à la Salle omnisports de Rennes avec Underground Resistance, Pills, The Orb, 808 State, Juan Trip. DJ : Pascal R, DJ Jack, DJK Lewis, DJ Trevor Fung, Frankie Bones, Mad Mike.

nous y étions. Ce n'est pas tant l'ampleur du succès qui m'a surprise que sa rapidité, mais je me doutais que ça marcherait très bien parce que leurs chansons sont tellement accrocheuses et que Kurt est un grand chanteur. C'est très bien de voir de la bonne musique se vendre aussi bien que du Michael Jackson, sans campagnes de publicité, simplement parce que les gens aiment ça.»

Geffen a consacré ces bons et loyaux services en élevant le groupe au rang de *talent scout* (éclaireur de talents) moyennant rétribution. Pour Moore, il ne s'agit pas de compromission : *«Nous ne ferons rien de plus que d'habitude. Quand nous verrons un jeune groupe qui nous plaît, quand des amis feront de la musique selon nos goûts, nous le signalerons à Geffen. Pour nous, le premier devoir politique a toujours été de mettre la musique au premier plan, d'aider d'autres groupes et d'utiliser le peu de pouvoir que nous avons au service de la communauté.»*

A la différence d'autres vagues dans l'histoire du rock and roll, celle qui déferle ces temps-ci en Amérique ne peut se définir musicalement (elle va des ballades raffinées de REM aux agressions sonores du rock industriel de Nine Inch Nails). En revanche, on peut discerner quelques signes d'unité idéologique : l'écologie, le féminisme (pour la première fois dans l'histoire du rock, les femmes ne font pas que de la figuration), l'antiracisme. Le tout s'est incarné, les deux étés passés, dans les tournées Lollapalooza qui réunissaient rockers radicaux et rappers. Sur *Dirty*, on trouve deux chansons politiques, le titre de la première – *Youth Against Fascism* – se passe de commentaire, le second *Swimsuit Issue* a été écrit par Kim Gordon après l'affaire Anita Hill-Clarence Thomas. *«C'est un sentiment d'amusement – brusquement on s'est mis à entendre des gens très sérieux parler à la télévision de poils pubiens dans du Coca-Cola. En même temps les procès pour harcèlement sexuel se sont multipliés, jusque chez Geffen. Et d'autre part, en rejoignant le monde des multinationales, nous sommes exposés au terrorisme des secrétaires, de ces filles qui disent* [elle prend une voix effrayante de niaiserie] *«Bonjour, est- ce qu'il vous connaît?»*

C'est sans doute là le secret de la jouvence de Sonic Youth. Une capacité d'étonnement, d'amusement et d'indignation jamais épuisée. Chacun de leur côté, ils sont en quête de musiques nouvelles, de manières nouvelles de faire de la musique. Thurston Moore vient de produire l'album d'un groupe lyonnais, Deity Guns, pendant que Kim Gordon chantait sur celui de Lucie Vacarme. Pendant que la bassiste parlait, on entendait le fracas terrible d'une bande enregistrée de Boredoms, un groupe japonais que Sonic Youth a emmené en tournée aux Etats-Unis. Logiquement les quatre musiciens dont les goûts sont souvent loin de coïncider communient tous dans l'admiration de Neil Young. Avec le Canadien, ils partagent un amour immodéré pour la guitare électrique, un goût pour l'inconfort musical qui font d'eux de vrais nomades du rock.

THOMAS SOTINEL

★ Le 28 novembre au Théâtre du Moulin, à Marseille. Le 29 au Zénith, avec Cell et le 4 décembre aux Transmusicales de Rennes avec Cell, Pavement, Magnapop et Sugar.

Agenda

Plus de soixante groupes et artistes. Un chanteur nubien sexagénaire au disque prometteur qui mêle les ondulations arabes aux pulsations africaines (Ali Hassan Kuban), un cirque américain qui, dit-on, pourrait donner des soucis à Archaos et au Royal DeLuxe (Jim Rose Circus). Un groupe mexicain, une princesse africaine de Paris, un duo nîmois et, bien sûr, beaucoup de rap, énormément de rock et une rave. Ce sont les Transmusicales et leur cortège de décibels et de stimuli en tout genre. Sélection des moments les plus prometteurs du programme :

Corman et Tuscadu : le duo nîmois donne son *Pestacle* inspiré de musique de films passées au filtre de leurs idées très particulières (du 1er au 5 décembre, MC Mars, à 18 heures).

Princesse Erika, Alliance Ethnik, Sens Unik : la reine des nuits africaines de Paris, un groupe local et des rappers suisses tourneront dans les quartiers périphériques de Rennes.

Rosebud Party : trois groupes du label indépendant rennais. Chelsea, vieux routiers de la pop nouvelle, désormais. Katerine, être étrange qui chante les charmes de Jeannie Longo, et 13th Hole encore inconnu de ce côté du Couesnon (le 4 décembre à 16 heures à l'Ubu).

Nuit autour du rap : avec DC Basehead et les Last Poets, mais aussi Disposable Heroes of Hiphoprisy et Suicide (le 4 décembre à minuit à la Cité).

★ Du 1er (avant-première du *Pestacle* de Corman et Tuscadu) au 5 décembre à Rennes. Tél. : 99-31-12-10.


D. R.

DC Basehead

Le rap et alors ?

DC Basehead est étonnamment mince, pas très grand, incroyablement juvénile, même pour ses vingt-trois ans. Rien à voir avec les colosses du rap, Chuck D. ou Ice Cube. Ce qui tombe bien, DC Basehead, de son vrai nom Michael Ivey, fait profession d'anticonformisme sur la scène de la musique noire américaine d'aujourd'hui.

Aspirant artiste (il a pensé devenir dessinateur de *comics*, avant de choisir la musique), issu d'une famille de la classe moyenne, il avoue ses crimes tranquillement : *«Ma famille m'a toujours aidé. Je n'ai jamais dealé de drogue, je n'ai jamais tué quelqu'un et ça ne me fait même pas envie, pas plus que je n'ai envie de chanter qu'il faut crever les salopes quand je parle des femmes.»* Il dit ça avec un sourire en coin, pour mieux marquer qu'il ne veut pas moraliser, mais qu'il refuse la morale à rebours des sectateurs du *gangsta rap*.

D'autant qu'il sait que beaucoup de gros durs qui font semblant de sortir des ghettos viennent du même milieu que lui. Simplement, Michael Ivey, garçon introverti, ne s'est pas lancé dans la musique pour épater les copains. Il s'est très discrètement acheté une guitare *«parce que personne ne se servait plus de guitare dans la musique noire»* et a commencé à composer des chansons. Ses parents, sa petite amie, étaient toujours convaincus que le jeune homme poursuivait ses études de cinéma à la Howard University (l'une des meilleures universités noires du pays) de Washington. En fait, Ivey enregistrait discrètement un disque, grâce à un studio seize pistes installé dans une cave de la ville. *«Je ne voulais pas montrer les résultats avant d'en être sûr.»* Résultat : une collection de chansons bringuebalantes et séduisantes, collision entre la science toute nouvelle d'un guitariste amateur et l'expérience d'un vieil adepte du hip hop (qui reste de toute façon la source première de la musique de DC Basehead), commentaire ironique sur la vie en banlieue, chronique d'amours adolescentes et de cuites à la bière. Résultat assez réussi pour convaincre un label local. Pressé à trois mille exemplaires, le disque a attiré l'attention de la presse rock blanche, puis des majors. Imago, une filiale du groupe BMG, a sorti dans le monde entier... *Plays With Toys* («... joue avec des jouets», jeu de mot pastichant les accroches des pochettes de disques qui annonçaient les exploits des grands virtuoses, *«... plays the Stradivarius»*).

DC Basehead est devenu un vrai groupe, avec section rythmique et guitariste, qui a tourné en première partie des Beastie Boys. Michael Ivey prend son relatif succès très calmement : *«Il est impossible de vaincre les préjugés des radios noires et des stations de télévision. S'ils voient ou entendent une guitare, ils classent ça sous l'étiquette rock noir et n'en veulent pas.»* Il a trouvé son public du côté des circuits universitaires, sur les *college radios*. Mais il ne se sent pas non plus investi d'une mission historique. Michael Ivey reconnaît sa dette envers des gens comme Public Enemy et refuse *«de se frapper à cause de la composition de* [son] *public»*. Il vient de terminer l'enregistrement de son second album.

T. S.

MEXICO FAIT DE LA RÉSISTANCE

Spécialiste des vastes rétrospectives consacrées à des cinématographies nationales, le département cinéma du Centre Georges-Pompidou, dirigé par Jean-Loup Passek, présente, jusqu'au 1er février, un panorama du cinéma mexicain. Cent quarante films dessinent le portrait d'un cinéma oublié par les distributeurs français et la plupart de nos institutions cinéphiles, des documentaires de l'époque pré-révolutionnaire aux œuvres de la nouvelle génération d'auteurs, de l'immense domaine des comédies du milieu du siècle à leurs avatars récents. Le Mexique est pourtant l'un des rares territoires où le cinéma, qui porte les traces d'une relation tourmentée avec les pouvoirs publics, demeure commercialement vivace et artistiquement créatif.



« Alla en el Rancho Grande », de Fernando de Fuentes, 1936.



« La Tarea » de Jaime Humberto Hermosillo. 1991.



Dolores del Rio dans « las Abandonadas » d'Emilio Fernandez, 1944.

ON s'en va répétant, à l'envi et malheureusement à raison, que le *cinéma latino-américain se meurt*, que le cinéma latino-américain est mort. Qui se souvient des splendeurs brésiliennes des années 60, des beaux surgissements du cinéma cubain, des espoirs inspirés à plusieurs reprises par des réalisateurs argentins, ne peut que porter le deuil de toutes ces images sans descendance, victimes de la dette extérieure, de la dictature, de la mainmise d'Hollywood sur les circuits de distribution, de l'engluement des petits écrans dans les *télénovelas*.

Pourtant, un «village» résiste encore, tirant parti de ses conditions particulières : solide passé historique, fidélité d'une part importante du public à des genres locaux, tradition de soutien – parfois excessif – de l'Etat. Avec une moyenne de quatre-vingt-cinq films par an durant la dernière décennie (une soixantaine, en 1992), le cinéma mexicain représente largement plus que l'ensemble des autres cinémas latino-américains, et les 92 titres sortis en 1991 ont attiré environ 40 % des 270 millions de spectateurs que comptent le pays. Une proportion supérieure à celle atteinte par le cinéma français en France.

Curieusement, les plus connus des films tournés au Mexique sont signés d'un Russe (*Que viva Mexico!* splendeur inachevée rêvée par Eisenstein en 1932) et d'un Espagnol, Luis Bunuel. Ce dernier y réalisa vingt films entre 1946 et 1964. *Los Olvidados* reste le plus célèbre mais, à côté de films de commande plus ou moins visiblement marqués par son empreinte personnelle, et de «petits» films aux charmes plus discrets (*Susana la perverse, la Montée au ciel, la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz*), *El, Nazarin, l'Ange exterminateur* et *Simon du désert* sont des étapes majeures de l'œuvre de Bunuel.

Malgré ces gloires étrangères, le cinéma mexicain se confond avec l'histoire du pays. Importé par un jeune opérateur français, Gabriel Veyre, il devient témoin et arme de la première révolution du siècle, qui éclate en 1910. Répandus à travers le pays par les projectionnistes itinérants tandis que des salles se construisent dans la capitale, les documentaires de l'époque (surtout les premières années) reflètent et alimentent cette période de convulsions entre reportage, propagande et superstition (tout le monde veut figurer sur l'écran). Exemple rare de symbiose entre le cinéma et l'Histoire au présent.

A partir des années 30, le cinéma mexicain se développe en réaction contre les stéréotypes racistes véhiculés par les films hollywoodiens – même si bon nombre de ses réalisateurs ont été formés aux Etats-Unis. Nourri de folklore, de chansons et d'héroïnes féminines alternativement mères exemplaires (incarnées pour l'éternité par Sara Garcia) et créatures aguichantes (Dolores del Rio ou Ninon Sevilla, sans oublier *la Dona* Maria Felix qui fut les unes et les autres absolument), avec le renfort de comiques (Tin Tan, Cantinflas), il trouve bientôt sa forme la plus populaire avec la comédie *ranchera*. Sa mode est lancée par *Alla en el Rancho Grande* de Fernando de Fuentes, film qui ouvre en 1936 les portes des marchés hispanophones aux images mexicaines.

Le genre évolue, sans se tarir, vers un décor plus urbain et une imagerie plus leste – les «sexy comedies». Les vedettes sont désormais des stars de la télévision. Il sera concurrencé par les films d'action, généralement situé dans le milieu des trafiquants de drogue. Ce cinéma commercial connaît un sous-genre particulièrement médiocre (en partie responsable du grand nombre de titres produits dans les années 80), destiné aux Latino-Américains émigrés aux Etats-Unis. Il est désormais en voie de disparition : les salles spécialisées qui programmaient ces films, du Texas à la Californie, étaient devenues un terrain de chasse trop facile pour la police de l'immigration nord-américaine.

Mais la période récente a surtout été marquée par l'évolution des rapports entre le cinéma et l'Etat. L'intervention économique et politique, vieille comme l'indéboulonnable parti au pouvoir, avait connu son sommet avec la présidence d'Echeverria (1970-1976). Dès sa prise de fonctions, il nommait son propre frère à la tête du secteur. La puissance publique occupe alors une place-clé dans la production, la distribution et l'exploitation. Elle contrôle studios, réseaux de diffusion, salles, publicité (jusqu'à la société d'esquimaux glacés!), avec les avantages (défense corporatiste et résultats quantitativement impressionnants) et les inconvénients prévisibles (bureaucratie, manque d'initiative et d'attention aux goûts du public, corruption).

Les gouvernements suivants amorcent une volte-face qui ira s'amplifiant. Deux événements dramatiques ponctuent le changement qui se dessine au tournant des années 80. Le 26 juillet 1979, en réponse aux protestations des cinéastes et techniciens rétifs à la réduction des aides publiques, la police investit le studio Churubusco, le plus grand d'Amérique latine : arrestations massives, tortures, nombreux emprisonnements, en partie confirmés par un tribunal. Le 24 mars 1982, l'incendie de la Cinémathèque de Mexico fait des centaines de morts, anéantit des milliers de films et des dizaines de milliers d'ouvrages. Accident tragique, mais aussi effet indirect de la gabegie et de l'irresponsabilité, et symbole extrême de la «remise à zéro» qui s'amorce.

La période suivante (1983-1988, sous la présidence de Miguel de la Madrid) voit la création du nouvel organisme public du cinéma (Imcine), qui peu à peu coiffera la totalité des interventions dans ce domaine. Son action demeure cependant ligotée par la dépendance politique. Il faudra attendre l'actuelle législature, celle du président Salinas, pour que, – après les demandes répétées des professionnels, les organismes publics du cinéma passent de la tutelle du ministère de l'intérieur à celle du ministère de la culture.

Surtout, l'époque est désormais au libéralisme économique triomphant, qui se traduit par la privatisation des sociétés de production, du circuit des salles, de l'un des deux grands studios et d'une partie du second. La conséquence en est une diminution importante du nombre de films produits, la faillite de beaucoup de petites sociétés vivotant à l'abri du sombrero étatique et la fermeture d'un millier de salles en 1989-90.

Ignacio Duran, actuel directeur général d'Imcine, plaide pour l'efficacité et la souplesse accrues de ce redéploiement : *«Nous ne voulons plus être responsables des films, mais seulement aider ceux qui en ont besoin. Notre aide consiste en un soutien financier à la production, et en une promotion à l'étranger. La quantité de films produits a exagérément baissé en 1991* (elle s'est effondrée à 38 titres), *cette année nous reviendrons à une soixantaine de films, ce qui est le bon niveau. La plupart de ces titres peuvent exister selon les mécanisme naturels de l'industrie; ils sont, pour la plupart, produits par les deux grands pôles commerciaux que sont le département cinéma de la chaîne privée Televisa et l'importante compagnie nommée Association des producteurs indépendants.*

» Leurs films sont surtout des comédies musicales dans la grande tradition des rumberas *qui restent très populaires, des comédies légères et des films bâtis autour d'une vedette. Imcine n'intervient que sur dix ou douze productions, apportant jusqu'à 60 % du budget de premiers films et d'œuvres «d'auteur», dont la plupart des réalisateurs sont devenus producteurs. Nous les aidons également un peu au stade de la distribution, s'ils n'ont pas trouvé mieux sur le marché. Quelques-uns des meilleurs films récents, comme* Danzon (1) *de Maria Novaro,* la Femme de Benjamin *de Carlos Carrera ou* Angel de fuego *de Dana Rotberg, ont bénéficié de ce soutien.»*

Trois titres qui, outre leur qualité, ont en commun d'être des premières ou deuxièmes œuvres. Deux sont signés par des femmes, longtemps exclues de la réalisation. La liberté de ton de ces films tire parti de l'atmosphère créée par la sortie, en 1989, de *Rojo Amanecer*, de Jorge Fons, qui, en évoquant crûment le massacre de la place des Trois-Cultures en 1968, a brisé les tabous de la censure politique. Les jeunes cinéastes de cette génération montante sont issus des deux écoles, le Centre universitaire d'études cinématographiques et le Centre de capacité cinématographique géré par Imcine. Ils sont les héritiers des créateurs quinquagénaires dont la rétrospective de Beaubourg permet de se faire une idée. En attendant que leurs films trouvent ici la reconnaissance et la diffusion qu'ils méritent.

On a pu voir en France l'étonnant «faux documentaire» sur la révolution mexicaine *Reed, Mexico insurgente* (1970) de Paul Leduc, entrevoir son superbe *Latino Bar* (1990). La sortie de *Frida, nature vivante* (1984), (consacré à l'artiste peintre Frida Kahlo, compagne du grand fresquiste Diego Rivera, amie de Trotski et de Breton) est prévue prochainement.

Mais si la connaissance de l'œuvre de Leduc reste incomplète, que dire de celle de ses pairs? De Felipo Cazals qui, avec *la Pomme de discorde*, signalait en 1968 l'irruption d'une narration moderne dans le cinéma mexicain, et de l'audacieux Arturo Ripstein qui détournait les canons du film noir dans *Prison à vie* (1978) puis mettait le mélo au service des ses obsessions. Que sait-on de Jaime Humberto Hermosillo, prolifique avocat de toutes les transgressions – de la brûlante *Passion selon Berenice* (1975) à l'humöristique et aguichant *la Tarea*, grand succès populaire de 1990?

Le cinéma mexicain, qui ne s'exporte plus guère qu'en Argentine et à Cuba, seuls pays d'Amérique latine où subsistent des réseaux de distribution nationaux (il s'exporte aussi un peu en Espagne), mérite d'être vu de par le monde (2). Il a aussi à affronter de nouveaux dangers chez lui : la signature des accords NAFTA entre Washington, Ottawa et Mexico créant le «grand marché nord-américain» promet d'attirer au sud du Rio Grande de nombreux tournages hollywoodiens ravis de bénéficier de coûts très inférieurs. Elle ouvre aussi la porte à la mainmise des majors sur les salles, avec comme perspective l'invasion de films yankees. L'un des derniers cinémas survivant encore, commercialement et artistiquement, à l'uniformisation planétaire aurait alors vécu.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) L'unique film mexicain distribué en France cette année (*Latino Bar* de Paul Leduc étant une production hispano-vénézuélienne).

(2) Le récent accord de coproduction signé entre Imcine et le Centre national du cinéma français devrait permettre de rétablir des passerelles entres les écrans des deux pays.

★ Comme il en a pris l'habitude, le Centre Pompidou publie, à l'occasion de cette rétrospective, un remarquable (et très bien illustré) ouvrage de référence qui, sous la direction de Paulo Antonio Paranagua, présente des analyses historiques, esthétiques, économiques du cinéma mexicain, ainsi qu'un dictionnaire des principaux réalisateurs et des principaux films. *Le Cinéma mexicain*. Cinéma pluriel, 334 pages, 260 F.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA

Tous les films nouveaux

Edward II

de Derek Jarman,
avec Steven Waddington, Andrew Tiernan, Tilda Swinton, Nigel Terry, Jerome Flynn, Jody Graber.
Britannique (1 h 30).

Une adaptation très personnelle de la pièce de Marlowe, par le sulfureux réalisateur de *Last of England* et *Carravagio*.

VO : Reflet Logos I, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

La Fille de l'air

de Maroun Bagdadi, librement inspiré du roman de Nadine Vaujour,
avec Béatrice Dalle, Thierry Fortineau, Hippolyte Girardot, Roland Bertin, Jean-Claude Dreyfus.
Français (1 h 46).

Transposition, sur le mode du thriller, de l'histoire de Nadine Vaujour, qui fit évader son mari de prison en hélicoptère.

Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

Le Jour de l'éclipse

de Alexandre Sokourov,
avec Alexeï Ananichnov, Irina Sokolova.
Soviétique (2 h 15).

L'expérience intérieure d'un jeune médecin russe installé dans un village perdu d'Asie centrale.

VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

La Nuit du défi

de Michael Ritchie,
avec James Woods, Louis Gossett Jr, Oliver Platt, Heather Graham, Randall Tex Cobb, Thomas Wilson Brown.
Américain (1 h 37).

Un escroc de haut vol tente l'arnaque du siècle dans une ville entièrement dévolue à la boxe et aux paris sur les matches.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; George V, dolby, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
VF : Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, handicapés, 18e (45-22-47-94).

Le petit prince a dit

de Christine Pascal,
avec Richard Berry, Anémone, Marie Kleiber, Lucie Phan, Mista Préchac, Claude Muret.
Français (1 h 45).

Christine Pascal trouve le ton juste pour aborder le plus difficile des sujets : l'histoire de la relation qui se noue entre des parents et leur fille condamnée par une maladie incurable.

Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, handicapés, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

Sables mortels

de Roger Donaldson,
avec Willem Dafoe, Mary Elizabeth Mastrantonio, Mickey Rourke, Samuel L. Jakdson, M. Emmet Walsh, James Rebhorn.
Américain (1 h 41).

Polar classique à l'américaine, avec crimes, enquêtes, poursuites et trahisons en cascades.

VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00).
VF : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

Sister Act

de Emile Ardolino,
avec Whoopi Goldberg, Maggie Smith, Harvey Keitel, Kathy Najimy, Wendy Makkena, Mary Wickes.
Américain (1 h 40).

Variation sur un des mécanismes comiques les plus éprouvés : l'irruption d'un personnage fort en gueule (Whoopi Goldberg en chanteuse dessalée) dans un lieu feutré et conformiste (un couvent).

VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Pathé Impérial, handicapés, dolby, 2e (47-42-72-52) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; U. G. C. Normandie, dolby, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; U. G. C. Maillot, handicapés, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61).
VF : Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

Voyage à Rome

de Michel Lengliney,
avec Gérard Jugnot, Suzanne Flon, François Périer.
Français (1 h 30).

Pour faire réfléchir sa vieille maman qui s'est mise en tête de divorcer, un homme l'emmène rendre visite au pape.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, handicapés, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; U. G. C. Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; U. G. C. Maillot, dolby, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

Monica Vitti dans « l'Eclipse » présenté au Festival Antonioni à Saint-Etienne.

D.R.

Sélection

Antigone

de Danièle Huillet,
Jean-Marie Straub, texte de Bertolt Brecht,
avec Astrid Ofner, Ursula Ofner, Hans Diehl, Kurt Radeke.
Franco-allemand (1 h 40).

La preuve par l'exemple qu'un grand texte de théâtre antique peut devenir un grand film moderne par le refus de tout artifice.

VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

La Chasse aux papillons

de Otar Iosseliani,
avec Narda Blanchet, Pierrette Pompom Bailhache, Alexandre Tcherkassoff, Thamar Tarassachvili, Alexandra Liebermann, Lilia Ollivier.
Français (1 h 55).

Comique et mélancolique, inventif et attentif, Iosseliani est comme le furet qui passe de l'un à l'autre, improbable et hilarant personnage issu de la province française, des contes de fée et de ses souvenirs, en un jeu réjouissant et subtil.

Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

Djembefola

de Laurent Chevallier,
avec Mamady Keïta.
Franco-guinéen (1 h 07).

Au plus près de la musique du grand joueur de djembe Mamady Keïta, une histoire de tambour et d'exil, d'apprentissage et de partage, un documentaire à mille lieux du didactisme et de l'exotisme.

Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

Et la vie continue

de Abbas Kiarostami,
avec Farhad Kheradmand, Puya Paevar, les habitants de Roudhar, Rostamabad.
Iranien (1 h 31).

Un homme et son fils partis à la recherche de deux enfants après le séisme qui endeuilla l'Iran en 1990 découvrent au cours de leur voyage la vie même, et c'est tout simple, et c'est superbe.

VO : Utopia, 5e (43-26-84-65).

In the Soup

de Alexandre Rockwell,
avec Seymour Cassel, Steve Buscemi, Jennifer Beals, Jim Jarmusch, Carol Kane.
Américain (1 h 33).

Parodique et autobiographique, le récit des débuts d'un jeune cinéaste new-yorkais acoquiné avec un truand chaleureux fait un petit film de bonne compagnie.

VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Les Nuits fauves

de Cyril Collard,
avec Cyril Collard, Romane Bohringer, Carlos Lopez, Corine Blue, Claude Winter, René-Marc Bini.
Français (2 h 10).
Interdit aux moins de 12 ans.

Les garçons et les filles, l'amour et la peur, les belles images et celles mal fichues, Collard embarque tout à la fois dans son film en urgence, essentiel, bouleversant.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

Simple Men

de Hal Hartley,
avec Robert Burke, William Sage, Karen Sillas, Elina Löwensohn, Martin Donovan, Mark Chandler Bailey.
Américain (1 h 44).

Deux frères dissemblables à la recherche d'un père improbable, deux filles formidables et par là-dessus le regard implacable de Hartley, c'est la meilleure comédie politique américaine depuis une paire de lunettes (ou le précédent film de Hartley).

VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

La sélection « Cinéma » a été établie par : Jean-Michel Frodon

Festivals

Duras à l'écran

La Cinémathèque française poursuit au Palais de Chaillot l'intégrale de l'œuvre filmée, de Marguerite Duras avec *Des journées entières dans les arbres*, *le Camion*, les deux *Aurélia Steiner*, *Césarée*, *l'Homme Atlantique*, *les Enfants* et les deux films tirés de ses scénarios, *Hiroshima mon amour*, d'Alain Resnais et *Une aussi longue absence*, d'Henri Colpi.

Jusqu'au 29 novembre au Palais de Chaillot, place du Trocadéro. Tél. : 47-04-24-24.

Val-de-Marne lusitanien

Les 11es journées cinématographiques du Val-de-Marne « Contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples » invitent le Portugal. D'Arcueil à Vitry-sur-Seine, quatorze lieux de projection présentent une vingtaine de films signés de tous les grands réalisateurs portugais d'aujourd'hui, Joao César Monteiro, Manuel de Oliveira, Joao Botelho, Paulo Rocha... et des expositions, des spectacles de danse et de chant, entre rock et fado.

Du 25 novembre au 8 décembre. Tél. : 43-77-50-56.

Genet à Lille

Le festival lillois « Question de genre » rend hommage à Jean Genet avec *Un chant d'amour*, son seul film, longtemps interdit, tourné en 1950, des adaptations dont *les Equilibristes*, de Nico Papatakis et d'autres films visités par l'univers genétien, mais aussi de nombreux documentaires et des débats autour de l'auteur des *Paravents*.

Du 26 novembre au 20 décembre. Tél. : 20-58-14-23.

Antonioni à Saint-Etienne

S'interrogeant sur la place de la peinture dans l'œuvre de grands cinéastes, les programmateurs de la salle Le Méliès à Saint-Etienne poursuivent la rétrospective consacrée à Antonioni, (dont l'œuvre de peintre fut exposée récemment à Paris), avec *l'Avventura*, *la Nuit*, *l'Eclipse*, *la Chine*, *Profession reporter*, *le Mystère d'Oberwald* et *Identification d'une femme*.

Jusqu'au 1er décembre. Tél. : 77-32-63-47.

Trente ans de cinéma français en Haute-Normandie

La manifestation « Nouvelles Vagues » organisée dans une dizaine de villes de Haute-Normandie (Rouen, Le Havre, Dieppe...) retrace les tendances et les courants du cinéma français des trente dernières années au travers d'un véritable abécédaire de cent cinquante films, d'*A bout de souffle* à *Zazie dans le métro*, en passant par M comme *la Maman et la putain* de Jean Eustache et S comme *la Sentinelle* d'Armand Desplechin, ainsi que des avant-premières, des débats et des stages.

Jusqu'au 8 décembre. Tél. : 35-15-16-35.

Premiers films en Seine-et-Marne

Savigny-le-Temple accueille, pour la quatrième fois, le festival « Passion du premier film », ouvert aux cinématographies francophones. Au programme : une compétition de courts et longs-métrages, des avant-premières, un flash-back sur les premières œuvres des années 80, et un coup de chapeau à Eric Rochant et à Jean-Claude Brisseau.

Du 27 novembre au 6 décembre. Tél. : 60-63-28-24.

Les entrées à Paris

Non seulement l'avalanche de nouveautés (pas moins de douze sorties) augurait mal de cette semaine, condamnant la plupart des titres à une mort aussi rapide que certaine, mais la grève du métro a découragé bon nombre de spectateurs. Sans parler d'un lundi-catastrophe (dû au brusque retour du beau temps ?), avec à peine 40 000 spectateurs dans les 454 salles de Paris-Périphérie. Aucun film apparu sur les écrans le 18 novembre n'obtient donc un score satisfaisant : *The Company of Strangers*? *Les Eaux dormantes*? *Sur la terre comme au ciel*? *Mac*? *la Puissance de l'ange*? *Valse d'amour*? Même verdict : *Requiescat in pace !*

Même le moins mal loti, *Une équipe hors du commun*, doit se contenter d'un score de moins de 35 000 en vingt-sept salles et *Beau fixe* est plus proche du calme plat à 22 000 en dix écrans. *Les Meilleures Intentions*, malgré sa palme d'or à Cannes, en est, lui, réduit à un très maigre 11 000 dans douze salles. Cette semaine se distinguait aussi par la sortie simultannée de trois documentaires : avec près de 3 000 entrées pour deux écrans, *Djembéfola* ne fait pas trop mauvaise figure, alors que *Incident à Oglala* et *l'Envers du décor* sont déjà hors jeu.

Sortis la semaine précédente, *l'Accompagnatrice* perd plus du quart de ses spectateurs avec à peine 55 000 entrées, soit un total de 145 000, tandis que *Riens du tout* se défend mieux avec pratiquement autant de clients en deuxième semaine, pour atteindre 60 000 en quinze jours. La mode *C'est arrivé près de chez vous* se maintient, lui permettant d'atteindre les 100 000 spectateurs en trois semaines, tandis que *la Belle et la bête* poursuit son parcours triomphal avec encore 55 000 entrées en cinquième semaine, soit un total imposant de plus de 575 000.

Malgré une sixième semaine en baisse à 25 000 tickets, *1492* tient bon la mer et totalise près de 570 000 passagers. Parmi les productions françaises sorties cette année, seul *l'Amant* le précède encore. Et deux autres films français enregistrent, à leur échelle, des résultats satisfaisants, *les Nuits fauves* avec un très honnête 170 000 en cinq semaines, et *Un cœur en hiver* qui vient de passer la barre des 400 000 en douze semaines.

THEATRE

Spectacles nouveaux

Les Aiguilles et l'opium

de Robert Lepage,
avec Robert Lepage et Robert Caux.

Robert Lepage, le rouquin glabre du Québec, bricoleur d'images magiques, sur scène, en personne.

Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 2e. A partir du 25 novembre. Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le samedi à 16 heures. Tél. : 42-74-42-19. 70 F et 90 F.
Dernière représentation le 30 novembre.

Cinq essais d'effraction

avec Claude Degliame, Jean-Michel Rabeux, Agnès Laurent, Georges Peltier, Catherine Mouchet, Jean-Daniel Paris et Didier-Georges Gabily.

Des comédiens ont choisi des textes non dramatiques, non littéraires. Des témoignages, des lettres, des confidences. Ils les ont adaptés à la scène, répétés pendant trois semaines et les jouent en alternance.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. A partir du 30 novembre. Du mardi au samedi à 19 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-57-42-14. De 65 F à 130 F.

Conversation sur la montagne

d'Eugène Durif,
mise en scène
de Patrick Pineau,
avec Jérôme Kircher.

L'étranger dans le village. Un pavé dans la mare.

Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, 18e. A partir du 1er décembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée samedi à 16 heures. Tél. : 42-55-74-40. 75 F et 95 F.

L'Ecole des mères ; les Acteurs de bonne foi

de Marivaux,
mise en scène
de Claude Stratz,
avec Viviana Alberti, Madeleine Assas, Leyla Aubert, Patrick Catalifo, Corinne Coderey, Laurent Deshusses, André Faure, Thierry Fremont, Vanessa Larré et Laurence Montandon.

Le mariage chez Marivaux est prétexte à une mise à nu des sentiments et de leurs hésitations, une mise au jour des demi-mensonges et des vérités fuyantes. Un jeu subtil, un rire cruel.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93000 Aubervilliers. A partir du 27 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-34-67-67. De 28 F à 120 F.

Fin de partie

de Samuel Beckett,
mise en scène
de Charles Tordjman,
avec Philippe Fretun, Daniel Martin, Gilette Barbier et Jean-Claude Perrin.

Dans une chambre abandonnée, sur une terre désertée, un aveugle et un (presque) paralytique s'affrontent. Le rire de la dernière chance.

Les Gémeaux, 49, av. Clemenceau, 92000 Sceaux. A partir du 25 novembre. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 h 30. Tél. : 46-61-36-67. De 60 F à 110 F.
Dernière représentation le 29 novembre.

L'Inquiétude

de Valère Novarina,
mise en scène
de Mark Blezinger,
avec André Marcon.

Le langage de Novarina, sa poésie échevelée, vivent dans la voix et le corps d'André Marcon, comme s'il était né avec.

Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. A partir du 26 novembre. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 90 F à 140 F.

Les Nuits de la colère

d'Armand Salacrou,
mise en scène
d'Antonio Cauchois,
avec Antonio Cauchois, Karine Bokobza, Patrick Laplace, Anne Raphaël, Jean-Yves Beltran, Gérard Beaume et Laurent Langouet.

Le théâtre à thèse reviendrait-il sur le marché?

Berry-Zèbre, 63, bd de Belleville, 11e. A partir du 1er décembre. Du lundi au dimanche à 20 h 15. Tél. : 43-57-51-55. 50 F et 70 F.

Les Pieds dans l'eau

de Jérôme Deschamps
et Macha Makeïeff,
avec Jean-Marc Bihour, Lorella Cravotta, Philippe Duquesne, Yolande Moreau, François Morel et Olivier Saladin.

Retour de Jérôme Deschamps et de ses merveilleux ahuris, fébriles et feignasses, roublards et dépassés, qui vivent sur un toit et rêvent de musique. Avant le spectacle, visite d'une exposition pas comme les autres.

Grande Halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. A partir du 1er décembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée, samedi et dimanche à 17 heures. Tél. : 40-03-39-03. 130 F et 170 F.



JURG BOHLEN

« L'Ecole des mères », mise en scène de Claude Stratz, à Aubervilliers.

La vie est un songe (en espagnol)

de Calderon,
mise en scène
d'Antonio Diaz-Florian,
avec en alternance Devis Ayala, Smaël Benabdelouab, Cécilia Bletterie, Hélène Borel, Jean-Louis Desplanches, Antonio Diaz-Florian, Hazem Elawadly, Thierry Fdida, Hervé Gajean, Pascal Guarise, Yvon Jaquet, Christine Kotschi, Thomas Lopez, Abder Ouldhaddi, Renata Ramos, Lucero Roca, Freddy Rojas et Frédéric Thérisod.

En version originale, les mésaventures du prince Sigismond, enfermé dans une caverne depuis son enfance à cause d'une prédiction malheureuse.

Cartoucherie-Epée de bois, route du Champ-de-manœuvre, 12e. A partir du 29 novembre. Le dimanche à 16 heures. Tél. : 48-08-39-74. Durée : 2 heures. 80 F et 110 F.

Paris

Le songe d'une nuit d'été (en anglais)

de William Shakespeare,
mise en scène
du Footsbarn Travelling Theatre,
avec Agneska Bihel, Christophe Bihel, David Curtiss, Paddy Fletcher, Patrick Hayter, Maggie Watkiss, Rowan Wylie et Katarzyna Klebba, Boris Sekho et (musiciens).

Des Anglais anticonformistes, installés dans la campagne française, s'attaquent au dieu tutélaire de leur culture, Shakespeare.

Parc de La Villette (sous chapiteau), 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-45-03-61. Durée : 2 heures. De 50 F à 100 F.

Appartement témoin ; De plein fouet

de Gilberte Tsaï
et Mohammed Rouabhi,
mise en scène
de Gilberte Tsaï,
avec Aka N'Dah, Shi Kelong et Mohammed Rouabhi.

Deux immigrés, un Africain, un Chinois, repeignent un appartement et répètent *Othello*.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, les samedi et dimanche à 17 heures. Tél. : 45-88-81-54. De 55 F à 95 F.

Carmen Paradise

de Corinne Cousin,
mise en scène
de Paul Vecchiali,
avec Corinne Cousin et Serge Feuillard.

Elle s'appelle Carmen et travaille dans un dancing de Bougival. Sa vie a été un vrai roman, et ça continue.

La Vieille Grille, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, 5e. Du mardi au samedi à 21 heures. Tél. : 47-07-22-11. 70 F et 100 F.

Le Chevalier d'Olmedo

de Lope de Vega,
mise en scène
de Lluis Pasqual,
avec Jean-Marc Barr, Denis Lavant, Evelyne Istria, Isabelle Candelier, Patricia Dinev, Violeta Ferrer, Christian Cloarec, Francis Frappat, Nicolas Pignon, Michel Weinstadt, Guy Perrot, Fernando Becerril, Bernard Montiouis, Stefan Bedrossian, Guy Le Coze, Elodie Lheure, Bertrand Scheidt et Jean-François Piette et Nathalie Rives (musiciens).

Les amours contrariées d'un chevalier épris d'absolu et de la femme de ses rêves. Il mourra car il est espagnol.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 15 heures. Tél. : 43-25-70-32. De 30 F à 150 F.

Le Dernier Quatuor d'un homme sourd

de François Cervantès,
mise en scène
de l'auteur,
avec Pierre Carrive, Dominique Chevallier, Catherine Germain, Jacques Hadjaje, Raphaël Almosni et Mathilde Wanbergue.

Peut-on ressentir l'état d'âme et d'esprit d'un homme en interprétant la musique qu'il a composée, peu de temps avant sa mort.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Les lundi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 45, le dimanche à 16 h 45. Tél. : 45-88-81-54. De 55 F à 95 F.
Dernière représentation le 30 novembre.

La Dispute

de Marivaux,
mise en scène
de Stanislas Nordey,
avec Pierre Marello, Hélène Fabre, Josée Schuller, Jean-Jacques Simonian, Virginie Volmann, Stanislas Nordey, Eric Laguigne, Delphine Eliet, Emmanuel Costes, Bertrand Bossard et Julie Pouillon.

Qui, de l'homme ou de la femme, a inventé la trahison amoureuse ? Une expérience menée avec quatre enfants sauvages n'apportera pas de réponse, mais dévoilera la fascination éternelle de l'amour, et de la trahison.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-00-59. De 40 F à 100 F.

Les Atrides

d'Eschyle,
mise en scène
d'Ariane Mnouchkine,
avec Simon Abkarian, Duccio Bellugi, Juliana Carneiro da Cunha, Brontis Jodorowsky, Nirupama Nityanandan, Catherine Schaub, Myriam Azencot, Marc Barnaud, Myriam Boulley, Stéphane Brodt, Sergio Canto, Laurent Clawaert, Odile Delonca, Nadja Djerrah, Eve Dos Bruce, Daniel Domingo, Evelyn Fagnen et Isabelle Gazonnois.

La cruelle et douloureuse histoire des enfants d'Atrée, de la malédiction qui les pousse aux meurtres et aux transgressions les plus abominables. De l'esprit de vengeance jusqu'à l'État de droit dans une suite de spectacles épiques, lyriques, magnifiques.

Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Tél. : 43-74-24-08. 110 F et 135 F.

Exécuteur 14

d'Adel Hakim,
mise en scène
de l'auteur,
avec Jean-Quentin Châtelain.

Un cri de révolte contre l'abomination des guerres.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au dimanche à 20 h 45. Tél. : 42-43-00-59. De 40 F à 100 F.

Félicité ou le Merveilleux Théâtre d'art et de science du docteur de Groningue

de Françoise Thyrion,
Daniel Raichvarg
et Michel Valmer,
mise en scène
de Michel Valmer,
avec Pierre-Yves Chapalain, Magaly Berdy, Jean-Christian Grinevald, Olivier Jeannelle, Gérard Majax, Daniel Soulier, Françoise Thyrion et Jacqueline Lebeau.

Deux archéologues voguent vers l'Angleterre. Il leur arrivera tant de choses qu'ils n'iront pas jusqu'à leur destination.

Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai, 15, passage de la Main-d'or, 11e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 48-05-67-89. De 80 F à 120 F.

Le Jugement dernier

de Bernard-Henri Lévy,
mise en scène
de Jean-Louis Martinelli,
avec Pierre Vaneck, Arielle Dombasle, Gisèle Casadesus, Jacques François, Armand Meffre, Alain McMoy, Beppe Clerici, Man-Yan Hor et Jean-Yves Chatelais.

Un écrivain, une égérie et quelques témoins privilégiés de notre siècle.

Atelier, 1, place Charles-Dullin, 18e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée, samedi et dimanche à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. De 40 F à 250 F.

Macbett

d'Eugène Ionesco,
mise en scène
de Jorge Lavelli,
avec Claude Aufaure, Michel Aumont, Christian Bouillette, Gilles Gaston-Dreyfus, Jean-Claude Jay, Isabel Karajan, Gérard Lartigau, Xavier Percy, Sylvain Thirolle et Marie Verdi.

Quand Ionesco réécrit Shakespeare en lorgnant vers Jarry. Quand Lavelli, avec une frénésie impitoyable, pourfend et ridiculise la passion du pouvoir.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée, samedi et dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. De 90 F à 140 F.

Monsieur Klebs et Rozalie

de René de Obaldia,
mise en scène
de Jacques Rosny,
avec Jacques Rosny, Anne Jacquemin, Nadia Barentin, Jean-François Guilliet et Pierre Dumas.

Les amours d'un savant et de sa créature, une Eve électronique. Auront-ils des enfants?

Théâtre 14 - Jean-Marie Serreau, 20, av. Marc-Sangnier, 14e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-45-49-77. De 55 F à 110 F.

Mortadela

d'Alfredo Arias,
mise en scène
de l'auteur,
avec Haydee Alba, Didier Guedj, Marilu Marini, Adriana Pegueroles, Pilar Reboller, Alma Rosa, Martine Lepage, Oscar Sisto, Frédérico et Andréa.

En passant de la rive droite à la rive gauche, des boulevards de Montmartre à la rue de la Gaîté, les souvenirs d'Arias se sont encanaillés.

➡

DE LA SEMAINE

➡ Il y a du tango qui chaloupe, des chanteuses émouvantes, une Carmen Miranda miniature et du charme à revendre.

Montparnasse, 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au vendredi à 21 heures, le samedi à 18 heures et 21 h 15. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-74. De 90 F à 200 F.

Opéra équestre

de Bartabas, mise en scène de l'auteur.

La compagnie des hommes affronte la compagnie des femmes. Un violon, des chevaux, des musiques qui s'unissent. Un rituel en l'honneur du Centaure.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av. Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 h 30. Tél. : 48-04-38-48. Durée : 2 h 30. De 110 F à 210 F.

Les Paravents

de Jean Genet, mise en scène de Marcel Maréchal, avec Dora Doll, Michèle Grellier, Valérie Lang, Michelle Marquais, Luce Mélite, Fabienne Périneau, Giselle Touret, Jean-Paul Bordes, Michel Demiautte, Mathias Maréchal, Bernard Nissille, Serge Pauthe, Olivier Picq et Pierre Tabard.

Une pièce étrange qui se passe chez les Algériens puis au pays des morts. Là où tous doivent se rencontrer.

Maison des arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 heures, le dimanche à 15 h 30. Tél. : 49-80-18-88. 100 F et 120 F.

Passacaille

de Bruno Meyssat, mise en scène de l'auteur, avec Philippe Cousin, Elisabeth Moreau et Geoffrey Carey.

Derniers jours pour une symphonie visuelle faite d'objets, de mystère, de poésie.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Du mercredi au samedi à 20 h 45. Tél. : 45-88-81-54. De 55 F à 95 F.
Dernière représentation le 28 novembre.

Le Polygraphe

de Marie Brassard et Robert Lepage, mise en scène de Robert Lepage, avec Marie Brassard, Pierre Auger, Jules Philip et Pierre Brousseau et (musicien).

Tandis que Robert Lepage se confie au Centre Georges-Pompidou, ses comédiens racontent une terrible histoire de police et de cinéma. Humour et beauté garantis.

Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault, av. Franklin-Roosevelt, 8e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-56-60-70. De 100 F à 140 F.
Dernière représentation le 29 novembre.

Les Rustres

de Carlo Goldoni, mise en scène de Jérôme Savary, avec Catherine Arditi, Michel Berto, Jacques Boudet, Nelly Clastrier, Roger Jendly, Daniel Laloux, Dominique Levanant, Alain Libolt, Héloïse Mignot, Eric Ruf, Isabelle Brisset, Isis Peyrade et Olivier Roustan.

Goldoni était féministe. Du moins ne se contentait-il pas d'aimer les femmes, il admirait leur courage et leur liberté d'esprit.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. 100 F et 140 F.

Samedi, dimanche et lundi

d'Eduardo de Filippo, mise en scène de Françoise Petit, avec Dominique Blanchar, Raymond Gérome, Hubert Deschamps, François Lalande, Ahmed Belbachir, Teco Celio, Agathe Chouchan, Vincent Colombe, Andréa Damant, Annie Gregorio, Stephan Guérin, Jean-Paul Lahore, Stéphanie Pillonca, Steve Suissa, Frédérique Meininger et Eric Lorvoire.

Le cérémonial du déjeuner dominical et familial complètement perturbé par la jalousie. Ce n'est pas triste.

Théâtre Silvia Monfort, 106, rue Brancion, 15e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-31-10-96. De 25 F à 120 F.

Vu du pont

d'Arthur Miller, mise en scène de Jacques Mornas, avec Michel Creton, Catherine Rouvel, Pierre Bianco, Denis Fau, François Font, Bernard Lepensat, Jacques Mornas et Michèle Murcia.

Le rêve américain de deux générations d'immigrés italiens, à Brooklyn.

Théâtre 13, 24, rue Daviel, 13e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 16 h 30, dimanche à 15 heures. Tél. : 45-88-62-22. 80 F et 110 F.

Régions

Toulouse

La Cantatrice chauve

d'Eugène Ionesco, mise en scène de Jean-Luc Lagarce, avec Emmanuelle Brunschwig, Olivier Achard, Mireille Herbstmeyer, Jean-Louis Grinfeld, François Berreur et Elisabeth Mazev ou Marie-Paul Sirvent.

La base de l'absurde revue par un tendre Pierrot lunaire. Le charme s'ajoute au rire. Le spectacle est également donné à Alès le 1er décembre au Cratère (66-52-52-64) avant d'arriver à Paris.

Théâtre Sorano, 35, allée Jules-Guesde, 31000 Toulouse. Le mercredi à 19 h 30, du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 61-25-66-87. De 80 F à 120 F.
Dernière représentation le 29 novembre.

Le Pleure-misère

de Flann O'Brien, mise en scène de Marie Vayssière, avec Dominique Collignon-Maurin, Laurent Martial, Michel Mathieu, Emmanuelle Stochl et Marie Vayssière.

Chronique d'un village irlandais plein de rêves, de whisky, de pittoresque.

Théâtre Garonne, 1, av. du Château, 31000 Toulouse. Le mercredi à 19 h 30, du jeudi au samedi à 21 heures. Tél. : 61-42-33-99. 90 F.
Dernière représentation le 28 novembre.

Strasbourg

Le Fantôme amoureux

de Philippe Quinault, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Bruno Ricci, Pauline Sales, Michel André, Marie Pattoello, Sandrine Spielmann, Pierre Mermaz, Vincent Sément, Sylvie Moussier, Didier Niverd et Jonathan Duverger.

Inlassablement, Jean-Marie Villégier fait découvrir les merveilles inconnues du théâtre baroque.

Théâtre national, 1, rue André-Malraux, 67000 Strasbourg. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 88-35-44-52. De 65 F à 125 F.

Rennes

Home

de David Storey, mise en scène de Philippe Froger, avec Alain Kowalczyk, Serge Le Lay, Yvette Poirier, Gilles Ronsin et Erik Vandelet.

Ils se sont enfermés pour échapper au monde. Ils n'échappent pas au regard des autres.

Théâtre de la Parcheminerie, rue de la Parcheminerie, 35000 Rennes. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 15 heures. Tél. : 99-30-38-01. De 20 F à 100 F.

Bordeaux

Personnages avec passé

de Claude Bourgeyx, mise en scène de Jean-Louis Thamin, avec Arnaud Giovaninetti, Catherine Rétoré, Annie Mercier et Thierry Blanc.

Le fils est amoureux du jeune amant de sa mère, et veut mourir. Il est à l'âge du romantisme.

Centre dramatique national, 3, pl. Pierre-Renaudel, 33000 Bordeaux. Du lundi au samedi à 20 h 30. Tél. : 56-91-98-00.

Nîmes

Terra Incognita

de Georges Lavaudant, mise en scène de l'auteur, avec Anne Alvaro, Gilles Arbona, Louis Beyler, David Bursztein, Christophe Delachaux, Mara Hernandez-Rodriguez, Sergio Lagunas-Rodriguez, Sylvie Orcier, Annie Perret, Patrick Pineau, Fernando Rubio-Banos, Marie-Paule Trystam et Gérard Barreaux, Mario Casarin-Diaz, Ambrosio Henrique et Partida Ayala (musiciens).

Le Mexique tel que l'a vécu Lavaudant, tel qu'il l'aime, avec sa musique et ses fantômes.

Théâtre de Nîmes, 6, rue Fresque, 30000 Nîmes. Les vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 15 heures. Tél. : 66-36-02-04. De 80 F à 130 F.

Brest

Un Grand Meaulnes

d'après Alain-Fournier, mise en scène de Wladyslaw Znorko, avec Damien Bouvet, Davor Dujmovicn Jean-Pierre Hollebecq, Patrick Le Mauff, Jacques Pabst, Marc Proulx, Nicolas Ramond, Irina Vavilova, Philippe Vincenot et Silvi Znorko-Bronsart.

Znorko rencontre Alain-Fournier. Deux rêves qui s'entrecroisent pour le plus grand bonheur du théâtre.

Le Quartz Centre national dramatique et chorégraphique, 2-4, av. Clemenceau, 29000 Brest. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. De 60 F à 130 F.

Dijon

Une envie de tuer sur le bout de la langue

de Xavier Durringer, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Claude Bonnifait, Daniel Briquet, Claudie Decultis, Gil Lagay, Gérald Laroche et Marie-Paul Sirvent.

Un soir, à la porte d'une disco, le monde fragile de Durringer.

Théâtre du parvis Saint-Jean, rue Monge, 21000 Dijon. Les mercredi et jeudi à 19 h 30, les vendredi et samedi à 20 h 30. Tél. : 80-30-12-12. 95 F et 105 F.
Dernière représentation le 28 novembre.

La sélection « Théâtre » a été établie par Colette Godard.

DANSE

Paris

Compagnie Dominique Bagouet

So Schnell, One Story as in Falling

Une savante construction de Dominique Bagouet sur la *Cantate BWV 26* de Bach, entremêlée des bruits industriels de bonneterie qui ont bercé son enfance. *One Story...* est la pièce qu'a créée Trisha Brown pour les danseurs de Bagouet.

Opéra de Paris-Garnier, du 26 au 28 novembre, 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71. De 20 F à 180 F.

Josef Nadj/Théâtre Jel

Les Echelles d'Orphée (1)
Commedia Tempio (2)

Le théâtre « absurde », grinçant et drôle de Nadj, qui emprunte à Kantor, au cinéma muet, au cirque, mais trouve un ton très personnel. *Les Echelles* bénéficient d'une ravissante musique jouée en scène par des musiciens hongrois.

Théâtre de la Ville, (1) du 1er au 5 décembre, (2) du 8 au 12, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 85 F et 130 F.

Compagnie Fattoumi-Lamoureux

Rencontres parallèles, Husaïs (1)
Si loin que l'on aille (2)

Un quatuor dédié à Mozart, le duo qui lança les Fattoumi-Lamoureux et leur première tentative d'élargissement jusqu'au quintette : le parcours de deux jeunes chorégraphes qui sont aussi, comme leurs camarades, des danseurs hors série.

Elancourt, Le Pollen, (1) le 26 novembre, (2) le 28, 20 h 30. Tél. : 30-62-82-81. De 65 F à 95 F.

Biennale du Val-de-Marne

1, 2, 3, 4

Suite de la série « Un solo, un duo, un trio, un quatuor » par soirée, consacrée par la Biennale à la jeune danse contemporaine. Cette semaine : Michel Kelemenis, Schmid et Pernette, Richard Mouradian, Kelemenis *bis* (1) ; Gitta Barthel, Jean-Pascal Gilly, Catherine Langlade et Mourad Beleksir (2).

(1) Vitry-sur-Seine, Théâtre Jean-Vilar, le 27 novembre, 20 h 45. (2) Ivry-sur-Seine, Théâtre, le 28, 20 h 45. Tél. : 46-86-17-04. 70 F et 110 F.

Iles de danse en Ile-de-France

Suite et fin : Guizerix, Piollet et Paré avec *Eventail III* à Sèvres le 27, Ris-Orangis le 28, Etampes le 29. Georges Appaix avec *le Conte du tailleur* à Bezons le 28. Jean-François Duroure avec *le Sable et l'Ecume* le 27 à Sannois et le 28 à Herblay. Peter Goss avec *Circumambulatoire* et *The Other Side* le 29 à Saint-Michel-sur-Orge le 28. Mathilde Monnier avec *Je ne vois pas la femme cachée dans la forêt* le 26 à Aulnay-sous-Bois, *Face Nord* à Epinay-sur-Seine le 28. Jean Gaudin avec *les Autruches* à Mitry-Mory le 28.

Iles de danse, tél. 42-65-06-58.

Régions

Cannes

8e Festival international

Sous l'impulsion de son nouveau directeur, Yorgos Loukos, ce huitième Festival prend un virage sur l'aile, vers davantage de créations : avec deux soirées consacrées à des danseurs internationaux se lançant dans la chorégraphie, avec la première venue en France de la Compagnie Ralph Lemon et de la Phoenix Dance Company. La reine Trisha (Brown) est aussi présente, comme le Nederlands Dans Theater III de Jiri Kylian et des élèves des Conservatoires de Lyon et de Paris. Pour montrer qu'on n'est pas sectaire, on ouvre avec *Giselle* (dans la très jolie version de Pierre Lacotte, avec le Ballet de Nancy), à laquelle fera écho *Giselle ou le mensonge romantique* de Maryse Delente...

Palais des Festivals, du 25 novembre au 1er décembre. Horaires divers. Tél. : 92-99-31-08. De 80 F à 200 F. Passeport festival : 900 F.

Maubeuge

Bill T. Jones/Arnie Zane Company

Red Room, Continuous Replay, D Man in the Waters, An other History of Collage

Un cocktail explosif d'humour, d'érotisme et d'énergie, servi bien frappé par des danseurs décoiffants. A consommer sans modération.

Le Manège, 27 novembre, 20 h 30. Tél. : 27-65-65-40. 60 F.

Rennes

Bouvier/Obadia

Welcome to Paradise (1)
Une femme chaque nuit voyage en grand secret

Peut-être les réussites majeures de deux chorégraphes qui, après dix ans d'effervescence et un certain piétinement de la danse contemporaine française, se maintiennent au tout premier rang.

Théâtre national de Bretagne, (1) le 1er décembre, (2) le 2, 20h30. Tél. : 99-31-12-31. De 50 F à 100 F.

Ballet national de Nancy et de Lorraine

Petrouchka, la Somnambule, Te Deum

Programme haut de gamme, avec l'immortel *Petrouchka* de Fokine, la romantique *Somnambule* de Balanchine. Nous ne connaissons pas encore le *Te Deum* de Pierre Lacotte, sur la musique de Bizet. En prime, un pas de deux classique.

Opéra, du 28 novembre au 4 décembre, 20 h 30 (le 29 à 14 h 30. Tél. : 83-36-72-20. De 65F à 160F.

Bordeaux

Nederlands Dans Theater

L'Histoire du soldat, Sinfonietta

Deux des œuvres les plus célèbres de l'infatigable Jiri Kylian, puissamment aidé ici par Stravinski et Janacek.

Théâtre, les 25, 26 et 27 novembre à 20 h 30, le 28 à 14 h 30 et 20 h 30. Tél. : 56-48-58-54. De 40 F à 130 F.

La sélection « Danse » a été établie par Sylvie de Nussac.

MUSIQUE

Classique

Mercredi 25 novembre

Mozart
Sérénade KV 525
« Eine kleine Nachtmusik »
Symphonie concertante pour hautbois, clarinette, cor et basson.

Dvorak
Symphonie nº 8
Michel Benet (hautbois),
Pascal Moraguès (clarinette),
Michel Garcin-Marrou (cor),
Marco Postinghel (basson),
Orchestre de Paris,
Carlo Maria Giulini (direction).
Retour de Giulini à la tête de l'Orchestre de Paris, pour quatre concerts Mozart-Dvorak. Le dernier de la série sera donné pour les jeunes, au Châtelet. Des jeunes à qui il n'en coutera que 30F pour entendre l'un des plus célèbres chefs d'orchestre de notre temps.
Salle Pleyel, 20 h 30 (+ les 26 et 27). *Tél. : 45-63-88-73. De 120 F à 400 F.*

Vendredi 27

Gounod
Faust
Gösta Winbergh (Faust),
Paata Burchuladze (Méphistophélès),
Kallen Esperian (Marguerite),
Andreas Schmidt (Valentin),
Colette Alliot-Lugaz (Siebel),
Bernadette Antoine (Marthe),
Jean-Philippe Marlière (Wagner),
Orchestre et Chœur de l'Opéra de Paris,
Julius Rudel (direction),
Jorge Lavelli (mise en scène).
Reprise de l'une des mises en scène qui marquèrent le réveil de l'Opéra de Paris. Quel scandale, à l'époque ! En 1975, la France giscardo-pompidolienne n'a pas supporté que Jorge Lavelli casse ainsi les images léguées par Gounod et ses librettistes. Il y avait une adéquation totale entre les décors, les costumes transposés au XIXᵉ, l'architecture de Garnier et la démolition en règle du metteur en scène argentin. Que restera-t-il de ce spectacle, à la Bastille ?
Opéra-Bastille, 19 h 30 (+ le 30). Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 570 F.

D'après Mozart
Une petite flûte enchantée
Jean Delescluse,
Jean-Francis Monvoisin,
Jean-Louis Meunier (Tamino),
Cécile Perrin,
Virginie Pochon (Pamina),
Jean-Baptiste Dumora,
Christophe Lacassagne (Papageno),
Cyrille Gerstenhaber,
Stéphanie Morales (Papagena),
Atelier lyrique et maîtrise de l'Opéra de Lyon,
Claire Gibault (direction),
Louis Erlo (mise en scène).
L'Opéra de Lyon a conçu ce spectacle pour les enfants. Une façon d'aller au devant du public de demain, en le prenant par la main pour lui faire découvrir la musique d'un compositeur qui parle droit dans les yeux.
Suresnes. Théâtre Jean-Vilar (les 27, 28 et 30, 21 heures ; le 29, 17 heures). Tél. : 46-97-98-10. 140 F.

Samedi 28

Beethoven
Concerto pour piano et orchestre nº 5 « l'Empereur »

Schumann
Symphonie nº 4
Michel Béroff (piano),
Orchestre symphonique français,
Laurent Petitgirard (direction).
Ce n'est pas dans ce type de répertoire que Béroff s'était jusqu'à présent fait applaudir en France, mais ce quadragénaire a beaucoup réfléchi ces dernières années. Il revient. Le nouveau Béroff est arrivé !
Tremblay-en-France. Centre culturel Aragon, 21 heures. Tél. : 49-63-70-50. 100 F.

Dimanche 29

Debussy
Prélude à l'après-midi d'un faune

Dukas
L'Apprenti sorcier

Rachmaninov
Danses symphoniques
Jean-Philippe Collard,
Michel Béroff (piano).
Les retrouvailles du grand duo du piano français, dans un programme très excitant.
Théâtre des Champs-Elysées. 11 heures. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.

Lundi 30

Schubert
Wolf
Schoeck
Lieder

Duparc
Debussy
Ravel
Mélodies
François Le Roux (baryton),
Irwin Gage (piano).
Le Pelléas d'Abbado s'attaque au répertoire germanique. Belle voix, simplicité d'élocution, franchise de l'approche musicale. Cela suffit-il pour Wolf et Schoeck ? Pour Schubert et les Français, ces qualités sont de celles qui font la différence.
Salle Gaveau, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 150 F à 350 F.

Concert de clôture du concours international Marguerite Long-Jacques Thibaud
Orchestre national d'Ile-de-France,
Marc Soustrot (direction).
Le soir de tous les enjeux. Y aura-t-il parmi les candidats du Marguerite-Long un ou plusieurs pianistes dignes de faire carrière ? Le jury saura-t-il le ou les dénicher ? Ce concours a été si souvent contesté dans ses choix, *par le passé* !
Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 80 F à 250 F.

Lully
Armide
Sylvie Brunet (Armide),
Howard Crook (Renaud),
Bernard Deletré (Hidraot),
John Hancock (Artémidore),
Noémie Rime (Sidonie),
Véronique Gens (Phénice),
Luc Caodou (Aronte),
Compagnie Larsen,
Chœur et orchestre du Collegium vocale *de Gand et de la Chapelle royale,*
Philippe Herreweghe (direction),
Patrice Caurier et Moshe Leiser (mise en scène),
Stéphanie Aubin (chorégraphie).
Poursuite d'une opération Lully de grande envergure et de grande ambition menée par Alain Durel en son théâtre. Après *Alceste*, le drame d'*Armide*, ou les incertitudes de la passion quand l'aimé fut séduit par sorcellerie. Mille surprises sont à attendre de cette production due à deux très jeunes metteurs en scène, à une chorégraphe « moderne » et introduisant, au sommet d'une distribution « baroque » la note romantique d'une chanteuse de bel canto comme Sylvie Brunet. Attendre le meilleur d'Herreweghe.
Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30. *Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 640 F.*

Schumann
Konzertstücke pour quatre cors et orchestre
Concerto pour violoncelle et orchestre
Symphonie nº 2
Paul Minck,
Jean-Paul Gantiez,
Jean-Yves Bernard,
Isabelle Leroy (cor),
Heinrich Schiff (violoncelle),
Orchestre philharmonique de Radio-France,
Marek Janowski (direction).
Poursuite du cycle Schumann du Châtelet, avec les *Konzertstücke pour quatre cors*, le *Concerto pour violoncelle et orchestre*, et la *Deuxième Symphonie* : des pièces peu fréquentées par les interprètes, difficiles à jouer, étranges. Sublimes, en vérité.
Châtelet. Théâtre musical de Paris, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 200 F.

Mardi 1ᵉʳ décembre

Granados
Quintette pour piano et cordes

Falla
Fantasia Bética
Extraits de l'Amour sorcier

Turina
La Oracion del Torero
Jérôme Granjon (piano),
Vincent Pasquier (contrebasse),
Quatuor Ludwig.
Le *Quintette* de Granados et *la Oracion del Torero* de Turina sont des œuvres qui de mémoire de critique n'ont pas été données à Paris. Le Musée d'Orsay remplit sa mission avec maestria : faire découvrir les musiques contemporaines des oeuvres qu'il expose. Il est dommage que ces concerts ne soient pas systématiquement enregistrés, que les plus réussis d'entre eux ne soient l'objet d'édition discographique.
Musée d'Orsay, 12 h 30. Tél. : 40-49-48-27. 50 F.

Schubert
Sonates pour piano D 557, 575 et 894
Andras Schiff (piano).
Andras Schiff poursuit son cycle Schubert, pour piano ****. Mais payer de 100 F à 360 F pour assister à un récital de piano, dans une salle aussi peu faite pour le récital que Pleyel, est bien décourageant. A titre d'exemple, les New-Yorkais pouvaient assister au récital *donné pour ses* quatre-vingts ans par Shura Cherkassky, à Carnegie Hall, en ne déboursant *que* 45 dollars pour la place la plus chère. Soit 240 F. Il faudra un jour remettre à plat les tarifs demandés par les salles en France pour leur location, et tous ceux *qui sont* liés aux charges sociales que doivent acquitter les organisateurs de concert.
Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 110 F à 360 F.

Liszt
1ʳᵉ Année de pèlerinage

Debussy
Préludes livre 2
Alain Planès (piano).
Planès vient de publier dans la collection de l'INA un superbe disque Haydn, enregistré lors d'une émission publique de Radio-France. Ce soir, il joue Liszt et Debussy. Deux compositeurs qui « s'aiment ».
Neuilly-sur-Seine. Auditorium Debussy-Ravel, 20 h 30. 100 F.

Régions

Lyon

Schubert
Rosamonde de Chypre, ouverture
Lieder

Mahler
Symphonie nº 4
Edith Wiens (soprano),
Orchestre national de Lyon,
Emmanuel Krivine (direction).
Avec Schubert et Mahler, Krivine est dans son univers. Edith Wiens, à son zénit. Et l'Orchestre national de Lyon est dans une forme olympique dont ces derniers concerts et son dernier disque chez Denon (*Symphonie avec orgue* de Saint-Saëns) témoignent.
Le 26. Auditorium Maurice-Ravel, 20 h 30. *Tél. : 78-60-37-13. De 100 F à 210 F.*

Montpellier

Verdi
Don Carlos
Françoise Pollet (Elisabeth),
Elisabetta Fiorillo (Eboli),
Fabio Armiliato (Don Carlos),
Eduard Tumagian (Rodrigo),
Roberto Scandiuzzi (Philippe II),
Malcolm Smith (le grand inquisiteur),
Chœurs et orchestre philharmonique de Montpellier,
Alain Lombard (direction),
Gilbert Deflo (mise en scène).
Belle distribution pour ce *Don Carlos* dirigé par Alain Lombard. Un chef qui sait conduire une représentation d'opéra au triomphe.
Le 26, 19 heures ; le 29, 15 heures. Opéra Berlioz. Corum. Palais des congrès. Tél. : 67-61-67-61. De 120 F à 250 F.

Jazz

Steve Potts
Richard Galliano
Le plus américain des altistes, Steve Potts, accueille le plus parisien des accordéonistes modernes, Richard Galliano. Soirée de duc comme le lendemain, avec Mike Zwerin, le plus journaliste *(Herald Tribune)* des trombones du jazz.
Les 26, 27 et 28. Au duc des Lombards, 22 h 30. Tél. : 42-33-22-88.

James Moody
La Villa se spécialise donc dans les très grandes voix de l'après-guerre encore en activité (Von Freeman, Hank Jones, Harold Land viennent de s'y succéder) et bel et bien de ce monde. Du monde invivable où nous vivons. Soit : ni revivalisme ni conservatoire. Deuxième observation, c'est un excellent laboratoire pour les rythmiques indigènes (les musiciens européens très jeunes les plus expérimentés, de Charles Bellonzi à Olivier Hutman en passant par Laurent de Wilde à Gilles Naturel). Le lieu est parfait. Enfin, plus « club de jazz » que nature (ombres et lumière rouges). Pour la mise en scène, *James Moody, saxophoniste, flûtiste*, chanteur, *entertainer*, maître méconnu de *l'art afro-américain, est le musicien idéal* du genre.
Les 27, 28 et 30 novembre et le 1ᵉʳ décembre. La Villa, 22 h 30. Tél. : 43-26-60-00.

For the Benefit of Charles Tyler
Non seulement il avait participé à toutes les aventures naissantes (Albert, etc.) mais il était, depuis peu à Paris, de tous les coups poétiques et risqués. Non seulement il avait une personnalité trop aimable, mais il est disparu trop tôt comme on dit. *Pour Charles Tyler,* saxophoniste noir, on le dit comme on le pense. Bobby Few, Levallet, Lazro, Christine Wodrarscka entre autres lui rendent hommage.
Le 29. Montreuil. Instants chavirés, 18 heures. Tél. : 42-87-25-91.

Rock

Jacques Dutronc
Vieux rocker cynique étonnamment préservé par les ans (quelle voix !), Dutronc déploie plus d'énergie à faire des niches au public qu'à renouveler son répertoire : mais la qualité de ses chansons reste insurpassée dans l'histoire du genre en France.
Du 25 au 28. Casino de Paris, 20 h 30. *Tél. : 49-95-99-99. De 190 F à 230 F.*

Nits
Groupe néerlandais à la sérénité mystérieuse, aux mélodies fascinantes, à l'humour discrets, les Nits savent communiquer *leur magie sans jamais* se plier aux normes du rock.
Le 25. Bataclan, 19 h 30. Tél. : 47-00-30-12.

Zebda
Rappers de Toulouse (*cf.* leur chanson dédiée à M. Dominique Baudis), Zebda se produit sur scène avec de vrais musiciens et joue une musique simple, gaie et énergique.
Le 26. Bataclan, 19 h 30. Tél. : 47-00-30-12.

Mick Taylor
On raconte que Mick Taylor ne passe pas un seul jour sans regretter son départ des Stones. De nombreux fans des Stones font de même. Une semaine avant le passage au Zénith de Keith Richards, on peut entendre en club l'ange déchu, la seconde moitié du meilleur duo que le rock ait connu.
Le 28. New Morning, 19 heures et 22 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Stereo MC's
Rappers britanniques de premier choix qui joignent l'intelligence des textes à celle de la scène.
Le 29. Espace Ornano, 19 h 30. Tél. : 42-55-57-57.

Les Coquines
Après des débuts en fanfare, un petit succès discographique *(Mate les Coquines)*, ce groupe féminin réuni par l'amour des rythmes chauds (funk, reggae, soukouss, etc...) a connu quelques moments difficiles (rupture avec leur maison de disques...). C'est parfois l'occasion pour un groupe de tremper son caractère.
Le 30. *New Morning, 20 heures.* Tél. : 45-23-51-41.

Les Garçons bouchers
Les Bouchers viennent d'enregistrer un album dont le poli contraste avec leurs disques précédents. Reste à savoir si ces nouveaux égards pour l'auditeur se manifesteront au Bataclan ou si l'on retrouvera les Bouchers anarchistes et cacophoniques qui font désormais partie du folklore parisien.
Le 1ᵉʳ décembre. Elysée-Montmartre, 19 heures.

The Dusters et Susan Marshall
Une bonne dose de blues et de rock gras, avec *un trio sudiste aussi traditionnel que* débordant d'énergie et, en première partie, une *jeune femme qui* n'hésite pas à chausser les bottes de ses camarades.
Le 1ᵉʳ décembre à 22 heures au Passage du Nord-Ouest. Tél. : 47-70-81-47.

DE LA SEMAINE



« Faust » dans la mise en scène de Jorge Lavelli en 1975 à Garnier. Reprise à l'Opéra-Bastille, le 27 novembre.

AGENCE DE PRESSE BERNAND

Tournées

Southside Johnny et Sonny Landreth

Le hobereau d'Asbury Park (par opposition au roi de ces lieux, Bruce Springsteen) a réuni ses Jukes et recommencé à faire chauffer son rhythm'n'blues bien gras. En première partie, l'excellent guitariste Sonny Landreth.

Le 27 novembre, Nancy, Terminal Export. Le 28, Paris, Elysée-Montmartre.

Les Négresses vertes

Dernières dates d'une tournée presque exhaustive. A la fin, les excuses pour ne pas avoir essayé la recette Négresse (folie, professionnalisme, métissage et originalité) ne seront plus acceptées.

Le 26 novembre, Vannes, Parc des expositions. Le 27, Brest, Parc des expositions de Penfeld. Le 28, Mayenne, Salle polyvalente.

James

Finalement, le succès commercial de James n'aura pas atteint les proportions espérées. Tant mieux, ce groupe sincère, presque mystique, y aura sans doute sauvé son âme.

Le 26 novembre, Bordeaux, le Krakatoa. Le 27, Toulouse, Salle des fêtes de Portet-sur-Garonne. Le 28, Montpellier, Rockstore Odéon. Le 30, Lyon, le Transbordeur. Le 1er décembre, Besançon, le Montjoye. Le 2, Strasbourg, Salle de la Bourse.

Willy DeVille

L'hidalgo du Bronx est en pleine forme. Bien entouré, Willy DeVille se balade du Mexique à La Nouvelle-Orléans, de l'Hudson au Mississippi.

Le 27 novembre, Thonon, Maison des Arts. Le 29, Paris, l'Olympia. Le 30, Grenoble, le Summum. Le 1er décembre, Lyon, le Transbordeur.

Les Casse-Pieds

« Steak Your Body ». Comment résister à cette injonction ? Les Casse-Pieds se sont fait une spécialité de grossir les déformations que la traversée de la Manche ou de l'Atlantique inflige au rock'n'roll. Ils sont drôles et ce sont de vrais rockers.

Le 26 novembre, Marseille, MJC de la Corderie. Le 27, Avignon, l'Armatan. Le 28, Dijon, le Forum.

Chanson

La Java des mémoires

En une centaine de chansons ou extraits d'airs populaires, six comédiens chanteurs balaient le paysage de la France populaire avec un certain humour. La chronologie est quelque peu bouleversée, la mise en scène aurait pu mieux faire, mais l'ensemble prouve une fois de plus qu'on les connaît toutes.

Les 25, 26 et 27 novembre et le 1er décembre, 21 heures ; le 28, 18 heures et 21 h 30. Théâtre de la Renaissance. Tél. : 42-08-18-50. Location Fnac. De 90 F à 150 F.

Michel Jonasz

Michel Jonasz tel qu'en lui-même. Excellent chanteur, il passe en revue les tubes de naguère (*Lucille, Joueur de blues*...), les chansons d'aujourd'hui (tirées de l'album *Où est la source*, chez WEA). Il bénéficie du soutien actif de musiciens heureux (dont quatre « pointures » américaines), et d'une mise en lumière (d'Alain Longchampt) exceptionnelle.

Les 25, 26, 27 et 28 novembre et le 1er décembre. Zénith, 20 heures. Tél. : 42-08-60-00. De 170 F à 240 F.

Eric Lareine

Le Toulousain frondeur s'attaque au public parisien, après une première entreprise de séduction au petit Théâtre du Tourtour l'an passé. Un album, *Plaisir d'offrir, joie de recevoir*, le premier (Turbulences), et une carrière de chanteur à bâtir sur les fondations de ses aînés : Higelin, Léotard, Personne.

Le 25. Passage du Nord-Ouest, 22 heures. Tél. : 47-70-81-47.

La Tordue

On les avait vus au printemps, au Sentier des Halles, petite salle souvent pionnière. Ce groupe de quatre garçons sait créer une atmosphère un peu noire, néo-réaliste râpeuse, entre Négresses vertes et rappel de Marianne Oswald, avec humour et gags. A suivre dans la même veine de chanson française revue et corrigée années 90, la Compagnie Nag'airs au Sentier des Halles (à 20 heures. Tél. : 42-36-37-27).

Les 26, 27 et 28. Berry, 19 heures. Tél. : 43-57-51-55.

Tournées

Jacques Higelin

Inlassable Jacques qui n'a pas fini d'épuiser les charmes de l'Hexagone, après une saison passionnante de collaboration avec les chorales locales, les premières parties amies ou exotiques. Chaque concert est l'égal de l'autre et, pour cela même, n'a rien à voir avec le précédent. Car Jacques ne perd jamais le fil du risque, de la parole et de l'improvisation.

Le 26 novembre, au Théâtre de Bourg-en-Bresse. Le 27, au Théâtre de Gap. Le 28, Saint-Chamond, salle Aristide Briand. Le 29, Vitrolles, Théâtre du Moulin. Le 1er décembre, Argenteuil, salle Jean Vilar. Le 2, Clamart, Centre culturel Jean-Arp.

Etienne Daho

Le plaisir d'une aventure plus audacieuse que les circonstances ne l'exigeaient : au lieu de se reposer sur des requins de studio, Daho s'appuie sur un vrai groupe, prenant le risque de l'approximation, gagnant en joie de jouer ce qu'il perd en précision.

Le 26 novembre, Lyon, Hall Tony Garnier. Le 27, Maisons-Alfort, Palais des sports. Le 28, Reims, Parc des expositions. Le 30, Troyes, Espace Argence.

Nilda Fernandez

Nilda est un magicien à la voix caressante, qui jongle entre l'Espagne de ses origines et la France de son quotidien. Il met en scène avec subtilité les ambiances décalées de chansons qu'il n'hésite pas à chanter sans micro. *Madrid, Madrid, De Lyon à Barcelone*, le charme est certain, l'audace est en prime.

Le 27 novembre, La Roche-sur-Yon, Théâtre municipal. Le 28, Saint-Barthélemy-sur-Angers, Théâtre de l'hôtel de ville. Le 1er décembre, Sarcelles, Forum des Cholettes. Le 2, Dijon, le Forum.

Musiques du monde

Andres Ramos

Ce jeune homme de dix-sept ans chante le tango comme s'il en avait vécu tous les drames, tous les drames.

Du 25 au 28. Trottoirs de Buenos Aires, 22 h 30. Tél. : 40-26-28-58.

Ranganayaki Rajagopalan

Selon la tradition de la musique savante du sud de l'Inde, la *veena saraswati*, un luth à la sonorité profonde, est un instrument qui permet le dialogue intime avec les dieux, plus précisément avec la déesse Saraswati qui régit la connaissance et la musique. Ranganayaki Rajagopalan est la dernière représentante du style de Tanjore.

Le 26. Théâtre de la Ville, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 75 F.

Musique de Java

Imas Permas
Asep Kosasih
Endang Sukandar

Un style de musique de chambre encore pratiqué à l'ouest de Java. De grandes cithares à dix-huit cordes, des flûtes de bambou, un chant tout en finesse créent une atmosphère magique.

Le 27. Théâtre de la Ville, 18 heures. Tél. : 42-74-22-77. 75 F.

Pays baltes

Début d'un cycle consacré aux pays baltes. L'ensemble Rasa, un groupe de femmes de Setu, pratique l'art de la polyphonie.

Du 1 au 6 décembre. Maison des cultures du monde, 20 h 30. Tél. : 45-44-72-30.

Festival

Musicales de Bastia

L'ouverture des cinquièmes Musicales de Bastia sera placée sous le signe de Mozart (entre autres : Michel Portal, clarinette). Mais c'est ensuite à la chanson et aux musiques du monde que ce festival fera la part belle. Le 2 : Donnisulana, Patrizia Poli, Angélique Kidjo et Manu Dibango. Le 3 : Jean Vasca et Michel Fugain. Le 4 : A. Filetta. Lavilliers clôt le programme le 5, après les Nouvelles Polyphonies corses.

Tél. : 95-32-75-91.

Tournées

Salif Keita

Salif Keita, Malien, chanteur lunaire, ex-patron des Ambassadeurs, à qui l'on doit quelques beautés évidentes de la musique africaine moderne. Aujourd'hui passé à un style plus international, il a gardé la voix, perdu un peu de cœur, mais le miracle se produit encore.

Le 26 novembre, Marseille, Espace Julien. Le 28, Montpellier, Salle Victoire II.

Angélique Kidjo

La Béninoise ne se réfère à aucune tradition nationale, sa musique parle de l'Afrique, mais est le résultat d'une cuisine toute personnelle. Voilà pourquoi les puristes la montrent du doigt. Les autres se rendront au charme, à l'énergie de cette femme irrépressible.

Le 26 novembre, Nantes, la Bouche d'air. Le 27, Rouen, le Trianon transatlantique. Le 1er décembre, Marseille, espace Julien. Le 2, au Musical de Bastia.

Francisco Ulloa

Fabuleux accordéoniste venu de Saint-Domingue, champion de la vélocité sur le piano à bretelles, maître irrésistible de la danse version Caraïbes, avec tous ses mélanges, la salsa et le reste. Un personnage bouillonnant. Et charmeur avec tout ça...

Le 25 novembre, Amiens, la Lune des pirates. Le 27, MJC de Cavaillon. Le 28, MJC de Carros.

La sélection « Classique » a été établie par Alain Lompech.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

ARTS

Nouvelles expositions

Peter Fischli et David Weiss

La Suisse n'est plus ce qu'elle était : on y trouve l'excentricité, l'humour et le clin d'œil, le plaisir jamais gratuit de la dérision. Zürichois, Fischli et Weiss posent *leurs valises, leurs drôles de sculptures,* leurs photos montées et leurs vidéos à Paris. Un grand vent frais venu des Alpes.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi et dimanche de 14 heures à 18 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Du 25 novembre au 24 janvier 1993.

Mac 2000 - 1992

Peut-être le dernier Salon de peintures parisien (intra-muros) qui puisse receler de bonnes surprises. Sans doute parce qu'il est le seul à offrir à chaque exposant un espace suffisant pour accrocher un ensemble significatif de ses travaux.

Grand Palais, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 42-56-45-15. Tous les jours de 11 heures à 19 heures, nocturnes jusqu'à 22 h 30 vendredi 27 nov., mercredi 2, vendredi 4 et vendredi 11 décembre. Du 25 novembre au 14 décembre. 35 F.

Martial Raysse, rétrospective

Depuis dix ans, le travail de Martial Raysse est, pour beaucoup, une énigme : il *fut une des comètes du nouveau réalisme,* mais, contrairement à ses amis qui menaient grand tapage, il a disparu depuis dix ans du devant de la scène artistique. Généralement, c'est bon signe, et l'on attend cette exposition avec impatience et sympathie.

Galerie nationale du Jeu de Paume, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Projection de films et vidéos de Raysse tlj à 14 heures. Du 26 novembre au 31 janvier 1993. 35 F.

Paris

Amériques latines : art contemporain

Seize artistes latino-américains contemporains qui complètent l'exposition du Centre Georges-Pompidou dans une optique plus fraîche. Une tendance à l'excès, à l'accumulation et au baroque qui *témoigne* d'une belle santé, devenue rare sous nos climats.

Hôtel des arts. Fondation nationale des arts, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 42-56-71-71. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 janvier 1993. 18 F.

Artifices 2

Face à la *basilique* de *Saint-Denis, qui* fut une des merveilles technologiques du Moyen Age, et qui en reste un de ses plus somptueux témoignages artistiques, une exposition regroupe cinq œuvres qui *relancent le débat entre l'artiste,* le savant et l'ingénieur. Mouvement perpétuel, rééquilibrage Nord-Sud, exploration du temps, image virtuelle et « automates hybrides », un dialogue passionnant avec les futurs.

Salle de la Légion d'honneur, face à la basilique, 2, place de la Légion-d'Honneur, Saint-Denis, 93200. Tél. : 49-33-63-86. Tous les jours sauf lundi de 10 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 3 décembre. 20 F.

Boulogne 150 ans de photographie

La « ville des temps modernes » redécouvre son histoire. Au programme : le regard d'une douzaine de photographes avec notamment les travaux de Marey *sur la décomposition du mouvement,* l'histoire des usines Renault fixée par quelques appareils de haut vol, les débuts de l'aviation, les fameux studios de cinéma et un patrimoine architectural *souvent remarquable* et surprenant.

Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille, Boulogne-Billancourt, 92100. Tél. : 47-12-77-95. Tous les jours sauf dimanche de 9 heures à 21 heures. Jusqu'au 20 décembre.

Byzance

En 330 de notre ère, l'empereur Constantin transporta ses pénates de Rome à Byzance, qui devint Constantinople. Puissant et riche, l'Empire d'Orient fut l'objet de toutes les convoitises, jusqu'à sa chute finale en 1453. D'aucuns virent sa griffe dans l'art de la *rénovation carolingienne, ce que* d'autres contestaient vigoureusement. 400 œuvres, souvent somptuaires, tirées des collections françaises, pour se retremper dans une civilisation prête à *s'entretuer au nom des images.*

Musée du Louvre, hall Napoléon. Entrée par la pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 21 h 45. Conférences jusqu'au 7 décembre le lundi à 18 h 30. Jusqu'au 1er février 1993. 35 F (billet couplé avec « le Bruit des nuages »).

Eugène Delacroix

En concertation avec le Musée Condé de Chantilly, le Musée Delacroix montre des dessins et les quatre carnets conservés sur les sept ramenés par l'artiste de son séjour au Maroc en 1832. Un fac-similé a été édité à cette occasion, accompagné de son journal de voyage, d'extraits de correspondance et de textes de *synthèse.*

Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg, Paris 6e. Tél. : 43-54-04-87. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier 1993. 12 F.

Dessins de Liotard

Après Genève, le Louvre accroche *130 dessins choisis dans les cartons* de Jean-Etienne Liotard, artiste suisse du XVIIIe siècle. Il fut un des premiers à se dégager de l'esthétique rocaille pour s'orienter vers un style plus dépouillé qui annonce une part du néo-classicisme et beaucoup de l'introspection dans le portrait du XIXe siècle.

Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard - côté jardin des Tuileries, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15, nocturnes un lundi sur deux et tous les mercredi jusqu'à 21 h 15. Jusqu'au 14 décembre. 31 F (billet d'entrée du musée).

Eau et gaz à tous les étages

Un siècle d'amélioration de l'habitat parisien, retracé en trois temps : 1900-*1940, l'îlot post-haussmannien ; 1950-*1970, la rénovation urbaine ; 1970-1990, la réhabilitation de *l'« haussmannisme » et les nouvelles* politiques d'urbanisme. Aujourd'hui, eau, gaz et électricité montent à peu près à tous les étages. Cela n'empêche toutefois pas qu'il y ait parfois de l'eau dans *le gaz.*

Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, Paris 4e. Tél. : 42-76-33-97. Tous les jours sauf lundi de 10 h 30 à 18 h 30, dimanche de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 janvier 1993.

Figures du moderne

450 œuvres d'une *des plus importantes* tendances de l'art du XXe siècle, souvent évoquée, mais mal connue sous nos climats. De *Die Brücke,* à Dresde puis à Berlin, au *Blaue Reiter* de Munich, c'est *tout un pan de l'art moderne qui surgit,* avec les figures de Kandinsky, Marc, Schmitt-Rottluff et bien d'autres. La plus belle et la plus intéressante exposition de cette fin d'année, *qui* témoigne *du dynamisme d'un musée également* capable d'organiser des rencontres avec Jean Le Gac (25 novembre) et Jean-Claude Lebensztejn (2 décembre).

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 14 mars 1993. 30 F.

«Carotte triomphante», 1984. *Exposition Peter Fischli et David Weiss au Centre Georges-Pompidou.* (D.R.)

Fragonard et le dessin français au XVIIIe siècle

A travers Fragonard, c'est sur l'ensemble de ses collections de dessins du XVIIIe siècle que le Petit Palais tire un verrou trop longtemps fermé. *On* appréciera particulièrement la restauration des 57 illustrations qu'il fit des *Contes* de La Fontaine. Jamais montrés, ces dessins voués aux enfers des bibliothèques devraient susciter bien des vocations.

Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 14 février 1993. 30 F.

Hill et Adamson

Quatre ans après l'invention de la photographie (1839), le peintre écossais *David Octavius Hill et le technicien* Adamson entreprennent le *« premier reportage photographique »* (1843-1845) sur la vie des pêcheurs du village de New-Haven, en Ecosse. Une exposition *superbe, tant pour sa valeur documentaire* que pour celle, plastique, de photos tirées selon le procédé du négatif papier.

Musée d'Orsay, place Henry-de-Montherlant, quai Anatole-France, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 17 janvier 1993. 31 F (billet d'accès au musée).

Images d'un autre monde

Du microscope au système solaire, de la botanique à l'imagerie médicale, du ciel aux fonds marins, les scientifiques n'ont cessé d'utiliser la photographie. Aujourd'hui, l'image numérique leur offre, ainsi qu' aux artistes, un nouveau champ de création.

Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 18 janvier 1993. 25 F (entrée du musée).

Max Jacob

Il partagea un garni sordide avec *Picasso, qui fut aussi, lors de sa conversion* au catholicisme, son parrain. Il n'était riche que d'amis, parmi lesquels tous les artistes de Montmartre. On savait Max Jacob poète, critique, *romancier,* accoucheur de *talents,* on le découvrira aussi peintre.

Musée de Montmartre, 12, rue Cortot, Paris 18e. Tél. : 46-06-61-11. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 décembre. 25 F.

L'Art d'Amérique latine

Un demi-siècle de peinture et de sculpture de douze pays d'un continent fascinant, complexe, bigarré. Des muralistes mexicains aux constructivistes argentins en passant par l'étrange Frida Kahlo, mi-naïve mi-surréaliste, la découverte *d'un demi-monde que l'on complétera* avec celle des jeunes générations montrées à l'Hôtel des arts.

Centre Georges-Pompidou, grande galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 11 janvier 1993.

Le Roi Salomon et les Maîtres du regard

Quand un regard devient un médicament. Une exposition exemplaire pour présenter les liens de l'art et de la *médecine en Ethiopie. Au même endroit,* un échantillon des collections ramenées du Pacifique par les navigateurs français des XVIIe et XIXe siècles – « Rao-Polynésie » – et une salle consacrée aux *sculpteurs gabonais contemporains.*

Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil, Paris 12e. Tél. : 44-74-84-80. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 17 h 30, samedi, dimanche de 10 heures à 17 h 50. Jusqu'au 25 janvier 1993. 23 F.

Les Etrusques et l'Europe

Les Etrusques sont à Paris, avant d'investir *Berlin l'année prochaine. Plus de* six cents œuvres pour dévoiler une civilisation mystérieuse qui a suscité depuis la Renaissance tous les fantasmes.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 14 décembre. 40 F (possibilité de billet jumelé avec « Picasso » : 60 F).

Les Monuments de Calder

Calder fut le premier à créer une œuvre pour le parvis de la Défense. Elle lui rend un bel et monumental hommage qui reunit, pour *la* première fois au monde, 14 stabiles géants habituellement considérés comme inamovibles, en *provenance de toute* la France. A proximité, on visitera utilement l'exposition des maquettes et des travaux préparatoires de *Monsieur Loyal* ou de *Porc qui pique.*

Parvis de la Défense, la Défense, 92200. Jusqu'au 3 janvier 1993.

Picasso et les choses

Les nombreux ateliers de Picasso étaient connus pour l'amoncellement d'objets hétéroclites dont il aimait s'entourer. Après les musées de Cleveland et de Philadelphie, Paris dresse l'*inventaire* en 150 œuvres du bric-à-brac d'où jaillirent quelques-unes des plus formidables natures mortes du siècle.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 28 décembre. 38 F (possibilité de billet jumelé avec « les Etrusques » : 60 F).

La carte postale

Autour de la récente acquisition de la collection de cartes postales de Paul Eluard, le Musée de la Poste a monté une exposition intelligente et sensible autour de collectionneurs qui ne se contentent pas d'accumuler ces étranges bouts de carton, mais créent avec un univers bien proche d'une œuvre d'art. *Des artistes s'en sont également emparés.* Les mises en scène de certains collectionneurs, comme Eluard ou Yvette de La Frémondière, soutiennent parfaitement la comparaison avec eux.

Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, Paris 15e. Tél. : 43-20-15-30. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 janvier 1993.

Alfred Manessier

Il fut, comme tant d'autres, oblitéré par *la vague de l'avant-garde américaine.* Loin de l'actualité, il a poursuivi son œuvre dont une rétrospective nous est proposée aujourd'hui. Des toiles cubistes ou surréalistes de sa jeunesse à la violence colorée d'après-guerre en passant par les peintures réalisées sur le motif en baie de Somme, les travaux d'un peintre religieux, et engagé.

Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 4 janvier 1993. 32 F.

Charlotte Salomon

170 gouaches extraites d'une déclaration d'amour en 1325 feuilles à un professeur de chant, réalisée par une jeune Berlinoise qui grandissait à l'ombre du nazisme. Un journal intime illustré, en une époque qui en *vit* naître d'autres. Charlotte Salomon fut gazée à son arrivée à Auschwitz, en 1943. Elle avait vingt-six ans.

Centre Georges Pompidou, salle d'art graphique, 4e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 3 janvier 1993.

Sisley

Soixante toiles du Britannique Sisley, qui fut un des piliers du groupe impressionniste *mais aussi* un des rares à n'avoir pas bénéficié d'une grande rétrospective. L'exposition doit réparer cette injustice, mais risque également de conforter les sentiments de ceux qui le considèrent comme un petit maître.

Musée d'Orsay - rez-de-chaussée, Entrée quai Anatole-France, pl. Henry-de-Montherlant, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Mercredi, vendredi, samedi, mardi de 10 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé le lundi. Conférences les 9, 16, 23 et 30 janvier 1993. Jusqu'au 31 janvier 1993. 32 F, 45 F (billet jumelé musée-exposition).

Galeries

Gerd Bonfert

Constructions lumineuses, formes géométriques simples, travail sur la matière et la profondeur : Gerd Bonfert fait partie de cette nouvelle génération d'artistes *allemands qui utilisent la* photographie. Les grands formats montrent des objets éclairés sur fond gris.

Galerie Bouqueret-Lebon, 69, rue de Turenne, Paris 3e. Tél. : 40-27-92-21. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 25 janvier 1993.

Louise Bourgeois

Née à Paris, mais installée à New-York depuis 1938, elle est devenue un des plus grands sculpteurs américains. Nul *n'étant prophète en son pays, voici,* après une première rétrospective chez Lelong, une nouvelle exposition de Louise Bourgeois à Paris, avec une dizaine d'œuvres récentes.

Galerie Karsten Greve, 5, rue Debelleyme, Paris 3e. Tél. : 42-77-19-37. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 janvier 1993.

Joël Brisse

On a rarement l'occasion de trouver une telle luminosité dans la peinture contemporaine, ni une telle intelligence de *la* matière. Béton, zinc ou bitume, les silhouettes de Brisse valent mieux qu'un discours eschatologique, pourtant toujours *présent. Il donne à ses ectoplasmes* une densité étonnante.

Galerie Philippe Gravier, 7, rue Froissart, Paris 3e. Tél. : 42-71-55-01. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 28 novembre.

Patrick Dubrac

La première chose que fait une équipe d'*ouvriers en arrivant sur un nouveau* chantier de construction, c'est de se construire un mobilier : bancs, tables et établis, vites cloués, avec le minimum de moyens et des bois de récupération. *On* l'appelle le *bâti.* Dubrac le sauve de la benne, le peint en blanc et lui redonne vie, en le recomposant. Un hommage à l'intelligence de la main, par un sculpteur qui a l'intelligence du cœur.

Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay, Paris 4e. Tél. : 40-27-84-14. Tous les jours sauf dimanche, lundi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 décembre.

Gérard Duchêne

On a beau avoir été saturé, ces dernières années, par les écritures dans la peinture, il faut s'arrêter devant les travaux de Gérard Duchêne. Peut être parce qu'il est un des fondateurs du genre, mais surtout parce qu'il a su faire de sa pratique du poème une œuvre picturale particulièrement convaincante. L'écrivain a su s'effacer derrière le peintre qu'il est *temps* de redécouvrir aujourd'hui.

Galerie Alessandro Vivas, 12, rue Bouchardon, Paris 10e. Tél. : 42-38-63-12. Tous les jours sauf dimanche de 14 h 30 à 19 h 30, samedi de 10 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 28 novembre.

Gasiorowski

Il existe une curieuse secte dans le milieu artistique, celle des admirateurs inconditionnels de Gasiorowski, qui fut un des peintres les plus doués de sa génération, mais aussi l'un de ceux qui se méfiaient le plus de la peinture. Il avait de l'humour et du talent, de l'agressivité et de la passion, et pouvait donner une âme à un pot de fleurs.

Galerie Maeght, hôtel Le Rebours, 12, rue Saint-Merri, Paris 4e. Tél. : 42-78-43-44. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 16 janvier 1993.

Glyndebourne

Photographe de l'agence Vu, Gérard Uféras s'intéresse depuis quatre ans aux coulisses de l'opéra : *machinistes,* choristes, coiffeurs, habilleuses... Le paysage typiquement anglais du manoir de Glyndebourne (Sussex), son côté chic et snob, se prête aux jeux graphiques de ce tenant du reportage classique.

Espace temporaire Orcofi, 48, av. Montaigne, Paris 8e. Tél. : 44-43-40-00. Tous les jours sauf dimanche de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 décembre.

Aurélie Nemours

Travaux récents d'une grande dame de l'abstraction géométrique, chez une autre. *Alors qu'une nouvelle génération* perpétue la vivacité de ce genre, souvent en puisant au répertoire d'Aurélie *Nemours, il fait bon constater* l'austère fraîcheur d'une des dernières formes d'expression où la peinture allie la rigueur à l'honnêteté.

Galerie Denise René, 22, rue Charlot, Paris 3e. Tél. : 48-87-73-94. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier 1993.

Henri Presset

L'art géométrique nous réserve encore bien des surprises, et ce genre qu'à tort on s'obstine à croire exsangue est un des *seuls de ce siècle qui puissent soutenir la* comparaison avec les précédents. Les constructions de Presset partent de la figure humaine, qu'elles *synthétisent* magistralement. La Suisse est un des bastions de ce type de travaux, trop peu connus en France, dont il faut souligner la richesse, la subtilité, et parfois une *sensualité inattendue.*

Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix, Paris 3e. Tél. : 48-04-94-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier 1993.

Eric Snell

Concurremment au délire technologique *qui envahit l'art d'aujourd'hui, il existe* une tendance qui cherche les éléments premiers de la fabrication d'une œuvre. Le Britannique Eric Snell, dans la lignée des Burri, Miro, Klein, Jaccard et plus récemment Marcheschi, travaille le feu, brûle les instruments avec le charbon desquels il dessine ensuite. Un travail dépouillé *qui retrouve* l'essentiel.

Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple, Paris 4e. Tél. : 42-72-39-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures, samedi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 12 décembre.

Pierre Soulages

Œuvres récentes, polyptyques et noirs retables modernes, mais aussi les cartons des vitraux réalisés pour l'église abbatiale de Conques. Où Soulages, passionné par l'art roman, retrouve le geste *des grands artistes médiévaux.*

Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie, Paris 4e. Tél. : 42-74-38-00. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 19 heures et lundi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 8 janvier 1993.

La sélection « Arts » a été établie par : **Harry Bellet**
« Architecture » : **Frédéric Edelmann**
« Photo » : **Michel Guerrin**

DISQUES

Classique

Palmarès de l'année

Edition 1993

Pour la troisième année consécutive, Deutsche Grammophon regroupe en un coffret de cinq disques compacts, la quasi-totalité des enregistrements distingués par les revues spécialisées. L'affaire de l'année? On serait tenté de le penser. Les œuvres sont données intégralement (à de rares exceptions près) pour un prix équivalent à celui des séries les plus économiques (300 F environ). Et les interprétations méritent toutes, à une exception près, leurs récompenses.

Sont notamment incluses dans ce coffret, et en version intégrale, la *Dixième* de Mahler par Bernstein, la *Troisième* de Brahms par Giulini, *El Salon Mexico* de Copland par Bernstein, *le Chant des parques* de Brahms par Abbado, le *19e Concerto* de Mozart par Haskil et Fricsay, les *Papillons* de Schumann par Kempff, la *Berceuse* de Chopin par Pollini, *Ah! Perfido* de Beethoven par Studer, la *Huitième Sonate* de Prokofiev par Gavrilov, la *Deuxième* de Scriabine et la *Sonate Hob XVI nº 19* de Haydn par Pogorelich, des *Variations pour violoncelle et piano* de Beethoven par Maisky et Argerich, deux lieder de Schubert par Fassbaender, la *Sonate pour violoncelle seul* de Ligeti par Haimowitz, des extraits de *la Clémence de Titus* par Gardiner et de *la Flûte enchantée* de Mozart par Fricsay, de *Salomé* de Strauss par Studer et Sinopoli, de *l'Ange de feu* de Prokofiev par Neeme Jarvi (interprétation vraiment insuffisante), de *Pelléas et Mélisande* de Debussy par Maria Ewing, François Leroux et Abbado, du *Crépuscule des dieux* de Wagner par Matti Salminen, le Met de New-York, direction James Levine (cette fois-ci, plus que convainquant) etc. Ce coffret, joliment présenté, est un cadeau idéal.

Un coffret de 5 CD Deutsche Grammophon 437 621-2.

Schubert

400 lieder

Dietrich Fischer-Dieskau (baryton), Gerald Moore (piano).

L'un des grands projets de l'histoire du disque, avec l'intégrale Stravinsky par Stravinsky (Sony), celles des cantates de Bach par Leonhardt et Harnoncourt (Teldec), des sonates de Scarlatti par Scott Ross (Erato), avec l'intégrale Mozart (Philips), le Livre d'or de l'orgue français réalisé par André Isoir (Isoir) et, bien sûr, avec la première intégrale des sonates pour piano de Beethoven réalisée par Schnabel au cours des années 30 (EMI).

Pour la première fois rééditée sur disques compacts, cette somme n'est pas à écouter de façon stakanoviste, mais à découvrir peu à peu. Cela pourra prendre une ou deux années, voire davantage. Le pire serait, en effet, de ne pas accorder toute l'attention nécessaire à l'art de Fischer-Dieskau et de Gerald Moore, de ne pas considérer chacun de ces lieder de Schubert comme une grande œuvre.

Avant que ces deux musiciens ne s'en emparent, la plupart de ces mélodies n'étaient que des signes sur du papier (certaines ne peuvent d'ailleurs toujours être entendues que dans cette interprétation légendaire). Le géant Atlas portait le monde sur ses épaules. Dietrich Fischer-Dieskau et Gerald Moore portent l'univers du lied.

Un coffret de 21 CD Deutsche Grammophon 437 214-2. 1600 F environ. Les disques compacts sont répartis en trois coffrets de carton et glissés dans des petites pochettes de papier. Cette réédition reprend la présentation de l'édition originale réduite au format compact. Une innovation qui pourrait avantageusement être étendue à l'édition de tous les coffrets.

A. Lo.

Jazz

Mike Stern

Standards

Mike Stern est un guitariste qu'on aimerait aimer. Il a un fond liquide, une douceur d'expression, un vrai penchant pour le lyrisme blusy qui donne à ses interventions une couleur personnelle. Très authentique. Son apport aux uns et aux autres est indéniable. Le meilleur exemple est probablement le groupe de résurrection, en 1981, de Miles Davis. Pourtant, Mike Stern se noie aimablement parfois dans un excès de grâce et de suavité. De ce point de vue, les standards ne pardonnent pas et sont de puissants révélateurs.

Et ce disque, avec Bob Berg et Al Foster, au lieu d'être le poème attendu est simplement plaisant. A quoi bon?

1 CD Atlantic Jazz 756 78 2419.

Roy Haines

When It's Haypes It Roars

Roy Haines, le batteur préféré d'une époque qui n'en manque pourtant pas (Max, Kenny, Philly et les autres – Elvin c'est une autre paire de baguettes), signe un disque tranquille et carré, parfois un peu pesant. On peut toujours rêver à Rollins dans *Brown Skin Girl* (le rythme lui irait comme un gros gant) et que David Kikoski soit un pianiste reconnu à sa juste dimension. Mais ce monde n'est pas parfait, il s'en faut.

1 CD Dreyfus 191 151.

F. M.



D.R.

La Cumparsita depuis l'origine.

Blues

John Lee Hooker

Boom Boom

John Lee Hooker fut l'un des premiers grands anciens à bénéficier du traitement régénérant à base d'admirateurs. *The Healer* et *Mr. Lucky*, ses deux derniers albums, le présentaient tel un grand-père recevant l'hommage de sa descendance directe – Robert Cray, Buddy Guy – ou lointaine – Carlos Santana, Bonnie Raitt. *Boom Boom* rompt avec cette méthode. Ici Hooker est accompagné du groupe de Cray tout au long de l'album, soutenu par Jimmie Vaughan à la guitare. L'exactitude, le luxe confortable de *Mr. Lucky* sont partis avec les superstars. Et l'on entend revenir tout ce qui a empêché John Lee Hooker de devenir un exemple au même titre que Muddy Waters ou Howlin' Wolf : la sauvagerie, le refus des formats (douze mesures, connais pas : John Lee Hooker fera durer ses couplets aussi longtemps qu'il lui chantera), l'absence de technique.

On entendra sur ce disque *Hittin' the Bottle Again*, exemple indépassable de blues... Le martèlement des chaussures sur le sol du studio, la guitare National caressée d'une main distraite et la voix qui sort de profondeurs insondables, d'années passées à travailler pour pouvoir chanter, à boire pour oublier, à se débrouiller plus ou moins bien avec les femmes (*Boom Boom* est la relation sardonique d'un crime passionnel). Et cette voix dit un nouveau blues. Celui de l'homme qui passe par la porte de derrière pour que personne ne sache que – cirrhose ou pas, avec ou sans cancer – il boira, parce que la dernière descente est entamée. Sur le reste du disque, John Lee Hooker continue, comme à son habitude, à faire la nique aux petits jeunes, mais, pendant quelques minutes, il ose aller là où on ne s'aventure que rarement, surtout armé seulement d'une guitare et de croquenots.

1 CD Virgin/VIIMP 263-213.

T. S.

Rock

Les Garçons Bouchers

Vacarmélite ou la Nonne bruyante

François Hadji-Lazaro dirige deux groupes : Pigalle et les Garçons Bouchers. La réputation croissante du premier, le succès de son hybridation rock-chanson réaliste a fini par obscurcir totalement l'astre des Bouchers. D'aucuns s'y seraient résignés, pas Hadji-Lazaro, qui a décidé de ressusciter les Garçons Bouchers en écrivant leur meilleur album à ce jour.

Produit avec plus de soin que d'habitude, mieux joué, *Vacarmélite* garde quand même quelques-uns des défauts qui ont fait la réputation des Garçons Bouchers : collage brutal d'éléments musicaux qui n'ont rien à voir entre eux (guitares saturées et vielles à roue, mélodies rurales et arrangements post-punks), précipitation et textes adolescents (*Tout se dégrade*, critique radicale de la société que l'on interdirait bien aux plus de quinze ans et demi). On préférera les odes au vin (*Hommage au doux nectar*), la chronique parisienne (*Paris-Province*, très proche de l'atmosphère des chansons de Pigalle) et les irruptions drolatiques dans la sphère privée (*Ferme ta gueule et fais le*).

Boucherie Productions/Island 514 150-2.

T. S.

Chanson

Marc Ziegler

Roule

Joliment menée, l'entreprise musicale de Marc Ziegler tend à prouver que la chanson française peut s'aérer entre mélodies *sui generis* et rythme binaire. La voix, un peu écorchée (style Jamel Laroussi, le chanteur d'Au P'tit Bonheur), godille sur des chansons plutôt simples dans leur formulation. Les textes, sans apparat, directs, sont signés Marc Ziegler ou Cyril Assous, l'homme qui a découvert le jeune chanteur (né à Aubagne), alors qu'il se taillait un beau succès, dans les clubs du sud de la France, avec son groupe, les Brats.

De ses admirations premières (Bachung, Auber, Clapton), il reste des influences un peu abruptes (*C'est juste un constat*, frappé trop fort, à l'ancienne manière), des naïvetés dans le phrasé. Mais ce premier album est aussi l'occasion d'explorer un univers encore en gestation, où le détachement gère l'angoisse (*« Juste quelquefois, quand j'dors pas vite/ A coup sûr, ça m'emmène vers toi/ Ca m'fait du froid, je m'en sors très bien/ Je manque de rien »*), où la guitare (slide, électrique, acoustique) joue le rôle principal.

1 CD Columbia 472176.

V. Mo.

Musiques du monde

La Cumparsita

Vinte veces immortal

Ce disque est une merveille. A condition bien entendu d'aimer *la Cumparsita*! Et cette compilation peu commune regroupe vingt et une versions de cette marche estudiantine née à Montevideo pendant le Carnaval de 1916, et devenue l'un des thèmes les plus fameux du répertoire du tango argentin.

Un jeune compositeur timide, Gerardo Mattos Rodrigues, proposa ce thème un soir à Roberto Firpo, une star du tango en tournée. Le chanteur ne «crut» à *la Cumparsita* qu'au cinquième rappel. L'album nous restitue cette première version (Roberto Firpo y su cuarteto, 1916) : l'empreinte du rythme initial de défilé n'y est pas tout à fait estompée.

Les années passent, le plus célèbre de tous les tangos gagne des paroles (sombres). Carlos Gardel (1927) le chante, Anibal Troilo (1943) le joue, Oswaldo Pugliese (1959) le ralentit. Le plaisir s'achève ici avec une vision plus sophistiquée du Sexteto Mayor (1974). *La Cumparsita*, ses longues supplications au violon, au chant, sur les accords tranchants du bandonéon, traverse le siècle avec aisance.

1 CD EMI 797519. Distribué par IHL

Violeta Parra

Violetaando la guitarra (1)

Las ultimas composiciones (2)

Réédition heureuse, celle de ces seize titres en forme d'hommage à la grande chanteuse chilienne, disparue en 1967. Paru en 1958, l'album avait permis au Chili de redécouvrir la richesse de son folklore. Grande inspiratrice de la chanson populaire et révolutionnaire du continent sud-américain, aux côtés de l'Argentin Atahualpa Yupanqui, mort cette année, Violeta Parra est une figure emblématique de la résistance aux inégalités et aux dictatures. Elle fut aussi une représentante inlassable de l'art de son peuple, sillonnant l'Europe et le continent américain avec sa seule guitare, ou encore fondant le Musée de musique populaire chilienne à l'université de Concepcion. Mazurka, valse, punteada, polka, tirées du folklore (sauf deux titres de sa composition), sont chantées par Violeta Parra, de sa voix haute, claire, qui flirte avec la naïveté avec un art inégalé. L'enregistrement a gardé une fraîcheur peu commune, avec ces mots tranchés d'accords de guitare.

La même livraison, fournie par un importateur qui a décidé de se pencher de plus près sur les trésors de la musique sud-américaine, malheureusement sortie de mode, nous offre quatorze compositions de Violeta Parra, dont certaines telles *Gracias a la vida* ou *Volver a los 17* ont ensuite fait le tour du monde. L'album initial date de 1966. La voix s'est réchauffée, guitares et percussions s'ajoutent au dépouillement initial.

(1) 1 CD EMI Chili 799018. Distribué par IHL

(2) 1 CD IRT 7141001. Distribué par IHL.

V. Mo.

« 900 », le nouvel album de Paolo Conte

Les sources du futur

LE *Novecento*, ce vingtième siècle heurté, est une drôle de créature qui terrorise Paolo Conte sans jamais l'abattre. Une série vivante d'images contradictoires qui finissent par dessiner une fresque où des soleils grinçants, trop forts, et de lourds nuages noirs se décolorent au fur et à mesure qu'ils passent. Le poète est un magicien au regard affûté, tiraillé par ses souvenirs, assez en tout cas pour ressusciter des bribes d'un siècle sur le point de se noyer dans un autre temps. Qu'est-ce que ce siècle finissant où nous vivons? Des mœurs d'antan, à la paysanne : *« On dit que dans les maisons des femmes pâles/penchées sur leur vieille Singer, cousent/ Des cache-poussière en percale. »* Des prémices d'un monde à venir : *« La paille voltigeait dans l'air jaune/ Au-dessus du royaume des aigles/ Où l'avion scintille... Où l'avion scintillait comme les yeux/ Des enfants qui – vagabonds – / Le regardaient à travers les cerisiers... eh... eh. »* Rires.

Novecento, la chanson qui ouvre ce nouvel album de Paolo Conte, recueille toutes les obsessions, toutes les blessures de l'avocat d'Asti. *900*, l'album, renoue avec les envies poétiques de l'auteur, celles du temps béni de *Una Giornata al Mar*, composé dans la période où Paolo Conte n'était pas encore à la mode, lorsque, auteur-compositeur déjà connu, il venait à peine de se résigner à chanter (1974). Pour *Parole d'amore scritte a machina*, paru en 1990, Paolo Conte avait fait le pari du rythme. Il y avait invité des choristes ghanéennes, et le tout swinguait comme dans les folles années 30.

Novecento est un album bien plus italien. Le *jazz* y est (*Gong-Ho*, fantôme jubilatoire, avec introduction à l'ukulele et solo de tuba, de Chick Webb), mais, plus encore, ces airs d'accordéon qui naviguent entre drame et gaieté, ces fanfares légèrement déglinguées (*Novecento*, ou encore *Una di queste notti*, comptine où il est question du bonheur fugace). Comme au cinéma.

Bien sûr, la plus grande invention du siècle, c'est le jazz. L'illustration de couverture, dessinée par Paolo Conte, figure un grand Noir dégingandé au piano. Au verso, Paolo, le vrai, allume une cigarette de fin de soirée dans une loge. *« Quelle décadence que la réalité... »* Moustaches, miroir, yeux plissés, univers élégant, mais fruste. A mi-album, plus nostalgique que jamais, le piano de Paolo suit le mouvement de retour en arrière, cette fois non plus sur le siècle, dont Paolo Conte s'est toujours demandé ce qu'en retiendrait la postérité.

Six mois de préproduction, un été d'enregistrement campagnard, sous l'exclusive direction du maestro Conte, seize musiciens de premier ordre : le soin apporté à l'entreprise donne à ce *900* des allures de bijou scintillant. Au milieu de cet ensemble d'instruments acoustiques savamment enchevêtrés, les percussions, presque abandonnées au profit de la guitare rythmique sur *Parole d'amore*, reprennent leur droit (blues, slow, mambo, bop...). Une seule concession est faite aux synthétiseurs aériens (*I giardini pensili hanno fatto il loro tempo*), mais c'est pour permettre à Paolo d'imposer un solo de kazoo (sifflet) aussi rugueux que la voix du chanteur dans le rôle de l'ours mal rasé.

900 commence philosophiquement. La poésie, la musicalité des mots ne le quittent pas un instant. Il se termine en dérision : *« Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es/ Ne me le dis pas, Ne me le dis pas/ Avec la brillantine du Bengale/ Sur la tête, présente-toi. »* Les cheveux gominés ont encore de beaux jours devant eux.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ 1 CD CGD 4509-91033. Distribué par Carrère Music.

OPÉRA SUBAQUATIQUE
à Grenoble

YUMI NARA LE CHANT DE LA SIRÈNE

Evénement ruisselant au Festival des « 38es Rugissants » au soir du 4 et du 5 décembre : les trois bassins de la piscine d'Echirolles, près de Grenoble, seront transformés en boîte à musique pour Crysallis, *l'opéra subaquatique de Michel Redolfi. L'audition se fait en nageant, pour un public en maillot de bains, réceptionnant le son par tout le corps à travers l'élément liquide. Les instrumentistes jouent des bronzes acoustiques et des percussions, munis de bouteilles de plongée. Yumi Nara est la voix unique de cet opéra, elle chante immergée jusqu'à la poitrine, assise au fond des eaux dans une bulle de plastique. Forte de ses deux cultures – occidentale et japonaise, – aguerrie par un parcours accidenté dans la création d'œuvres du siècle – Ohana, Eloy, etc., – cette soprano à la voix unique raconte, du début, sa traversée.*


Yumi Nara : des couleurs dans la voix.

BRIGITTE ENGUERAND

« IL paraît que cet opéra subaquatique sera une première mondiale, sourit Yumi Nara. Je plonge, j'entre dans ma bulle, je chante dans un micro, le public flotte, il reçoit le son par les os. J'ai fait l'expérience de cette écoute subaquatique, c'est assez étonnant, la surface de l'eau intensifie le son. Je suis très bien, dans l'eau. Pour me préparer, j'ai pris tous les samedis des cours de plongée dans la piscine de l'Ecole polytechnique. J'ai appris le style canard : la plongée à angle droit. J'ai pour me surveiller un professeur de plongée, un médecin et son assistante. Redolfi est un type qui aime l'efficacité.

» Je ne peux pas chanter avec des bouteilles, je dois garder la bouche libre. J'espère que, dans ma bulle, j'aurai assez d'oxygène. Il paraît que, quand ça manque, on ne s'en aperçoit pas tout de suite et qu'on s'évanouit. Il va falloir me prévoir un système d'alarme. Mon mari s'inquiète, tout le monde s'inquiète, sauf moi. Il y aura des lumières, une scénographie. *Crysallis* sera aussi un opéra onirique.

» Les baignoires, au Japon, c'est obligatoire. Tous les Japonais aiment ça. Dans les maisons, autrefois, les systèmes de chauffage étaient déficients, on se chauffait dans l'eau avant de dormir. Quand je prends mon bain, mon chat vient me surveiller. Il tombe parfois.

» Dans ma tête, je parle en japonais. Je suis venue en France parce que j'aimais Debussy et Fauré. Dans la musique de Debussy, je vois de l'ombre et des lumières, j'entends les frissons du vent, je retrouve ce sens de la nature propre à la vieille culture japonaise. Quand je chante Debussy, j'adopte bien sûr les techniques vocales occidentales. Mais je garde une pensée libre. C'est peut-être cette liberté qui me permet d'interpréter franchement les compositeurs vivants. Ils disent que j'arrive d'instinct à réaliser ce qu'ils ont imaginé. Que j'ai des couleurs dans la voix.

» Yoritsuné Matsudaïra m'a dit : *« Voilà trente ans que j'attendais la chanteuse dont je rêvais. Cette chanteuse, c'est toi. »* Vous ne connaissez pas Matsudaïra en France, ou plutôt, vous l'avez oublié (1). Karajan, Boulez, ont dirigé ses œuvres dans les années cinquante et soixante. Mais il a quatre-vingt-cinq ans, il est plus âgé que Messiaen, qui lui a dédié ses *Haïkaï*. Il était pianiste, il a introduit le dodécaphonisme au Japon, il est le premier à y avoir joué Satie. Mais il est pudique, aristocrate, il a décidé de se retirer du monde. En 1989, quand je suis revenue au Japon chanter Debussy et Satie, il était là. Ça l'a décidé à se remettre à composer. Il a écrit beaucoup de mélodies et un opéra cyclique sur *le Dit du Genji*, une histoire galante sur le texte d'une femme écrivain du onzième siècle. Les femmes, à l'époque, étaient fortes et libres. Le mariage n'existait pas. Elles se choisissaient un compagnon pour la nuit, il partait avant l'aube. Cette époque parle à mon imagination.

» Je n'aime pas les femmes abandonnées, je préfère les femmes qui abandonnent. Les femmes qui se plaignent me font horreur. C'est sans doute pour ça que je n'apprécie pas l'opéra. *Carmen*, j'aimerais bien, mais ce n'est pas dans ma voix. J'ai les aigus, le grave, pas le timbre. Et puis, pour chanter l'opéra, il faut passer des auditions. Je préfère composer mes récitals moi-même, construire un programme, avoir un rôle plus créatif que celui d'une simple interprète.

» J'ai créé énormément d'œuvres contemporaines, je le fais moins maintenant. La vie est trop courte. Les créations demandent que l'on travaille énormément. Alors, je donne des récitals. J'ai des projets : un disque qui associera le *Pierrot lunaire* aux chansons de cabaret de Schoenberg avec l'Ensemble Musique Nouvelle, j'aimerais en faire un spectacle. Avec Claude Confortès, qui avait mis en scène mon spectacle sur Satie, à l'Opéra-Comique, l'an dernier, je vais faire en décembre un *Satie et le Groupe des Six*. Je chanterai, il récitera des textes. On tournera au Japon. Les Japonais apprécient beaucoup Satie. Ils aiment ce qui s'exprime avec très peu de mots et qui contient beaucoup de sens.

» J'ai grandi dans une famille de musiciens traditionnels. Mon grand-père était un grand maître de chant shi-gin, mélange de chanté et de parlé. Il a fondé une école, il enseignait à deux mille élèves du monde entier. Il était catholique, il avait vécu vingt ans en Amérique latine. Je suis baptisée.

» Tous les dimanches, j'allais à la messe dans une petite église sans vitraux. Les chœurs, l'orgue, le curé qui chantait : j'étais émerveillée. On chantait le grégorien en latin. Et puis il y a eu le tango. Mon grand-père avait ramené beaucoup de disques d'Argentine. Tous les samedis, mes parents donnaient une surprise-partie. Nous dansions le tango et le charleston. J'imaginais le ciel bleu, les grands horizons. Un jour, au lycée, pendant le cours de musique, le professeur nous a fait entendre Maria Callas dans *Tosca*. J'avais dix-sept ans, j'ai eu le coup de foudre, je l'ai imitée comme je pouvais. Et j'ai cherché où je pouvais aller pour apprendre ce genre de musique.

» Pour entrer à l'Université musicale, il fallait passer un concours. J'ai chanté *« Vissi d'arte, vissi d'amore »* de *Tosca* et un air de la Comtesse des *Noces de Figaro*. J'ai été reçue. Tout de suite, je me suis ennuyée. Il fallait faire beaucoup d'exercices bizarres. Je n'ai jamais su chanter que de façon naturelle. Je suis passée dans la classe de composition. En fin de quatrième année, j'ai entendu pour la première fois de la musique française. J'ai à nouveau été émerveillée. Mon professeur m'a dit que ma voix était faite pour la mélodie française. Alors, j'ai passé le concours franco-japonais pour la mélodie et j'ai obtenu la bourse qui m'a permis de venir en France.

» Je suis entrée, première nommée, dans la classe d'Irène Joachim au Conservatoire de Paris. Après trois mois, je n'avais plus de voix. Il fallait chanter en mettant sa langue bizarrement. Le résultat était ces voix fausses et fermées, placées dans le nez, typiques de la technique française. En plus, les professeurs ne s'occupaient vraiment que des élèves en fin d'études. Je me sentais plutôt abandonnée.

» Je crois qu'on ne peut pas vous imposer un professeur, qu'on a le droit de choisir. Je me suis donc retrouvée dans la classe d'Olivier Messiaen. Une nouvelle fois, j'avais quitté le chant pour la composition. J'ai appris comment on fait la musique, et qu'un interprète doit respecter une partition.

» De l'examen attentif des œuvres vient l'interprétation. C'est la musique qui indique les silences, les couleurs, c'est là que l'on rencontre l'auteur. Lui, possède le génie. L'interprète est quelqu'un d'ordinaire. Il faut beaucoup de modestie et de respect pour que la rencontre se passe bien.

» Si on ne vit pas naturellement, à quoi bon chanter ? Petite, j'étais faible, chétive, mes parents n'ont pas cru que je survivrais. Quand j'ai commencé le chant, j'étais enrhumée la moitié de l'année, je prenais des médicaments sans arrêt. Un jour, vers vingt, vingt et un ans, j'ai pensé que c'était dans la tête, j'ai décidé de guérir et d'être forte.

» Et c'était effectivement dans la tête ! Dès que je suis venue en France, je me suis sentie bien. J'étais tellement malheureuse au Japon. Je chantais pour la publicité et la variété. Il n'y a pas de place pour une chanteuse professionnelle là-bas. Le Japon possède une ou deux troupes d'opéra, qui donnent Verdi ou Puccini. Mais les chanteurs exercent tous un autre métier. Ils doivent payer pour chanter. Si j'avais voulu, par exemple, interpréter le rôle-titre de *Madame Butterfly*, il aurait fallu que j'achète pour cent mille francs de billets. Après, je me serais chargée de les vendre moi-même, à des élèves ou à des amis fortunés. La règle veut qu'à l'Université chaque élève achète dix billets quand son professeur donne un concert. C'est obligatoire. Et ça marche toujours comme ça. Les grandes entreprises privées préfèrent se payer la Scala qu'une troupe japonaise. Le résultat, c'est que, sorti de la musique traditionnelle, il n'y a pas de vrai public au Japon.

» Maintenant, je surveille ma voix, je la fais contrôler par un professeur deux fois par an, mais je ne la protège pas. Je dors beaucoup, je mange une nourriture équilibrée. Je serais pleinement heureuse si j'avais un timbre plus sombre. J'ai un tempérament dramatique, mon timbre a la légèreté d'un soprano lyrique. Mais mon professeur me dit qu'avec l'âge ma voix est en train de changer. Après tout, j'arriverai peut-être à chanter *Carmen*... »

Propos recueillis par
ANNE REY

(1) Yumi Nara a enregistré des œuvres vocales de Matsudaïra sur un CD ALM Records *uniquement distribué* au Japon. Sont vendus en France : une intégrale des mélodies et des chansons de café-concert de Satie, avec Jeff Cohen au piano (Fontes Records) et *Harawi* de Messiaen, avec Jay Gottlieb (*Adda*). *La chanteuse interprète cette* dernière œuvre avec le même pianiste, le 14 décembre, au Studio de l'Opéra Bastille.

Rugir à Grenoble

LUTHERIES bizarres, cinéma expérimental, *musiques nomades, rencontres du jazz*, du rock et de *la musique savante : les « 38es Rugissants » de* Grenoble veulent rajeunir et renouveler l'image du festival d'avant-garde. Cette année, l'ouverture se fait le 1er décembre sur les instruments électroniques et acoustiques de Laurent Bigot et François Raulin, sur *Poliritmo* de Carlo Rizzo interprété par des handicapés mentaux du groupe de percussions de Treffort (2 décembre), sur *les bricolos baroques de The Day We Forgot* (David Moss, Axel Otto, Franck Schulte, le 3). Avant la *création mondiale du Crysallis* de Michel Redolfi, les 4 et 5. Des prestations plus classiques de l'Orchestre des Pays de Savoie avec l'Ensemble vocal Stravaganza (le 7), ou du Quatuor Arditti (le 9), côtoient ensuite, notamment, les Catalans du groupe Gringos (création française, le 11) et la reprise du *Noir de l'Etoile*, version de concert de l'œuvre de Gérard Grisey à base de retransmission acoustique de signaux astronomiques (12 décembre). Autant dire que les festivités commenceront dans l'eau et se termineront dans les étoiles.

Emanation quasi parfaite de la politique de Jack Lang *en matière de mélange des genres musicaux* et d'abolition des frontières culturelles, les *« 38es Rugissants »* ont été créés il y a quatre ans par Benoît Thiebergien, un guitariste de jazz et un compositeur. Le festival reçoit de jeunes créateurs en résidence (Franck Royon Le Mée *en 1990*), *leur demande de travailler pour des* semi-professionnels ou des amateurs (*en liaison éventuelle* avec le Conservatoire), tient à la gratuité de certains concerts à 18 h 30 et veut, à en croire son jeune *directeur, « casser l'isolement de la création contemporaine, se mettre à l'écoute des compositeurs, favoriser leur insertion dans la vie sociale et culturelle »*. Maillon fédérateur entre la Maison de la culture, le Centre national d'art contemporain, le Musée de la peinture et telle ou telle institution ou structure d'accueil locale, cette manifestation distribue un budget annuel de 2 millions de francs, versés par l'Etat, la ville de Grenoble, la région et le département.

A. R.